EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900

CONGRÈS INTERNATIONAL

pour l'Etude des Questions d'Assistance et d'Education

DES SOURDS-MUETS

(SECTION DES SOURDS-MUETS)

COMPTE RENDU DES DÉBATS

ET RELATIONS DIVERSES

PAR

Henri GAILLARD
Secrétaire du Programme

Henri JEANVOINE
Secrétaire général

PARIS
IMPRIMERIE D'OUVRIERS SOURDS-MUETS
111 ter, Rue d'Alésia (31, Villa d'Alésia)

1900

CONGRÈS INTERNATIONAL

pour l'Etude des Questions d'Education et d'Assistance

DES SOURDS-MUETS

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900

CONGRÈS INTERNATIONAL

pour l'Etude des Questions d'Assistance et d'Education

DES SOURDS-MUETS

(SECTION DES SOURDS-MUETS)

COMPTE RENDU DES DÉBATS

ET RELATIONS DIVERSES

PAR

Henri GAILLARD
Secrétaire du Programme



Henri JEANVOINE
Secrétaire général

PARIS
IMPRIMERIE D'OUVRIERS SOURDS-MUETS
111 ter, Rue d'Alésia (31, Villa d'Alésia)

1900

Procès-verbaux des Séances

LUNDI 6 AOUT

PREMIÈRE SÉANCE (Matin)

Séance d'ouverture

La séance d'ouverture réunit les deux sections sous la présidence de M. Gariel, délégué principal des Congrès, représentant le Gouvernement.

Il est fait part des excuses de M. Paul Deschanel, président d'honneur, retenu hors de France.

M. le docteur Ladreit de Lacharrière, président de la section des entendants, prononce un discours que M. Dusuzeau, président de la section des sourds-muets, mime en même temps. Ce discours est interrompu par de nombreux bravos.

M. Dusuzeau mime ensuite son discours personnel qui est lu par M. le Dr Martha, secrétaire-général de la section des entendants. De vifs applaudissements, même dans la section des entendants, saluent la fin du discours du Président de la section des sourds-muets.

M. Gariel se lève ensuite. Son discours est improvisé. M. Paul Bertrand, secrétaire-interprète de l'Association des Sourds-Muets de Normandie, vient le traduire par signes au fur et à mesure.

M. Gariel assure les membres du Congrès qui est digne du plus grand intérêt de toute la sympathie du Gouvernement. Il espère que les deux sections sauront se mettre d'accord malgré leurs divergences de vues apparentes sur la question de méthodes, car sans accord le Congrès ne produira aucun fruit. M. Gariel dit que les efforts qui sont faits pour rendre la parole aux sourds-muets, les faire lire sur les lèvres, témoignent d'un grand progrès qu'il faut encourager, mais il pense que le langage des signes peut aussi avoir son utilité, surtout avec certains sujets. C'est au Congrès à se prononcer en connaissance de cause. Le Gouvernement tiendra compte de son opinion si cette opinion est raisonnablement exprimée. (*Applaudissements prolongés*).

M. Muzet, député, vice-président d'honneur de l'Association amicale des Sourds-Muets de la Seine, prononce quelques mots pour apporter aux sourds-muets et à ceux qui s'occupent de leurs intérêts les sympathies du Parlement et en particulier celles de M. Paul Deschanel, dont on excusera l'absence à cause des vacances. Si le Congrès avait eu lieu à un autre moment, M. le Président de la Chambre serait certainement venu.

D'autres allocutions sont prononcées par différents délégués officiels étrangers et par les délégués des Conseils généraux français.

Les discours d'usage terminés, M. Gariel lève la séance et les deux sections se séparent.

DEUXIÈME SÉANCE

Séance préparatoire

M. Dusuzeau, président, présente les excuses de MM. R. Dresse et Hardy, de Liège; Maglioni, de Gênes; Maginn, de Belfast; Zunghauss, de Stuttgart; Gopfert, de Leipzig; von Haase, de Dresde; Lars Hawstadt, de Christiania; Geffroy, de Meaux.

Lecture est donnée des télégrammes reçus de l'*Union des Sourds-Muets de Copenhague;* de l'*Union de la Lecture des Sourds-Muets de Copenhague;* de M. Westhing, d'Helsingfors; du *Taubstummen-Verein,* de Hanovre; de l'*Union des Sourdes-Muettes de Stockholm* sous la signature de Emma Austrin, Maria Forsell et Anna Sparre, qui font les meilleurs vœux pour le succès du Congrès et qui demandent que le langage des signes ne soit pas exclu de l'enseignement des sourds-muets.

Il est procédé à l'élection du bureau du Congrès.

Les candidats à la présidence sont MM. Dusuzeau, Cochefer, Capon, Genis, Vendrevert.

Après pointage, on constate qu'il y a 148 congressistes présents sur 230 inscrits. La majorité absolue est donc de 75 voix.

M. Gaillard fait observer qu'il suffirait de voter par assis et levé.

Il demande que les membres du Comité d'organisation soient maintenus chacun dans les fonctions qu'ils ont si bien remplies pendant deux ans, car s'ils ont été à la peine il est juste qu'ils soient à l'honneur, d'autant qu'ils sont mieux au courant des questions qui vont être agitées.

M. Olivier émet le vœu qu'on maintienne le bureau à l'exception du président du Comité et que le président du Congrès soit choisi parmi les sourds-muets de province.

MM. Neubauer, de Stuttgart, et Birnbaum, de Hanovre, protestent contre cette motion qui nous fait perdre un temps précieux. Ils demandent le maintien du bureau.

M. Dusuzeau réclame le scrutin secret. La majorité se rangeant à son avis, il est immédiatement procédé au vote.

Ont obtenu :

MM. Dusuzeau	62	voix.
Capon	38	»
Cochefer	20	»
Genis	11	»
Vendrevert	6	»
Mercier (non candidat)	2	»
Bulletins blancs	9	»

Il n'y a pas de majorité absolue, mais il est décidé que la majorité relative suffit et M. Dusuzeau ayant obtenu la majorité, est, au milieu d'applaudissements prolongés, proclamé président du Congrès.

Il remercie et demande que chacun contribue à lui faciliter sa tâche par la stricte observation du règlement.

Les autres membres du Bureau sont maintenus par acclamations :

MM. Emile Mercier, vice-président;
Henri Jeanvoine, secrétaire-général;
Henri Desmarest, trésorier.

Il n'y a pas à statuer pour M. Henri Gaillard, qui par ses fonctions de secrétaire du Programme, la connaissance profonde qu'il a de toutes les questions et de tous les congressistes, la part immense qu'il a prise à l'organisation du Congrès et de ses annexes, est tenu de suivre le Congrès jusqu'à son résultat définitif.

Il est ensuite procédé à l'élection de présidents d'honneur sourds-muets étrangers. Sont nommés :

Pour la section d'Allemagne : MM. Rumpf, de Berlin ; Watzulik, d'Altenburg.

Pour la section d'Autriche-Hongrie : MM. Toifl, de Vienne; Wondrowitz, de Prague.

Pour la section d'Italie : M. Micheloni, de Rome.

Pour la section Suisse : M. Salzgeber, de Genève.

Pour la section des Etats-Unis : M. Sheridan, Faribault.

Pour la section de Suède : M. Gerhard Titze, de Karlskrona.

Pour la section de Norwège : M. Carl Werner, de Christiana.

Pour la section de Danemark: M. Carl Becker, de Copenhague.

Pour la section Russe : M. J. Hirn, d'Helsingfors (Finlande).

La séance est levée à midi.

TROISIEME SEANCE (Après-midi)

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Dusuzeau.

M. le Président donne lecture des télégrammes de M. Eugène Surtermeister, de Berne, et du *Taubstummen-Club* de Pforzheim, sous la signature de Klub « Badenia », qui apportent leurs meilleurs vœux pour le succès du Congrès et leurs regrets de ne pouvoir y assister.

M. Micheloni, de Rome, propose de nommer le Rév. Thomas Gallaudet, président d'honneur du Congrès. Cette proposition est adoptée par acclamations.

M. le Président donne communication d'une proposition de M. Mauduit et de plusieurs de ses collègues tendant à ce qu'on discute immédiatement les questions d'intérêt général : *hospices, transfert au ministère de l'Instruction publique, création d'écoles régionales*, et qu'on vote d'urgence là-dessus, et que les questions de méthodes soient réglées en dernier lieu.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité. Mais M. Gaillard fait observer qu'on ne peut pas intervertir l'ordre du programme, que toutes les questions qui y sont indiquées ont un caractère d'urgence et sont très importantes, qu'il est inadmissible qu'on vote des résolutions sans débat préalable. Le moment logique des résolutions est la séance de clôture, après que toutes les questions auront été discutées, étudiées et mûries. M. Gaillard préfère donc que l'Assemblée souligne par un vote l'importance des questions indiquées par M. Mauduit, mais que l'ordre du jour soit observé. *Adopté.*

M. Watzulik, d'Altenburg, est invité à faire la lecture de son mémoire ayant pour titre : *Résultat de l'éducation des sourds-muets dans les écoles à la base de méthodes de l'enseignement usitées jusqu'à présent.*

Ce mémoire provoque une discussion à laquelle prennent part MM. Mathes, de Konigsberg, Rumpf, de Berlin, Micheloni, de Rome, Birnbaum de Hanovre, Emile Mercier, d'Epernay, et R. de Contenson, de Lyon. Tous appuient les idées de M. Watzulik.

La discusion sus-énoncée terminée, M. Vendrevert, de Marseille, vient faire la lecture de son mémoire sur la *Création d'ateliers dans les institutions.*

Il s'ensuit une discussion à laquelle prennent part MM. Matthes, de Konigsberg, Watzulik, d'Altenburg, Née, de Paris. Aucun ne partage l'opinion de M. Vendrevert.

M. Balestra, de Marseille, et M. Bertrand, de Paris, critiquent la proposition de M. Vendrevert et demandent qu'elle soit rejetée au moment du vote.

M. René Hirsch, de Paris, est invité à lire son mémoire sur *les Artistes Sourds-Muets*. Ce mémoire est approuvé sans réserve.

C'est le tour de M. Périno de Cannes, qui vient mimer son mémoire sur *la façon de s'habituer avec la grammaire française et la prononciation*. Les vœux émis par M. Périno n'étant pas suffisamment élucidés, le Congrès les étudiera au moment du vote des propositions.

Un certain nombre de mémoires dont les auteurs ne sont pas présents à la séance sont réservés. Ils paraîtront au volume.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Dusuzeau lève la séance à 5 heures et donne rendez-vous aux congressistes pour le lendemain matin à 9 heures.

MARDI 7 AOUT

QUATRIEME SÉANCE (Matin)

La séance est ouverte à 9 heures.

M. Dusuzeau, président, procède au dépouillement de la correspondance et fait la lecture des lettres de MM. Julius Zellinger, official du Gouvernement et président de l'Association des sourds-muets *Nadrieja* de Léopol; Straby, de Berresfordroad; Steinthal, de Berlin, qui envoient leurs compliments au Congrès et leurs vœux pour l'obtention de bons résultats.

M. le Président donne également communication des télégrammes reçus de l'*Association des sourds-muets de Stockholm*, sous la signature de F. Hjortzberg, président, Alexandre F. Erikson, vice-président et Gustave Fondelius, secrétaire; et de l'*Assistance des sourds-muets de Budapest*, sous la signature de F. Faerber, président; de M. Krieger, de Stuttgart, qui expriment les mêmes sentiments.

L'ordre du jour appelle la lecture du mémoire de M. Victor Lagier, de Saint-Hippolyte-du-Fort, sur la *Création d'un Collège national de sourds-muets* à l'instar de celui qui existe à Washington et que dirige avec tant de compétence M. Edward Gallaudet. M. Lagier ne connaissant pas le langage des signes, son mémoire est mimé par M. René Desperriers. La proposition de M. Victor Lagier est adoptée à l'unanimité.

M. Edward Gallaudet félicite M. Lagier et demande que la méthode mixte soit employée dans le collège dont ce dernier revendique la création.

M. T.-F. Fox, de New-York, empêché de venir au Congrès, a

chargé M. Alexander, également de New-York, de faire la lecture de son mémoire sur l'*Éducation supérieure des sourds-muets*.

M. E. Gallaudet monte ensuite à la tribune et remercie M. Alexander d'avoir si bien rappelé la mémoire de son père et fait l'historique du Collège de Washington depuis sa fondation.

L'orateur est l'objet d'applaudissements frénétiques et le Congrès revendique que l'éducation supérieure soit donnée dans chaque pays dans un collège national créé sur le modèle de celui existant à Washington.

M. Dudley Webster George, de Jacksonville, étant absent, M. le Rév. Gallaudet s'offre pour faire la lecture du mémoire qu'il a envoyé et qui a pour titre : *Les sourds-muets comme professeurs de sourds-muets*.

M. René Desperriers lui succède et parle dans le même sens. Son mémoire a pour titre : *Utilité des professeurs sourds-muets*.

Il s'ensuit une discussion à laquelle prennent part MM. Watzulik, d'Altenburg, Becker, de Copenhague, et Micheloni, de Rome. Tous reconnaissent que l'utilité des sourds-muets comme professeurs est incontestable et protestent contre leur renvoi des écoles par l'orale pure.

M. Mauduit, de Paris, invité à lire son mémoire sur *les sourds-muets et la méthode orale*, n'en dit que quelques extraits, mais il est vigoureusement combattu lorsqu'il préconise l'orale pure comme seul moyen d'enseignement et qu'il avance que le sourd-muet n'a pas les aptitudes nécessaires pour être professeur.

MM. F. Aymard, Eugène Née, René Hirsch, de Paris, Rumpf, de Berlin, défendent la capacité des sourds-muets comme professeurs et parlent en faveur du système combiné.

M. Emile Mercier, vice-président, remplace M. Dusuzeau au fauteuil de la présidence.

M. Dusuzeau tient à répondre à M. Mauduit. En ce qui concerne les inaptitudes des sourds-muets à être professeurs, M. Dusuzeau n'a pas de peine à démontrer à M. Mauduit son erreur. Il dit que les professeurs sourds-muets : Berthier, Chambellan, Dubois, Pélissier, etc., pour ne citer que ceux ayant été à l'école de Paris, étaient doués de remarquables aptitudes et qu'ils ont formé de bons élèves qui, à leur tour, sont devenus professeurs, que lui-même est devenu bachelier ès-sciences, grâce aux signes et à ses professeurs sourds-muets : le poète Pélissier et Berthier, qui fut de la Société des Gens de Lettres et de l'Institut historique et fut fait chevalier de la Légion d'honneur sous la seconde République. M. le Président cite le cas du remarquable écrivain, Joachim Ligot, qui faillit être renvoyé de l'Institution de Paris comme étant trop arriéré. Grâce à l'intervention de Ferdinand Berthier, il resta. Et le professeur sourd-muet fit tant et si bien que l'intelligence engourdie de Ligot

se développa à la grande stupéfaction du directeur d'alors, le seul qui fut de la carrière, M. Léon Vaïsse. (*Applaudissements*).

Avant de lever la séance, M. le Président lit une lettre de M. Alexander par laquelle ce dernier fait cadeau à l'Association des sourds-muets de Paris d'un tableau peint par lui-même et représentant les traits de Hopkins Thomas Gallaudet, fondateur de l'enseignement des sourds-muets en Amérique.

Le voile qui couvrait le tableau est découvert et des remerciements chaleureux partent de tous les bancs. Les fils de Gallaudet, le Révérend Thomas et Edward-Miner, fondateur du Collège national de Washington, remercient particulièrement le jeune artiste et l'Association de Paris du témoignage de vénération qui sera voué à la mémoire de leur père.

La séance est levée à midi.

CINQUIÈME SEANCE (Après-midi)

La séance est ouverte à 2 heures.

Après le dépouillement de la correspondance, il est fait la lecture des lettres de MM. Guerra, de Naples ; Croci, de Rome ; de la *Société des Sourds-Muets du Hanovre* et de l'*Union des Sourds-Muets* « Couronne de Chêne » *de Dresde*. Il est également fait la lecture des télégrammes de M. Friends, de Chicago ; de l'Institut des Sourds-Muets de la Croatie ; et du *Club des Sourds-Muets de Vienne* (Autriche), qui, tous, assurent qu'ils sont d'esprit et de cœur au Congrès et forment des vœux de succès et de bons résultats.

M. Emile Mercier demande la parole. Il reprend la discussion du mémoire de M. Mauduit. Il dit, notamment, que ce dernier a commis une grave erreur en déclarant les sourds-muets incapables d'enseigner. Il proteste avec énergie et demande au Congrès de s'associer à ses protestations. (*Applaudissements prolongés*).

Le frère Roch appuie M. Emile Mercier et dit : « Qui ne connaît le succès de certains professeurs sourds-muets, par exemple de M. Dusuzeau, notre président, dont j'ai eu l'honneur d'être l'élève ? S'il m'était permis de parler de moi, je dirais que je suis moi-même professeur depuis vingt-cinq ans, soit de sourds-muets, soit d'entendants-parlants. Ceci prouve au moins que dans certains milieux l'on sait à l'occasion rendre justice à nos frères d'infortune. »

M. Dusuzeau, ému, remercie des témoignages de reconnaissance qui lui sont manifestés.

M. F. Aymard, de Bordeaux, parle dans le même sens que le rère Roch.

L'ordre du jour appelle la lecture du mémoire de M. L. Neu-

bauer, de Stuttgart, sur *les aberrations de la méthode orale en Allemagne et en Autriche.*

Prennent part à la discussion MM. Watzulik, Rumpf et Matthes.

Avant la lecture du mémoire de M. Guerra, de Naples, par M. Gioda, de Turin, sur *la méthode orale au point de vue italien,* M. Micheloni communique une lettre de M. Croci, de Rome, appuyant les revendications de tous les sourds-muets et transmettant au Congrès ses meilleurs vœux de succès.

M. G. Titze, de Karlskrona, vient lire son mémoire sur *la méthode combinée suédoise.*

M. Gaillard, de Paris, lit son travail sur *la vraie méthode.*

M. Emile Mercier remplace M. Dusuzeau au fauteuil de la présidence.

C'est le tour de M. Dusuzeau qui vient parler sur *la méthode orale et la méthode des signes.* Ce mémoire est mimé avec tant d'éloquence que les entendants qui sont dans la salle, journalistes ou membres de la première section, le suivent avidement des yeux et ne peuvent se défendre d'applaudir de concert avec les sourds-muets.

M. Micheloni approuve sans réserve M. Dusuzeau. Il propose de faire une pétition aux membres de la section des entendants pour leur demander séance tenante de voter avec nous pour le rétablissement de la méthode mixte. (*Applaudissements*).

M. Bertrand saisit l'occasion pour protester contre la séparation des sourds-muets et des entendants et dit que c'est de la discussion spontanée que jaillirait la lumière. (*Applaudissements sur un grand nombre de bancs*).

M. Gaillard répond à M. Bertrand qu'il serait plus convenable aux sourds-muets d'accepter les choses telles qu'elles sont. Au début de la constitution du Comité d'organisation par la Commission supérieure du Congrès, il a demandé qu'il n'y ait pas deux sections, mais un seul Congrès de sourds-muets et d'entendants discutant en commun, votant de même. M. Gariel, délégué principal des Congrès, était de son avis et préférait que le Congrès fut plutôt divisé en deux sections, l'une s'occupant de l'enseignement avec congressistes entendants et sourds-muets compétents, l'autre d'assistance et de placement ; avec un bureau unique d'entendants-parlants et de sourds-muets pour l'ensemble du Congrès. Mais cette solution, la seule logique et rationnelle, ne fut pas acceptée par la section des entendants qui objecta l'impossibilité de tenir de longues séances, la confusion qui résulterait de la lecture d'un mémoire par un entendant et de sa traduction par un sourd-muet, et réciproquement de la lecture à haute voix du mémoire d'un sourd-muet par un entendant, pendant que celui-ci le traduirait. A cette époque, M. Gaillard voulait passer outre,

pensant que cette difficulté n'était pas insurmontable. Puis, il proposa que les résolutions votées par les deux sections fussent soumises en fin de compte à un vote définitif des deux sections réunies en assemblée générale de clôture. M. le docteur Ladreit de Lacharrière n'accepta pas cette solution. Et le Comité de la section des sourds-muets réuni pour statuer, décida, sur la proposition de M. Cochefer, président de la Fédération, appuyé par M. Dusuzeau, qu'il était nécessaire de s'accorder avec la section des entendants afin de ne pas faire avorter le Congrès. M. Gaillard ne comprend donc pas que certains membres du Comité se déjugent ainsi, alors que c'est le moment de faire preuve de sagesse et de patience.

MM. Toifl, de Vienne, Becker, de Copenhague, recommandent la modération.

M. Watzulik approuve ceux qui voudraient la discussion avec les entendants, mais il reconnaît que ce n'est pas possible. Nous ne devons pas les forcer, comme ils ne doivent pas nous forcer, qu'ils acceptent ou non nos idées, qu'importe. C'est à nous à agir et notre action sera bien mieux efficace si nous laissons les professeurs qui refusent de reconnaître leurs erreurs et si nous nous adressons aux pouvoirs publics, et surtout à la presse, en lui envoyant fréquemment soit des articles, soit des communications. C'est sur l'opinion publique qu'il faut frapper.

M. Neubauer, de Stuttgart, appuie M. Watzulik.

M. Henri Gaillard dit que M. Watzulik a indiqué le seul moyen raisonnable, celui dont il s'est toujours servi. Cependant, pour donner satisfaction aux vœux de la majorité, il vient de prier M. l'abbé Jacoutot, directeur de l'Institution de Strasbourg, de proposer à l'assemblée voisine de venir à la séance de clôture voter les résolutions avec nous. La réponse sera communiquée demain matin.

M. Dusuzeau, président, clôt l'incident en disant qu'après le vote des résolutions, satisfaction pourra être donnée aux sourds-muets, qu'en tout cas les votes des deux sections seront soumis au ministère qui jugera. Si la méthode orale triomphe, la méthode des signes triomphera aussi et ne disparaîtra jamais.

M. Graff ne partage pas l'avis de M. Dusuzeau. Il demande que les votes des deux sections soient combinés.

Le frère Roch vient dire que si la section des entendants laisse aux sourds-muets leur liberté d'action, ceux-ci désirent leur laisser la leur. Ce n'est pas en poussant les choses à l'extrême que nous réussirons.

M. Capon, directeur de l'Institution d'Elbeuf, vient dire qu'ayant été affligé d'un deuil cruel récent, il n'a pas eu le temps de préparer quelque chose. Il démontre la capacité des professeurs sourds-muets pour enseigner, même par l'orale pure. Puis faisant allusion à l'incident soulevé par M. Bertrand, il en exprime ses

regrets. Il conseille la modération. Puis il descend de la tribune et se retire au milieu des marques de sympathie du Congrès.

M. Bertrand monte à la tribune et affirme qu'il a pour tous les sourds-muets l'affection la plus sincère et qu'il ne peut contenir son indignation quand elle est fondée sur des motifs sérieux, mais qu'il sait être correct en toute circonstance.

M. Cochefer étant empêché de venir à la séance, son mémoire : *Utilité de la parole chez les sourds-muets ; transfert des Ecoles nationales au ministère de l'Instruction publique ; choix des directeurs des dites écoles parmi les professeurs de carrière*, est lu par M. H. Gaillard.

Puis c'est le mémoire de M. Douard, de Marseille, sur *le transfert des Ecoles* de sourds-muets au ministère de l'Instruction publique, qui est encore lu par M. H. Gaillard.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président déclare la séance levée à cinq heures.

MERCREDI 8 AOUT

SIXIEME SÉANCE (Matin)

La séance est ouverte à 9 heures.

M. Henri Jeanvoine, secrétaire général, fait la lecture des procès-verbaux des 6 et 7 août. Ces procès-verbaux sont adoptés sans observations.

Après le dépouillement de la correspondance, il est donné connaissance d'une lettre de M. Aug. Fraishart, au nom des Sourds-Muets de Zurich, et d'une autre lettre de M. Schilling, de La Grange-Park, qui prient le Congrès d'excuser leur absence et d'agréer leurs salutations fraternelles.

M. le Président rappelle les divers petits incidents de la veille et invite tout le monde à être calme, autrement tant de peine et de fatigue n'auront aucun résultat.

Il donne communication de la réponse de M. le docteur de Lacharrière ainsi conçue :

« Mon cher Collègue,

« Tout en étant très sensible à votre aimable proposition, la sec-
» tion des entendants pense qu'elle ne pourra pas épuiser son
» programme, et qu'il lui est impossible de faire une réunion plé-
» nière.

» Votre dévoué,

» Dr LADREIT DE LACHARRIÈRE ».

M. Edward Gallaudet, membre de la section des entendants, dit qu'il reviendra à la charge. Il déclarera que s'il est dans la minorité dans sa propre section, il est dans la majorité dans notre section. Il proclamera le droit des sourds-muets à faire entendre leurs revendications. Il dépose un projet de résolution qui est immédiatement couvert de signatures et qui sera proposé par lui dans l'autre section.

M. Gaillard dit que la lettre de M. Ladreit confirme ce qu'il a affirmé la veille. Mais il n'y a pas de quoi se décourager ni s'exaspérer. Sa conviction à lui est que les résolutions de la section des sourds-muets ne resteront pas sans résultat, d'autant que nous ne différons pas absolument d'idées avec l'autre section. Il faut, comme le proposait M. Watzulik, agir sur l'opinion. M. Gaillard propose que nos résolutions soient répandues sous forme de cahiers. *(Assentiment).* Il demande que la séance soit suspendue à 11 heures, afin de nommer une Commission des résolutions et que cette Commission fonctionne immédiatement. (*Assentiment*).

Lecture est donnée des lettres de M. le pasteur Blindors, de Gorlitz ; de M. Van Mœrder, directeur de l'Institut de l'Impératrice Marie, à Saint-Pétersbourg, présentant leurs meilleurs vœux.

L'ordre du jour appelle le mémoire sur *les Sourds-Muets et la Religion*, qui est lu par M. Henri Jeanvoine, en l'absence de son auteur, M. Canteleux, empêché de venir.

M. Victor Lagier s'excusant de ne pas connaître le langage des signes confie son mémoire : *Considérations sur les Sourds-Muets protestants et l'Institution de Saint-Hippolyte-du-Fort,* à M. René Hirsch, qui en fait la lecture.

Le frère Roch, afin de respecter les convictions de chacun, émet le vœu que le Congrès ne s'occupe pas de choses de religion.

M. Vidal, de Toulouse, qui prend à partie la Congrégation des Frères de Saint-Gabriel, est rappelé à l'ordre.

M. le Président regrette que ces questions aient été inscrites à l'ordre du jour. M. le Secrétaire du Programme répond que le règlement des Congrès défend aux Congrès de s'occuper de religion, mais en l'espèce, il s'agissait de l'enseignement de la religion, d'œuvres religieuses qui ont une portée sociale. Il ne pouvait pas refuser, d'autant que ce sont les sections américaine et anglaise qui les ont proposées.

M. Pilet, de Rouen, fait la lecture de son mémoire sur *les Sociétés de Sourds-Muets en France*.

Sur la proposition de M. Gaillard, secrétaire du Programme, des félicitations lui sont adressées pour le remarquable travail qu'il a présenté.

M. Vendrevert, de Marseille, fait la lecture du mémoire de M. Martinon, ce dernier s'excusant de n'être pas un orateur mimi-

que. Ce mémoire a pour titre : *Encouragement aux Sociétés françaises.*

M. Eugène Née, de Paris, fait la lecture de son rapport sur *les Sourds-Muets hors des écoles et dans la société.*

M. Gaillard fait la lecture du rapport de M. Henri Desmarest : *De l'utilité pour les sourds-muets d'entrer dans les Sociétés d'entendants.*

A ce moment la discussion est interrompue pour la nomination des membres de la Commission d'organisation, les présidents des sections étrangères. M. Gaillard propose d'y ajouter les délégués sourds-muets des départements et des municipalités.

La Commission est ainsi composée :

Le Bureau ;

La Commission d'organisation ;

Les Présidents des sections étrangères ;

M. Genis, président du Conseil d'administration de la Société d'Appui fraternel des sourds-muets de France ; M. Née, rédacteur au *Journal des Sourds-Muets ;*

M. Olivier, délégué de l'Association amicale des sourds-muets de la Champagne ;

MM. Vidal, délégué de la ville de Toulouse ; Lagier, délégué du Conseil général du Gard ; Cherprenet, délégué du Conseil général de la Haute-Garonne ; Balestra, délégué de la ville de Marseille ; Cavelier, délégué de la ville de Rouen ; Périno, délégué de la ville de Cannes ; Vendrevert, délégué du Conseil général des Bouches-du-Rhône.

La séance est levée à onze heures. La Commission des résolutions reste pour délibérer et rédiger les résolutions. Elle se sépare à midi et demie.

SEPTIEME SEANCE (Après-midi)

La séance est ouverte à une heure et demie.

M. le Président donne lecture de lettres de l'*Association des sourds-muets de Zurich ;* de l'*Association Saint-François de Sales des sourds-muets de Prague ;* de MM. Raimondo, de Naples ; Vitorussi, de Bari ; Salvatore de Falco, de Naples ; de la *Société de secours mutuels des sourds-muets de Gênes ;* MM. Amalfitano, de Naples ; Pasquale La Cameur, instituteur à Naples ; Cirillo, professeur à Naples ; du Cercle des sourds-muets de Turin. La plupart de ces lettres offrant un grand intérêt puisqu'elles émanent des sourds-muets italiens, les victimes immédiates des résolutions votées au Congrès de Milan en 1880, seront traduites et publiées aux annexes du volume.

M. Vendrevert annonce que M. Bolentin a abandonné son projet de rédiger un mémoire sur l'*Utilité de la création d'un asile de*

sourds-muets à Marseille, depuis qu'il a reconnu que le seul endroit favorable pour cet asile, c'est l'ancien établissement Forestier à Lyon, établissement qu'on a consacré à une œuvre différente des intentions du donateur.

M. Genis succède à M. Vendrevert et fait la lecture de son mémoire : *Maison de retraite pour sourds-muets.*

Ce remarquable mémoire est salué par des applaudissements prolongés.

M. Jeanvoine dit que M. Emile Mercier s'est depuis longtemps emparé du projet de fonder une maison où seraient admis tous les sourds-muets français âgés et incapables de travailler, mais n'ayant pas rencontré l'appui qu'il attendait des présidents des Sociétés, il choisira un moment plus propice pour faire reparaître la question sur le tapis.

M. Née dit que l'Etat, les départements et les communes, pourraient s'intéresser à une aussi utile création.

M. Olivier rappelle que l'évêché de Soissons avait offert les vastes bâtiments de l'Institution de Saint-Médard et dit qu'il n'y aurait plus que des fonds à trouver.

M. Gallaudet parle du « Home » des Etats-Unis, de ses débuts difficiles et enfin de sa prospérité actuelle.

M. Graff vient faire la lecture de son mémoire : *Le sourd-muet à l'atelier et la difficulté de son admission.*

M. Eymard fait la lecture de son mémoire : *Les sourds-muets et la vie morale.*

M. Micheloni annonce que son rapport sur *le mariage pour les sourds-muets des deux sexes par rapport à leur condition physique et à leur éducation morale* est renvoyé à un prochain Congrès, le temps lui ayant manqué pour le faire.

M. Henri Jeanvoine, d'Epernay, fait la lecture de son mémoire : *Les sourds-muets devant la loi.*

M. Micheloni qui devait parler dans le même sens annonce qu'il n'a rien à dire, ses idées étant conformes à celle de M. Jeanvoine.

M. J. Hirn, d'Helsingfors, fait lecture d'une motion faisant partie des résolutions.

M. Bertrand, de Rouen, fait lecture de son mémoire sur les sourds-muets en général.

M. Aymard, d'Allemans-du-Dropt, mime une étude ayant pour titre : *Situation sociale des sourds-muets en France ; Préparation nécessaire à la vie sociale.*

M. Cochefer, président de la Fédération, demande la parole. M. le Président la lui accorde.

M. Cochefer dit qu'il n'a rien compris à la séance d'ouverture à laquelle il était présent. Il dit qu'on aurait dû dès l'ouverture des débats voter la proposition Mauduit, la soumettre au vote de la

section des entendants. La séparation des deux sections lui semble inexplicable et il proteste contre cette séparation qui est une injure à l'adresse du monde silencieux. (*Applaudissements*). Il pense que les entendants étant très satisfaits du Congrès, c'est qu'ils sont heureux de cette séparation qui équivaut pour nous à un abandon dédaigneux. C'est comme si nous nous agitions dans le vide. Il est persuadé que nos revendications resteront sans écho et que les pouvoirs publics n'écouteront que les *desiderata* exprimés par la section des entendants. Selon lui, les sourds-muets ne réussiront que lorsqu'ils seront disciplinés et seront tous d'accord sous la conduite d'un chef choisi par eux. — Puis il refait une partie de la lecture de son mémoire dont M. Gaillard a donné connaissance la veille.

M. Micheloni, de Rome, exprime des idées différentes de celles de M. Cochefer.

Sur la proposition du Secrétaire du Programme et vu l'heure avancée, et avec le consentement de leurs auteurs présents, un certain nombre de mémoires ne seront pas lus en séance, mais publiés au volume.

M. Thomas Sheridan, de Faribault (Minnesota), vient lire le mémoire de M. Olof Hanson sur *le Volta-Bureau* de Washington.

M. Carl Becker, délégué du Gouvernement danois, lit deux mémoires intéressants.

L'ordre du jour étant épuisé, il est procédé au vote des résolutions.

Ces résolutions sont adoptées en grande partie. Seule, la résolution de M. Périno est rejetée.

M. le Dr Martha, secrétaire-général de la section des entendants, vient annoncer que sa section ayant terminé ses travaux demande à la section des sourds-muets si elle veut bien la recevoir en séance d'adieux. L'Assemblée y consent.

Les portes de la salle A sont ouvertes et la section des entendants précédée de son bureau entre.

M. le Dr Ladreit de Lacharrière est l'interprète des membres de sa section. En son nom, il assure les sourds-muets de ses sympathies et de toute son affection.

M. Dusuzeau, au nom des sourds-muets, dit que notre section est vivement touchée des sentiments de la section des entendants et la prie d'agréer nos respectueux remerciements.

M. Baguer, directeur de l'école d'Asnières et vice-président de la section des entendants, s'exprime ainsi :

« Il y a trois jours, j'ai eu l'honneur de vous souhaiter la bienvenue au nom de la ville de Paris et du département de la Seine, dont je suis le délégué.

« Aujourd'hui, après nos longues séances de trois jours, je dois

vous remercier de votre grande patience. Nous sommes très heureux d'avoir obtenu votre précieux concours.

« Je dois aussi remercier nos deux présidents, MM. Ladreit de Lacharrière et Dusuzeau, de l'initiative qu'ils ont prise. Nos réunions porteront leurs fruits. Elles seront fécondes pour l'amélioration du sort des sourds-muets.

« Encore et de tout cœur à tous merci ! » (*Salve d'applaudissements*).

Après le départ des entendants, la section des sourds-muets reste en séance pour vider quelques résolutions réservées.

M. le Président dit qu'il a reçu de la Présidence de la Chambre une pétition envoyée à M. Paul Deschanel par la Société *l'Amitié des Sourds-Muets de Lyon,* pour être proposée au vote du Congrès.

M. le Président dit qu'il rougit de donner lecture d'une semblable proposition qui équivaudrait pour les sourds-muets à être considérés comme au-dessous des autres citoyens, comme se dérobant aux droits et devoirs des hommes civilisés. Mais sa fonction l'oblige à la soumettre impartialement au jugement de l'Assemblée.

Voici cette proposition :

« Considérant que les sourds-muets, en général, qui travaillen et luttent pour la vie, sont, à cause de leur infirmité naturelle, dans un état d'infériorité bien manifeste vis-à-vis des autres pour gagner leur vie et parvenir aux professions ou emplois publics dont jouissent aisément ceux qui ne sont pas atteints de leur infirmité;

« Emet les vœux :

« 1o Que les sourds-muets soient désormais exemptés de l'impôt personnel et mobilier ainsi que de la patente professionnelle. (*Exclamations, protestations, hilarité.*)

2o Que la faculté de se déplacer et de voyager à prix réduits sur le réseau du territoire français leur soit accordée dans les mêmes conditions qu'aux instituteurs publics (*Nouvelles exclamations*).

« Et qu'en outre, cette faveur s'étende aux enfants nés de parents sourds-muets jusqu'à leur âge de majorité. »

Toutes les mains se lèvent, et cette proposition est rejetée à l'unanimité.

L'ordre du jour est épuisé. M. Dusuzeau mime le discours de clôture. Il dit que ses espérances ont été surpassées. Il remercie vivement ses collègues et en particulier le bureau du bienveillant concours qu'ils lui ont prêté. Il ne veut pas être avec les pessimistes. Il est persuadé que nos travaux aboutiront. Il n'est pas de ceux qui se découragent ni se désespèrent. Si nous n'entendons pas, nous avons une intelligence égale à celle des entendants. Que cela nous soutienne. Le langage des signes ne disparaîtra jamais. Vive l'abbé de l'Épée ! (*Triple salve d'applaudissements*).

M. Rumpf, de Berlin, au nom des sourds-muets étrangers,

adresse aux sourds-muets français leurs fraternels remerciements et leurs meilleurs adieux. Il demande à l'Assemblée d'acclamer M. Dusuzeau pour le tact avec lequel il a dirigé les débats (*Applaudissements frénétiques*). M. Rumpf invite l'Assemblée à participer au Congrès des sourds-muets qui aura lieu à Berlin en 1902, et y exige la présence de M. Dusuzeau. Il termine en disant qu'il faut aller de l'avant, toujours de l'avant.

M. le Président déclare le Congrès clos.

La séance est levée à six heures.

Le Président,
E. Dusuzeau.

Le Secrétaire-général,
Henri Jeanvoine.

Pour revision,
Le Secrétaire du Programme,
Henri Gaillard.



Élection du bureau

M. H. Gaillard, *de Paris*. — Les membres du Comité d'organisation du Congrès ont beaucoup travaillé depuis deux ans; ils sont au courant des différents fonctionnements, ils connaissent tous les rouages; il ne conviendrait pas de les remplacer. Ils ont été à la peine, n'est-il pas juste qu'ils soient à l'honneur? Je vous propose de les réélire chacun à leur fonction respective par acclamation.

M. Olivier, *de Reims*. — Je suis d'avis qu'il est nécessaire de maintenir le bureau tel qu'il est constitué parce qu'il est au courant de l'organisation, du règlement et des affaires, sauf toutefois pour la présidence, qui au lieu d'être une charge n'est qu'un honneur.

Au nom des provinciaux, je ferai donc remarquer que M. Dusuzeau est un parisien qui a déjà présidé le Congrès de 1889.

Il serait juste dans l'intérêt de la bonne harmonie et de la concorde entre parisiens et provinciaux que les Congrès internationaux fussent présidés à tour de rôle par un parisien et un provincial.

On trouvera facilement parmi les provinciaux un président capable de diriger les débats et j'espère que tous les Congressistes seront de mon avis pour témoigner leur sympathie au dévouement et au malheur d'un confrère de province.

M. Graff, *de Paris*. — Je ne partage pas l'idée de M. Gaillard, de maintenir le bureau actuel, mais puisque personne ne s'est présenté comme candidat à la présidence, il me semble inutile de procéder à une élection du bureau.

M. Dusuzeau. — Les avis différant les uns des autres, il va être procédé au scrutin secret à l'élection du Président du Congrès.

Le candidat qui aura réuni le plus grand nombre de suffrages sera proclamé président effectif. (*Très bien, très bien.*)

Sont portés comme candidats à la présidence, les noms inscrits au tableau noir par M. Jeanvoine, secrétaire général :

M. Ernest Dusuzeau, officier de l'Instruction publique, professeur honoraire, président de l'*Association Amicale des Sourds-Muets de la Seine et de Seine-et-Oise*.

M. Louis Capon, officier d'Académie, Directeur fondateur de l'Institution des sourds-muets d'Elbeuf, président de l'*Association Fraternelle des Sourds-Muets de Normandie*.

M. Joseph Cochefer, officier de l'Instruction publique, président de la *Société d'Appui Fraternel des Sourds-Muets de France* et de la *Fédération des Sociétés Françaises de Sourds-Muets*.

M. Henri Genis, officier d'Académie, ancien président de l'*Association amicale des Sourds-Muets de France*.

M. A. Vendrevert, président de l'*Association Humanitaire des Sourds-Muets de Provence*.

M. Emile Mercier, Vice-président du Comité d'organisation et M. Henri Jeanvoine secrétaire-général font procéder au vote.

Après le dépouillement du scrutin M. le secrétaire-général fait connaître le résultat suivant.

Le pointage des bulletins accuse 148 votants.

Ont obtenu :

MM. Dusuzeau	62	voix
Capon	38	—
Cochefer	20	—
Genis	11	—
Vendrevert	6	—

Bulletins blancs ou nuls 11.

M. Dusuzeau ayant obtenu le plus grand nombre de voix, la présidence du Congrès lui est de plein droit dévolue. (*Applaudissements.*)

M. Dusuzeau. — Je vous remercie, mes chers collègues, de la marque de confiance que vous venez de me renouveler, je tâcherai de m'en montrer digne, mais laissez-moi espérer que chacun de vous par son esprit d'ordre et de discipline, contribuera à faciliter ma tâche.

Je ne saurais cependant me résoudre à séparer de moi ceux qui ont été mon bras droit, dans l'organisation du Congrès. Je vous réitère la proposition de M. Gaillard de les réélire par acclamation chacun à leur fonction respective. *Adopté.*

PREMIÈRE SÉANCE

OUVERTURE DU CONGRÈS

LUNDI 6 AOUT

DISCOURS DE M. LADREIT DE LACHARRIÈRE

PRÉSIDENT DU COMITÉ D'ORGANISATION (SECTION DES ENTENDANTS)

Monsieur le Président,
Mesdames,
Messieurs,

C'est une grande satisfaction pour moi d'assister aujourd'hui à l'ouverture du Congrès des sourds-muets.

Les résistances que son organisation a rencontrées n'ont servi qu'à mettre en lumière l'inanité des efforts pour y mettre obstacle, et l'importance du but qui nous réunit aujourd'hui.

Les grands progrès sociaux ne se réalisent pas suivant les caprices des hommes, mais ils se produisent à l'heure marquée, et rien alors ne peut en arrêter la marche.

Les intérêts dont nous allons nous occuper sont bien dignes de l'attention des hommes éminents qui ont répondu à notre invitation pour honorer de leur présence cette inauguration solennelle de nos travaux. Je leur adresse l'hommage de notre gratitude.

Je suis l'interprète du Comité d'organisation en exprimant toute notre reconnaissance aux Conseils généraux

de la Creuse, de la Drôme, de la Gironde, de la Marne, de la Seine, de la Seine-Inférieure et des Vosges, pour les précieux encouragements qu'ils nous ont donnés, et aux Gouvernements de la Belgique, de la Grande-Bretagne, du Danemark, des Etats-Unis, de la République de l'Equateur, de la Hongrie, du Mexique, de la Suisse, de la Russie et de la Suède pour le très grand honneur qu'ils nous ont fait en se faisant représenter à notre Congrès.

Je dois les plus affectueux remerciements à M. le Professeur Gariel, délégué principal près les Congrès de l'Exposition et à mes collègues du Comité d'organisation qui m'ont donné un concours précieux sans lequel ma tâche eût été au-dessus de mes forces.

Je dois aussi l'expression de ma plus vive sympathie au bureau de notre section sœur.

S'il y a dans le programme de la section des sourds-muets des divergences avec le nôtre, nous saurons montrer de quel côté est la vérité, mais je tiens à dire que nous avons marché la main dans la main avec le président de la section des sourds-muets, et qu'aucune difficulté n'a jamais pu nous séparer.

Honneur à vous, Mesdames et Messieurs, qui êtes accourus de toutes les parties du monde pour préparer et soutenir, par l'autorité de votre expérience, les améliorations que nous cherchons, les réformes que nous avons la volonté d'obtenir.

Au seuil du siècle nouveau, éblouis par les merveilles de l'Exposition, nous avons le devoir de regarder en arrière et de nous demander si les œuvres humanitaires ont progressé comme la science, comme les arts, comme l'industrie.

Nous avons, pour ainsi dire, domestiqué les forces de la nature jusqu'alors inconnues. Nous y avons trouvé des

profusions de lumières, des forces incalculables, le pouvoir de transmettre avec la rapidité de l'éclair notre pensée jusqu'au bout du monde. Nous devons à un de nos collègues, M. Graham Bell, la possibilité de transmettre la voix comme le télégraphe transmet la pensée écrite. Nous avons anéanti la douleur ; nous avons découvert les germes des maladies et les moyens de les détruire ; nous avons porté une civilisation bienfaisante aux confins du monde. Nos œuvres de solidarité n'ont pas été moins grandes ; partout nous voyons d'admirables efforts pour améliorer le sort du faible et du malheureux.

Dans ces œuvres de socialisme bienfaisant, nos frères les sourds-muets ont-ils eu la part à laquelle ils avaient droit ?

Le nombre des chefs d'institutions réunis aujourd'hui, et le plus grand nombre encore de ceux qui n'ont pu se joindre à nous, témoignent du grand effort qui a été fait depuis un siècle pour faire oublier aux sourds-muets leur infirmité originelle. Il y a donc à examiner si l'effort a été proportionné aux besoins, si la voie dans laquelle on a cherché le progrès a été toujours la meilleure, et enfin il vous appartiendra de déterminer ce qu'il reste à faire.

Les hommes qui ont à cœur de faire un peu de bien, se proposent dès le début de leur carrière, un objectif qu'ils poursuivent, avec plus ou moins de bonheur. Celui qui a le plus excité mon zèle a été de chercher à diminuer le nombre des sourds-muets.

En fondant, il y a trente-trois ans, la clinique otologique des sourds-muets, je pensais qu'en traitant, avec plus de soins qu'on le faisait, les maladies de l'oreille dans la première enfance, on pourrait éviter au plus grand nombre des petits enfants la perte de l'ouïe.

Il y a deux ans, j'ai pu à l'aide du bienveillant concours

du Ministère de l'Intérieur, refaire la statistique des sourds-muets de la France et de l'Algérie, moins la ville de Paris dans laquelle le recensement de la surdi-mutité n'est possible qu'avec un recensement général de la population. Si je n'ai pu avoir la certitude que mes espérances étaient réalisées j'ai pu du moins constituer des documents qui intéressent le Congrès.

Le premier, c'est que la population sourde-muette de la France et de l'Algérie non compris le département de la Seine, se compose de 19.579 individus. Le second, c'est que les dépenses faites par les départements, les communes et la charité privée pour placer dans les écoles 3.287 enfants s'élèvent à 973.617 francs, soit 296 francs en moyenne par enfant. Il suffit de faire remarquer que cette somme provient de subventions départementales, communales et de la charité privée pour entrevoir les difficultés que rencontre le placement d'un enfant sourd-muet. Tandis que l'entrée de l'école est un droit pour l'entendant, c'est une faveur pour le sourd-muet. Je sais bien que la loi sur la gratuité et l'obligation de l'instruction publique n'a pas fait d'exception pour les déshérités de la vue et de l'ouïe, mais on n'a rien fait pour remplacer l'école communale dans laquelle ils ne peuvent entrer.

Il faut que l'enfant ne soit pas élevé dans cette pensée qu'il doit à la charité sa vie intellectuelle. L'idée de charité provoque celle de mendicité qu'il faut à tout prix éloigner de son esprit.

Le département de la Seine nous a tracé la voie. Tous les sourds-muets sont instruits gratuitement dès l'âge de scolarité, et son établissement d'Asnières, qui grandit tous les jours, est placé sous la tutelle de l'Administration de l'Instruction publique qui a grand soin de prendre ses fonctionnaires parmi les hommes de la carrière.

Nous n'avons pas à indiquer les modifications nécessai-

res, qui, sans blesser les intérêts privés, pourraient satisfaire à cette pensée d'égalité sociale.

Nous avons provoqué l'étude de cette grande question, afin que nos collègues étrangers nous apprennent ce qui se fait dans leurs pays. Sur le terrain de l'éducation et du progrès les frontières n'existent plus, nous sommes tous solidaires les uns des autres, et nous pourrons émettre des vœux qui puissent réaliser nos aspirations communes.

Nos institutions, Mesdames et Messieurs, comme celles des autres pays, possèdent une pléïade d'instituteurs distingués, dévoués à l'œuvre à laquelle ils sont attachés, et, je ne visite jamais un établissement sans sortir le cœur plein de gratitude pour ceux dont je viens de constater les efforts et les succès.

Un grand principe domine tous les méthodes, c'est l'éducation orale. Nous voulons que nos frères sourds-muets deviennent nos égaux par l'intelligence, le savoir, et l'expression de leurs idées. La parole seule peut supprimer toutes les barrières et donner accès aux carrières dans lesquelles la perte de l'ouïe n'est pas un obstacle absolu. Mais la méthode orale n'a été appliquée que depuis vingt ans, et nous comptons beaucoup de générations de sourds-muets chez lesquelles l'éducation a été faite par l'écriture et qui s'expriment par la mimique et la dactylologie. Ceux qui datent de cette époque, déjà lointaine, forment une famille qui tend à s'isoler du monde des parlants. Se joignent à eux ceux dont la parole est défectueuse, et tous ne se doutent pas du retard qu'ils apportent à la réalisation des progrès sociaux auxquels nous aspirons pour eux.

Personne ne peut trouver mauvais que les sourds-muets s'expriment entre eux dans le langage qu'ils préfèrent, pas plus que nous ne pouvons critiquer ceux qui parlent le provençal, le basque ou le breton, mais cela ne nous empêche pas de réserver pour nos écoles la langue de

Bossuet, de Corneille et de Victor Hugo. Faisons pour les sourds-muets ce que nous faisons pour les entendants. La parole est l'arche sainte qui seule peut les conduire au milieu social où ils aspirent.

Après bien des hésitations et des controverses, c'est au Congrès de Milan que cette vérité a paru éclatante, et que la lumière a rayonné sur le monde entier. Honneur à la pléïade d'instituteurs distingués auprès desquels nous avons été nous convaincre de cette vérité.

Je salue ceux qui ont fait partie du Congrès de Milan, et ceux qui sont les élèves de ces maîtres vénérés, et j'exprime le regret que l'illustre Fornari n'ait pu, à cause de sa santé, répondre à mon appel.

S'il n'y a plus d'adversaires de la méthode orale, on ne peut méconnaître que beaucoup se demandent pourquoi elle n'a pas donné tout ce qu'on en pouvait attendre.

On a cru que le sourd-muet présentait un terrain toujours semblable dans lequel la végétation dépendait seulement de la culture. On n'a pas regardé suffisamment ce qui se passe dans nos écoles primaires. Presque tous les enfants apprennent à lire, mais, pour quelques-uns, l'instruction s'arrête à la lecture des choses simples, et l'écriture est rudimentaire. On ne songe pas à incriminer les méthodes des instituteurs, on reconnaît l'insuffisance des élèves. Dans nos écoles de sourds-muets on attaque la méthode parce que, après quelques années, elle n'a presque rien appris à un certain nombre d'enfants.

Nous devons y regarder de plus près, et nous rendre compte que ces mêmes enfants, pour lesquels les résultats ne répondent pas aux sacrifices, instruits par une autre méthode, fussent restés également inférieurs. Un premier point s'impose donc, c'est de faire une sélection mieux comprise. Il ne faut pas laisser les bons sujets s'enliser dans la médiocrité des retardataires.

Une autre cause de l'application défectueuse de la méthode orale est la diversité infinie des procédés pédagogiques qui sont mis en usage. Chaque professeur, dans son zèle d'apôtre, croit avoir trouvé un procédé, et, parce que il en est l'inventeur, il s'imagine qu'il est meilleur que tous les autres, et il l'applique sans contrôle.

Je crois, qu'au moins pour les premières années, les procédés pédagogiques devraient être rigoureusement codifiés.

Vous ne chercherez pas dans les délibérations de ce Congrès le moyen de procéder à cette codification, mais il vous sera possible d'indiquer par qui elle pourra être réalisée. Je dépasserais la mesure de la compétence que vous voulez bien m'accorder, si je cherchais à aller plus loin dans cet ordre d'idées.

L'unification des méthodes pédagogiques, qui sera le crible commun par lequel tous les sujets devront passer donnera à la sélection une précision beaucoup plus grande.

La conséquence de cette sélection sera la création de l'enseignement secondaire pour les sourds-muets.

Ce sera l'honneur de ce Congrès d'avoir signalé cette voie, et nos successeurs honoreront nos travaux, comme nous honorons ceux du Congrès de Milan.

L'enseignement des sourds-muets, tel que je l'entrevois et le désire, devrait comporter trois catégories d'établissements :

Pour les inférieurs, l'enseignement agricole, je ne veux pas dire que la science agricole puisse se passer d'une intelligence ouverte, mais la culture de la terre permet d'utiliser tous les bras ;

Pour les moyennes intelligences les études professionnelles telles que nous les donnons aujourd'hui ;

Pour les intelligences de choix, l'enseignement secondaire.

Combien fait-on actuellement de bacheliers dans les écoles de sourds-muets ? Mon distingué collègue M. Dusuzeau en est un exemple, mais, depuis plus de vingt ans, je n'ai vu réaliser cet heureux couronnement des études que par l'éducation privée, inaccessible à la classe peu fortunée.

Si j'ai proclamé, Mesdames et Messieurs, que l'enfant ne pouvait devoir son éducation à l'assistance ou à la charité, je n'ai voulu parler que du fils de l'ouvrier doué de la meilleure santé ; mais la maladie frappe tous les âges, le chômage la prépare, et l'imprévoyance ou l'impossibilité d'économiser rendent la vieillesse miséreuse.

L'assistance et la charité sont les seuls moyens, pour les riches, d'honorer leur fortune. Faire le bien est aussi la consolation de ceux qui ne sont pas heureux. Ces questions humanitaires sont donc à l'ordre du jour de tous les pays, et de tous les temps. Votre Congrès devait d'autant moins les négliger qu'il reste beaucoup à faire pour les sourds-muets, pour ne pas dire que tout est à faire.

Les Sociétés de secours mutuels, qui ont pris en France et à l'Etranger une si grande extension, sont une forme d'association à laquelle les sourds-muets peuvent difficilement recourir parce que, dans chaque ville, leur nombre est trop restreint. Dans les grands centres comme Paris, ces associations sont difficiles à organiser, parce que les ouvriers appartiennent à un trop grand nombre de corporations et parce qu'ils échappent au contrôle les uns des autres, qui est une sauvegarde de la régularité de leur conduite. Je crois donc que ces sortes d'associations ont bien peu de chance de prospérer.

L'ouvrier sourd-muet a besoin d'une protection, d'une sorte de tutelle qui lui aide à entrer dans un autre atelier,

quand celui où il travaillait lui fait défaut; où il puisse trouver le conseil dont il a besoin, le prêt à courte échéance pour traverser les jours difficiles, les secours de la médecine et de la religion.

Ces Sociétés de protection existent en France. Mais, jusqu'à présent, elles sont devenues trop facilement des bureaux de charité. Les ressources leur font trop défaut pour prendre l'essor qui leur serait nécessaire, et ne pouvant réaliser leur but elles perdent l'énergie qui donne le succès, et elles émiettent un maigre budget sans rien faire de suffisamment utile.

Mieux dirigées, elles devraient faire moins de charité, et réveiller davantage les forces vives de ceux dont elles ont mission de s'occuper.

Elles devraient chercher à développer les petites associations ouvrières, en évitant de faire grand, car toutes les fois qu'il faut entretenir une direction pour faire marcher une modeste entreprise, les frais généraux ne tardent pas à épuiser le capital.

Les Sociétés de patronage rendraient ainsi les plus grands services en incitant les patrons à associer davantage les ouvriers à leurs entreprises. Nous en avons quelques exemples heureux, et, entre autres, celui que nous donne M. Firmin-Didot dans ses usines du Mesnil.

J'ai reçu l'assurance qu'une imprimerie qui se réorganise préparait des locaux pour loger ses ouvriers sourds-muets. On ne saurait trop encourager de pareils essais.

Les Sociétés de patronage pourraient également fonder à la campagne des associations familiales pour les travaux agricoles. On ne devra pas confondre ces minuscules associations avec les colonies agricoles destinées à recevoir un assez grand nombre de protégés. Il y en a peu qui réussissent à vivre avec les ressources de leurs exploitations et qui ne se transforment pas en asiles subventionnés

par la charité publique pour recevoir les infirmes et les vieillards.

J'ai fait de vains efforts pour organiser à Paris l'assistance spéciale des sourds-muets. J'ai signalé les difficultés que les sourds-muets éprouvent pour se faire soigner dans les bureaux de bienfaisance et les hôpitaux.

J'ai demandé qu'un bureau spécial leur fut consacré, et la création d'une maison de retraite pour les vieillards. Les ressources ont fait défaut jusqu'à présent pour réaliser ces espérances, mais pour faire le bien on ne doit jamais se lasser.

A vous maintenant, Mesdames et Messieurs, d'aborder les problèmes sociaux pour lesquels vous vous trouvez réunis ; j'attends de vos travaux une impulsion féconde, et j'ai confiance dans vos généreuses aspirations.

DISCOURS DE M. ERNEST DUSUZEAU

PRÉSIDENT DU COMITÉ D'ORGANISATION (SECTION DES SOURDS-MUETS)

MONSIEUR LE PRÉSIDENT D'HONNEUR,

Au nom de la section des Sourds-Muets, je vous adresse mes bien respectueux remerciements pour l'intérêt que vous voulez bien nous témoigner en venant nous honorer de votre illustre présence, et je vous prie d'être, auprès du Gouvernement que vous représentez ici, l'interprète de nos plus sincères sentiments de reconnaissance et de dévouement envers la République !

MESDAMES,
MESSIEURS,

Je commencerai par vous remercier de l'empressement que vous avez mis à répondre à notre appel de venir assister à ce Congrès.

Je n'ai pas besoin de vous en rappeler le but : continuer l'œuvre bienfaitrice de notre illustre père l'abbé de l'Epée en cherchant à améliorer le sort de nos frères, et faire valoir nos si justes revendications de droits de citoyens.

Il y a eu déjà bien des Congrès organisés dans ce but, mais sans aucun résultat satisfaisant.

Mais celui auquel vous allez assister tout à l'heure, est sous la sauvegarde du Gouvernement qui, par ses actes, rappelle ceux de 1791 et de 1793, décrétant l'établissement d'écoles de sourds-muets et l'égalité des sourds-muets comme citoyens aux entendants-parlants.

Travaillons donc dès à présent, et soyons sûrs que le Gouvernement nous aidera.

Nous sommes divisés en deux sections : la section des entendants-parlants et la section des sourds-muets. — Guidées par un même sentiment d'intérêt pour les sourds-muets, ces deux sections convergent leurs vues vers un même et seul but : le bien-être des sourds-muets.

Offrons tous ensemble un respectueux hommage de notre sincère reconnaissance à mon éminent collègue, M. le docteur Ladreit de Lacharrière, dont le dévouement et l'abnégation sont connus de tous !

Nous ne ferons aucune objection aux recherches de perfectionnement de la méthode orale qui figurent dans le programme de la section des entendants-parlants. Pourquoi ferions-nous autrement? La parole serait évidemment pour nous le plus grand de tous les bienfaits pour nous qui n'entendons pas !

Nous ne demandons qu'une seule chose : c'est que notre langue naturelle, le langage des signes, ne soit pas sacrifié au langage articulé :

Je suis oiseau,
Voyez mes ailes,
Ne les coupez pas !

A l'œuvre ! discutons librement en notre âme et conscience !

DISCOURS DE M. MUZET

DÉPUTÉ

MESDAMES, MESSIEURS,

Je regrette vivement, comme vous tous, que nous soyons privés d'entendre la parole éloquente de l'éminent Président de la Chambre des Députés.

M. Paul Deschanel vous aurait parlé avec toute l'autorité qui s'attache autant à son grand talent, qu'à la haute situation qu'il occupe si dignement.

Sans avoir qualité pour parler au nom de mes collègues du Parlement, je tiens cependant à vous dire, comme député de Paris, tout l'intérêt que nous portons à la cause si noble dont vous êtes ici les représentants convaincus et autorisés.

Je tiens à vous saluer, vous qui êtes venus de tous les points du globe, apporter ici à vos amis de France le témoignage approbatif des sentiments de confraternité, d'étroite et amicale solidarité qui unissent, aux sourds-muets de l'univers, tous ceux qui les aiment sincèrement, tous ceux qui se sont dévoués à cette généreuse idée de leur assurer, avec une plus grande confiance en eux-mêmes, la place à laquelle ils ont droit dans la société.

Je tiens à saluer et à remercier toutes ces femmes de cœur et de dévouement, tous ces hommes méritants et dévoués qui consacrent leurs talents et leurs efforts de chaque jour à l'enseignement et à l'éducation des sourds-muets.

Je remercie Messieurs les Présidents et Messieurs les membres du Bureau de m'avoir fait le grand honneur de m'inviter à assister à cette séance solennelle. J'ai tenu à m'y rendre parce que je suis un vieil ami des sourds-muets. Je l'ai montré chaque fois que j'en ai trouvé l'occasion et, notamment, au Conseil municipal de Paris et au Conseil général de la Seine, lors de la création de l'École des sourds-muets d'Asnières dont j'aperçois le distingué directeur. J'ai tenu à m'y rendre, enfin, pour adresser mes sincères félicitations non seulement aux organisateurs de ce Congrès et à mon éminent ami M. Gariel, l'âme des Congrès de 1900, mais aussi à tous les Membres de cette brillante assemblée qui vont travailler avec un zèle et une conscience dignes des plus grands éloges afin de faire faire un progrès de plus à l'idée qui les réunit et les unit.

Vous pouvez être certains, Mesdames et Messieurs, que les vœux émis par vous seront entendus des Membres du Parlement français et je suis persuadé que je ne serai démenti par aucun d'eux en vous adressant l'assurance de leur vive et cordiale sympathie.

DISCOURS DE M. GARIEL

DÉLÉGUÉ PRINCIPAL DES CONGRÈS

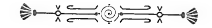
Mesdames, Messieurs,

La présidence de votre Congrès est pour moi un honneur qui me cause une grande satisfaction, car, le but de votre réunion qui a fait venir de bien loin un certain nombre d'entre vous, est essentiellement humanitaire. Le Dr de Lacharrière vous a donné dans son remarquable discours un aperçu des questions intéressantes et multiples qui vous sont soumises; les unes se rapportent à l'enseignement des sourds-muets, aux meilleurs moyens de développer leur intelligence endormie et de les rendre plus aptes à remplir dans la société la place à laquelle ils ont droit; les autres ont trait à l'assistance, et sont d'une importance capitale pour les êtres déshérités de la nature.

Aussi j'aurais voulu que ces questions palpitantes d'intérêt pour vous, Messieurs les philanthropes éducateurs des sourds-muets, pour vous, Messieurs les Sourds-Muets, qui en êtes l'objet, soient traitées dans des séances auxquelles tous vous assisteriez, mais je me suis rendu à l'impossibilité d'une discussion entre vous, bien que, Messieurs, une même pensée de charité, d'amour, vous anime tous.

Avant de nous séparer pour aborder l'étude de ces problèmes sociaux, permettez-moi de vous exprimer mon opinion sur la question si importante de l'enseignement des sourds-muets. J'estime que donner la parole à celui qui ne l'a pas, est lui rendre un immense service; mais pour obtenir ce résultat, ne

pourrait-on, dès maintenant, recourir aux méthodes scientifiques dont l'éclosion est la gloire de notre siècle; et si ces méthodes ne sont pas encore suffisamment pratiques pour entrer dans le domaine de l'éducation, ne serait-il pas utile de rechercher les moyens d'atteindre ce résultat. Pour permettre à vos élèves de comprendre la parole aux mouvements des lèvres, vous avez le cinématographe qui leur montrerait ces mouvements, d'abord décomposés, puis se succédant avec une rapidité de plus en plus grande. Vous avez aussi le phonographe qui pourrait servir à ceux dont la surdité n'est pas absolue, en produisant des sons d'une hauteur, d'une intensité, d'un timbre, soumis à la volonté de l'éducateur. Voilà, Mesdames et Messieurs, des moyens d'ordre scientifique que je livre à vos réflexions, et maintenant je souhaite ardemment la plus grande réussite à votre Congrès dont je déclare la session ouverte.



DEUXIÈME ET TROISIÈME SÉANCES

LUNDI 6 AOUT

Ouverture des débats

MOTION

DÉPOSÉE PAR M. MARCEL MAUDUIT, de Paris

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Au nom de plusieurs de mes collègues et au mien, j'ai l'honneur de déposer sur le bureau du Congrès la motion suivante que je vous prie de vouloir bien soumettre à l'appréciation de l'Assemblée :

En raison de l'importance que doivent prendre les débats et afin que les questions primordiales de première utilité pratique soient sérieusement discutées, nous demandons à l'honorable Assemblée que les questions de méthodes soient traitées en dernier lieu, que les questions ci-après deviennent l'objet d'un examen sérieux, afin qu'elles donnent lieu de la part du Congrès à des vœux ou amendements favorables en vue de les faire aboutir :

1° Application aux sourds-muets, résidant en France, de la loi de 1882 sur l'instruction obligatoire;

2° Création de nouvelles écoles régionales pour les sourds-muets des deux sexes;

3° Attributions des emplois de directeurs d'écoles de sourds-muets aux professeurs de carrière;

4° Rattachement des écoles de sourds-muets au ministère de l'Instruction publique;

5° Création d'un poste d'inspecteur pour la surveillance et le contrôle exclusifs de l'enseignement dans les écoles de sourds-muets;

6° Création d'une maison de retraite pour les sourds-muets âgés et infirmes.

Les soussignés réclament l'urgence sur cette proposition, sa mise aux voix et son inscription au procès-verbal de la séance.

Marcel MAUDUIT,
Rédacteur en chef au *Journal des Sourds-Muets.*

Francesco MICHELONI
de Rome.

Eugène NÉE,
Publiciste.

Paul BERTRAND, Ch. PÉRINO, Victor LAGIER, CAVELIER, R. HIRSCH, de BAUDICOUR, H. GENIS, H. DESMAREST, J. COCHEFER, Emile MERCIER.

M. HENRI GAILLARD. — Je ne m'oppose pas à ce que l'Assemblée souligne par son vote l'importance des vœux énumérés par M. Mauduit, mais, en ma qualité de secrétaire du Programme, je demande qu'on passe immédiatement à l'ordre du jour. Beaucoup de mesures réclamées par M. Mauduit le seront par divers orateurs au cours des débats. Et il faut qu'elles soient discutées et mimées pour qu'on décide en connaissance de cause au moment du vote des résolutions.

L'Assemblée décide de passer à l'ordre du jour.

La Méthode orale pure

Dans les Instituts des Sourds-Muets Allemands

et ses résultats

Méditation critique

PAR ALBIN-MARIA WATZULIK, d'Altenburg (Saxe)

MESDAMES ET MESSIEURS,

Ce que je vais vous présenter n'est point nouveau, mais j'ose croire que le thème susmentionné est très propre d'attirer l'attention de toute cette honorable Assemblée. Surtout, il nous faut constater que les tentatives faites jusqu'à présent par les professeurs allemands en faveur de la méthode orale pure, ont échouées totalement, — chose que je vais prouver aussitôt.

Préalablement, je prie l'Assemblée de vouloir bien jeter un coup d'œil rétrospectif sur l'an 1880 où, à Milan, le Congrès des professeurs de sourds-muets vota l'introduction de la méthode orale pure, avec abolition complète de la langue mimique pour l'école et la vie publique. Je ne dois pas raconter les cruautés commises bientôt après l'introduction de la méthode orale pure; du reste, au sujet de cette dernière, des plaintes sont faites dans les assemblées et les journaux des sourds-muets. Mais ce que les adhérents de la méthode orale pure attendaient ne s'est point réalisé : c'est-à-dire un succès réel. Au contraire, il a manqué totalement. Sans doute, plusieurs sourds-muets ont obtenu une grande dextérité de langue, mais il s'en faut de beaucoup que ce soit un succès. Entre 1.000 sourds-muets, il y a 10 tout au plus qui parlent très bien. Déterminés par leurs insuccès, les professeurs cherchaient d'autres expédients, sans abandonner la

méthode orale pure. Ils expérimentaient en toutes sortes, mais sans succès remarquable. Au lieu d'avoir égard aux protestations venant des cercles des sourds-muets cultivés et de se concerter avec eux, ils se liguaient contre eux et commettaient ainsi le plus grave péché qu'on ne doit point leur pardonner. Les professeurs qui croient pouvoir égaliser, par la méthode orale pure, les sourds-muets aux entendants-parlants, sont et restent incapables à l'emploi des maîtres : car la parole est apprise aux dépens de l'esprit. C'est une sottise que de croire que la parole aiguise et développe normalement l'intelligence. Enfin, pendant que les partisans de la méthode orale pure font un mouvement de va-et-vient pour chercher un expédient, le développement intellectuel des élèves confiés à eux est négligé. Le résultat en est que ces derniers, licenciés des écoles, n'ont pas le courage d'entretenir des relations continuelles avec les entendants-parlants et qu'ils perdent l'envie d'augmenter leur dextérité de langue. Le plus désastreux que jusqu'à présent j'ai pu apercevoir chez les sourds-muets, c'est le manque d'élasticité intellectuelle dans les relations orales et par écrit. J'ai observé beaucoup de professeurs dans leurs rapports avec les sourds-muets, surtout avec ceux qui avaient reçu l'enseignement d'eux-mêmes. Nombre de professeurs semblent croire qu'en effet ils ont obtenu des succès avec leurs élèves. Cette opinion est détruite par le fait qu'un grand nombre de sourds-muets n'est point en état d'avancer avec ce qu'ils ont reçu de l'enseignement public. Un nombre d'eux ont à peine de quoi vivre.

Pour se convaincre de ce triste fait, il faut seulement aller chez les maîtres artisans ou les fabriquants et demander s'ils donnent la préférence aux sourds-muets sur les entendants-parlants. La réponse sera partout : Non!

Pourquoi l'esprit doit-il être négligé dans l'enseignement oral? Les professeurs prennent la plus grande garde à la bouche et à la langue, au palais et à la gorge; ils s'efforcent ardemment pour obtenir, de leurs élèves, une dextérité de parler; ils prodiguent leurs efforts et leur temps à la bouche, pendant que l'esprit qui devait être l'essentiel, joue le rôle d'un spectateur stupide. Sans le vouloir, les professeurs es-

timent le développement intellectuel moins que la parole. En vérité, nombre de sourds-muets savent parler passablement, mais peut-on estimer cela comme un grand avantage, si, malgré cette acquisition, l'intelligence fonctionne très défectueusement? Ce que je prétends, c'est qu'avec l'institution de la méthode orale pure, on a commis la plupart des plus grands crimes contre les silencieux. Je préviens les professeurs allemands que, dans leur misère, ils cherchent un refuge auprès d'un seul sourd-muet et se servent de celui-ci comme moyen d'attaque contre les sourds-muets protestants, — chose qui s'est fait l'autre jour de la manière la plus ignominieuse. Il ne fait point honneur aux adhérents enragés de la méthode orale pure de prôner, en face de leur incapacité, un seul du petit nombre de sourds-muets qui sachent bien parler et écrire, comme le triomphe de la méthode orale pure.

Si un seul élève de l'Institut de Riehen est prouvé par les professeurs allemands comme résultat fort éclatant de la méthode orale pure, cela ne contribue en rien à la gloire des Instituts avec la méthode d'orale pure; car ce *seul* est, pour moi, un zéro pédagogique vis-à-vis des milliers qui ne sachent pas autant briller que ce *seul.*

Je recommande vivement aux professeurs allemands de ne pas traiter la bouche comme l'essentiel, mais de considérer plutôt le développement intellectuel comme loi exclusive et supérieure de l'enseignement. La langue mimique a pour but de réveiller et d'animer l'esprit; l'œil, comme médiateur de l'intelligence, doit comprendre facilement tout ce que le maître expose, mais il ne doit être nullement tourmenté. Naturellement, la parole doit être enseignée, mais jamais aux dépens de l'esprit.

Discussion : MM. Birnbaum, *de Hanovre ;* Matthes, *de Kœnigsberg ;* Rumpf, *de Berlin ;* Em. Mercier, *d'Epernay ;* L. de Contenson, *de Lille.*

M. Birnbaum. — Je voyage presque toute l'année dans les grandes villes d'Allemagne, et partout les anciens élèves des écoles allemandes me démontrent une incapacité notoire, se plaignent de leurs professeurs. La majorité des sourds-muets

allemands condamne la méthode orale; si le Congrès en fait autant, tous les sourds-muets d'Allemagne applaudiront.

M. Matthes. — Je suis, moi aussi, un élève de l'enseignement oral, et je pourrais vous raconter des choses à vous faire frissonner. Veuillez seulement constater que tout sourd-muet tant soit peu intelligent et dont l'intelligence survit aux procédés des maîtres allemands en arrive toujours à se retourner contre eux lorsqu'il apprécie enfin le grand avantage des gestes.

M. Rumpf. — *(Voir aux Annexes).*

M. E. Mercier. — Au cours de mes visites dans les écoles des sourds-muets à l'étranger, particulièrement en Italie, les instituteurs m'ont avoué que les signes leur rendaient et leur rendront toujours de bons services pour une compréhension rapide et efficace, et qu'à la rigueur, ils ne sauraient totalement les exclure. Or, d'une conversation que j'ai eue tout à l'heure avec plusieurs professeurs, c'est tout le contraire que j'ai appris; l'assurance m'a été donné que la parole seule était employée à l'exclusion de tout geste.

Il y a là un manque de franchise de la part des instituteurs. Je laisse au Congrès le soin d'apprécier leur conduite.

M. L. de Contenson. — Dans les écoles françaises, il se passe des faits semblables.

———·✳·———

Création d'Ateliers dans les Institutions

PAR ALBERT VENDREVERT, de Marseille

J'expose que les ateliers dans les écoles manquent totalement. J'aimerais que l'on en créât dans certaines écoles qui en sont dépourvues. Il leur faudrait des maîtres habiles dans leurs professions pour leur mettre un bon métier entre les mains. Je voudrais que l'on créât dans certaines villes des écoles d'arts et métiers pour les sourds-muets.

Discussion : MM. Eugène NÉE, *de Paris ;* WATZULIK, *d'Altenburg ;* BALESTRA, *de Marseille ;* BERTRAND, *de Paris.*

M. EUGÈNE NÉE. — Tout en rendant justice aux sentiments qui guident M. Vendrevert, je ne partage nullement son enthousiasme pour les ateliers manuels de sourds-muets *dans* l'école. C'est une erreur et une très grave erreur de croire que ces sortes d'annexes rendent et rendront service. L'école doit être l'école à mon sens. Que l'on consacre sept à huit ans d'instruction primaire et secondaire aux sourds-muets, mais rien que l'instruction. Qu'ensuite une ou deux années soient consacrées, *en dehors* de l'école, à leur éducation manuelle, dans des ateliers d'entendants, dans les écoles industrielles comme il en existe un peu partout dans les grands centres, cela sous la surveillance du Directeur de l'Institution d'où sortira l'élève ou du Comité de surveillance de cet Institut.

Mais que cette ou ces années soient exclusivement consacrées à son apprentissage manuel comme les 7 ou 8 premières années ont été consacrées à son instruction.

J'ai, pour parler contre les ateliers dans les écoles, d'excellentes raisons : Beaucoup de temps est perdu ; l'instruction primaire et l'apprentissage manuel sont aussi incomplets l'un que l'autre ; la plupart des élèves sortent de l'école au poin

de vue pratique de la vie et du métier de gagne-pain avec un bagage tellement enfantin, avec des joujoux de bazar qui veulent passer pour outils sérieux tellement fragiles qu'il n'est nullement étonnant qu'une fois entrés dans les ateliers d'entendants ils soient de suite l'objet de l'ironie, parfois de l'insulte brutale dans leur dignité d'homme de la part de leurs nouveaux camarades. Et tel qui à l'école a remporté un premier prix d'atelier n'est employé hors l'école qu'à des travaux inférieurs où les quelques principes qu'il peut avoir reçus se perdent vite et lui feront changer à chaque instant de carrière.

Quant à la création d'une école d'arts et métiers pour les sourds-muets, l'idée est séduisante mais impraticable. Sûrement M. Vendrevert ignore la définition d'*Ecole d'Arts et Métiers* et les attributions qui s'y rattachent. Les arts et métiers sont chargés de faire des premiers maîtres, des professeurs manuels, des industriels qui, plus tard, doivent diriger de grandes usines, de grands ateliers. En sortant des arts et métiers, c'est une espèce de consécration de maîtrise qu'on obtient.

Bien peu de sourds-muets pourraient y aspirer; que ceux qui le peuvent y soient placés, mais, pour la masse, je préfère qu'ils sortent bons ouvriers d'écoles professionnelles et dans les conditions que j'ai dites.

Plaise au Congrès de me donner la priorité et de dire :

1° Que les sept ou huit ans d'études scolaires soient exclusivement scolaires;

2° Que sous le contrôle du Comité de surveillance des Instituts de sourds-muets ou du Directeur de ces Instituts une ou deux années soient consacrées à un sérieux apprentissage d'un métier dans une école professionnelle d'entendants, lequel apprentissage mettra le sourd-muet au courant de son métier et du salaire auquel il aura droit selon les capacités acquises ;

3° Au cas où il n'existerait pas d'écoles professionnelles, le simple devoir impose l'obligation à l'État, aux villes, d'accorder au sourd-muet les mêmes avantages qu'aux entendants, c'est-à-dire des bourses ou demi-bourses qui lui permettent de vivre là où existent des écoles professionnelles.

M. Vendrevert. — Mais à Marseille, il n'y a pas d'écoles professionnelles.

M. Eugène Née. — Dans toutes grandes villes existent des écoles professionnelles, à Marseille comme ailleurs. N'y en eut-il pas que l'Etat ou la ville pourraient accorder des bourses de voyage là où il en existe, et le moins loin possible des écoles, pour faciliter la surveillance.

M. Watzulik. — J'appuie les idées de M. Vendrevert. (V. aux Annexes).

M. Balestra. — Bien qu'étant le collègue et le compatriote de M. Vendrevert, je me déclare opposé à sa proposition. La création d'une école d'arts et métiers pour les sourds-muets est, en effet, impraticable.

M. Bertrand. — J'attire particulièrement l'attention des sourds-muets sur ce fait que la création de véritables ateliers dans leurs institutions est un leurre, j'en donne les raisons suivantes :

1° Parce que tout apprentissage manuel alternant avec les études a lieu au détriment de l'instruction; or, plus que tout autre, le sourd-muet a besoin d'être instruit afin d'entrer plus facilement en communication avec la société;

2° Parce que si, pour passer à ce premier inconvénient signalé, l'apprentissage n'a lieu qu'à l'âge adulte, c'est-à-dire une fois les classes terminées, la raison de la création de ces ateliers pour lui n'existe plus, en ce sens qu'il ne peut avoir de meilleurs professeurs et d'exemples que dans les ateliers du dehors, c'est-à-dire du domaine du commerce;

3° Parce que la spéculation s'en mêlerait et qu'il est mauvais de voir des êtres exploités dans leur production sous prétexte de leur faire le bien. Tel fut le cas de ma mère quand elle travaillait à la reliure dans la fameuse Institution Lefebvre de Rouen où un misérable salaire récompensait son zèle.

En résumé, s'est supposer le sourd-muet bien incapable de se débrouiller lui-même et c'est bien le maintenir dans les attributions du Ministère de l'Intérieur que de faire prendre à scs écoles une tendance à l'asile.

C'est, après l'avoir prôné, amoindrir le rôle des Sociétés de

sourds-muets à qui incombe la tâche de placer les élèves si les maîtres n'ont pu le faire,

Il y a encore à tenir compte de la discussion sur les écoles d'internat et d'externat.

Pour conclure, je le répète : non, l'apprentissage dans les écoles ne saurait être sérieux mais qu'enfantin.

Les professeurs ont souvent besoin de leçons eux-mêmes. Il en est d'incapables.

Or, quand l'élève est pour entrer chez un patron, il a la douloureuse surprise, après s'être cru de quelque capacité, de constater que tout son apprentissage est à refaire, alors qu'on lui avait prêché qu'il pouvait maintenant gagner son pain.

Seules les véritables écoles professionnelles instituées par l'État ou les départements donnent aux jeunes gens les véritables ressources de l'art. Il n'y en a pas d'autres.

LES ARTISTES SOURDS-MUETS

L'Enseignement du Dessin dans les Écoles spéciales

PAR RENÉ HIRSCH, de Bourg-la-Reine (Seine)

Artiste graveur et dessinateur

Au Congrès de Genève, en 1896, j'ai déjà abordé cette question au point de vue des défauts et de l'insuffisance de l'enseignement technique de l'art dans les écoles spéciales de sourds-muets de France. Aujourd'hui, je crois devoir revenir sur ce sujet qui a son importance, pour indiquer les améliorations qu'il serait nécessaire d'introduire dans la pratique de cet enseignement en vue d'arriver à développer le sens du goût artistique chez le sourd-muet.

L'Art est une carrière difficile. Il faut beaucoup de temps et de patience pour parvenir à en acquérir une connaissance approfondie. Pourtant c'est dans l'exercice de cette profession que le sourd-muet excelle le mieux. De par sa double infirmité toute son attention se concentre dans la vue. A l'exclusion de tout autre sens, par elle il voit et distingue, d'où une curiosité native, un esprit inventif et imitateur. Pourvu qu'il ait reçu quelque instruction, il devient apte à s'approprier des connaissances variées. N'y a-t-il pas parmi nous beaucoup de sourds-muets qui sont parvenus à se faire une place honorable dans les diverses branches de la carrière artistique ?

Suffit-il que le sourd-muet soit doué de qualités exceptionnelles pour lui apprendre la pratique de l'Art ? Non. Il faut d'abord lui en inculquer les notions essentielles. C'est alors la chose la plus difficile. Des maîtres experts seuls peuvent y

arriver. Mais, faut-il l'avouer? Sous le rapport de l'éducation artistique, nos écoles sont loin de répondre à ce but.

Non seulement il n'y a pas de réglementation pour l'enseignement du dessin, mais, chose triste à dire, la majeure partie des professeurs ne sont pas soumis à un sérieux examen, c'est-à-dire qu'on les admet à l'enseignement du dessin sans exiger d'eux des connaissances étendues et des aptitudes spéciales, ainsi que cela a lieu partout pour les écoles d'entendants.

Fait plus grave encore, ces maîtres, admis au hasard du piston, selon le bon plaisir de l'Administration, nouveaux venus parmi les sourds-muets, n'arrivent pas à se faire comprendre d'eux. Ils ne savent pas travailler leurs facultés intellectuelles à leur donner le sens du goût et du beau. Ils arrivent tout au plus à faire d'eux d'excellents copistes. Voilà tout !

Ce n'est pas l'enseignement de la parole et de la lecture sur les lèvres qui est responsable de cet état de choses. L'orale a donné d'excellents résultats. Mais je tiens à démontrer que pour les travaux manuels, les maîtres qui ne sont pas de la carrière, ne connaissant pas, par conséquent, le caractère de leurs élèves, ne peuvent, malgré tout leur talent, arriver à un résultat appréciable.

On met à la tête des institutions de sourds-muets d'anciens fonctionnaires retraités qui ne connaissent rien à nos besoins. A leur tour, ils choisissent, pour enseigner un état aux élèves, des protégés à eux. De là le mal !

Les éducateurs de sourds-muets sont animés des meilleures intentions envers nous. Ils ne sont pas des exclusivistes, comme on peut le supposer. Ils sont des fonctionnaires ; comme tels, ils ne peuvent rien contre la routine qui agit en haut lieu.

Nous avons des artistes sourds-muets exposants et médaillés aux expositions. Mieux que les entendants, ils peuvent expliquer aux élèves les principes de l'Art. Pourquoi ne les emploie-t-on pas de préférence ? Ils sont des citoyens au même titre que les autres, et pourtant on continue à les tenir à l'écart.

Quelques-uns qui avaient demandé à passer le concours de

professeurs de dessin dans des institutions de sourds-muets, se sont vus impitoyablement évincés. La justice et l'égalité n'existent-elles pas pour nous ?

René Princeteau, peintre sourd-parlant, avait dans son atelier des élèves entendants ; Auguste Colas, artiste-lithographe, a produit des élèves remarquables, qui sont actuellement employés dans des maisons importantes de Paris ; Choppin, statuaire, a donné des bons conseils à MM. Hamar et Tilden, qui sont devenus depuis bons artistes sculpteurs.

Je cite trois exemples parmi tant d'autres, parce que je tiens à prouver combien cela porte préjudice, non seulement à nos intérêts, mais encore parce qu'ils donnent une idée de la façon dont l'Assistance publique s'entend à organiser nos écoles spéciales.

De nos jours, les travaux d'art sont tombés en désuétude dans notre Institution nationale des Sourds-Muets de Paris. Un petit nombre d'élèves s'y exercent encore, sans espoir d'avenir. C'est la décadence ! Partout ailleurs, à l'étranger, nous sommes distancés dans cette voie.

Je dépose donc le vœu suivant, indiquant le remède et les réformes qui peuvent, à mon avis, remettre en honneur dans nos écoles l'éducation artistique :

« Le Congrès,

« Emet le vœu que les sciences d'art soient enseignées « dans toutes les écoles de sourds-muets en France et que « des cours réservés soient établis par des professeurs sourds- « muets ou entendants-parlants connaissant les sourds-muets « et pouvant correspondre avec eux. »

M. Vidal, *de Toulouse*. — Je demande que dans l'enseignement du dessin aux sourds-muets la préférence soit donnée au dessin industriel, au dessin linéaire surtout, pour ceux qui se destinent à la menuiserie, au travail du fer et de la pierre. Il y a là pour eux des métiers qui valent mieux que le plus grand talent d'artiste pour faire vivre un homme.

De la façon de s'habituer

AVEC LA GRAMMAIRE FRANÇAISE

PAR CH. PÉRINO, de Cannes

MESSIEURS LES MEMBRES DU CONGRÈS,

D'après la loi actuellement en vigueur, vous savez que la durée d'instruction des sourds-muets est de 6 à 7 ans, et cependant après ce laps de temps, malgré tous les efforts de leurs professeurs, c'est à peine si le tiers d'entre eux, au sortir de l'école peut bravement affronter la vie publique.

D'où vient cet inconvénient ?

C'est que l'étude de la grammaire, pour les sourds-muets, est une tâche ardue pour leurs maîtres.

Sur une classe de 10 à 12 élèves, trois ou quatre seulement réussissent à s'y perfectionner ; un nombre égal a du mal à comprendre ; tant qu'au reste, inutile d'en parler, ce n'est pour eux que ténèbres.

Comme la grammaire est la base qui doit conduire les sourds-muets à pouvoir s'exprimer, les professeurs doivent porter une attention toute particulière à l'égard des élèves dont l'intelligence est faible et une salle spéciale doit leur être réservée afin de pouvoir étudier séparément de ceux qui ont plus de facilité à l'apprendre.

Les sourds-muets penchent facilement vers le langage mimique qui les favorise à se faire comprendre et à ouvrir leur intelligence ; c'est pourquoi, quoique la tâche pour les professeurs soit ardue, ils doivent faire leur possible pour en empêcher le développement afin que ceux-là s'habituent à la méthode orale.

Conclusion

Faire adopter dans les écoles des sourds-muets la méthode orale, seule méthode par laquelle les sourds-muets se familiariseront naturellement avec la langue française dans le but d'éviter les élèves de la confondre avec les signes.

En terminant, je tiens à rendre hommage à M. André, actuellement censeur des études à l'Institution Nationale des sourds-muets, qui, ayant pendant mes sept premières années dirigé mon instruction par la méthode orale, m'a mis dans la possibilité de communiquer avec les entendants.

De la correction de la parole

CHEZ LES SOURDS-MUETS, DANS LEUR FAMILLE

PAR LE MÊME

MESSIEURS,

Depuis la suppression dans nos écoles de sourds-muets de l'enseignement des signes et l'emploi de la méthode *orale pure*, quels progrès, avons-nous réalisés ?

Rien, ou, en vérité, peu de résultats.

Ce n'est pas que je sois pour l'enseignement par les signes. Non, Messieurs, je suis partisan de l'enseignement de la parole, mais nullement qui se terminerait au sortir de l'école.

Généralement, quand il quitte l'école, le jeune sourd-muet, quoique sachant parler, a la voix rauque, imparfaite à entendre et cependant le dévouement de ses maître ne lui a pas fait défaut.

A mon avis, ce défaut est la cause de la *méthode mixte* qui retarde ses progrès.

C'est alors qu'incombe à la famille du jeune sourd-muet de continuer, en famille, la tâche qu'avait commencée le maître à l'école.

Ainsi, chez un sourd-muet de Nice, il m'a été loisible de constater combien ce sourd-muet faisait de rapides progrès, grâce aux conseils maternels de sa famille, chaque jour corrigé en commun, sans que, pourtant, notre jeune ami se soit lassé. Il y prenait, au contraire un extrême plaisir, l'amour filial y étant pour beaucoup.

Au résumé, il fait beaucoup plus d'exercices par la parole, dans sa famille qu'à l'institution, car chez lui il a plusieurs professeurs et il est seul élève.

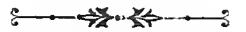
Je ne saurais trop attirer votre attention là-dessus, Messieurs, ce serait un grand bien pour nous.

Je sais bien qu'on objectera que beaucoup de familles ne seront pas en état de le faire, cela, je le sais, mais rien n'est impossible ici bas.

Conclusion

1° Que la méthode orale soit en vigueur dans les écoles de sourds-muets, ayant pour base l'écriture, venant avant la lecture sur les lèvres;

2° Qu'à leur sortie de l'école, les parents soient informés que la continuation de l'enseignement de la parole pour leur enfant, et cela en famille, est une des premières nécessités. Voir donner aux familles les instructions nécessaires pour mener cette tâche à bonne fin.



QUATRIÈME SÉANCE

Mardi 7 août (matin)

Un Collège National pour les Sourds-Muets

PAR VICTOR LAGIER

ancien élève de l'Institut protestant de St-Hippolyte-du-Fort (Gard)

LU PAR RENÉ DESPERRIERS

MESSIEURS,

Au temps où les sourds-muets étaient traités de parias, la seule chose qu'ils pouvaient demander, c'était la pitié, et encore ne la leur donnait-on pas toujours.

Aujourd'hui, grâce à Dieu, tout a changé. De par la loi et les principes de la Révolution, nous sommes devenus des citoyens au même titre que les autres, et, partant, nous ne sommes plus condamnés à ne réclamer que pitié et compassion.

Est-ce à dire, Messieurs que, si la Révolution nous a assujetis aux mêmes charges que les autres citoyens, et appelés à jouir des bienfaits de l'instruction, comme nos frères entendants, nous jouissions des mêmes droits qu'eux?

Hélas non ! Les carrières libérales leur sont refusées; les professions les plus lucratives leur sont interdites. Nous sommes mis au rancart!

Et, voyez si nous ne sommes même pas revenus bien en arrière de la Révolution, puisque le droit que nous avions d'enseigner nos semblables nous a été impitoyablement enlevé. Dans de nombreux cas, on nous conteste encore nos aptitudes intellectuelles et professionnelles. Dans l'école même, on n'encourage guère les jeunes sourds-muets capables de s'élever dans la société au-dessus du niveau ordinaire de leurs camarades.

Cela semble incroyable, et pourtant c'est la réalité même, du moins dans certaines écoles sinon dans la généralité.

Ces dernières années, il s'est trouvé un jeune élève d'une école départementale qui, voulant donner libre cours à ses aspirations, demanda à se préparer pour son brevet.

Au lieu de félicitations qu'il pouvait espérer à bon droit, il reçut de son directeur cette réponse peu encourageante : « Quand bien même tu réussirais, cela ne te servirait de rien! » Sourds-muets que nous sommes, soyons à la hauteur de nous-mêmes!

Un pareil seau d'eau froide, jeté sur l'enthousiasme de notre jeune camarade, ne pouvait qu'arrêter son élan pour l'étude, et lui donner le dégoût, et de l'étude, et des hommes.

N'était-ce pas cruel de lui dire sans ambage que son travail serait inutile? de lui faire entendre que la société ne voudrait pas de ses services, alors qu'il aurait autant de science et autant d'aptitudes que ses condisciples entendants?

Je ne sais, Messieurs, ce que vous pensez, en votre for intérieur, des procédés, quelque peu sommaires, auxquels je fais allusion, mais je dis moi — sans accuser ou excuser bien vivement ce chef d'institution — je dis que nous devons protester contre l'organisation actuelle de l'enseignement des sourds-muets.

Nous sommes petits par le nombre dans notre pays. Nous sommes ignorés dans la société, ignorés par les pouvoirs publics; mais tout comme les autres citoyens, nous avons cependant des droits! Faisons-les valoir.

Défendons nous-mêmes nos droits imprescriptibles, notre droit à l'instruction qui élève l'âme, au travail qui donne à la vie sa valeur et sa dignité! Armons-nous de courage et proclamons partout que nous ne pouvons pas être inférieurs aux autres, tant au point de vue intellectuel qu'au point de vue professionnel, artistique ou littéraire! Il n'est pas possible que nous supportions plus longtemps d'être toujours traités comme des manœuvres.

Trop longtemps, nous avons regardé le revers de la médaille. Nous voulons voir le brillant! Nous voulons que l'horizon

s'ouvre devant nous aussi large, aussi lumineux que devant les autres.

Nous voulons que nos plus belles intelligences pénètrent librement dans les régions infinies de la science, de la littérature, de la religion et de la philosophie pour que leurs libres esprits voguent aisément dans l'océan du Beau et du Bien!

Nous voulons coopérer avec les autres dans le progrès infini, dans le travail régénérateur au recul de l'ignorance, au triomphe de l'Humanité!

Nous ne voulons plus de barrières devant nous, plus d'obstacles, plus d'empêchements pour nos intelligences! Nous voulons qu'on les laisse s'élever au niveau des autres,

Libre essor enfin à nos âmes ardentes et éprises d'un haut idéal!

Messieurs, nous avons tout d'abord à réclamer un collège ou une école normale supérieure pour les meilleurs élèves.

Nous avons la bonne prétention de dire bien haut que la société nous le doit, et il est surprenant qu'à l'aurore du xxe siècle elle ne nous l'ait pas encore donné. Elle a commis une flagrante injustice car, chose inouïe, elle a multiplié à l'infini les établissements supérieurs pour les entendants des deux sexes et, pour nous, elle n'a rien fait.

En effet, toutes les grandes villes ont non seulement leur lycée ou collège, mais encore leur école normale, des cours supérieurs, sans compter de nombreux pensionnats et de nombreuses écoles spéciales pour toutes les branches de l'activité humaine.

Dirait-on que les sourds-muets ne sont pas assez nombreux? Ils sont plus de 40.000 en France, sans compter ceux des autres pays de langue française.

Leur dénierait-on toute aptitude intellectuelle? Un simple coup d'œil suffit pour détruire cette légende qui n'a pris corps qu'en France et dans les pays latins.

Dans les autres pays, ou pour dire plus exactement, dans les pays protestants, les sourds-muets sont traités sur le même pied que les autres. On leur reconnaît tout droit, toute aptitude.

Aux Etats-Unis d'Amérique, pays de progrès gigantesques,

extraordinaires, ils possèdent depuis longtemps un magnifique collège à Washington où l'on reçoit les sourds-muets les mieux doués pour qu'ils puissent arriver à leur plein développement intellectuel.

Ils fourmillent dans toutes les carrières, même dans celles que l'Europe ne peut reconnaître à ceux qui sont privés de l'ouïe.

Non contents de devenir professeurs, pasteurs, journalistes, directeurs de grandes industries ou manufactures, botanistes, électriciens, membres d'Académies, etc., etc., ils s'élancent victorieusement vers les plus hautes régions de la science, de la littérature, du droit. L'un d'eux, M. Th. Grady, n'a-t-il pas eu l'insigne honneur d'arracher à un jury de savants le grade d'avocat et de prendre place dans le barreau de Californie!

Un sourd-muet avocat! Quel rêve! Quel triomphe! Quel orgueil pour notre cause! Quel plus éclatant démenti à ceux qui s'acharnent à nous contester nos aptitudes intellectuelles!

Il est vrai que ce prodige vient d'Amérique, que l'on se plaît à appeler le pays du paradoxe. Qu'importe; il n'en est pas moins la preuve réelle que la surdi-mutité ne doit imposer aucune limite à notre généreuse et haute ambition.

Après tout, s'il fallait une preuve de force intellectuelle chez les sourds-muets européens, j'en trouverais de nombreuses et de fort belles. La France, particulièrement, n'est pas pauvre d'intelligences.

Malgré l'absence de tout collège, de toute école supérieure, plusieurs d'entre nous sont parvenus à s'imposer à l'admiration du monde, tel notre jeune Henri Gaillard ! dont je ne puis dire tout le bien, car je ne voudrais pas blesser sa modestie.

Magnifique prodige! Écrivain de véritable mérite, il peut arriver bien haut, si Dieu lui prête vie. On le verra un jour ou l'autre connu du public lettré, j'en ai la conviction. Il n'est pas seul, Dieu merci, à illustrer la cause de nos frères.

D'autres, grâce à un labeur opiniâtre, ne manquent ni de grandeur, ni de beauté littéraires. De temps en temps, de jeunes laborieux viennent grossir le nombre de cette pléïade de belles intelligences qui honorent le monde de la surdi-mutité.

Tout dernièrement, n'avons-nous pas eu la suprême joie d'enregistrer un superbe triomphe! Un des nôtres, M. Paul Hentsch, ancien élève d'un modeste professeur, M. D. Metzger, après de brillantes études à l'Université de Lausanne a vu ses efforts couronnés d'un plein succès.

Il a obtenu le grade d'ingénieur.

Un sourd-muet français ingénieur!

Voilà qui doit nous consoler de tant de tristesses et, en même temps, nous stimuler à réclamer un collège national.

Ce triomphe est bien une preuve décisive de l'utilité de ce collège.

Désormais, sa création s'impose. Oui, Messieurs, elle s'impose comme une nécessité sociale et humanitaire.

Beaucoup de jeunes sourds-muets au cerveau bouillonnant d'intelligence, ne pouvant monter faute d'études supérieures, sont obligés de végéter au bas de l'échelle, où le plus souvent, ils ne trouvent que découragement et misère.

Il est clair, Messieurs, que par moment les intellectuels ne réussissent pas dans les travaux manuels. Aussi la plupart ne font-ils que traîner une existence malheureuse et deviennent une charge pour la société qui se trouve justement punie pour n'avoir pas su ou n'avoir pas voulu avec quelques légers sacrifices, leur procurer le moyen de gagner honnêtement leur vie.

Créer un collège, ce n'est pas trop demander à la société; c'est plutôt un service que nous lui rendrions, car elle retrouverait vite, et avec usure, les sacrifices qu'elle s'imposerait pour l'instruction supérieure de nos élèves les plus capables et les mieux doués.

Ne perdons pas de vue, Messieurs, que s'il y a des intelligences supérieures qui montent seules, par la seule force de leur talent, et, aussi, grâce à la sphère où elles se meuvent, le plus grand nombre ne peuvent se perfectionner que dans un collège d'études.

C'est pourquoi je vous propose, Messieurs, de vous joindre tous à moi dans un élan unanime pour le demander aux pouvoirs publics.

L'heure des réformes fécondes est arrivée. La République

n'est pas une marâtre comme on se plaît, bien à tort, à le dire. Elle a déjà beaucoup fait pour les sourds-muets, et elle fera encore mieux. Déjà beaucoup de hautes sympathies, auxquelles nous sommes fort sensibles, nous sont acquises. Des voix éloquentes ont fait entendre la parole de vérité, de justice, d'humanité.

L'opinion publique, en présence des faits, revient à des idées plus saines.

Sourds-muets, mes frères! encore un bon coup de collier et la cause qui nous est chère sera gagnée.

Unissons-nous tous et allons la main dans la main; l'union fait la force; le triomphe, d'ailleurs, n'est qu'à ce prix!

Ce triomphe est prochain. Nous pourrons bientôt graver en lettres d'or, dans les annales de la surdi-mutité, la belle devise de la libre Helvétie :

Post tenebrax lux!

(Applaudissements prolongés.)

M. le Pasteur Gallaudet, *de Washington*. — La création d'un Collège national de sourds-muets où seraient rassemblés les sujets capables d'arriver à quelque brillante situation s'impose en effet. Mais, si l'orale pure est seule employée, je ne prédis pas de grands résultats; le système combiné, c'est-à-dire les signes, la parole et l'écriture, au contraire, rendront aux sourds-muets plus de services que l'on ne se l'imagine en général (*Applaudissements frénétiques*).

L'Éducation supérieure des Sourds-Muets

PAR THOMAS-FRANCIS FOX, de New-York

LU PAR J. ALEXANDER

(Voir aux Annexes).

M. le Pasteur GALLAUDET. — Je remercie M. Fox d'avoir rappelé la mémoire de mon père, son nom sera à jamais inséparable de celui du sourd-muet français, Clerc.

M. Ed. GALLAUDET. — Permettez-moi de vous expliquer un peu le fonctionnement du Collège de Washington.

La Faculté enseignante se compose de MM. E.-M. Gallaudet, professeur de sciences morales et politiques; Ed.-A. Fay, professeur de langues; Samuel Porter, professeur de sciences mentales et de philologie anglaise; John Chickering, professeur de sciences naturelles; Joseph-C. Gordon, professeur de mathémathiques et chimie; John-B. Hotchkiss, sourd-muet, professeur d'histoire et de littérature anglaises; Amos-S. Draper, sourd-muet, professeur de mathématiques et latin.

Il y a de plus onze autres instituteurs de grade moindre, parmi lesquels deux sourds-muets, MM. Bryant, chargé de l'enseignement général du dessin, et M. Adams.

Le département d'articulation est confié aux soins de M. Joseph-C. Gordon, aidé de Mary-T.-G. Gordon, Kate-H. Fish, et de sept autres professeurs.

Bien que le National Deaf-Mute Collège de Washington soit le pilier du système combiné en Amérique — et il l'est toujours — le Bureau des directeurs et Edward-Miner Gallaudet lui-même exigent que tous les sourds-muets qui entrent au Collège apprennent à parler et à lire sur les lèvres, car il serait souverainement inadmissible que des jeunes gens intelligents et instruits ne soient pas doués du pouvoir de parler et de lire sur les lèvres. Si l'élève provient d'une école orale, c'est tout profit. Sur les 66 élèves du Collège, 65 sont capables de parler et de lire sur les lèvres, avec des degrés divers. Pourtant,

28 d'entre eux ne savaient pas parler lorsqu'ils y sont arrivés.

L'instruction se fait pour la plus grande part par l'écriture ou la dactylologie, et de temps en temps, suivant les sujets, oralement. Le geste n'est guère usité, car il s'agit de jeunes gens à l'intelligence assez ouverte pour comprendre les définitions écrites. C'est absolument la méthode française de Valade-Gabel. Pour les conférences, discussions et lectures publiques, le langage des signes, comme de juste, est employé.

En un mot, le système combiné dans toute sa beauté et avec tous ses avantages.

Les 53 garçons et 13 filles du Collège, élevés en commun, sont répartis en cinq classes correspondant aux cinq années d'études à faire au Collège.

Dans la première année, les élèves apprennent les langues anglaise et latine, les mathématiques, l'histoire anglaise et générale.

Dans les années suivantes, préparatives aux *examens pour le baccalauréat ès-arts,* ils étudient sous cinq divisions, qui sont :

I. — Langage. — Histoire de la langue anglaise, histoire de la littérature anglaise, français et allemand, latin et grec (ce dernier facultatif).

II. — Mathématiques. — Géométrie, algèbre, trigonométrie, mécanique.

III. — Sciences naturelles. — Chimie, philosophie naturelle, astronomie, botanique, zoologie, physiologie, géologie et minéralogie, physique, géographie. (Les élèves sont familiarisés avec toutes les manipulations nécessaires ; la pratique du microscope et des démonstrations figurées sont faites à la lanterne électrique de Morton.)

IV. — Histoire. — Ancienne et moderne.

V. — Philosophie et sciences politiques. — Logique, rhétorique, science mentale (psychologie); philosophie morale, évidences du Christianisme, économie politique; lois internationales (éléments), esthétique.

Toutes ces matières ne sont pas enseignées dans une seule année; elles sont réparties graduellement sur toutes les années à faire. A l'expiration de chaque année, tous les élèves doivent passer des examens publics écrits. Des dissertations

écrites, des *orations* même pour ceux parlant, sont exigées.

Le grade de bachelier ès-arts, ès-sciences, ès-philosophie ou ès-littérature, sont conférés aux *students* qui, pendant quatre ans, ont passé avec succès tous les examens nécessaires.

Le nombre des élèves parvenant à obtenir ce baccalauréat varie, suivant les années, entre 4 ou 7.

Depuis sa fondation, le Collège *a nommé environ 84 bacheliers ès-arts, 14 ès-sciences, 6 ès-philosophie.*

Ceux qui ne parviennent pas au baccalauréat obtiennent néanmoins des diplômes, et leur instruction est assez forte pour leur permettre d'aborder en toute sécurité les carrières libérales. Nous avons déjà vu qu'ils savaient y réussir.

Les anciens élèves de l'école, même ceux y restant encore, qui auraient, par exception, obtenu en cours d'études le baccalauréat, peuvent concourir pour le degré de maître ès-arts. *Depuis 1874, le Collège a fourni 22 maîtres ès-arts et 2 maîtres ès-sciences.*

Les conditions d'entrée au Collège sont d'avoir répondu avec succès à des examens *oraux ou dactylologiques,* sur la langue anglaise, l'arithmétique, l'histoire des Etats-Unis et d'Angleterre, la géographie physique et politique, les éléments de philosophie naturelle. Ces examens ont lieu dans les écoles spéciales de sourds-muets, qui préparent leurs meilleurs élèves aux cours du Collège.

Le prix de la pension annuelle est de 250 dollars (1,250 fr.). Des exceptions sont faites pour les sourds-muets dont les parents ne pourraient payer une aussi forte somme, qui sont envoyés au Collège comme boursiers de leurs Etats respectifs ou du Congrès des Etats-Unis, mais seulement dans la limite des crédits accordés. Les fils ou filles sourds-muets de soldats au service de l'armée et de la marine des Etats-Unis n'ont aucun payement à faire.

De 1864 au 1er janvier 1900, le Collège National a formé 589 sourds-muets.

A côté des classes destinées aux sourds-muets, il y a deux classes normales pour les jeunes gens des Collèges qui veulent se destiner à l'enseignement si difficile des sourds-muets. Toutes les méthodes y sont étudiées et pratiquées.

Les Sourds-Muets comme Professeurs

PAR DULDLEY WEBSTER GEORGE

Professeur à l'Ecole de Jacksonville (Etats-Unis)

LU PAR M. LE PASTEUR GALLAUDET

La langue est impuissante à raconter ce que les sourds-muets d'Amérique doivent à leurs professeurs sourds-muets. Il n'est pas non plus donné à nos signes si expressifs et que nous aimons tant de pouvoir le rendre. On peut en toute sécurité laisser le soin à nos frères du chevaleresque pays de France d'annoncer au monde entier ce qu'ils leur doivent. Ils n'ont besoin d'aucun conseil sur les mots à employer pour faire valoir les mérites, les titres glorieux de ces maîtres qui, comme eux, ont vécu dans le monde silencieux. Ils le savent par intuition, par expérience ; ils le sentent au fond de leur cœur. Ils ont appris à l'apprécier lorsqu'ils se chauffaient au clair soleil de leur enseignement, aux jours où la parole était enseignée seulement à ceux qui pouvaient en tirer un avantage et où les signes étaient employés par tous suivant les besoins du moment. Ils l'ont apprécié avec un redoublement de force, lorsqu'ils étaient plongés dans les ténèbres ; alors que leurs bien-aimés maîtres furent reconnus par la loi grâce à leur utilité et malgré une théorie vaine, cette théorie que nous savons foncièrement absurde (car nous sommes parfaitement en mesure de juger, en ce qui nous intéresse, des choses qui sont réellement utiles), la théorie qui consiste à affirmer que le seul moyen de développer les qualités mentales, morales et spirituelles des sourds-muets est de leur apprendre à parler.

Si je désirais faire gonfler d'orgueil les cœurs de mes frères sourds de France et exciter leur reconnaissance avec le souvenir, je n'aurais qu'à mentionner le nom de Ferdinand Berthier. Si je voulais éveiller un écho dans les poitrines des sourds-muets d'Amérique, si je rappelais l'héritage inestimable de cet Immortel abbé de l'Épée au pays des hommes libres et à la patrie des braves, je mentionnerais le nom de Laurent Clerc. Si je voulais citer les noms des sourds-muets Américains qui se sont distingués par leurs succès comme professeurs de leurs frères sourds-muets, je me verrais obligé de dire que leur nombre est légion. S'il me fallait donner le nom du maître auquel je crois devoir le plus par l'éducation que je possède maintenant, j'indiquerais un sourd-muet.

Dans notre Amérique, où nous avons plus de 80 écoles, les professeurs sourds-muets ont été le principal noyau des institutions naissantes et se sont intimement mêlés aux luttes qu'on eut à soutenir pour leur donner une existence réelle. Un grand nombre de ces établissements doivent leur fondation même au travail incessant et à la patience des sourds-muets personnellement.

Après des années de luttes pour les établir sur une base ferme et durable quelques-uns d'entre eux furent obligés de céder la place à des entendants-parlants plus versés dans l'art de courtiser les pouvoirs que dans celui qui consiste à renverser les obstacles inhérents à l'organisation préliminaires d'une Institution. Quelques-uns d'entre eux sont encore les chefs honorés des Institutions qu'ils ont fondées. Le Principal de l'École du Gouvernement des États-Unis à Washington City est un sourd-muet qui a rempli ses fonctions d'une façon honorable pour lui-même et pour l'école pendant plus de trente ans.

Au jour où la facilité que pouvait avoir un sourd-muet à lire et à écrire correctement la langue de son pays était regardée comme le réel critérium de son éducation sans s'occuper de ses aptitudes pour le langage parlé, alors que la valeur des signes était universellement reconnue comme un aide puissant dans l'acquisition de la langue écrite, on réclamait partout le concours de professeurs sourds-muets instruits, et

c'est ce qui explique comment une grande partie des premiers maîtres étaient sourds-muets. En leur apprenant à enseigner avec fruit, il n'était pas nécessaire au début de les initier au système des signes. Pour eux ce beau langage n'avait rien de mystérieux. Ils pouvaient déjà s'en servir au point de vue graphique avec une indéniable puissance. Ils pouvaient lire les signes des élèves et de leurs collègues pour ainsi dire à livre ouvert. Il a toujours été difficile d'apprendre les signes aux maîtres entendants-parlants. De plus il leur fallait des années de pratique pour arriver à les lire avec quelque facilité.

C'est alors qu'on reprocha à la langue sans grammaire des signes d'avoir produit la langue sans grammaire qu'écrivent les sourds-muets. Il a été prouvé que ce cri d'alarme était injuste par une comparaison impartiale que l'on fit entre les travaux de ceux que l'on instruisait à l'aide des signes et de ceux avec lesquels on employait le langage parlé. Les mêmes erreurs caractéristiques se produisirent dans les deux cas. On peut trouver une autre preuve dans les essais que firent les Indiens de l'Amérique du Nord pour arriver à écrire l'anglais dans les écoles du Gouvernement instituées dans leur intérêt. Ils se signalaient par des erreurs en tout point analogues à celles faites par les sourds-muets, malgré ce fait remarquable que non seulement ils possédaient la faculté de parler parfaitement mais aussi d'entendre sans difficulté ! Les Indiens dans leurs déserts emploient un langage aussi peu grammatical que les signes des sourds-muets.

La vraie difficulté gît dans ce fait que la langue des peuples civilisés a pris, après des siècles, des formes fixes et solidement établies dont l'individu acquiert l'usage par des associations innombrables de mots et de phrases liées à des objets, des actions et des pensées depuis sa plus tendre enfance jusqu'à ce que la pratique de la langue devienne pour lui une seconde nature, une espèce d'instinct.

Voilà ce qui manque au sourd-muet. C'est la source de toutes les difficultés qu'il rencontre pour acquérir le langage des peuples civilisés. Il ne peut y avoir dans aucun cas une dizaine de ces constantes répétitions de formes du langage et

d'associations dictées par les sourds, ce bienfait est réservé à l'enfant entendant-parlant.

La parole, telle qu'elle est enseignée aux sourds-muets, est de beaucoup insuffisante pour remplir le vide, car elle est parallèlement avec l'écriture, l'imprimerie et le langage des doigts *seulement un* des moyens mécaniques que l'homme a inventés pour donner une expression facile à saisir aux mots qui par leur réunion forment le langage des peuples civilisés.

Après avoir faussement établi que la parole était le panacée de tous les maux dont l'esprit des sourds-muets avait hérité, on cria par-dessus les toits qu'il était possible d'enseigner l'art de la parole à tous ou à presque tous les sourds-muets. Pour les parents qui avaient dépensé des fortunes en essayant vainement de guérir leurs enfants de la surdité, ce fut une sorte de bonne aubaine ou ce qu'il pouvait y avoir de mieux après. La parole fut donc considérée comme étant d'une importance capitale dans l'éducation de leurs enfants. Ce que l'enfant, regardant derrière lui dans les années écoulées, pourrait considérer comme lui ayant été le plus utile pour se diriger tout seul lorsque ses parents sont morts ou lorsqu'il est séparé d'eux pour se frayer un chemin dans un monde froid et sans pitié, n'existe pas en ligne de compte. Le contentement passager des parents est assuré et il suffit.

Ayant enfourché le veau-d'or de l'Oralisme comme le premier grand besoin dans l'éducation des sourds-muets, on s'écria que les professeurs sourds, étant incapables d'enseigner la parole, devaient être repoussés. Ceux qui vont à l'extrême, sans prendre en considération ce fait qu'un grand nombre d'entre eux ayant sacrifié les plus belles années de leur vie à cette tâche avaient acquis une expérience inestimable, réclamèrent leur renvoi immédiat. Les parents commencèrent à protester contre l'usage qui mettait leurs enfants entre les mains de professeurs sourds. Les principaux et les directeurs ayant pour eux de longues années d'expérience pratique dans la matière, connaissaient trop bien leur affaire pour se laisser influencer par les réclamations de ceux qui n'étaient pas initiés aux conditions nécessaires à l'éducation des sourds-muets, et ils insistèrent pour qu'on leur laissât le temps de juger ce

qu'il y aurait de mieux à faire dans chaque cas pris individuellement. Il en résulta qu'il n'y eut aucun renvoi de professeurs sourds, excepté pour des raisons qui n'avaient rien à faire avec leur surdité.

Mais les partisans de l'Oralisme étaient enthousiastes. On ne pouvait pas les tromper facilement. Ils firent du bruit. Ce ne fut partout que des cris : La parole ! La parole ! Pas de signes. Pas de professeurs sourds ! Ils avaient à leur tête un inventeur archi-millionnaire, connu dans le monde entier, qui prodiguait sa fortune et travaillait avec une énergie infatigable à démolir le temple magnifique du système américain, qui a amené des résultats qui ont excité l'admiration de l'univers, afin d'élever sur ses ruines la vaine chimère de l'Oralisme. Il se donna un mal inouï pour être « interviewé », afin de pouvoir louanger la doctrine de l'Oralisme dans la presse métropolitaine et dans tout le pays. On en arriva à exercer une pression sur tous les directeurs, et les oralistes peuvent maintenant avec orgueil signaler ce fait que dans les écoles américaines on arrive rapidement à un état de choses tel qu'un essai va enfin être tenté pour enseigner l'usage de la parole à tous les enfants sourds-muets qui frappent à la porte de l'école.

Pendant ce temps les professeurs sourds trouvent de l'occupation dans les préparatifs de départ. On ne réclame nulle part leur aide. On considère aujourd'hui comme miraculeux pour une personne sourde de pouvoir entreprendre la carrière de professer. La race des professeurs sourds-muets est en train de s'éteindre graduellement. Ceux qui meurent ou qui se résignent sont remplacés par des maîtres entendants-parlants.

Les services rendus par le corps des professeurs sourds-muets d'Amérique ont été des plus honorables. Ils ont réussi d'une façon éminente à profiter de toutes les formes d'intelligence de l'enfant sourd-muet. Ils ont montré un talent inestimable à répandre l'instruction rudimentaire, en défrîchant le terrain vierge et en préparant le chemin à des maîtres entendants-parlants moins patients et moins adroits. Ils ont été bien utiles en évitant aux nouveaux professeurs la nécessité de s'occu-

per des élèves inintelligents ou arriérés. Ils ont aussi pleinement réussi en donnant la dernière touche à l'éducation des élèves susceptibles de prendre des diplômes, en instruisant les classes plus élevées : la première classe et la classe supérieure, en les préparant à entrer au Collège.

Il y a maintenant trois professeurs sourds de grande valeur au Collège de Washington, la plus haute institution pour l'éducation des sourds-muets dans le monde entier. Il y a quelques écoles nationales dans lesquelles l'instruction de la plupart des classes supérieures est confiée à des professeurs sourds-muets avec les résultats les plus honorables. Un grand nombre des plus brillants diplômés du Collège doivent la meilleure partie de leur entraînement préliminaire à des professeurs sourds-muets des Écoles nationales.

La statistique faite sur tous les professeurs sourds-muets montre que, règle générale, ils choisissent cette profession pour la vie, et non pas comme un tremplin pouvant leur servir pour arriver à un emploi plus lucratif. C'est une chose que l'on reconnaît lorsqu'on songe qu'il est très ordinaire de voir des professeurs sourds rester dans les harnais pendant trente ou quarante ans. Lorsqu'ils choisissent cette profession ils se mettent à l'ouvrage avec tout leur cœur et toute leur âme. Ils ne se contentent pas de s'occuper de la classe pendant les heures de classe. Ils sont toujours prêts à rendre d'utiles services à l'étude, en récréation, dans la salle de réunion, dans la salle où se fait la prière. Ils s'occupent activement d'organiser, de provoquer ou d'encourager des Sociétés pour le perfectionnement mutuel des élèves. Ils sortent même des murs de l'Institution et s'intéressent à la vie que mènent ceux qui ont quitté l'école. Ils organisent des associations nationales ou privées dont l'objet est d'unir entre eux les sourds-muets éparpillés et de chercher les moyens d'améliorer leur condition. Quelques-uns ont même quitté volontairement leur profession afin d'embrasser celle de clergyman parmi leurs frères.

Quelle condition est réservée aux professeurs sourds-muets? L'avenir nous l'apprendra. Mais quoi qu'il advienne, soutenus par la conscience du devoir noblement accompli, les pro-

fesseurs sourds peuvent montrer à l'univers que la honte ne trouvera jamais place sur leur front viril, et ils diront avec le poète anglais :

L'honneur et la honte ne sont pas inhérents à une condition quelconque. Fais ce que dois : voilà où gît le véritable honneur.

(Applaudissements prolongés).

De l'utilité des professeurs sourds-muets

PAR RENÉ DESPERRIERS, de Paris

MESSIEURS,

Au mois d'août 1896, j'ai déjà signalé l'utilité de professeurs sourds-muets pour l'enseignement du travail manuel au troisième Congrès international des Sourds-Muets à Genève.

Je prends la courageuse résolution d'expliquer de nouveau ce programme qui protège mes frères d'infortune.

Au point de vue humanitaire, pourquoi empêche-t-on les sourds-muets bien instruits et bien capables d'instruire les sourds-muets arriérés ou ceux qui ne sont pas assez instruits?

Je ne vois aucune raison pour que les professeurs entendants se croient seuls capables de donner de l'instruction aux sourds-muets; il me semble qu'ils y mettent de l'amour-propre, c'est la preuve d'un manque d'humanité et de justice.

J'ai à citer beaucoup de sourds-muets célèbres : MM. Chambellan, Dusuzeau, Cochefer, de Tessières, Félix Martin, Princeteau, Choppin, Hennequin, Hamar, etc., etc.

Ils sont de la trempe de professeurs les meilleurs pour leurs frères.

Voici MM. de Tessières et Dusuzeau reçus bacheliers ès-lettres, pourquoi les a-t-on renvoyés de l'Institution des Sourds-Muets?

Voici MM. Princeteau, artiste-peintre de grand talent, Choppin et Hamar, qui sont tous médaillés au Salon, pourquoi ne peuvent-ils pas être professeurs?

Voici MM. Gaillard, Née, Mauduit, etc., qui sont de bons écrivains, pourquoi ne les reçoit-on pas comme professeurs?

Pourquoi ne veut-on pas d'eux?

Je devine facilement que les entendants veulent être maitres de nous et qu'ils nous mettent sous le joug comme des esclaves.

Je proteste énergiquement.

Nous pouvons atteindre à la même hauteur que le commun des hommes. Je dis que la présence de professeurs sourds-muets est très précieuse pour les élèves.

Je ne chercherai pas à détruire le mérite et le travail des professeurs entendants-parlants. J'en ai connu d'excellents. Mais il est bien sûr que les professeurs sourds-muets sont plus assidus auprès de leurs élèves; naturellement, ils sont frères d'infortune, et partant enclins à vouloir s'élever les uns les autres.

Je trouve le programme, écrit par le regretté Ligot, au Congrès de Chicago 1893, bien net et très intéressant. Je désire beaucoup qu'on le fasse réimprimer pour bien éclairer tout le monde.

Vous jugerez : essayez pendant 6 ou 7 ans d'instruire les sourds-muets par des professeurs entendants, et d'autres sourds-muets par des professeurs sourds-muets. Le résultat tranchera la question.

Je suis obligé de dire que l'intelligence des sourds-muets, instruits par des professeurs sourds-muets, se propage plus rapidement que ceux instruits par les professeurs parlants.

Si vous voulez vous conformer aux règles élémentaires de la raison, mêlez des professeurs entendants et sourds-muets, ce sera une belle humanité très féconde.

Si l'on supprime la méthode mixte, les sourds-muets, je vous le jure, ne parviendront jamais à écrire facilement des livres, à composer des livres, etc., etc.

La suppression de la belle méthode mimique qui est très utile pour les sourds-muets, est une calamité.

Il faut que nous fassions savoir au Ministère de l'Instruction publique que l'entrée des professeurs sourds-muets dans diverses écoles des sourds-muets sera un bien pour ces écoles. Ils contribueront au progrès de cet enseignement spécial et faciliteront d'une façon plus pratique l'émancipation sociale des sourds-muets.

Discussion : Watzulik, *d'Altenburg;* Becker, *de Copenhague;* Micheloni, *de Rome.*

M. Watzulik. — J'approuve pleinement les idées émises par Webster George.

Lors de mon voyage en Amérique, j'ai constaté avec stupéfaction et admiration le nombre imposant de professeurs de sourds-muets, la multitude remarquable d'élèves qu'ils ont produits; j'ai été touché de la reconnaissance que tous les sourds-muets leur ont voué. Que ceux qui doutent des capacités des professeurs sourds-muets aillent s'en rendre compte là-bas.

Les professeurs de sourds-muets *seuls* sont à même d'amener les élèves dans les premières années d'enseignement avec succès au goût des études et de la communicabilité, parce que eux, les maîtres sourds-muets, connaissent de propre expérience mieux l'état d'âme et les besoins des élèves que les maîtres entendants-parlants.

M. Becker. — Je ne méconnais pas le talent et la science des professeurs entendants, mais eux-mêmes ne me contrediront pas si j'affirme que dans les écoles danoises et scandinaves l'utilité des professeurs sourds-muets a toujours été très prisée, et que maintenant encore on les recherche pour l'éducation des sourds-muets arriérés.

M. Micheloni. — En Italie, beaucoup de professeurs sourds-muets se sont faits remarquer et ont fait avancer l'instruction de leurs frères mieux que les maîtres oralistes.

Les Sourds-Muets et la Méthode orale

PAR MARCEL MAUDUIT

Rédacteur en chef du “ Journal des Sourds-Muets ”

Secrétaire-adjoint du Comité d'Organisation du Congrès des Sourds-Muets

---

De toutes les questions à l'ordre du jour du Congrès l'une des plus importantes est sans conteste celle qui a rapport aux systèmes employés pour l'enseignement des sourds-muets.

Quoique l'orale soit, à présent, la méthode d'enseignement officielle usitée dans toutes les écoles de sourds-muets en France, elle n'en a pas moins conservé des détracteurs en la personne de quelques sourds-muets et d'anciens professeurs du vieux système des signes. Mais il est bon de faire cette remarque que leur nombre va, chaque année, en décroissant et que s'ils se trouvent, pour la plupart, d'accord pour combattre l'exclusivisme de l'orale, ils sont, en revanche, divisés par des divergences de vues quant à l'emploi d'une méthode rationnelle.

En effet, tandis que quelques-uns demandent tout simplement le retour à la mimique (*signe*), d'autres se déclarent partisans du système combiné (*parole et signes*). Une autre catégorie tout en reconnaissant l'utilité incontestable du langage articulé voudrait que sa mise en pratique ne soit généralisée qu'aux sourds-muets bien doués et que la mimique soit employée pour l'instruction des arriérés et idiots de préférence à tout autre système.

Cette querelle entre partisans et adversaires de l'orale ne date pas d'hier. Voici plus d'un siècle qu'elle dure et après les fluctuations les plus diverses l'orale a fini par prévaloir et par l'emporter sur sa rivale. En est-il résulté, depuis lors,

des avantages appréciables dans son application au point de vue de l'instruction des sourds-muets? Les éducateurs, les amis désintéressés de l'orale disent oui! Ses adversaires prétendent que non! Pour moi qui ai été à même de juger de ses bienfaits et qui en ai bénéficié, je n'hésite pas à me ranger parmi ses adeptes. En venant ici prendre sa défense, je considère surtout comme un devoir de dissiper bien des préjugés, bien des préventions injustes.

Bien avant l'abbé de l'Épée, les instituteurs spéciaux s'étaient déjà préoccupés de rechercher une méthode d'enseignement capable de développer les facultés intellectuelles du sourd-muet et d'arriver à le doter, en vue du dur combat de la vie, d'un moyen de communication qui, en le rapprochant autant que possible de la société des entendants, atténuerait quelque peu les effets de sa double infirmité. Avec le système des signes on n'approchait que bien imparfaitement de ce but. Outre que le langage mimique ne permettait d'inculquer que des notions fort restreintes et très incomplètes, il avait le grave inconvénient de n'être compris que de rares initiés qui en possédaient le secret, de sorte que rendu à la vie sociale le sourd-muet était encore une fois aux prises avec les difficultés de l'existence; le milieu où il était lancé constituait pour lui une barrière infranchissable. On lui avait donné à l'école une monnaie qui n'avait pas cours dans le monde où il allait vivre!

On se perd sur les origines de l'art d'instruire les sourds-muets. On sait seulement qu'au XVIe siècle un espagnol, Bonet, en instruisait quelques-uns à l'aide de la parole. Plus tard, un de nos compatriotes, Pereire, en fit également l'essai en France. Mais à l'époque où ils vivaient, il n'existait aucune école pour les infirmes de la parole et de l'ouïe qui végétaient misérablement, abandonnés à eux-mêmes. Ceux qui pouvaient prétendre aux bienfaits de l'éducation étaient des enfants issus de familles nobles ou des privilégiés de la fortune. Ce n'est qu'à partir du moment où l'abbé de l'Épée prit en mains la cause de ces infortunés qu'on peut suivre pas à pas, dans ses différentes phases, l'évolution accomplie dans la voie de leur émancipation intellectuelle.

Si, au début et dans la suite, l'abbé de l'Épée prit pour base d'instruction le système des signes à défaut du langage articulé, c'est qu'il avait d'impérieuses raisons pour agir ainsi. En premier lieu, ses élèves étaient en trop grand nombre pour qu'il put songer à leur apprendre la parole artificielle qui demande beaucoup de temps, de patience et de bonne volonté. En second lieu, il ne disposait d'aucune ressource pour entreprendre un enseignement aussi coûteux, impossible en ce temps-là puisqu'il exige des aptitudes toutes spéciales longues et difficiles à acquérir, on ne s'étonnera donc pas qu'il dut uniquement s'occuper de rendre son système des signes applicable au plus grand nombre possible de sourds-muets.

Néanmoins, tout en accordant sa préférence à la mimique, Michel de l'Épée apercevait et comprenait bien ses inconvénients et ses imperfections. Il était convaincu comme il l'a dit lui-même que « le monde n'apprendra jamais à faire courir la poste à ses doigts et à ses yeux pour avoir le plaisir de converser avec les sourds et muets et que l'unique moyen de les rendre totalement à la société est de leur apprendre à entendre des yeux (*lecture sur les lèvres*) et à s'exprimer de vive voix (*parole*). »

Son disciple et successeur l'abbé Sicard continua ses traditions et se montra très intransigeant à l'endroit de l'orale. Comme son maître il n'en fut pas moins obligé de reconnaître que la parole pouvait produire d'heureux effets. Dans un de ses ouvrages il a écrit que pour sa part « il regrettait que les fonds affectés à son Institution ne lui permissent pas de payer deux hommes qui seraient exclusivement chargés de cette œuvre qui ne demande ni de l'esprit ni de grands talents, mais seulement de la patience. »

Malgré les immenses services rendus par ces deux célèbres instituteurs, on leur a reproché, à tort, d'avoir laissé la parole trop à l'écart. Mais il faut tenir compte des nécessités et des réelles difficultés qu'ils ont rencontrées pour mener à bonne fin un projet qui ne pouvait pas être exécuté surtout à un moment où l'enseignement des sourds-muets était encore au berceau.

Les plus intelligents de leurs élèves devinrent professeurs à leur tour, Non seulement ils furent des adversaires naturels de la parole, mais encore ils contribuèrent, dans l'avenir, à faire échouer toutes les tentatives faites pour l'introduire dans l'enseignement.

Un médecin, un bienfaiteur des sourds-muets, le docteur Itard, se fit l'avocat et le défenseur de la méthode orale. Préconisée et utilisée par lui, elle obtint des résultats satisfaisants. Malgré ce succès apparent il ne put venir à bout de vaincre l'hostilité du personnel enseignant composé en majeure partie de sourds-muets pour lesquels le système des signes était un moyen d'existence. A sa mort on abandonna ses essais. Toutefois l'orale, grâce à ses efforts, devait lui survivre. Quelques années après, lorsque M. Désiré Ordinaire prit la direction de l'Institution royale des sourds-muets, elle fut de nouveau introduite dans les classes.

Comme son prédécesseur Itard, D. Ordinaire eut à combattre le mauvais vouloir des professeurs qui, faute d'audition, de connaissances ou de renseignements suffisants, ne pouvaient se faire une opinion impartiale sur la valeur de l'orale. De plus on était encore dans la période difficile des tâtonnements. On sacrifia les intérêts généraux au profit d'intérêts personnels et l'orale, encore une fois, malgré quelques tentatives plus ou moins heureuses, fut éliminée du programme d'enseignement. Pas tout à fait cependant; elle avait déjà mis un pied dans l'école, bientôt elle y mettra les deux, prouvant par la force des choses sa suprématie sur la mimique.

L'exemple avait été donné. Des hommes de haute culture intellectuelle comme l'abbé Borel, le docteur Blanchet, le sourd-muet Benjamin Dubois, les Valade, Vaïsse, Houdin, Franck, Claveau, etc... surgirent et, par leurs écrits, contribuèrent à détruire les préjugés, à faire tomber les derniers scrupules. En 1879, sous la poussée d'opinion qui se produisit à la suite de l'installation de l'école de Saint-Hippolyte-du-Fort (*Kilian*), de Lyon (*Hugentobler*) et de l'école Pereire, à Paris (*Magnat*); à la suite du Congrès de Paris 1878, le Gouvernement envoya des éducateurs en Italie pour apprendre les procédés employés pour rendre la parole aux sourds-muets.

Après le Congrès de Milan (1880) l'orale rentra pour n'en plus sortir dans presque toutes les écoles françaises où elle a définitivement supplantée la mimique.

Depuis, tous ceux qui ont su et pu apprécier cette méthode s'accordent à proclamer sa supériorité sur les autres systèmes. Un certain nombre d'élèves en possession d'une parole compréhensible ont pu se créer des débouchés avantageux dans tous les milieux sociaux, dans les carrières libérales et artistiques. C'est un produit de l'orale qui, le premier, par la voie du concours, est parvenu à forcer les portes d'une grande administration de l'État dont l'accès est des plus difficiles.

Aussi y a-t-il lieu de s'étonner de voir des sourds-muets intelligents faire preuve de dédain et d'hostilité envers un procédé d'enseignement qui leur donne pourtant ce que la Nature leur a refusé. Ils se montrent d'autant plus injustes — il n'est pas sans intérêt de faire cette remarque — que la plupart d'entre eux sont des sourds-parlants, c'est-à-dire plus que les autres à même d'apprécier les bienfaits du langage parlé, d'autant plus injustes, qu'ils doivent à la connaissance de la parole une bonne part de leur supériorité sur les autres sourds-muets.

Citons à ce sujet une anecdote qui ne manque pas de piquant :

L'an dernier l'un de ces farouches partisans de la mimique était interviewé par une journaliste de *La Fronde*. Tout naturellement et bien malgré lui, au milieu de la chaleur qu'il mettait à défendre ses idées, il en arriva à délaisser le crayon pour s'exprimer plus couramment de vive voix et à comprendre sur les lèvres de son interlocutrice. Le lendemain celle-ci, dans son article ne manqua point d'ajouter, non sans ironie, que le sourd-muet en parlant et en lisant ainsi sur les lèvres se mettait en contradiction avec lui-même et avec les idées qu'il professait.

Une autre remarque non moins singulière et qui a aussi son importance, c'est que les sourds-muets en matière de mariage recherchent de préférence les sourdes-muettes s'exprimant bien et lisant sur les lèvres et tous voudraient épouser des entendantes — s'ils en trouvaient à leur convenance.

Ces deux exemples, pris entre cent autres, prouvent qu'en dépit des attaques et des injustes préventions l'orale sera toujours considérée comme l'une des méthodes la plus avantageuse. Tous les parents sont heureux qu'on apprenne à parler et à lire sur les lèvres à leurs enfants. Les sourds-muets intelligents qui n'ont en vue que le bien de leurs frères d'infortune devraient la défendre et la soutenir contre l'influence néfaste de quelques égarés qui prétendent se faire les porte-parole des sourds-muets français pour demander le rétablissement de la mimique. Si on prend la peine d'étudier à fond et impartialement les griefs de ces adversaires il est aisé de s'apercevoir qu'ils ne sont point basés sur des observations sérieuses et scientifiques.

En effet, que reprochent-ils à l'orale? De ne donner au sourd-muet qu'une parole parfois désagréable, difficile à suivre, quelquefois franchement mauvaise; à la lecture sur les lèvres de ne pas valoir une bonne oreille, d'être sujette à erreur ou défectueuse. Soit! Mais ce sont là deux *procédés humains* qui traitent le cerveau comme un organe *normal* et qui tendent à rapprocher le sourd-muet de l'homme *normal.* Si on n'y arrive pas toujours ce n'est pas à la méthode qu'il faut s'en prendre mais bien à la nature de l'élève très souvent, aux fautes du maître quelquefois et par dessus tout à la mauvaise organisation des écoles.

Même dans les cas les moins brillants, l'orale ne fait pas plus mal que les autres systèmes d'éducation (écriture ou signes), en admettant même qu'elle ne fasse pas mieux. Elle ne fait pas non plus de miracles; elle est seulement à bien des points de vue infiniment supérieure à ses devancières. Comme instrument de la pensée, comme moyen de développer l'intelligence rien ne peut être comparé à la parole. Par la parole, le sourd-muet rentre dans l'Humanité!

Combien de fois un sourd-muet émerveillé de la faconde et de la facilité de communication d'un sourd-muet lisant bien sur les lèvres ne lui a-t-il pas dit dans son langage : « Tu es heureux toi, tu as de la chance, à nous on ne nous a pas appris cela! »

On trouve des sourds-muets distingués parmi les produits

de tous les systèmes, mais ils sont autrement préparés lorsqu'on leur a appris à parler et à lire sur les lèvres que lorsqu'on les a abandonnés aux signes. Tous les systèmes sont praticables avec un maître bon, intelligent et dévoué. La parole sans être parfaite est un peu meilleure que les autres. Voilà tout. Or, il ne s'agit que de trouver le meilleur système d'instruction pour faciliter la route aux maîtres comme aux élèves et de les mettre sur la voie du progrès.

Tous les systèmes ont des défauts, des lacunes graves, la méthode orale comme les autres; aucun n'est parfait. Ce n'est pas, hélas! dans les œuvres humaines qu'il faut chercher la perfection. Les chemins de fer ont des défauts que les diligences n'avaient pas. Faut-il revenir aux pataches de l'ancien temps?

Beaucoup de sourds-muets remarquables ont d'ailleurs rendu justice à l'enseignement oral et s'efforcent de faire disparaître les préjugés de leurs frères à son égard : en Angleterre Farrar, en Italie Micheloni, en Allemagne Sutermeister, en Suède Lars Havstadt, d'autres encore. En France des sourds-muets s'apprêtent à les imiter, à tenir haut et ferme le drapeau de la civilisation et du progrès au rebours de ceux qui veulent faire accroire à la foule aveugle que les éducateurs de la parole sont des tortionnaires et qu'ils ne l'enseignent que dans le but de les empêcher de devenir professeurs.

Ayons le courage de reconnaître que les sourds-muets n'ont pas d'aptitudes exceptionnelles à l'enseignement, que leur manque d'audition les met dans un état manifeste d'infériorité quand il s'agit de l'éducation de la jeunesse. Ce serait un crime de faire naître et d'encourager des espérances qui ne doivent pas se réaliser. On serait coupable d'entretenir chez les sourds-muets intelligents l'illusion que les écoles reviendront à la mimique et aux professeurs sourds-muets. Aucun Gouvernement européen ne pourrait braver à ce point l'opinion en prenant l'initiative d'une mesure contraire au bon sens public. En Amérique même il n'y a plus qu'un 1/5 de professeurs sourds-muets dans les écoles; il y en avait les 4/5 il y a quinze ans. Chaque année, même au pays de la méthode mixte, le nombre des sourds-muets instituteurs diminue tan-

dis que celui des instituteurs entendants augmente. De pareils faits comportent pour l'avenir un précieux enseignement. Aveugle qui ne le voit pas! A quoi bon orienter les forces de nos jeunes frères vers une carrière qui, chaque jour, se fermera un peu plus devant eux? Assez d'autres emplois restent ouverts pour leur activité, ils n'ont qu'à les conquérir au lieu de s'attarder à la poursuite d'une chimère.

En général les partisans de la mimique eux-mêmes considèrent le signe non comme un *but* mais comme un *moyen* d'enseignement; ils reconnaissent que l'emploi du langage des signes est désastreux pour l'acquisition et l'usage de la langue maternelle.

Mais, disent-ils, la mimique est indispensable pour initier le sourd-muet à l'étude du langage! Après s'en être servi au commencement de son instruction il faut l'amener à abandonner autant que possible et lui faire adopter la langue de tout le monde — écrite ou parlée — suivant ses capacités. Mais dans la pratique l'élève qui a pris goût à la mimique se garde bien de la changer pour des moyens meilleurs qui exigent un bien plus grand effort.

Si on tolère le signe à l'école jamais l'élève ne se condamnera lui-même aux travaux forcés de la parole. Pour qui n'entend rien, l'acquisition de la parole suppose un apprentissage long, aride et pénible. D'un autre côté les enfants n'ont pas assez conscience des nécessités futures pour se plier, sans y être contraints, à un travail si long.

Il est dans la nature des êtres et des choses d'aller au but par le plus court chemin. C'est la loi universelle du moindre effort. Le premier homme qui tissa n'alla pas chercher les machines à vapeur!

Le principal argument des adversaires de l'orale, c'est surtout la question des arriérés. Pourquoi veut-on que l'orale leur donne ce que la nature ne leur a pas donné. Aucune méthode ne peut les guérir. L'orale leur donne seulement un moyen de communication de plus et c'est tout. Il n'y a aucun remède à l'absence de facultés intellectuelles.

Si sur ce point le rôle des éducateurs est loin d'être brillant, ce n'est pas eux qui en sont responsables. C'est à la triste

condition du sujet et parfois aussi à la mauvaise organisation des écoles qu'il faut s'en prendre. Ce qu'il faudrait, c'est une école spéciale à la campagne — une sorte de colonie agricole — avec travaux et éducation des champs. Il est évident que mettre les arriérés en contact avec des élèves mieux doués constitue pour ceux-ci un danger car, par le fait de ce voisinage, ils en souffrent dans leurs études. L'instruction des arriérés coûte cher à l'État parce qu'elle demande beaucoup de temps aux maîtres qui se fatiguent sans résultat appréciable. On demande à l'État trop d'argent, aux maîtres trop d'efforts, à tous deux trop de sacrifices. Voilà les deux grands torts de l'orale vis-à-vis des arriérés.

Pour obtenir un résultat meilleur quelques réformes sont indispensables. Tout d'abord la création d'une École Normale — comme en possèdent les entendants — pour les instituteurs spéciaux qui se destinent à l'éducation des sourds-muets et où ils se perfectionneraient dans toutes les connaissances exigibles pour l'exercice d'une profession si pénible, si difficile à remplir. La méthode gagnerait à être enseignée partout uniformément.

Ensuite il y aurait lieu de ne placer à la tête des écoles que des personnes compétentes en la matière, connaissant à fond tout ce qui concerne et intéresse les sourd-muets — des personnes de la carrière par exemple. N'est-il pas en effet révoltant de voir les pouvoirs publics aller à l'encontre des intérêts des maîtres et des élèves en confiant la direction de ces établissements aux premiers venus, à d'anciens préfets, d'anciens fonctionnaires ou des politiciens qui ignorent même ce que c'est qu'un sourd-muet. Depuis trente ans, on n'a pas fait autrement pour notre Institution nationale de Paris. Assez d'abus de ce genre se sont produits. Il n'est que temps de mettre fin à un tel état de choses. Indiquons où est la plaie qui ronge; aidons de notre mieux à y mettre le fer rouge!

Combien serait également utile la création d'un poste d'inspecteur des écoles spéciales rempli par une personne au courant de toutes les questions ayant trait à l'éducation et à l'instruction des sourds-muets et qui serait chargée de la surveillance et du contrôle de l'enseignement oral. La routine

administrative veut que ces fonctions soient remplies par un inspecteur qui a pour mission de surveiller non seulement les écoles de sourds-muets, mais aussi les établissements de bienfaisance comme les hôpitaux, les asiles, etc...

Une autre innovation à souhaiter, ce serait la fondation d'un collège pour recevoir les sourds-muets intelligents, susceptibles de s'assimiler des connaissances supérieures qui leur faciliterait l'accès des carrières libérales. L'Amérique en possède déjà !

Qu'on exécute ces réformes tant réclamées et nous verrons l'orale, tant décriée de nos jours, débarrassée de tous les obstacles, désarmer toutes les critiques.

Nous perdons la plus grande partie de notre temps en luttes stériles. Ne serait-il pas plus avantageux pour nous de rechercher avec nos amis entendants le moyen de faire aboutir nos desiderata. Abandonnons toute idée de lutte sacrilège pour ne nous occuper que du bien commun, pour diriger nos efforts vers un but plus humain, plus noble et plus élevé. Près de 3.500 enfants et adultes sourds-muets vivent encore dans l'ignorance! demandons et insistons pour obtenir à leur égard l'application de la loi sur l'instruction obligatoire. Les écoles spéciales sont insuffisantes pour recueillir tous les déshérités de la parole et de l'ouïe! travaillons pour que l'État en construise d'autres. Les sourds-muets adultes sont parfois exploités, spoliés dans leurs droits d'hommes et de citoyens! Éclairons-les, indiquons-leur quels sont leurs devoirs. Les vieux sourds-muets malheureux finissent tristement leurs jours dans des hospices! travaillons à les soutenir, à leur faire un peu de bien, à réclamer pour eux la création d'un asile spécial comme il en existe en Allemagne et en Amérique, comme il en devrait exister partout dans tous les pays civilisés!!

Le champ est vaste. Il vaut la peine d'être défriché. Dans la lutte que nous entreprendrons pour une si belle œuvre tous nos éducateurs, tous nos amis, tous ceux, en un mot, qui n'ont en vue que le bien-être de l'humanité seront à nos côtés, nous appuieront de tout leur pouvoir, nous aideront de toutes leurs forces à faire aboutir ces revendications, parce

qu'elles sont justes, et nous aurons la fierté, nous les enfants de Michel de l'Épée, de prouver notre reconnaissance à l'Immortel Libérateur en continuant, pour nos frères, l'œuvre d'émancipation qui fut la gloire de sa vie!

Discussion : MM. Gaillard, *de Paris;* F. Micheloni, *de Rome;* F. Aymard, *d'Allemans-du-Dropt;* Eugène Née, *de Paris;* R. Hirsch, *de Bourg-la-Reine;* Rumpf, *de Berlin;* Dusuzeau, *de Nanterre.*

M. Gaillard. — Je tiens à constater que dans son mémoire, M. Mauduit déclare les sourds-muets incapables de faire des professeurs. Je livre cette opinion à l'opinion de l'assemblée.

M. Micheloni. — M. Mauduit est partisan de la méthode orale pure; il la désire parce qu'il est convaincu que c'est la meilleure méthode.

Je suis d'accord avec lui, néanmoins je ne crois pas que la méthode orale pure soit le meilleur moyen d'enseignement pour les sourds-muets.

Au reste, M. Mauduit est encore bien jeune; il a vécu trop peu de temps parmi les sourds-muets ayant terminé leurs études, par conséquent il ne se trouve pas assez en condition de juger de la supériorité des deux méthodes.

J'ai tout lieu de croire qu'un jour viendra où lui aussi sera convaincu, comme nous, que le système combiné doit être préféré.

M. Aymard. — J'ai été élève pendant neuf ans à l'école libre des garçons dirigée par M. l'abbé Gaussens qui était en même temps aumônier de l'Institution Nationale des Sourdes-Muettes. J'avais débuté comme professeur-adjoint dans cette école (1880-1882). Je m'étais préparé à subir les épreuves du brevet de capacité pédagogique avec l'espoir d'embrasser définitivement la carrière du professorat.

Malheureusement, pour moi, la méthode orale pure ayant été acceptée par le Congrès de Bordeaux (1882), il me fallut renoncer à mon projet et embrasser la profession de mon père.

M. Eugène Née. — Je suis très étonné qu'un sourd-muet de la valeur de M. Mauduit vienne mettre en doute les capa-

cités au professorat que certains d'entre nous peuvent posséder et possèdent en fait. C'est nous dénier une bien grosse part d'intellectualité; c'est dénier le passé des Berthier, des Lenoir, des Théobald, des Pélissier, des Ligot, des Chambellan et tant d'autres ; pourtant il sait parfaitement le contraire, il sait pertinement que certains sourds-muets sont capables de gravir les échelons des carrières libérales. Sans cela, comment expliquerait-il que lui-même ait pu entrer dans les bureaux de l'Hôtel de Ville? Il a eu à soutenir un concours assez difficile et a su, je l'en félicite, en sortir victorieux. Pourquoi donc, dans la carrière professorale, les sourds-muets, poussés au *summum* des études, ne pourraient-ils également combattre et vaincre dans cette branche? Voyez ce qui se passe au Gallaudet Collège des Etats-Unis. Si nous ne pouvons égaler nos frères d'outre-mer, c'est qu'alors nos écoles actuelles possèdent de bien piètres moyens d'instruction et d'éducation. *(Applaudissements)*.

Et s'est pour cela qu'il a tort également de soutenir avec trop de ténacité non encore châtiée par l'expérience, le système oral, système qui jusqu'ici, après trois générations d'écoliers, a produit plus de ratés que de vrais résultats si j'en juge par le nombre de jeunes gens sortis des écoles d'orale pure incapables de comprendre quoi que ce soit et qui viennent nous demander aide et assistance, à nous élevés dans le giron du système combiné ou mixte. *(Applaudissements)*.

Je lui demande bien pardon, mais comment se fait-il que lui, le meilleur élève de son temps, le *Benjamin* des professeurs, lui qui était le plus dans le train, n'ait pu, en ma présence, soutenir et comprendre une conversation avec l'honorable docteur Ladreit de Lacharrière (pourtant fort expert en matière orale), autrement qu'au moyen du papier et du crayon et nullement par la lecture sur les lèvres et l'articulation ainsi que M. le docteur Ladreit de Lacharrière aurait voulu le faire et avait commencé. *(Applaudissements et rires)*.

Je livre ce simple fait à Messieurs les Congressistes et leur demande de passer outre au rapport de M. Mauduit, quant aux paragraphes traitant des prodiges (!) de la méthode orale pure, et je leur demande de déclarer que les sourds-muets

intelligents, instruits sont comme les entendants et *peut-être* mieux qu'eux aptes au professorat spécial pour les sourds-muets. *(Applaudissements prolongés)*.

M. R. Hirsch. — Je regrette l'erreur de M. Mauduit. Mon instruction à moi a été commencée par la méthode orale pure, mais elle a été complétée et perfectionnée par un professeur sourd-muet, le regretté Théobald.

Et d'un autre côté, au point de vue artistique, elle a été menée par le statuaire Choppin et le dessinateur Auguste Colas, qui ont formé aussi d'excellents artistes, beaucoup mieux que les maîtres entendants.

Voilà ce qu'il faut constater.

M. Rumpf. — Je suis pleinement de l'avis de mes Collègues français. Le sourd-muet peut être un parfait professeur, non seulement pour l'enseignement ordinaire, mais pour les carrières industrielles. Je sais beaucoup de jeunes apprentis qui viennent s'instruire, prendre des leçons auprès d'aînés plus versés dans la pratique et qui avec eux apprennent plus rapidement qu'avec les meilleurs chefs d'ateliers. La capacité d'enseigner des sourds-muets est indéniable.

M. Dusuzeau. — M. Mauduit vient d'affirmer que le sourd-muet n'a pas d'aptitudes pour l'enseignement des sourds-muets. Il a commis une erreur et une très grosse erreur. Les professeurs Berthier, Chambellan, Dubois, Théobald et beaucoup d'autres encore qu'il serait trop long d'énumérer, tous sourds-muets, étaient doués de remarquables aptitudes. Ils ont formé de très bons élèves dont plusieurs sont, à leur tour, devenus professeurs. Et, s'il m'était permis de parler de moi-même, je dirais qu'après mon père, c'est grâce à mes professeurs sourds-muets Pélissier et Berthier que je suis devenu bachelier et que, par la suite, j'ai pu me consacrer à l'enseignenent de mes jeunes frères à l'Institution Nationale de Paris.

A ce propos, laissez-moi vous rappeler le cas de Joachim Ligot que nous avons eu le regret d'enterrer l'an dernier.

Lors de sa venue à l'Institution, Joachim Ligot était un vulgaire enfant arriéré, tout ce qu'il y a de plus arriéré. Le

directeur d'alors, pourtant un maître de carrière, le seul professeur qui devint directeur, M. Léon Vaisse, voulait le renvoyer. Mais le professeur sourd-muet Ferdinand Berthier, après avoir observé l'enfant, dissuada le directeur de n'en rien faire et demanda qu'on le lui confiât, ce à quoi M. Vaisse consentit. Et Berthier fit tant et si bien que non seulement Ligot devint un de nos meilleurs professeurs, mais un des plus remarquables écrivains sourds-muets, à la langue souple et harmonieuse.

Je dois ajouter que sans le remarquable langage de l'abbé de l'Epée, je ne serais jamais parvenu à la situation que je me suis faite. En effet, ce ne sera jamais que par le concours des signes que le sourd-muet comprendra plus rapidement et qu'il n'oubliera pas ce qu'on lui aura enseigné. *(Applaudissements prolongés).*

M. le Président. — L'heure est avancée, je vais lever la séance. Mais, avant de quitter la salle, permettez-moi de porter à votre connaissance que M. Alexander, artiste américain, fait cadeau à l'*Association Amicale des Sourds-Muets de la Seine et de Seine-et-Oise* d'un tableau représentant les traits de M. Thomas-Hopkins Gallaudet, père, fondateur du Collège National des sourds-muets de Washington.

Je vous prie de vous associer aux remerciements que je suis heureux d'adresser publiquement, au nom de l'*Association de Paris,* au jeune artiste. *(Applaudissements).*

MM. Thomas et Edward Gallaudet. — Nous remercions également M. Alexander de sa générosité et vous aussi, Messieurs, et surtout l'*Association de Paris,* vous avez droit à notre reconnaissance pour le témoignage de vénération que vous voulez bien accorder à la mémoire de notre père dont l'existence a été entièrement consacrée aux sourds-muets.

CINQUIÈME SÉANCE

Mardi 7 août (après-midi)

M. le Président. — Nous allons continuer nos débats suivant l'ordre établi au programme.

M. E. Mercier. — Je demande à reprendre la discussion du mémoire de M. Mauduit.

M. le Président. — Vous avez la parole.

M. E. Mercier. – Le Congrès a sans peine reconnu que M. Mauduit avait commis une grave erreur en affirmant que les sourds-muets étaient incapables d'instruire les jeunes sourds-muets. Démontrer l'erreur avec preuves à l'appui ne suffit pas; les affirmations de M. Mauduit étant presque une injure adressée aux professeurs sourds-muets, je proteste contre ses allégations et propose au Congrès de protester avec moi. *(Applaudissements)*.

Le Frère Roch. — Que les sourds-muets soient incapables d'enseigner, celà ne paraît nullement admissible. Qui ne connaît le succès de certains d'entre eux comme professeurs, par exemple de M. Dusuzeau, notre président, dont j'ai eu l'honneur d'être l'élève?

S'il m'était permis de parler de moi, je dirais que je suis moi-même professeur depuis vingt-cinq ans, soit de sourds-muets soit d'entendants-parlants.

Ceci prouve du moins que dans certains milieux l'on sait à l'occasion rendre justice à nos frères.

M. le Président. — Je suis touché des témoignages de reconnaissance du frère Roch, je le remercie de toute mon âme.

Les aberrations de la Méthode orale

EN ALLEMAGNE ET EN AUTRICHE

PAR L. NEUBAUER, de Stuttgart

(Voir aux Annexes).

La Méthode orale en Italie

PAR FRANCESCO GUERRA, de Naples

LU PAR M. GIODA, de Turin

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Je regrette vivement de ne pas pouvoir prendre part personnellement à votre Congrès, à cause de ma santé; mais j'y prends part par mon cœur et par mes écrits, espérant d'apporter ainsi moi-même une pierre au grand édifice de la prospérité morale et matérielle des sourds-muets. Cependant, j'ai l'avantage de vous informer que j'ai déjà envoyé à M. Gaillard, votre collègue, sept mémoires écrits par des sourds-muets italiens, recueillis par moi dans le but de les faire examiner et discuter devant le Congrès, car ils contiennent des opinions utiles et opportunes sur les questions différentes qui y sont traitées.

Monsieur le Président, je me permets de vous exposer deux vœux seulement, qui sont les plus vifs de mon cœur pour le bien et l'avantage de tous mes confrères de malheur, c'est-à-dire :

1° Défendre les droits sacrés des sourds-muets, qui leur sont dus comme à des libres citoyens, en leur laissant le soin d'instruire leurs camarades dans les écoles élémentaires, dans les arts et métiers, afin de faciliter leur développement intellectuel et moral, en confiant la direction des écoles supérieures aux parlants par examen préalable.

Cela est nécessaire, surtout en Italie, pour procurer du pain à tant de pauvres sourds-muets qui se trouvent à présent sans moyens de subsistance, n'ayant aucune profession, ni emploi, dans la considération aussi, que les fonds des Instituts des sourds-muets sont à ces mêmes individus, et n'appartiennent pas aux parlants étrangers, qui en jouissent au détriment de ces malheureux, du sort desquels ils ne se soucient point!!!

2° Soutenir et favoriser, par toutes les forces, *la Méthode Mixte,* ainsi que je la soutins dans le Congrès de Genève (1896), méthode désirée vivement de tous les sourds-muets, moyennant laquelle, moi et mes compagnons fûmes instruits par le feu et regretté Père Ajello, fondateur de l'école des sourds-muets à Naples.

Cette méthode, Monsieur le Président, comme vous savez bien, a donné au monde un grand nombre de sourds-muets instruits et intelligents, soit dans les arts et les professions, soit dans les sciences et dans les lettres, car elle est la méthode la plus facile et la plus humaine, et tout en apportant le plus grand développement, demande moins de temps et de frais pour l'instruction et l'éducation des sourds-muets.

Par contre la *Méthode Orale pure,* créée et sanctionnée par le Congrès international des maitres des sourds-muets de Milan (*sic!*) depuis 1880 jusqu'à présent, marche d'insuccès en insuccès, de sorte qu'elle a abouti au rien; parce que jusqu'à ce moment elle n'a donné aucun bon résultat, à l'exception de très peu de sourds-muets capables de parler; et moi et mes camarades, nous avons vu avec grand regret, que la plupart de ceux sortant des écoles modernes sont des stupides et des

ignorants et prononcent seulement comme des perroquets et d'une façon à se rendre incompréhensibles et à faire pitié en se rendant l'objet des moqueries des autres!!!

C'est une véritable tyrannie, une folie que d'obliger indistinctement tous les sourds-muets comme autant d'esclaves condamnés à parler par force, contraints à cela par les délibérations injustes et inhumaines du Congrès de Milan! — C'est pour cela que, de notre côté, regardant le ciel et invoquant notre très-aimé père de l'Épée, nous voyons la sphère lumineuse au milieu de laquelle est écrit en lettres d'or : *Charité* et *Humanité*. Nous protestons, par conséquent, de toutes nos forces contre ces délibérations et aussi contre celles du Congrès récent de Rome de 1899, parce qu'elles sont nuisibles à nous sous tous les points de vue et nous faisons des vœux fervents pour que Messieurs les Congressistes les condamnent et les repoussent solennellement comme un poison puissant!!!

Veuillez bien, enfin, Monsieur le Président, présenter en mon nom une salutation fraternelle et mes plus cordiaux souhaits à Messieurs les Congressistes et à tous les intéressés, en vous recommandant vivement la sainte cause des sourds-muets, jusqu'à présent si négligée et opprimée!!! De mon cœur s'élève spontanément le cri de « Vivat à de l'Épée! Vivat à ces suiveurs dévoués, » parmi lesquels notre italien *Père Giovanni Battista Assarroti* de Gênes, le premier fondateur de l'Institut des sourds-muets en Italie, car il donna son enseignement à Milan, Turin, Sienne en formant d'excellents élèves moyennant ses profondes études; « Vivat E. Gallaudet! » pour ses magnifiques et fleurissants Instituts en Amérique, qui font faire de si grands progrès à la méthode perfectionnée de de l'Épée et qui font l'envie de l'Europe! « Vivat à la France! A bas le joug de l'Oralisme!!! »

Avec parfaite estime, j'ai l'honneur, Monsieur, de vous saluer.

———*———

La Méthode combinée en Suède

PAR G. TITZE, de Karlskrona

En Suède, la réorganisation des écoles pour les sourds-muets est tout à fait achevée d'après la loi de 1899 quant à l'enseignement obligatoire pour tous enfants sourds-muets de l'âge de 7 à 9 ans.

Le nombre des écoles pour les sourds-muets est à présent 14 et toutes ces écoles sont sous le ministère de l'Enseignement. Les écoles comptent à peu près 900 élèves avec 136 professeurs et instituteurs.

L'Etat paie 250 à 360 fr. pour chaque enfant sourd-muet dans l'école. Mais le département scolaire fait bâtir des écoles pour les sourds-muets et pour le personnel de l'école. Les parents, les tuteurs des enfants n'ont qu'à payer une contribution annuelle de 50 à 100 fr. à l'école.

Le temps de l'enseignement dure 8 ans mais peut dans certains cas se prolonger jusqu'à 9 ou 10 ans.

Les méthodes de l'enseignement sont trois, savoir : la méthode de parler (orale); la méthode d'écrire et la méthode des signes et sont appropriées à l'intelligence et dons naturels de l'enfant.

Une école spéciale pour former des instituteurs et institutrices pour les écoles des sourds-muets existe depuis 1857 et est maintenue par l'Etat. Chaque élève de cette école a la nourriture et le logement gratuits et reçoit une bourse de 500 couronnes pour la première année et 600 couronnes pour la seconde. Personne ne peut devenir directeur d'une école de sourds-muets avant d'avoir enseigné plusieurs années comme professeur dans une école de sourds-muets.

En Suède se trouvent à peu près 5.000 sourds-muets, c'est-à-dire 1 sourd-muet sur 1.000 habitants. A présent on trouve très rarement une personne sourde-muette en Suède qui n'a pas été à l'école.

Les sourds-muets sont ordinairement assez aisés comme artisans, ouvriers, industriels, et beaucoup d'eux se sont établis à leur compte. Quelques-uns cultivent leur terre, d'autres sont propriétaires de maisons à la campagne ou en ville.

Les sourds-muets dans notre pays se sont organisés en 4 Sociétés de sourds-muets indépendantes, plus ou moins grandes, dirigées par des sourds-muets même, pour la mutuelle assistance dans des cas différents et pour l'utilité et l'amusement.

Un journal indépendant paraît tous les deux mois, édité et rédigé par un intelligent typographe sourd-muet.

Des journaux quotidiens et des revues hebdomadaires sont ordinairement lus par la plupart des sourds-muets de notre pays que s'intéressent aux événements du jour.

Un missionnaire sourd-muet fait des voyages, depuis 1880, dans notre pays chaque été et donne des conférences religieuses pour les sourds-muets; il supplée et aide le pasteur dans les fonctions de l'Église, administre la communion dans les endroits différents, bénit les mariages et baptise les enfants. Outre les revenus casuels il bénéficie aussi d'une allocation fixe qui lui est faite par une Société pour les missionnaires des sourds-muets.

Nous avons depuis bien des années fait des demandes réitérées pour obtenir un pasteur qui parle, entend et connaît les signes, mais jusqu'ici sans succès.

La Méthode mixte

PAR FÉLICIEN DOUARD, de Marseille

ancien professeur

L'Institution de sourds-muets de Marseille m'a servi de thème pour établir mon opinion au sujet de la méthode purement orale qui y est suivie depuis le décret du Gouvernement.

J'ai eu maintes fois l'occasion d'examiner plusieurs élèves qui ont terminé leurs études. De cet examen, j'ai tiré des conclusions convaincantes et péremptoires. Ces élèves m'ont déclarés ne pas comprendre un mot et ne pas pouvoir faire une phrase. Ils se plaignent tous de leur ignorance. Je n'en dis pas davantage, car tout le monde sait bien que la nouvelle méthode ne donne pas de résultat, sauf, bien entendu, pour les sourds-muets qui ont entendu et prononcé jusqu'au moment de la perte de l'ouïe.

Qu'il me soit permis de formuler mon avis sur la méthode adoptée. Je serai impartial. Je reconnais toute l'utilité qu'il y a de savoir parler, car la parole ouvre toute porte aux sourds-muets. Mais pour obtenir tout le succès qu'on désire de la nouvelle méthode, il faut, avant tout, *enseigner* et *expliquer chaque mot* dans tout livre classique, comme ce *mode d'enseignement* est *prescrit* dans les *écoles* et *lycées*. Tout sourd-parlant qui ne connaît pas le sens des mots abstraits ne peut exprimer ce qu'il pense : donc il est inutile de savoir parler sans comprendre la valeur des mots. Les partisans de l'orale le savent sûrement. Ils cachent systématiquement la situation malheureuse faite aux sourds-muets par cette méthode mauvaise lorsqu'elle est appliquée seule. Ils ne veulent pas non plus avouer que les signes sont forcément employés dans la plupart des Institutions.

Ils ont évidemment l'arrière-pensée de sauvegarder les intérêts des entendants-parlants plutôt que ceux des sourds-muets en conservant la place des uns au détriment des autres.

Ils ont aussi pour cause de leur entêtement de redouter un surcroît de dépenses nécessité par la méthode mixte qui imposerait la création d'une classe de mimique. J'en ai *reçu l'aveu.*

M. l'abbé Guérin, un des premiers promoteurs de la suppression des signes, m'avait dit à moi-même que cette mesure était impossible pour les sourds-muets qui ne peuvent pas parler par défaut d'organe. Il changea d'avis par suite d'une réflexion soulevée par la question d'argent, et il proposa la suppression simple et pure des signes pour tous les sourds-muets sans exception. Il m'avait fait à moi-même l'éloge de la mimique qu'il disait merveilleuse et indispensable pour le développement de l'intelligence des sourds-muets et il la condamne. J'ajoute même qu'il se servait des signes dans ses confessions et sermons ; voilà qui le met en belle contradiction avec la thèse qu'il avait soutenue aux Congrès de Lyon et de Bordeaux.

Deux religieuses de l'Institution des sourds-muets de Marseille désignées pour la représenter au Congrès de Bordeaux avaient reçu l'ordre de voter la suppression des signes. Une d'elle me l'a avoué à moi-même. Elle m'a encore avoué que pour cause d'un parti-pris de sa part la mimique la fatiguait beaucoup, faute d'habitude.

De ce double aveu il faut conclure que les votants de la malheureuse mesure, frères pour la plupart, reçurent le même ordre et eurent le même motif; c'est donc sacrifier les intérêts des sourds-muets à leurs intérêts personnels.

Les congressistes, en se séparant, s'étaient promis d'adresser au Ministre, au bout de huit ans, délai fixé pour formuler leur avis, un rapport établissant la comparaison des résultats entre la nouvelle et l'ancienne méthode, et ils n'ont rien fait jusqu'à présent. Ils auraient pu tenir un nouveau Congrès, et, l'ayant fait, ils auraient rempli leurs devoirs, quitte à laisser au Ministre la responsabilité de la malheureuse situation des sourds-muets s'il décidait le maintien de la même
Un Congrès de sourds-muets eut lieu en 1894, à Vals-les-
méthode suivie par les Institutions. Tout indique évidemment qu'ils préfèrent leurs intérêts à ceux des sourds-muets.

Bains (Ardèche), sous la présidence de M. l'abbé Grimaud, directeur de l'Institution des sourds-muets d'Avignon. La question de la meilleure méthode d'enseignement des sourds-muets fut agitée. La méthode mixte fut adoptée à l'unanimité. Une pétition signée de tous les présents fut adressée au Ministre qui l'enferma dans le carton. Parmi les signataires se trouvaient M. le député Boissy-d'Anglas et M. le pasteur Chastand, directeur d'une Institution de sourds-muets. Ces deux directeurs ont rempli leurs devoirs envers l'humanité sourde-muette ; les autres ne font pas comme eux !

Conclusions :

Les signes étant forcément employés dans l'enseignement des sourds-muets ainsi que trois professeurs d'articulation me l'ont déclaré, la méthode mixte n'est-elle pas censée exister dans toutes les institutions ? Evidemment oui.

Le vote de la suppression des signes se trouve-t-il dans les conditions requises par l'humanité des sourds-muets ? Non ! la preuve en est dans les fameux aveux de la religieuse et dans le changement d'avis et la fausseté de la thèse de M. l'abbé Guérin.

Le refus du Ministre de donner suite à la pétition du Congrès de Vals-les-Bains n'indique-t-il pas l'existence d'un malentendu dont les sourds-muets sont victimes ? Certainement, oui ! Les efforts des hommes vraiment compétents en la matière en vue de convaincre de la nécessité de la méthode mixte se brisent contre le parti pris du Ministre et nos droits de citoyens sourds-muets sont méconnus et violés au profit des charlatans qui ne s'occupent que de leurs intérêts.

Le ministre actuel étant plus éclairé et plus scrupuleux de ses devoirs envers ses administrés que ses prédécesseurs, nous espérons qu'il voudra bien enfin reconnaître le bien fondé de nos revendications en proclamant la méthode mixte comme la plus convenable et la plus indispensable à l'enseignement des sourds-muets. Nous espérons aussi que cette année ne finira pas sans que le Ministre prenne un décret dans ce sens. Son nom se perpétuera dans la mémoire des générations futures qui le béniront à jamais.

La Vraie Méthode

PAR HENRI GAILLARD, de Paris

MESSIEURS,

Je ne veux pas m'étendre longuement parce que depuis qu'existe l'enseignement des sourds-muets et tant qu'il existera on a disserté et on dissertera toujours sur la meilleure méthode à leur appliquer pour les mettre à même de profiter de l'instruction la plus pratique pour les mêler à la vie sociale.

Mais comme je me suis très engagé dans la lutte des méthodes, que j'ai beaucoup vu, beaucoup étudié, beaucoup observé, parce que surtout j'ai beaucoup voyagé, ce qui m'a permis de juger aussi bien en Amérique qu'en Europe de l'efficacité de telle ou telle méthode, je tiens à vous dire mon opinion.

Mon opinion est simple :

Aucune méthode n'est supérieure à l'une ou à l'autre.

Toutes se valent parce que toutes sont bonnes.

Ce qui reviendrait à établir que toutes les méthodes doivent être conservées.

En effet.

Le grand tort des maîtres, d'hier et d'aujourd'hui, a été de penser que l'élève était fait pour la méthode de leur prédilection à eux, les professeurs. Cela, c'est contre nature.

La méthode doit être faite pour l'élève.

Si l'élève est intelligent, il faut une méthode intelligente, c'est-à-dire supérieure, un peu compliquée.

Si l'élève est arriéré, il faut une méthode également intelligente, mais inférieure à la première, et surtout très facile.

D'où il s'ensuit que pour bien instruire les sourds-muets la nécessité évidente est qu'il faut les sélectionner.

Et appliquer à chaque sélection la méthode la plus capable de faire fructifier chaque catégorie.

C'est ce que j'appelle le système combiné ; ce n'est pas la méthode mixte ainsi que telle est l'erreur scientifique de tant de maîtres et de tant de sourds-muets.

Le système combiné, c'est la meilleure combinaison *possible* des méthodes, de toutes les méthodes, en vue du développement le plus grand *possible* de l'instruction du plus grand nombre *possible* de sourds-muets.

Or, entre toutes les méthodes, celle qui *semble* la plus excellente, c'est la méthode orale pure, celle qui rend le mieux, je ne dis pas le plus complétement, le sourd-muet à la société.

C'est donc la première qu'il faut appliquer au jeune sourd-muet.

Le jeune sourd-muet doit entrer à l'école à l'âge de six ans. Jusqu'à huit ans, laissez-le dans une classe maternelle, avec une femme, parce que la femme a toujours le zèle des mères.

Car ici, la meilleure méthode c'est celle même de la mère.

Si l'enfant gesticule, ne nous en occupons pas, mais s'il pousse des sons gutturaux soyez certains que la maîtresse de ce jardin d'enfants saura les utiliser, sans avoir recours aux modes singuliers de provocation à l'articulation usités par certains oralistes malhabiles.

A l'âge de huit ans, le sourd-muet est remis au professeur.

Celui-ci ne doit commencer que par l'apprentissage des éléments de la parole.

L'articulation, rien que l'articulation doit donc être le véritable début de l'enseignement.

Aucun geste, aucun signe, même aucun mot écrit au tableau noir, aucun livre pendant les deux premières années.

Et surtout la lecture sur les lèvres, la lecture sur les lèvres d'une façon absolue.

Ces quatre années préparatoires suffisent pour bien juger de l'avenir intellectuel de l'enfant, du profit qu'il retirera de la méthode orale.

S'il montre de bonnes dispositions, laissez-le dans la méthode orale pure la plus rigoureuse.

Commencez sans tarder l'étude de la langue, non pas avec des livres, des vocabulaires plus ou moins ingénieux, mais avec les phrases de la vie courante, d'une portée usuelle. C'est comme cela que l'enfant comprendra le sens des mots et surtout leur valeur exacte. Parallèlement, menez l'enseignement de l'écriture, l'enseignement du dessin et les travaux manuels selon la méthode de Frœbel.

Ensuite, la lecture viendra. Et par la lecture le sourd se formera rapidement une grande variété de connaissances, surtout si ce sont des lectures appropriées aux circonstances de la vie, à l'explication des choses physiques et naturelles, que le maître démontrera par des excursions, des promenades ou des visites aux musées.

Ainsi pourvu d'un bagage d'instruction usuelle le sourd n'aura plus qu'à être familiarisé avec les règles de la syntaxe et de l'orthographe, avec les *facilités* de la grammaire, je dis facilités, parce que sachant lire l'élève démêlera sans peine le pourquoi des règles grammaticales.

A ce moment, achevez l'instruction par la géographie, par l'histoire, par la morale civique, par les droits et devoirs des citoyens et par quelques notions de la législation usuelle, puisqu'il faut que tout homme n'ignore rien de la loi.

Tout cet ensemble d'instruction, bien entendu, effectué par la méthode orale pure.

Mais, en récréation, si l'enfant fait des gestes, laissez faire. Je vais vous dire pourquoi. Auparavant, occupons-nous de l'élève rebelle à l'enseignement oral.

Cette rebellion est peut-être le fait d'une arriération d'esprit, d'une mauvaise disposition, aphasie motrice, des organes vocaux, d'une précarité endémique de la santé, d'un état général supranerveux, ou plus simplement d'une antipathie volontaire ou impulsive de l'enfant.

En tout cas, on a eu le temps, en quatre ans, de s'obstiner à vouloir le faire profiter des bienfaits de l'orale. Si l'insuccès persiste, il serait d'un criminel ou d'un esprit aveugle de vouloir s'entêter à le démutiser quand même.

C'est le moment plus que jamais de s'intéresser au cerveau de l'enfant.

C'est alors que doit intervenir la méthode mixte des signes, de la parole et de l'écriture, soit la méthode de l'écriture et de la dactylologie combinées à l'exclusion des signes,

Et c'est ici qu'on peut faire appel au précieux concours du professeur sourd-muet.

Et comme plan d'études, il faut se servir du même plan que j'ai indiqué pour l'élève de la division orale.

Et rapidement vous constaterez chez l'élève de division mixte un progrès égal à celui qu'accomplira l'élève de division orale. Les signes, l'écriture développeront graduellement le cerveau de cet élève inapte à l'éducation orale.

Ici, un point important demande à être fixé comme principe dominant de la préparation du sourd-muet à la vie sociale, comme seul moyen de l'habituer à se mouvoir au milieu des caractères divers, des antipathies et des sympathies.

C'est que dans toute école, il faut qu'ils soient mêlés, vivent ensemble en récréation, au réfectoire, au dortoir, partout, excepté en classe.

Ils apprendront à se connaître, à s'aimer, à s'entr'aider, à se pénétrer de tous les sentiments de solidarité qui doivent régir la société de demain.

Et s'ils font des signes, qu'importe. Les signes ici ne seront pas nuisibles. Ils faciliteront entre eux la causerie, l'échange des idées, l'essor de l'imagination, surtout chez l'élève de classe orale qui, à leur maniement, acquerraplus de souplesse d'esprit, sans pour cela vouloir perdre l'habitude de parler et de lire sur les lèvres, supérioritédont il sera toujours fier.

Je vais même jusqu'à demander que les garçons et les filles soient mélangés comme dans l'éducation américaine. La coéducation des sexes me semble éminemment moralisatrice pour les filles et les garcons, surtout sous la direction de maîtres et maîtresses expérimentés.

Les dortoirs seuls seraient isolés.

De la sorte, au bout des études, vous arrivez à avoir, non pas une moyenne, mais une totalité d'élèves très bien doués intellectuellement et moralement. Vous n'avez plus qu'à les

diriger vers l'apprentissage industriel en dehors de l'école.

Et c'est à ce moment que vous devez combler une lacnue de l'enseignement des sourds, la création de conférences sur les grands sujets religieux, moraux, philosophiques, scientifiques et historiques. Ces conférences, faites-les en signes à tous les grands élèves, même aux adultes sortis de l'école. Et vous verrez qu'elles les intéresseront au plus haut degré, meubleront leur esprit, les rendront avides de lectures, de recherches, feront d'eux des sourds parlant ou écrivant en connaissance de cause, en pleine conscience d'eux-mêmes, sans aucune imitation servile, ni autosuggestion étrangère.

Voilà, Messieurs, esquissée à grands traits, ce que doit être la vraie méthode d'enseignement du sourd-muet.

A mon humble avis, bien entendu.

Avec cette méthode, et avec une solide discipline morale, vous n'en ferez plus de grands enfants, mais des hommes forts et sûrs d'eux-mêmes.

Et s'il se trouve dans le lot des individualités supérieures, qui méritent d'être cultivées pour une destinée meilleure, je vous en supplie, ne les rabaissez pas dans le niveau commun, mettez-les dans une classe spéciale, facile à créer dans un collège quelconque, classe où l'on réunirait facilement une vingtaine de brillants sujets, choisis un peu partout dans chaque école. A cette classe spéciale, il faudra un professeur spécial. Mais en études, en récréation, aux sorties, les sourds seraient mêlés aux entendants. Ce serait leur début dans la grande fraternité des relations humaines. Ils prendraient part aux mêmes concours à conditions sensiblement égales.

Ainsi, de toutes les manières, et avec tous les enfants que la Patrie vous confie, vous aurez mis ces enfants en état de se rendre utiles à la Patrie et à la Société, ce qui était le vœu de nos ancêtres de la Convention.

———*———

Méthode Orale et Méthode des Signes

PAR ERNEST DUSUZEAU, de Nanterre

Président de l'Association Amicale des Sourds-Muets de la Seine

---

Je maintiens mon opinion sur ces deux méthodes, et je ne ferai que répéter ce que j'ai dit au Congrès de 1889 à Paris et de 1896 à Genève.

Je ne ferai aucune objection à la méthode orale, je reconnais qu'elle peut rendre de grands services et j'approuve ceux qui cherchent sans cesse les moyens de la perfectionner.

Mais pour le développement de l'intelligence du sourd-muet, cette méthodene suffira jamais. Il lui faut un auxiliaire : la mimique.

Les partisans de la méthode orale sont eux-mêmes forcés d'avoir recours aux signes. Allez dans les écoles où elle est employée, vous verrez que le langage mimique existe toujours.

Cela n'a rien d'étonnant.

Le maître, pour apprendre à l'enfant sourd-muet à prononcer une lettre, est toujours obligé d'employer un ou plusieurs signes pour lui expliquer la façon de prononcer cette lettre Et il n'y parviendrait jamais en restant les bras derrière le dos.

Plus tard, comment lui expliquer les nuances si nombreuses de la langue de son pays, telles que celles qui existent entre les verbes *vouloir, désirer, souhaiter*, etc...?

Comment lui expliquer les idées abstraites ?

Comment lui expliquer Dieu et son existence?

Comment lui expliquer les mathématiques, la physique, la chimie...?

Messieurs les partisans de la méthode orale, vous n'hésiterez pas à avouer que vous ne pourrez jamais arriver à rien sans le concours de la méthode mimique.

J'estime que la parole pour le sourd-muet est un luxe, un supplément d'instruction qui facilite ses rapports journaliers avec l'extérieur. Quant au point de vue purement utilitaire, au point de vue de son instruction personnelle et morale, elle n'est en aucune façon d'une utilité immédiate. Il faut, pour l'éducation du sourd-muet, se mettre d'abord à sa portée en s'efforçant soi-même d'employer ses moyens naturels, et ce n'est qu'après lui avoir fait la concession de cet effort pour développer son intelligence et ses facultés, qu'on est en droit d'exiger de lui l'étude de la langue universellement répandue que Dieu lui a refusée : « la Parole. »

Plaignons les parents.

Dès que leur enfant sourd-muet parvient à prononcer *papa! maman!* ils deviennent fous de joie, pleurent de joie, et courent crier dans la rue : « Mon enfant parle! mon Dieu! »

Cruelle déception !

Plus tard, ils s'apercevront que non seulement leur enfant n'est pas suffisamment instruit, mais encore, qu'il est incapable de converser avec tout le monde, que sa voix devient étrange, rauque, criarde et difficile à comprendre.

Je demande donc avec instance, et j'emploierai toute mon énergie, toute l'expérience que j'ai acquise depuis longtemps, à réclamer les bienfaits de la méthode mixte pour l'enseignement des sourds-muets.

Outre que c'est déjà presque un crime de priver l'enfant sourd-muet de sa langue naturelle : *ses signes.* C'en est un encore de laisser dormir sa jeune intelligence qu'il faut, au contraire, développer de bonne heure!

J'insiste sur ce fait, car l'avenir de l'enfant y est attaché, et vouloir concentrer toute l'attention du sourd-muet sur la parole, c'est la détourner du but qu'on doit atteindre.

De nombreux exemples pourraient être cités, à l'appui de ce que je dis. J'en choisirai quelques-uns seulement.

Un jour on me présente un enfant sourd-muet âgé de 14 ans, ne connaissant ni l'alphabet manuel ni les signes. Elevé

par la méthode orale, il parle très bien et converse facilement avec son père et sa mère.

Je prends mon crayon et lui pose cette question :

« As-tu des frères et des sœurs? »

Il ne peut pas me répondre et prie son père de l'aider. Son père lui explique verbalement ma question, mais il continue à ne pas répondre. Le père s'efforce de lui faire comprendre qu'il a une sœur âgée de 16 ans.

Enfin le jeune sourd-muet me répond par écrit :

« Tu deux sœurs »

Messieurs, n'est-ce pas triste?

La parole lui avait été donnée, c'est vrai, mais elle avait absorbé les efforts du pauvre enfant, et l'intelligence était restée enfermée !

Je vous demande quels résultats on a obtenus depuis l'établissement de la méthode orale pure et la suppression de la méthode mimique.

Non, jamais! le langage mimique ne disparaîtra!

Les Français, les Anglais, les Allemands, les Russes, les Chinois ont une langue à eux.

Et nous en avons une aussi à nous, le langage des signes! Et nous devons en être fiers et d'autant plus que c'est une langue universelle.

Je vous invite à lire le remarquable ouvrage de M. Chambellan, professeur honoraire de l'Institution nationale des Sourds-Muets de Paris, sur la vulgarisation du langage des signes, vous n'y verrez que des preuves incontestables de l'utilité de ce langage.

Dans certaines écoles, les enfants qui ne peuvent réussir à parler, sont considérés comme des idiots ou demi-idiots.

N'est-ce pas une monstruosité, une injustice criante, contre laquelle nous devrions protester de toutes nos forces?

Joachim Ligot était considéré, dès son entrée à l'Institution des Sourds-Muets de Paris, comme un enfant idiot, parce qu'il ne pouvait pas suivre les cours avec ses camarades. Deux ans après, on décida de le renvoyer dans sa famille. Mais M. Ferdinant Berthier, l'un des plus illustres professeurs sourds-muets, insista auprès du Directeur pour que cet

enfant fût confié à ses soins pendant une année encore. Après de longs et pénibles efforts qui lui valurent les plus grands éloges, M. Berthier parvint à jeter la lumière dans le cerveau du jeune Ligot qui devint plus tard l'un des meilleurs écrivains. Comment M. Berthier est-il arrivé à un si brillant succès?... En employant le langage mimique.

En 1889, mon père a assisté à une réunion à laquelle l'avait convoqué M. D., notaire à Compiègne, pour servir d'interprète à une famille de sourds-muets. Il s'agissait d'un partage de biens après la mort du père ; mais comme la mère ne pouvait se faire comprendre de ses trois enfants sourds-muets qui cependant avaient été élevés par la méthode orale, le notaire qui devait s'assurer que les termes de l'acte de donation étaient parfaitement compris, a prié mon père de leur en faire l'explication. Mon père s'est servi du langage des signes. Sa tâche a été facile, car les enfants sourds-muets ayant parfaitement compris, l'affaire s'est promptement terminée.

Donc, je ne saurais assez le répéter : la méthode orale et la méthode mimique combinées sont nécessaires, indispensables.

Elles feront des sourds-muets des hommes instruits, capables de tenir une place honorable dans le monde, et qui, souvent même, deviendront des natures d'élite. En effet, moins exposés que les parlants aux distractions extérieures, ils se donnent en général plus sérieusement à leurs travaux et à leurs études.

Je m'adresse donc à tous les hommes de cœur, et je demande à ceux qui, dans un but louable, ont voulu adopter la méthode orale pure, de reconnaître, en leur âme et conscience, qu'ils n'ont pas obtenu les résultats qu'ils espéraient. Je les prie aujourd'hui de s'unir à nous pour assurer le bonheur et le bien-être de ceux qui travaillent avec tant de courage et d'énergie à se créer leur place en ce monde.

Résolution. — Considérant l'insuffisance de la méthode orale pure, tout en en reconnaissant l'utilité, le Congrès émet le vœu que la méthode orale et la méthode mimique soient combinées, et que, par conséquent, la méthode mixte soit rétablie.

On me répondra certainement que cependant il y a des sourds-muets qui, élevés par la méthode orale, écrivent parfaitement bien comme les entendants-parlants.

Oui, c'est bien possible. Mais qu'on me permette de dire que ce ne sont pas des sourds-muets de naissance, mais des sourds-muets qui n'ont été atteints de leur infirmité qu'à un certain âge après leur naissance. Cela n'a rien de surprenant, ils avaient encore des notions de ce qu'ils avaient déjà entendu. Mais les sourds-muets de naissance sont moins heureux, puisqu'ils n'ont jamais entendu.

Je vais donc déclarer de nouveau que, pour éclairer leur esprit, il n'y a qu'un puissant moyen : le langage mimique !

Discussion : MM. Micheloni, *de Rome ;* E. Mercier, *d'Epernay;* P. Bertrand, *de Paris;* H. Gaillard, *de Paris ;* Toifl, *de Vienne ;* Becker, *de Copenhague ;* Salzgeber, *de Genève ;* Watzulik, *d'Altenburg ;* Neubauer, *de Stuttgart ;* Graff, *de Paris ;* le frère Roch, *de Nantes.*

M. Micheloni. — Notre sympathique Président dont vous venez d'applaudir si justement le remarquable mémoire, a reconnu le droit des signes pour ce qui regarde l'instruction et l'éducation des sourds-muets.

Le Congrès auquel nous assistons est vraiment important, il poursuit un but noble et généreux parce qu'il est animé d'un sens tout philanthropique et du vif désir de résoudre définitivement les questions ayant rapport à l'éducation des sourds-muets. Mais des deux méthodes, laquelle adoptera-t-il et que ferons-nous alors ?

Au Congrès de Genève, qui eut lieu en 1896, on formula le vœu unanimement applaudi que la méthode mixte fût préférée au système simplement oral. Je propose maintenant de nous en tenir à cette même résolution. (*Très bien, très bien ! Applaudissements*).

Mais, pour que ce vœu obtienne une prompte et radicale solution, il faudrait que M. le Président formulât un ordre du jour catégorique déclarant que l'Assemblée, après bien des considérations, a approuvé à l'unanimité la supériorité et l'efficacité indiscutable de la méthode mixte sur le système

oral; il faudrait que cet ordre du jour fût signé par tous les représentants étrangers ainsi que par tous les membres du bureau et qu'il fût remis à M. le Président de la Section des entendants pour en donner connaissance à MM. les Membres de la Section qu'il préside.

Si ces Messieurs repoussaient notre ordre du jour, nous comprendrions qu'ils ne veulent pas écouter nos conseils puisés aux idées pratiques et rationnelles du bon sens. Alors nous leur dirons : Croyez-vous, Messieurs, que les sourds-muets traitent avec légèreté les questions qui concernent leur éducation, leur instruction et leur amélioration matérielle et sociale ? Non, ils savent ce qu'ils font et comprennent ce qu'ils disent. *(Applaudissements)*.

Examinez nos considérations avec impartialité et faites-nous ensuite connaître vos décisions. Dans ce cas, nous pourrons tomber d'accord sur l'adoption de la méthode mixte comme étant, je le répète, la meilleure et la plus rationnelle et aussi la plus propre à faire comprendre la signification et la portée des devoirs moraux et religieux, tout ce qui enfin ne peut s'obtenir qu'en partie avec la méthode simplement orale. *(Applaudissements prolongés)*.

M. E. Mercier. — Je demande que la proposition de M. Micheloni soit immédiatement mise à exécution. Nous devons en effet protester contre la manière d'agir de la section des entendants. *Adopté.*

M. P. Bertrand. — J'ai la douleur de constater que les entendants se sont séparés de vous. Je ne m'attendais pas à cette déception hier matin à la séance d'ouverture, alors que nous étions tous réunis.

J'étais venu ici, outre la part que je prends aux travaux du Congrès, vous apporter surtout mon concours comme interprète. Déjà, je vous ai mimé les discours prononcés à l'ouverture. Vous appreniez ainsi que de grands pays comme l'Amérique, la Russie, l'Allemagne, l'Angleterre, etc., venaient prendre inspiration chez vous et adoptaient à l'avance les décisions que vous prendriez, rendant ainsi hommage à la France.

Mais, les deux sections d'entendants et de sourds-muets étant divisées maintenant en deux salles, vous vous trouvez isolés et dans l'impossibilité de délibérer utilement, ce qui est manifestement regrettable. Ce n'est donc pas votre méthode qui sera adoptée, malgré que vous soyez les premiers intéressés et par conséquent les seuls juges; ce sera celle que préconisent les entendants, c'est-à-dire la méthode par l'orale pure.

Quelques-uns m'objectent qu'il n'y a rien de perdu en ce sens que les mémoires et délibérations des sourds-muets seront publiés dans un livre qui sera remis au Ministre de l'Intérieur. Je prierai ceux-là de ne pas s'illusionner. Quand des personnes notables délibèrent comme celles qui travaillent à votre intention dans la section des entendants, leurs arguments sont toujours écoutés en haut lieu. Il n'en peut être autrement. Autant d'auditeurs qui les écoutent, autant d'adhérents à leur théorie. Ils ont le talent de la parole et par conséquent la persuasion.

Ils ont la ferme conviction de travailler à vos intérêts, et c'est là leur excuse et peut-être leur mérite.

Mais, les adeptes à leur programme ou néophytes seraient devenus les vôtres si le débat avait été contradictoire tel qu'il devait l'être et cela le plus naturellement du monde.

Qui n'entend qu'une cloche ne perçoit qu'un son; et devant la puissance de vos idées et l'exposé des moyens par lesquels quelques-uns d'entre vous sont arrivés à former une pléïade d'élite, les cœurs et les esprits se seraient tendus vers vous en un élan unanime. *(Applaudissements).*

N'espèrez plus rien, mes amis, et dites-vous que tous vos efforts sont inutiles.

On m'objecte encore que si l'un et l'autre camp avait discuté, ce n'est pas trois jours que le Congrès aurait duré, mais bien une semaine.

Effectivement, et je préfère huit jours de profits que trois de perte. D'ailleurs des fêtes qui ne sont qu'un agrément prendront ce temps-là. *(Applaudissements).*

Le but du Congrès est le travail profitable si acharné, soit-il.

Je propose, avec M. E. Mercier, s'il est temps encore, de présenter une protestation signée de tous, à M. le Président de la Section des entendants, espérant qu'il se rendra au désir des sourds-muets qui est celui de voir ses travaux associés à ceux des entendants, d'entrer en communication d'idées, de discuter comme cela doit se faire quand on recherche la lumière car il n'est pas d'exemple à celui que nous avons sous les yeux. *(Applaudissements. Mouvements divers.)*

M. Henri Gaillard. — Je supplie l'Assemblée de rester calme. Voilà près de trois ans que je me suis occupé de l'organisation du Congrès. Ceux qui protestent ne se rendent pas compte des difficultés que nous avons dû surmonter, M. Dusuzeau et moi. Sans doute, il aurait été magnifique, comme le demandaient plusieurs, d'exiger dès l'ouverture des débats, la réunion des deux sections, et en cas de refus, refus très certain, je vous en donne l'assurance, de la section des entendants, de déclarer que nous ne siégerions pas, et de nous en aller à grand fracas. Cela aurait été très flatteur pour notre orgueil, dites-vous. Permettez-moi de penser que cela aurait plutôt montré que les sourds-muets ne savent pas être raisonnables, et qu'ils lâchent la proie pour l'ombre. Faites du tumulte, entassez exigences sur exigences, croyez-vous que nos collègues de l'autre section cèderont ? que non pas. Ils vous laisseront aller. Et si vous partez, ils seront les premiers, en admettant qu'ils vous soient hostiles, ce qui n'est pas, à triompher. Une fois le champ libre, ils pourront demander tout ce qu'ils voudront, et ils en auront d'autant plus la facilité qu'ils ne seront pas retenus par la crainte de voir que peut-être leurs propositions n'étant pas d'accord avec vos idées, ces mêmes propositions ne seraient pas admises facilement par les pouvoirs et par l'opinion. Mais si vous restez, en dépit de tout, malgré que l'on vous mette à l'écart, comme vous dites encore, et ce qui n'est pas, je vous le répète, ils comprendront que devant votre ténacité on sera bien obligé de s'incliner tôt ou tard, et certains, vos amis, admireront votre sagesse et vous seront davantage dévoués. Quant aux autres, à ceux qui ne veulent pas de l'immiscion

des sourds-muets dans leurs propres affaires, ils seront en quelque sorte vaincus par votre patience, car malgré leur apparence de vous dédaigner, ils sentent très bien que maintenant que la démocratie triomphe de toutes parts, vous êtes une force avec laquelle il faudra compter. (*Applaudissements sur un grand nombre de bancs*).

Je ne m'arrêterai pas aux dénégations. Je m'y arrêterai d'autant moins que ceux qui protestent m'ont conseillé de marcher dans la voie dans laquelle j'ai mené le Congrès. En effet, dès que j'ai demandé que le Congrès des sourds-muets fut placé sous les auspices du Ministère et de l'Exposition et qu'il m'a été répondu que le Congrès serait composé de sourds-muets et d'entendants, j'ai réclamé que les deux sections délibèrent et votent en commun. L'honorable délégué des Congrès, M. Gariel était de mon avis. Mais M. le docteur Ladreit de Lacharrière a fait valoir des difficultés matérielles auxquelles ni moi ni M. Gariel ne voulions nous arrêter. C'est à ce moment que j'ai dû convoquer le Comité; j'étais, je vous l'avoue, le plus intransigeant, je voulais que notre Comité fit la demande de débats réunis, ou, comme le conseillait M. Gariel, de débats en deux sections, mais l'une composé de sourds-muets et d'entendants compétents s'occupant d'enseignement et l'autre de même composition discutant sur l'assistance, le placement, la vie sociale. Cela c'était rationnel. M. le docteur Ladreit de Lacharrière et son Comité étaient loin de penser ainsi. Je demandais alors que le vote des résolutions eut lieu toutes les sections assemblées, mais comme on craignait que les sourds-muets fussent en majorité, ce qui est, en effet, et ne submergent le vote des entendants fanatiques de l'*Orale pure*, on fit encore des difficultés. Je voulais insister, insister quand même. Or, le Comité, par l'organe de M. Dusuzeau, notre président, par l'organe aussi de M. Cochefer, président de la *Fédération*, me conseilla de me mettre d'accord autant que possible avec M. le docteur Ladreit de Lacharrière. Plusieurs membres du Comité furent de cet avis et c'est pour cela que le Congrès n'a pas avorté. Or, pourquoi maintenant que le Congrès a lieu, qu'il poursuit son évolution, ces mêmes membres,

changent-ils d'opinion, et veulent-ils que tant d'efforts soient anéantis dans une scission dangereuse ? *(Sensation)*.

En tout cas, comme vous avez raison au fond, et que dans l'autre section, beaucoup sont de votre avis, je vais m'entendre avec M. l'abbé Jacoutot et MM. Gallaudet pour qu'on transmette à la Section des entendants la proposition de M. Micheloni. Si elle n'est pas acceptée, restez calmes, car il n'est pas dit que nous n'aurons pas le dernier mot. Restons courtois et en bons termes avec nos collègues entendants.

MM. Toiffl, Rumpf, Becker, Salzgeber, Neubauer, protestent également contre la séparation des sections.

M. Graff. — Je partage en tous points les idées de M. Bertrand ; c'est, en effet, vraiment ridicule de discuter sans la présence des entendants qui sont venus précisément pour consulter les sourds-muets.

M. Watzulik. — Je suis de l'avis des protestataires, mais j'estime que si nous poussons les choses à l'extrême, si nous créons un conflit, tout sera perdu. Les entendants sont libres. Les sourds-muets aussi sont libres. Or, ni les uns ni les autres ne doivent s'imposer leurs volontés. Nous nous révolterions si les entendants émettaient la prétention de nous imposer telle ou telle mesure. Eux en feraient autant. Donc, laissons-les tranquilles et discutons ensemble. Aussi bien si nous étions réunis avec eux, il est certain que nous n'arriverons pas à les convaincre, car leur parti est pris depuis longtemps, et nous perdrions notre temps inutilement. Le seul moyen que nous ayions de faire connaître nos idées, de les imposer même, c'est de les communiquer soit par des journaux, des circulaires, des opuscules à la presse, aux représentants du peuple, aux gouvernements et aux chefs d'Etat. C'est là qu'il faut frapper, ce sont ceux-là qu'il faut émouvoir. Nous arriverons à les convaincre et alors les professeurs sauront avec qui compter.

M. Henri Gaillard.— M. Watzulik a émis l'opinion la plus raisonnable et la plus pratique, celle même de la propagande. C'est celle dont je me sers et me servirai toujours. Aussi, dans le cas où l'autre section refuserait de voter avec nous, je vous

proposerai de publier nos résolutions en cahiers et de les faire distribuer à la presse et aux pouvoirs.

Le Frère Roch. — Au sujet de la proposition d'une protestation, sachons rester calmes. La Section des entendants nous laisse notre liberté d'action, laissons-lui la sienne. Laissons-lui exprimer librement ses convictions et faisons de même de notre côté. N'ayons pas la prétention inutile de leur imposer notre manière de voir. Affirmons nettement nos idées et que les membres les plus influents du Congrès s'assurent qu'elles seront sues, remarquées de ceux qui seront chargés d'examiner les comptes rendus et à même par leur position de les faire valoir. C'est, à mon avis, le seul moyen pratique. Les procédés violents, les exigences impérieuses n'auraient probablement d'autres résultats que celui de nous ridiculiser.

A propos du mémoire de M. Dusuzeau sur la méthode orale et la méthode mimique, j'ai interrogé toutes sortes de sourds-muets élevés par l'une et l'autre méthode et mon impartialité m'oblige à reconnaître que chez tous ou à peu près, j'ai constaté les convictions exprimées par M. Dusuzeau.

Etat actuel de l'Enseignement en France

PAR LOUIS CAPON

Directeur de l'Institution d'Elbeuf (Seine-Inférieure)

M. LOUIS CAPON. — Qu'on veuille bien m'excuser, si je n'ai pas préparé de mémoire. Un deuil cruel, la perte de ma compagne fidèle et dévouée de plus de trente-cinq ans, de Madame Capon, me laisse encore dans un abattement douloureux.

Je ne puis que vous dire quelques mots, non sur l'ensemble de l'enseignement, je n'en ai pas la force, mais sur quelques questions que je viens de remarquer au cours des débats.

D'abord, comme professeur de sourds-muets, sourd-muet moi-même, je dois protester contre l'assertion audacieuse de ceux qui dénient aux sourds-muets la faculté d'enseigner. Ce serait me faire une injure personnelle. (*Applaudissements*).

Tenez, tant que mon épouse regrettée vivait, on se plaisait à lui attribuer presque exclusivement le mérite des élèves que nous formions pourtant en commun tous les deux. Mais elle était entendante-parlante, elle avait le brevet. Et on trouvait inadmissible qu'un sourd-muet put enseigner avec la méthode orale.

Or, maintenant que je suis seul, les sommités qui sont venues inspecter mon école, ont constaté que l'enseignement oral y est toujours aussi bien donné, ainsi que l'enseignement général, ce qui démontre bien que le professeur sourd-muet peut se passer de tout concours. (*Sensation*).

Maintenant, une autre observation. Mon jeune secrétaire de l'*Association de Normandie*, M. Bertrand, m'a fait beaucoup de peine avec sa bruyante sortie. Je crois qu'il a tort. Sans doute, la séparation des deux sections est regrettable et je suis

un des premiers à m'en plaindre. Mais ce n'est pas en se montrant agressif et violent que nous obtiendrons quelque chose. J'en ai l'expérience. C'est avec le calme, la modération et la patience que l'on fait triompher sa cause.

Je ne veux rien ajouter. J'ai trop de chagrin et de souci. Permettez-moi, Messieurs, de ne pas assister à la séance de demain et de prendre congé de vous aujourd'hui. (*Assentiment, nombreuses marques de sympathies*).

M. Bertrand. — L'honorable M. Capon vient à cette tribune de me prêcher le calme et la modération. Qu'est-ce à dire? C'est affaire entre ma conscience et moi d'exposer librement les sentiments qui m'agitent. Comment refouler au fond de soi-même les impressions que l'on ressent? On ne désobéit pas aux impulsions du cœur et de l'esprit.

S'il en est qui pensent, mais se taisent pour paraître des sages, ils font tort à leurs convictions, retardent les progrès d'une cause et oublient cette loi des facultés qui dit : « *Qui pense s'agite* », et cette autre maxime : « *C'est de la discussion spontanée que jaillit la lumière* ».

D'ailleurs, M. Capon se méprend sur mes intentions. Ici, je parle en famille et n'ai nul besoin de modérer mes gestes et expressions. Mais, si j'ai à présenter une requête ou des vœux, j'ai assez de connaissance, et mes démarches, discours et conférences en sont un sûr garant pour le faire, selon l'usage et avec tact.

Je regrette d'avoir été ainsi appelé à parler de moi-même et je dirai qu'il est toujours très délicat de vouloir donner des leçons aux autres publiquement, si légères soient-elles, quand on se trompe.

Utilité de la parole chez les Sourds-Muets

Transfert des Écoles nationales
au Ministère de l'Instruction publique. — Choix des Directeurs
desdites écoles parmi les professeurs de carrière

PAR J. COCHEFER, de Paris

Président de la Fédération des Sociétés françaises de Sourds-Muets

---

MESSIEURS,

En cette Assemblée, où se discute la délicate et importante question de l'amélioration du sort des sourds-muets, où chacun apporte son contingent d'idées, j'ai été désigné pour traiter l'enseignement.

Je suis heureux de vous faire connaître mon opinion acquise par une longue expérience.

Je ne traiterai que trois points principaux : l'*Enseignement, le transfert des écoles nationales au Ministère de l'Instruction publique* et *la nomination de leurs directeurs.*

J'espère être bref et impartial. On a trop longtemps accablé le sourd-muet sous les accusations les plus graves et les plus erronées ; on lui a reproché principalement une incapacité intellectuelle et morale; et on est allé jusqu'à le rabaisser au rang de la brute.

Les revues pédagogiques que je reçois de différents pays attestent malheureusement que le sourd-muet, aujourd'hui encore, est mal compris et insuffisamment apprécié.

Non seulement ce douloureux préjugé est né de l'ignorance où l'on est de ce que sont les sourds-muets, mais encore du spectacle de querelles et de discussions que ces derniers et leurs éducateurs entretiennent depuis le commencement du

siècle sans pouvoir arriver à une entente au sujet de leurs méthodes d'enseignement.

Ces querelles pédagogiques auxquelles se sont mêlés un grand nombre de journalistes sans compétence, ont été interprétées d'une façon malheureuse ; de là, les errements du public et les préjugés qui pèsent si désavantageusement sur la nation silencieuse.

Les méthodes qui divisent les sourds-muets et les hommes qui se vouent à leur instruction sont au nombre de trois :

La *Méthode mimique,* la *Méthode orale* et la *Méthode dite phonomimique* inventée en 1860 par la famille Grosselin.

Cette dernière méthode quoique susceptible de rendre de réels services dans l'éducation des sourds-muets (je l'ai constaté moi-même) commence à tomber en désuétude.

Les deux premières méthodes seules sont en présence. La lutte est vive et les adversaires se disputent pied à pied la prépondérance.

On sait que la méthode mimique a été longtemps le moyen presque exclusif du développement intellectuel des sourds-muets en France et que la majorité des silencieux s'est prononcée en sa faveur ; et on sait aussi que la méthode de la parole introduite officiellement à l'Institut royal des sourds-muets de Paris en 1832, puis mise à l'écart, a réclamé timidement sa place au soleil en 1850.

Introduite de nouveau en 1851 dans cet établissement la méthode orale ne fut réservée que pour les quelques sujets exceptionnellement doués ayant entendu et parlé jadis.

Ce n'est que trente-deux ans après à la suite du Congrès de Milan en 1880 que la parole fut définitivement adoptée comme système unique de l'enseignement des invalides de la parole en France.

Je reconnais et tout le monde le reconnaît avec moi, que la méthode des gestes avec laquelle j'ai été élevé, a produit pas mal de sujets remarquables au point de vue intellectuel et des capacités. Cependant il faut reconnaître également que ce système ne rend pas totalement à la société le sourd-muet ainsi formé.

En effet, le sourd-muet une fois sorti de l'école et rendu à

la vie du dehors se trouve toujours comme avant son entrée à l'école, livré à l'inévitable isolement auquel il est condamné par la dure loi de sa naissance.

Dans sa famille il se trouve seul, seul en réalité quoiqu'en apparence mêlé avec les entendants, isolé dans le monde de la pensée !

Le meilleur remède qu'on puisse trouver pour effacer les vestiges de l'isolement et le seul moyen de délivrer les silencieux ainsi séquestrés du commerce intellectuel avec les entendants serait d'accorder une plus grande place à l'enseignement de la parole.

Tel serait à mon avis le procédé le plus pratique ainsi que j'ai pu en juger par moi-même à la suite d'une longue expérience et de nombreuses observations.

On a tort de se montrer hostile à la parole puisque l'abbé de l'Epée, que les silencieux élèvent aux nues avait commencé son apostolat en essayant de faire prononcer des mots à ses élèves. S'il a renoncé à ce système pour prendre celui de Péreire, son contemporain, le soi-disant inventeur de la dactylologie ou du langage des doigts, c'est parce qu'il s'y était naturellement mal pris n'ayant pas établi un procédé spécial et méthodique comme on le fait aujourd'hui.

Il est vrai que pendant la plus grand partie de sa vie l'abbé de l'Epée s'était efforcé de perfectionner la méthode des signes laquelle lui avait donné des élèves vraiment remarquables à ce que nous affirment les manuscrits du temps, cependant, cela ne l'a pas empêché d'avoir secrètement une prédilection pour la parole, il dit un jour :

« L'unique moyen de rendre les sourds-muets totalement à la société est de leur apprendre à entendre des yeux et à s'exprimer de vive voix. »

Entendre des yeux, c'est-à-dire par la lecture sur les lèvres.

Après lui, des hommes considérables, des professionnels, tels que Sicard, Saint-Sernin, Chazotte, Valade, Puybonnieux, Dubois père, Vaisse, etc., etc., ont, avec une persévérance et une patience digne d'éloges, soutenu ce système primitif de l'abbé de l'Epée perfectionné d'ailleurs.

Assurément les sourds-muets soumis à la méthode orale

n'arriveront pas tous à parler couramment, cela dépend de l'organisme, de l'appareil vocal et du degré d'intelligence de l'individu, mais tous pourraient émettre des sons (*rauques naturellement pour quelques-uns*) mais assez compréhensibles pour l'entendant avec lequel ils sont appelés à vivre.

Dans ce cas, il faudrait à mon avis établir trois catégories distinctes de sujets, catégories établies de la manière suivante :

1° Ceux dont l'appareil vocal et les nerfs sensitifs sont à l'état normal (ce sont généralement des sujets ayant perdu l'ouïe accidentellement) ;

2° Ceux auxquels la nature n'a pas donné le nécessaire de la parole (ceux-là sont toujours des sourds-muets de naissance) ;

3° Ceux qui sont atteints d'arriération intellectuelle ou instabilité mentale,

Pour les sujets de la première catégorie l'enseignement par la parole pure est obligatoire.

Pour les seconds qui pourront au moyen de grands efforts parvenir à prononcer quelques mots intelligibles, l'enseignement par la méthode mixte serait préférable.

Quant à ceux de la troisième, la méthode exclusive des signes avec imagerie et musée de choses usuelles pourrait utilement être employée pour leur instruction.

Tel a été du reste le projet éducatif préconisé par le docteur Blanchet, projet abandonné malheureusement par la mort prématurée de son auteur survenue en 1867.

Le docteur Blanchet était un partisan de l'orale ayant la conviction sincère comme ses prédécesseurs, les docteurs Menière et Itard, que c'était un danger de laisser inerte une localisation intellectuelle chez le sourd-muet.

Cependant il possédait la science des signes ; il l'avait acquise expressément pour pouvoir s'entretenir avec les sujets atteints d'arriération.

Il serait à souhaiter que ce noble exemple d'humanité fut suivi par nos oralistes les plus convaincus dans l'intérêt de ces malheureux de la troisième catégorie.

En résumé, mes idées sont que nous n'avons qu'à main-

tenir l'état de chose actuel, c'est-à-dire conserver le système d'enseignement par la parole en faisant toutefois les petites concessions indiquées plus haut en faveur des silencieux des deuxième et troisième catégories.

Aux récalcitrants qui n'ont jamais entendu ni parlé et qui soutiennent que la méthode mimique est la meilleure, je leur ferai remarquer que les mœurs d'aujourd'hui diffèrent de celles d'il y a cinquante ans.

A notre époque, alors que toutes les communications se font par les moyens les plus rapides, télégraphe, téléphone, électricité, etc., etc., et que de toute perte de temps résulte un dommage matériel plus ou moins appréciable, on exigera du sourd-muet à l'atelier qu'il fasse comme toute le monde en communiquant ses idées *rapidement* et *vivement.*

Or ! comment pourrait-il le faire s'il n'est pas en état de prononcer des mots à la hâte au sujet des mille détails du travail ?

L'enseignement de la parole a donc sa raison d'être. La combattre serait de l'utopie et du parti-pris.

Maintenant j'aborde la question du transfert de nos écoles nationales au Ministère de l'Instruction publique.

Cette question brûlante a été agitée depuis fort longtemps par nos aînés, mais sans succès jusqu'à ce jour. J'ai acquis la conviction, après bien des démarches faites et après avoir mûrement sondé le terrain, que jamais nous n'y parviendrons pour cette bonne raison que la majorité des familles de sourds-muets se trouvent dans l'indigence. Ceci, a été du reste dit verbalement par le Ministre de l'Instruction publique en 1884 à M. le docteur Ducoudray le regretté sénateur et président d'honneur de la *Société d'Appui fraternel des sourds-muets de France* lequel s'était livré sur mes instances à des démarches dans ce sens.

Certes les sourds-muets eussent été heureux de voir leurs écoles nationales placées sous la surveillance du Ministère de l'Intruction publique, car c'est presque humiliant pour eux, citoyens comme les autres, de penser que leurs maisons d'éducation sont assimilées aux établissements de l'assistance publique au Ministère de l'Intérieur.

Trop souvent et c'est indigne d'une nation de progrès, on appelle à la direction de nos écoles des hommes de bonne volonté sans doute, mais totalement ignorants des questions multiples de l'instruction et de l'éducation des enfants silencieux et qui seraient mieux à leur place à la direction de maisons d'arrêts, d'asiles d'aliénés pour lesquels il n'est besoin que de capacités de bons administrateurs.

Malgré leurs efforts ils ne parviennent pas à obtenir de nos écoles tous les résultats que l'on pourrait en espérer, surtout avec les gros sacrifices faits annuellement par le pays et la science de nos professeurs.

Ce vice dans la nomination des dirigeants est le plus grand malheur qu'on puisse faire à nos écoles ; aussi nos aînés ont-ils demandé avec énergie le dit transfert dans l'intérêt de l'instruction de leurs jeunes frères et nous l'aurions réclamé nous aussi s'il nous était permis d'espérer une solution favorable.

Maintenant que le transfert est considéré comme impossible ainsi que je le dis plus haut, nous avons cherché une autre issue pour enrayer ce dangereux mode de nomination et nous avons adressé le 1er décembre 1898 par les soins de la *Fédération des Sociétés françaises de sourds-muets* une pétition à la Chambres des députés tendant à ce que désormais la direction de nos écoles ne fut plus confiée au premier venu, mais à des professionnels.

La représentation nationale qui n'est pas indifférente aux questions pédagogiques et qui s'efforce d'encourager tout ce qui s'appelle progrès, fera-t-elle la sourde oreille à notre sollicitation ?

Peut-être est-ce affaire de temps ?

Peut-être aurons-nous plus tard dans les Chambres des amis, résolument réformateurs, qui réussiront à faire valoir nos revendications et à donner une meilleure organisation à l'enseignement.

En attendant nous devons tracer la voie à l'avenir.

Je vous demande de voter les résolutions suivantes :

1° Le Congrès reconnaissant l'utilité de la méthode orale, vote son maintien pour l'enseignement général des sourds-muets, mais demande qu'il soit tenu compte de certaines catégories pour lesquelles l'enseignement par les signes est tout indiqué;

2° Le Congrès considérant que les sourds-muets sont des citoyens comme les autres :

Considérant qu'ils ont le droit d'être comme les entendants-parlants et de prétendre comme eux aux bienfaits de l'assistance que la Patrie procure à tous ses enfants par l'instruction et l'éducation ;

Considérant que l'organisation actuelle de leurs écoles est défectueuse et ne répond pas au plan tracé par la Convention nationale de 1793 ;

Considérant que ces écoles ne produiront tous leurs fruits que lorsqu'elles seront aux mains d'hommes compétents et régies par une Administration compétente,

Le Congrès émet le vœu que désormais le Gouvernement appelle exclusivement des professeurs de carrière à la direction de nos écoles nationales.

(Applaudissements prolongés).

Question du transfert des Institutions

des Sourds-Muets au Ministère de l'Instruction Publique

PAR FÉLICIEN DOUARD, de Marseille

LU PAR HENRI GAILLARD

MESSIEURS,

Cette question dont l'importance n'échappe à personne va être agitée dans le Congrès qui vient de s'ouvrir. Je n'ai cessé de me demander d'où vient que le transfert des institutions des sourds-muets au Ministère de l'Instruction publique n'a jamais pu être décidé malgré les réclamations si légitimes de ceux qui nous ont précédés. Le but de l'admission dans les institutions des sourds-muets étant le même que dans les écoles et lycées dépendant de l'Instruction publique, le classement de ces institutions parmi les établissements de bienfaisance est irrégulier, humiliant et... injurieux. L'instruction qu'on donne aux sourds-muets n'est évidemment pas en rapport avec la dénomination d'établissements de bienfaisance appliquée aux institutions des sourds-muets.

Je vais vous soumettre, Messieurs, les motifs qui militent en faveur du transfert à l'Instruction publique que nous ne cessons de réclamer.

Les sourds-muets se trouvent dans les mêmes conditions que les entendants-parlants : capacité, travail, service, intervention personnelle dans toutes les affaires, élection, paiement des impôts, fondation d'un journal, d'une industrie, création d'une œuvre, etc.

Les bossus, borgnes, boiteux, manchots, écloppés, culs-de-

jatte, pieds-bots sont admis quand même dans les écoles publiques, admission rendue obligatoire par la loi qui oblige d'instruire tous les enfants sous peine d'amende. Ces écoles n'en restent pas moins dépendantes de l'Instruction publique. Les sourds-muets, en vertu de la suppression des signes, pourraient bien y être admis pour apprendre la langue française dans les mêmes conditions et les instituteurs ne sauraient se soustraire à l'obligation de leur apprendre la parole en se servant de la méthode suivie par les institutions des sourds-muets. Cette possibilité d'admission justifie-t-elle la dénomination d'établissements de bienfaisance aux institutions des sourds-muets ?

Tirer d'ignorance par l'instruction constitue une œuvre de bienfaisance. Et pourquoi n'appelle-t-on pas établissements de bienfaisance les écoles, collèges et lycées ? On sait bien que le mot *bienfaisance* est en désaccord avec le but de la fondation des écoles.

Les bourses que l'État, les départements et les communes accordent aux enfants dépourvus de ressources constituent aussi une œuvre de charité ou plutôt de bienfaisance, car sans cette œuvre les bénéficiaires n'occuperaient jamais telle position qu'ils ont acquise par l'instruction. Pourquoi les écoles où sont admis les élèves boursiers ne sont-elles pas comptées parmi les établissements de bienfaisance ? Il faudrait donc scinder les écoles publiques en deux : *Établissements d'instruction* pour les pensionnaires et *établissements* de *bienfaisance* pour les boursiers. Sans doute, aux yeux de tout le monde, cette séparation est révoltante et contraire au but unique de l'admission dans les écoles.

Les institutions où les sourds-muets ne reçoivent que de l'instruction se trouvant dans les mêmes conditions que les écoles dépendant de l'Instruction publique méritent-elles la dénomination d'établissements de bienfaisance ? Évidemment non ; le mot de « bienfaisance » s'applique à toute œuvre consistant à tirer de la misère et à donner assistance et secours aux personnes dépourvues de ressources. Les asiles d'aliénés hospices, hôpitaux, bureaux de bienfaisance, assistance par le travail sont des établissements de bienfaisance. Les institu-

tions des sourds-muets sont tout à fait étrangères au but de ces œuvres.

Le maintien des institutions des sourds-muets au Ministère de l'Intérieur prolongerait indéfiniment la situation dont nous nous plaignons. Il nous ferait subir les mêmes conséquences que par le passé :

1° Les sourds-muets ne sont pas bien enseignés ; les méthodes sont différentes et telles que chaque directeur imagine. Il compose pour son profit des ouvrages à l'usage des sourds-muets ;

2° Les Directeurs s'occupent peu de l'éducation des sourds-muets et ne se soucient pas de la capacité des professeurs à nommer. Quand j'étais professeur, il y avait deux jeunes hommes pris parmi mes élèves et dont l'instruction n'était pas encore achevée. Ils coûtaient peu ;

3° Dans plusieurs institutions des religieuses sont employées comme professeurs des garçons dans un but de lucre ou plutôt d'économie. Par exemple je cite l'institution Dassy où les hommes ont été remplacés par des religieuses. Dans toutes les classes des garçons on ne voit que des femmes !

4° Les Directeurs, sauf quelques exceptions à peu près, ne s'occupent pas d'assurer l'avenir des élèves en leur faisant apprendre tel métier qu'ils désirent exercer. Comme exemple je cite encore l'institution Dassy où les ateliers fondés par M. Guès ont été supprimés dans le même but que le remplacement des hommes par les religieuses dans les classes des garçons.

Le transfert des institutions des sourds-muets à l'Instruction publique est le seul moyen de mettre un terme à cette triste situation dont nous souffrons depuis de longs siècles. Nous le sollicitons de la bienveillance et de la justice des pouvoirs publics, qui, nous l'espérons, finiront par reconnaître le bien fondé de nos revendications en nous donnant pleine satisfaction dans le plus bref délai. Nous espérons aussi que le XIXe siècle ne finira pas sans que cette œuvre de réparation ne soit accomplie. Les générations futures béniront avec reconnaissance les généreux législateurs qui auront voté la mesure sollicitée.

SIXIÈME SÉANCE

Mercredi 8 août (matin)

M. Dusuzeau, *président*. — Messieurs, je vous communique la réponse de M. le docteur Ladreit de Lacharrière :

« Mon cher Collègue,

« Tout en étant très sensible à votre aimable proposition, la « Section des entendants pense qu'elle ne pourra pas épuiser son « programme, et qu'il lui est impossible de faire une réunion plé- « nière.

« Votre dévoué,

« Dr Ladreit de Lacharrière. »

Je ne vois rien à ajouter. Je laisse cette réponse à votre réflexion. Elle paraîtra au volume d'où l'on pourra en tirer une conclusion.

Nous voici au troisième et dernier jour du Congrès ; c'est ce soir qu'aura lieu le vote des résolutions. Malgré la fatigue que vous devez tous éprouver, j'espère que vous saurez encore être courageux pendant quelques heures.

Hier, plusieurs congressistes ne faisaient que des allées et venues d'une section à l'autre, c'est très regrettable.

N'oubliez donc pas que notre section est indépendante, que nos affaires sont nos affaires et que nous n'avons pas à nous mêler de ce qui se passe chez nos voisins, occupés comme nous de résoudre le problème de l'amélioration du sort des sourds-muets.

Nous avons demandé à la Section des entendants de faire vote commun; elle a refusé, cela nous suffit; le Gouvernement appréciera.

Je vous supplie, enfin, de demeurer calmes et de fermer les yeux sur l'autre section.

Le langage que nous a légué l'abbé de l'Epée, quoi que l'on dise ou que l'on fasse, ne saura jamais disparaître, sachons-le bien.

M. Edward Gallaudet. — J'ai assisté au dépôt de votre motion dans l'autre section. J'ai constaté que si la majorité

refusait d'y adhérer, il y avait tout de même une minorité en votre faveur. Et ce matin, je suis revenu à la charge. J'ai dit : « Si je suis dans la minorité de la section des entendants, dans l'autre section, celle des sourds-muets, je suis dans la majorité, et j'en suis fier. Je n'admets pas que vous refusiez de discuter avec les sourds-muets. Ils ont autant de conscience de leurs droits, de discernement et de volonté que vous-mêmes. Et étant les premiers intéressés, ils ont droit d'être écoutés. Je proteste contre votre attitude. » *(Applaudissements prolongés.)*

N'importe, Messieurs, ne nous décourageons pas. Et laissez-moi vous prier de signer la résolution suivante que je vais immédiatement déposer sur le bureau de l'autre section.

Le Congrès,

Considérant que les enfants sourds-muets ne sont pas tous sur le même niveau d'aptitudes intellectuelles et physiques pour l'acquisition de la parole et de la lecture sur les lèvres,

Emet le vœu que dans l'enseignement de ces enfants on ne doit pas se borner à l'application rigoureuse d'une seule méthode, mais qu'on doit choisir la méthode selon l'aptitude de l'élève et faire usage de tous les moyens qui peuvent contribuer au meilleur développement intellectuel et moral de chaque individu;

Le Congrès,

Considérant la valeur de la parole et de la lecture sur les lèvres,

Emet le vœu qu'on doit enseigner la parole à tous les enfants sourds-muets quand ils entrent dans l'école, et qu'on doit continuer cet enseignement pour tous ceux qui y réussissent, et employer la mimique pour ceux qui n'y réussissent pas. *(Approbation.)*

M. Henri Gaillard. — J'avais prévu la réponse de M. le docteur Ladreit de Lacharrière. Je suis loin d'y voir, comme l'insinuent quelques-uns à l'épiderme trop sensible, un camouflet adressé à notre section. Quand cela serait, nous ne devons pas nous estimer vaincus. Je vous propose de sus-

pendre la séance à onze heures, de nommer une Commission des résolutions composée de droit de tous les membres du Comité d'organisation, des présidents des sections étrangères, et des délégués des Conseils généraux et des municipalités. *(Assentiment)*.

Les résolutions seront publiées en cahiers et ces cahiers distribués aux pouvoirs publics et à la presse, comme nous le demandions hier, M. Watzulik et moi.

A propos des délégués des municipalités et des Conseils généraux, je regrette qu'ils ne se soient pas faits connaître plus tôt, car étant envoyés par les corps élus de leur pays, ils n'en ont que plus de valeur à nos yeux, et c'est la preuve que la masse électorale reconnaît aux sourds-muets le droit de s'occuper des sourds-muets eux-mêmes. Ceci est d'un bon augure. Adressons donc nos remerciements à ces municipalités et à ces Conseils généraux. *(Applaudissements)*.

Voici les noms des délégués :

VIDAL, délégué de la Ville de Toulouse.

CHERPRENET, délégué du Conseil général de la Haute-Garonne.

BALESTRA, délégué de la Ville de Marseille.

VENDREVERT, délégué du Conseil général des Bouches-du-Rhône.

LAGIER, délégué du Conseil général du Gard.

CAVELIER, délégué de la Ville de Rouen.

PÉRINO, délégué de la Ville de Cannes.

Les Sourds-Muets et la Religion

La Retraite des Sourds-Muets à Saint-Acheul

PAR E. CANTELEUX

Ancien professeur à l'Institution d'Arras

LU PAR H. JEANVOINE

MESSIEURS,

Tous les ans, pendant la saison d'été, les voyageurs vont passer quelques jours aux stations balnéaires ; il ont le plaisir d'y prendre plusieurs fois des bains de mer pour rendre leur corps propre, tonique et bien portant et ils ont aussi l'avantage de s'entretenir avec leurs parents et leurs amis et d'acquérir de nouvelles connaissances dans leurs pérégrinations. Après quelques jours d'un séjour agréable et utile, les voyageurs reviennent pleinement satisfaits et bien constitués dans leurs foyers.

Ainsi, un bon nombre de sourds-muets, sortis des écoles spéciales, ont la louable coutume d'aller annuellement au temps pascal s'assembler à la maison de Saint-Acheul près d'Amiens où ils sont heureux de voir leur père spirituel, M. l'abbé Rieffel et leurs camarades ; ils y passent quelques jours à faire leur retraite, à examiner leur conscience, à se purifier spirituellement et à se fortifier de nouveau dans leur foi et dans leur ferveur à servir le Seigneur par la réception des Sacrements.

Et en effet, c'est par les exercices spirituels de la Retraite que l'on se rappelle le souvenir des vérités de la Religion

catholique, telles que l'immortalité de l'âme, la brièveté du temps, la longueur de l'éternité, la nécessité de la grâce, la laideur du péché, l'amour de Dieu pour l'homme, la vanité des plaisirs de la terre et la folie de ceux qui, pour se les procurer, perdent leur bonheur éternel, parce qu'il n'y a que la religion chrétienne qui puisse rendre l'homme bon, honnête et heureux. Elle est donc aussi nécessaire aux sourds-muets qu'aux entendants-parlants, car sans elle, il est impossible de plaire à Dieu, de vivre d'une manière irréprochable et d'arriver au bonheur éternel ; en effet, nous voyons souvent dans les journaux des assassinats, des vols, des suicides et d'autres crimes, commis par les hommes sans religion. — On peut affirmer qu'en général les sourds-muets ont la foi ; mais quand ils sont sortis des écoles, ils n'entendent plus parler de devoir et de religion, ils oublient peu à peu les instructions religieuses reçues et ils sont environnés de mauvais exemples, de sorte qu'ils ne peuvent pas maîtriser leurs passions comme on maîtrise des chevaux fougueux, et ils deviennent les victimes inconscientes des événements qui se passent sous leurs yeux.

Comment pourra-t-on rappeler à la mémoire de ces pauvres sourds-muets les vérités de la religion, réveiller l'énergie de leur volonté et les déterminer à vivre en vrais chrétiens ? Ils n'ont qu'à se rendre à l'invitation qu'on leur fait par circulaires tous les ans à la réunion de Saint-Acheul.

C'est M. l'abbé Rieffel, missionnaire apostolique, qui vient leur donner les instructions au moyen du langage mimique ; il est à juste titre l'apôtre des sourds-muets, car c'est lui qui leur prêche la Retraite, non seulement à Amiens, mais encore à Currière, à Lyon, à Paris, à Lille, à Liège, à Besançon, etc.

Outre les instructions religieuses, on leur donne deux fois par jour des conférences sur le travail, l'économie, la vie de famille, la charité fraternelle, etc., car il y a, en vérité, des sourds-muets qui ignorent bien des choses qui concernent leurs affaires ; et d'autres sourds-muets qui font des dépenses assez folles et inutiles pour leurs plaisirs.

Ainsi, lorsque les retraitants ont passé quelques jours à

faire leur petite provision de notions religieuses et morales et qu'ils se sont fortifiés par la réception du pain eucharistique qu'on appelle le pain des Forts, ils repartent généralement éclairés, meilleurs et heureux.

Qui dira le bonheur et la paix rendus à ces désespérés par une bonne retraite?

Donc, pour que les sourds-muets restent fidèles à la religion, il leur faut des exhortations et des encouragements.

Considérations sur les Sourds-Muets protestants

et l'Institut de Saint-Hippolyte-du-Fort (Gard)

PAR VICTOR LAGIER, de Saint-Hippolyte

LU PAR RENÉ HIRSCH

En France, les sourds-muets protestants se trouvent disséminés aux quatre points cardinaux.

Comme il n'existe qu'une seule école protestante, celle de Saint-Hippolyte-du-Fort, il lui en vient de partout. Et comme conséquence, le plus grand nombre des camarades, naguère assis sur le même banc, se trouvent dispersés au loin avec la certitude à peu près complète de ne plus se revoir ici-bas. Les élèves ont donc, je le répète, rarement l'occasion de se rencontrer, mais une fois rendus à la société, ils se trouvent en contact continuel avec les entendants.

Aussi la pensée des fondateurs de l'école protestante de Saint-Hippolyte a-t-elle été bien inspirée quand ils adoptèrent la méthode orale de J.-R. Péreire.

Il n'y a que les sourds-muets des grandes villes qui peuvent aisément se servir de la mimique, parce qu'ils rencontrent

généralement d'autres sourds-muets, ou quelques rares entendants connaissant le langage des signes.

Tous les anciens élèves de Saint-Hippolyte, qui ont acquis une certaine faculté de parole et une bonne instruction, parviennent assez facilement à gagner leur vie.

Il ne s'ensuit pas que les autres tombent à la charge de la société, ou se fassent mendiants. Non !

Ce sera l'éternel honneur de l'École protestante de Saint-Hippolyte, d'avoir toujours pu contribuer à maintenir ses élèves dans la voie du travail, de l'honnêteté et de la vertu. Depuis quarante-cinq ans qu'elle existe, il n'est pas encore venu à notre connaissance qu'un ancien élève ait pris la route des grands chemins.

Le plus grand nombre, d'ailleurs, restent chez leurs parents et travaillent dans leurs familles, surtout les cordonniers et les agriculteurs.

J'en connais qui, ne sachant ni parler convenablement, ni se faire comprendre aisément par l'écriture ou tout autre moyen, sont néanmoins parvenus à se placer dans de grandes maisons comme domestiques ou jardiniers du côté des garçons ou comme couturières du côté des filles.

Travail et *probité ;* telle est dans la généralité des cas la devise des anciens élèves de l'école protestante de Saint-Hippolyte.

(Je m'honore toujours d'avoir été élevé dans une pareille institution !)

Je regrette profondément, et avec vous tous, Messieurs, n'est-ce pas ? qu'un si grand nombre de sourds-muets sortis d'autres écoles se laissent aller à la mendicité ou se fasssent vendeurs d'alphabet en courant les grands chemins.

Ils ne peuvent que perdre l'habitude du travail, prendre goût au vagabondage, car hélas ! cette habitude se prend comme les autres, et porte un grave préjudice à la cause de notre monde silencieux.

Ils contribuent à enraciner, dans la société des entendants, toutes sortes de préjugés, entre autres celui que le sourd-muet est incapable de faire quoi que ce soit.

Veulent-ils ensuite se remettre au travail, ils éprouvent

mille difficultés pour se caser dans un atelier d'entendants et rentrer ainsi dans la vie laborieuse, d'où ils n'auraient jamais dû sortir.

Je me garderais néanmoins de blâmer trop vivement tous les sourds-muets sans travail, car si certains élèves de Saint-Hippolyte, comme d'ailleurs, trouvent difficilement une place, cela tient non pas tant aux préjugés tenaces et insensés dont nous sommes victimes, qu'au défaut de Sociétés de patronage.

Ces Sociétés se font plus vivement sentir que jamais. Heureusement qu'il en existe déjà beaucoup et que puisqu'elles se multiplient, il ne manque qu'un petit effort de ceux qui s'intéressent aux sourds-muets. Le nouveau directeur de l'Institut de Saint-Hippolyte, l'honorable M. Ed. Jaulmes, y a songé en prenant possession de son poste le 1er octobre dernier.

Il a déjà fait part de son désir de fonder une Association des Anciens élèves de l'école de Saint-Hippolyte qui serait en quelque sorte une Société de patronage et d'un genre tout nouveau.

C'est une initiative qui honore son auteur, et qui fera plaisir à tous les anciens élèves de l'école protestante.

Les malheureux à la recherche d'une place ou d'un emploi quelconque pourront avoir espoir de ne pas solliciter toute une vie de quoi leur permettre d'être utiles à la Société ou à eux-mêmes, surtout si cette Société se met en rapport avec les autres Sociétés similaires.

Il serait utile que toutes les Sociétés s'entendent entre elles et s'entr'aident mutuellement dans une commune pensée de solidarité humaine.

De cette façon le paupérisme chez les sourds-muets pourrait être enrayé dans une notable mesure.

Si, au point de vue moral, les sourds-muets sortis de Saint-Hippolyte sont en général d'une conduite exemplaire, au point de vue intellectuel, un petit nombre seulement ont une excellente instruction.

Et cependant ce petit nombre se trouve imposant relativement à celui des autres écoles françaises.

J'en tire la preuve dans le *Journal des Sourds-Muets* qui a compté parmi ses collaborateurs jusqu'à six anciens élèves de Saint-Hippolyte. Et les collaborateurs sont peu nombreux. C'est d'autant plus joli que l'école n'a pas encore élevé trois cents enfants depuis sa fondation et qu'elle ne possède ni le nombreux personnel enseignant, ni le riche matériel scolaire des Institutions nationales.

Cependant cette école a-t-elle donné tout ce qu'elle pourrait donner ? Non, certainement non, car les moyens lui manquent.

Il est fort regrettable qu'il n'y ait pas encore un collège d'études supérieures, car plusieurs des mieux doués parmi les anciens élèves de Saint-Hippolyte y seraient entrés et l'Institut protestant du Gard aurait été heureux de montrer au monde de quoi sont capables les sourds-muets français.

Puisse-t-il être bientôt créé pour le bonheur de tous.

Discussion : Le frère Roch, *de Nantes;* Vidal, *de Toulouse.*

Le Frère Roch. — Nous sommes ici pour nous occuper de questions intéressant les sourds-muets. La religion en est une importante, sans doute; comme religieux je ne le sais que trop. Mais, dans une assemblée où des opinions religieuses très opposées sont représentées, nous n'arriverions pas à nous entendre. Ce n'est du reste ni le temps ni le lieu convenable pour une telle discussion. Je demande qu'elle n'ait pas lieu. *(Adopté).*

M. Vidal. — Je suis de l'avis du frère Roch. Pas de religion. Mais, s'il ne faut pas de religion au Congrès, il n'en faut pas à l'école. Je ferai observer au frère Roch que dans les Institutions dirigées par les frères de Saint-Gabriel, on fait perdre aux sourds-muets un temps considérable en les obligeant d'assister à la messe tous les jours. Je demande que le Congrès réclame la suppression de cette pratique inutile.

M. le Président. — Je vous rappelle à l'ordre. Je ne comprends pas qu'on ait mis au programme des questions sur la religion. Si j'avais su, je ne l'aurais pas permis.

M. Henri Gaillard. — Il ne s'agit pas de religion ou d'opinions religieuses. Il s'agit de l'enseignement de la religion, de la meilleure manière de faire profiter les jeunes sourds-muets, et les adultes aussi, des bienfaits de la religion. Cela m'a été demandé par les sections américaines et anglaises et j'ai admis toutes les religions s'occupant des sourds-muets, car je ne pouvais pas faire l'affront à des pasteurs sourds-muets comme les Révérends Mann, Kœlher et Maginn, de leur refuser de dire comment ils maintiennent les sourds-muets dans les voies du bien grâce au concours de la religion. Je ne l'aurais pas refusé non plus au frère Roch. Il ne s'agit pas, je le répète, du principe, ni de la prédominance, mais de la méthode. Quant à M. Vidal, j'estime qu'il n'a pas outrepassé son droit. La neutralité dans l'école sera un bienfait pour les sourds-muets.

M. le Président. — L'incident est clos.

*

Les Sociétés de Sourds-Muets

EN FRANCE

PAR EDMOND PILET, de Rouen

D'abord, qu'on me permette de le dire, j'ai hésité à assumer cette tâche qui m'est confiée. Je pensais qu'un autre aurait traité une aussi importante question avec plus de compétence, ce qu'il s'agit de démontrer, c'est que l'association joue le plus grand rôle dans l'évolution des sourds-muets de France.

Il est du plus grand intérêt de mettre bien en lumière l'utilité de ce système de mutualité qui régit les Sociétés de sourds-muets, et de vous présenter les Sociétés comme elles sont et pourraient être. En dépit de mon insuffisance, j'ai cru de mon devoir de traiter ce sujet.

Je tâcherai, avant tout, d'être un écho aussi fidèle que possible des tendances et des aspirations des sourds-muets; je m'excuse d'avance si mes idées personnelles ne concordent pas toutes avec vos opinions particulières; ces idées ne tendent qu'à hâter l'accomplissement de nos vœux légitimes, et surtout l'émancipation sociale des sourds-muets en général.

Les Sociétés, hâtons-nous de le dire, contribuent dans une très large mesure à l'amélioration du bien-être matériel et aussi de l'état moral et intellectuel des sourds-muets. La tendance à se réunir en des Sociétés régulières et approuvées par les autorités locales s'accentue notamment depuis dix ans. C'est touchant, dirons-nous, de voir les sourds-muets s'occuper eux-mêmes de leur propre sort. Le besoin de ne plus se sentir isolés, et par-dessus tout, un sentiment instinctif de fraternité les rapproche, les met en communication les uns avec les autres sur le terrain neutre de la mutualité où sont

égaux tous ceux qui se rencontrent. Ils se réunissent à des époques déterminées; ils discutent diverses questions où leur intérêt est en jeu; ils s'entr'aident, suivant les statuts de leur Société. Tous reçoivent dans ces réunions des conseils et des encouragements pour ce qui a trait à leurs professions et aux diverses affaires de la vie. Ceux des membres qui ont une instruction plus complète emploient leur savoir au bien de leurs frères d'infortune. En un mot, les membres apprennent à s'apprécier et à s'aimer. Grands et petits sympathisent par de solides liens de confraternité; tous mettent en pratique notre chère maxime : « L'union fait la force. »

Nous remarquons bien des fois, dans nos Sociétés, la présence des sourds-parlants, de ceux qui ont acquis à divers degrés, la parole dans les écoles. Ils recherchent la fréquentation de leurs frères d'infortune; et l'on conviendra d'ailleurs que c'est tout naturel. Mûs par des sentiments de sympathie confraternelle, ils sont heureux de se mettre en relations avec les sourds-muets au sens du mot, ceux qui ne peuvent pas ou à peine parler et lire sur les lèvres; ils cherchent même à leur être utiles. Des exemples nombreux qu'il serait inutile de citer ici nous ont mis à même de le constater.

Les sourds-muets se divisent en deux classes : les sourds-muets parlants, et les sourds-muets proprement dits instruits par deux méthodes bien différentes. La méthode orale pure, dans les écoles, a pour objet de rendre définitivement les sourds-muets à la société. Elle veut qu'un sourd-muet vive dans le monde sans laisser voir aucun signe de leur surdité. Supposons que des sourds-muets soient parvenus à parler et à lire sur les lèvres le mieux possible, grâce aux patients efforts des instituteurs dont nous apprécions le dévouement et les capacités, ceux-là peuvent-ils se passer de la société de leurs pareils? Nous en convenons tout à fait; mais ce n'est pas leur devoir, et ils le comprennent; car nous en voyons très souvent parmi nous, ils se plaisent avec leurs frères. « Chassez le naturel, et il revient au galop », c'est la loi même de la nature.

Pour ce qui est de dire que les relations avec des sourds-muets proprement dits pourraient faire tort aux sourds-

parlants au point de vue du développement des facultés morales et intellectuelles, nous ne croyons pas qu'il en puisse être ainsi; le seul tort qu'il puisse y avoir, c'est de conseiller aux sourds-muets d'éviter la société de leurs pareils. Tournons-nous un peu du côté des Américains. Les délégués français du Congrès de Chicago en 1893 nous ont démontré d'une façon péremptoire que l'état moral et social des sourds-muets de l'autre côté de l'Atlantique ne laisse rien à désirer. Les sourds-muets là-bas qui parviennent à se faire comprendre par la parole, pour la plupart instruits par le système combiné, c'est-à-dire par la parole, les signes et l'écriture suivant les cas, sont très nombreux; tandis que la proportion en est considérablement restreinte en France comme cela a été constaté dans le compte rendu du Congrès de Chicago. Aussi ne sont pas rares les sourds-muets d'Amérique ayant conquis des situations si enviées. Or, ceux-là se rendent avec régularité dans leurs associations de sourds-muets quand ils pourraient fréquenter seulement les entendants. Nous citons, à l'appui de cette allégation le passage extrait du rapport très judicieux de M. Gaillard, le délégué des sourds-muets français à Chicago : « Une fois réhabilité par l'instruction, le sourd-muet est rendu au monde et va dans le monde; mais il a le droit, si ce lui est utile et si ce lui est un plaisir, de se réunir avec ses frères. Du reste, nous avons remarqué en Amérique aussi bien qu'en France que les sourds-muets allant le plus dans la société des parlants sont ceux qui font partie d'associations de sourds-muets. C'est que ces associations les dépouillent de leur timidité native, les habituent aux bonnes manières, et les mettent en garde contre bien des déceptions. »

Les Sociétés de sourds-muets offrent des avantages appréciables; elles s'attachent à étendre les relations entre eux, souvent utiles, à élargir, par ce moyen, le cercle de leurs connaissances; elles leur facilitent aussi les relations avec les entendants; et c'est leur principale préoccupation. Nous pouvons affirmer en un mot, nous basant sur l'expérience que l'utilité des Sociétés de sourds-muets est si considérable, qu'elles ont produit des résultats qui font présager un heu-

reux avenir pour celles qui existent actuellement et pour celles qui se fonderont encore.

Les sourds-muets éprouvent de plus en plus le besoin de se réunir. Des associations se sont formées, le plus souvent produites par le besoin d'agrandir leurs relations. On peut ainsi trouver des amis auxquels on demande les renseignements qu'on ne pourrait obtenir chez les entendants, soit indifférence de leur part, soit impossibilité de se faire comprendre. Nous rencontrons souvent, très souvent, il est vrai, des entendants heureux de tenir compagnie aux sourds-muets; ils s'efforcent de causer dans leur langage si expressif; et aussi de leur être utiles. Malheureusement, ce cas ne peut pas être celui de tout sourd-muet; mais ce serait sortir un peu de la question.

Les Sociétés de sourds-muets, outre qu'elles ont l'avantage de permettre aux membres de se communiquer leurs idées et leurs tendances, leur accordent des secours tant au point de vue moral que matériel.

Nous avons suivi jusqu'à présent leurs progrès parfois très lents, réalisés par les efforts persistants et louables de leurs membres ; si on peut s'en rendre bien compte, on reconnaîtra que ces Sociétés ont souvent besoin d'encouragements pareils à ceux que reçoivent habituellement les Sociétés entendantes. Ces encouragements contribueront à perfectionner la situation matérielle et morale des Sociétés, leur permettront, par la suite, d'atteindre au but humanitaire qu'elles se proposent. Quelques-unes d'entre elles ont déjà reçu ces précieux avantages; et nous constatons que c'est un heureux début.

Les Sociétés d'entendants, voyons-nous, se multiplient à l'infini, subventionnées par l'État et les départements; et on rencontre dans chacune d'elles de nombreux membres honoraires soucieux de contribuer au bien-être de leurs sociétaires. Ce sont des œuvres de solidarité et de prévoyance que ces Sociétés de secours mutuels, où le riche et le pauvre se tendent une main fraternelle. Comment en serait-il autrement pour les sourds-muets dont le sort est encore plus digne d'intérêt. Ç'a été, donc, un bonheur de voir, au milieu de l'impul sion donnée à cette propagande d'aide mutuelle, naître le

premières Sociétés de secours mutuels pour les sourds-muets, telles que l'*Association fraternelle de la Normandie* en 1892, l'*Association amicale de la Champagne* en 1894, l'*Association humanitaire de Provence* en 1895, la Société l'*Amitié de Lyon* en 1897.

Il nous semble que le moment est venu de parler des Sociétés existantes de sourds-muets, non sans formuler les observations dictées par l'intérêt de leur avenir.

Personne n'ignore que la première Société en faveur des sourds-muets fut fondée en 1834 par Ferdinand Berthier, le remarquable sourd-muet qui, par ses publications, a grandement contribué à détruire les préjugés existant alors contre ces déshérités de la nature. Des sourds-muets d'élite comme les professeurs Lenoir, Forestier, Allibert, faisaient partie de cette Société ayant pour but d'offrir un centre de relations et de resserrer les liens de fraternité qui unissent tous les enfants de l'abbé de l'Épée.

La Société, d'abord désignée sous le nom de *Société centrale des Sourds-Muets de Paris*, reçut en 1867 la dénomination de *Société universelle des Sourds-Muets*. Elle fit beaucoup parler d'elle dans le monde; elle rechercha les moyens d'améliorer l'état moral et intellectuel des sourds-muets en général.

La *Société universelle* qui a eu des imitateurs en France et à l'étranger existe encore, avec un changement de titre seulement. C'est l'**Association amicale des Sourds-Muets de la Seine et limitrophes** que préside M. Dusuzeau, un brillant élève du fondateur, évoquant en toute occasion, au nom de la Société, le souvenir de son digne maître.

La Société, dite d'abord l'*Association amicale des Sourds-Muets de France*, alors qu'elle vit autour d'elle se former des Sociétés de prévoyance, des secours mutuels des sourds-muets et qu'elle approuvait la multiplication de ces Sociétés, maintint sa raison d'être, et continua à répandre, comme sous la présidence de Berthier et de M. Chambellan, les bienfaits de moralisation et d'instruction parmi les sourds-muets en France. Elle a accordé à titre d'encouragement des subventions aux œuvres qu'elle a jugées utiles; elle ne les a pas ménagées par exemple à l'*Abbé de l'Epée*, à la *Gazette des*

Sourds-Muets, au *Journal* et à l'Imprimerie des Sourds-Muets dans les premiers jours de leur apparition. Sans compter bien d'autres, elle a fondé une bibliothèque assez importante, qui comprend en 1893 5,000 volumes environ. La Société a employé aussi ses ressources à des allocations ou à des prêts à ceux d'entre eux qui se trouvaient dans une gêne momentanée. Le capital de cette Société était, de ce fait, forcément restreint (de 4,000 à 5,000 francs) comme l'indique le mémoire remarquable de M. Chazal, un des délégués de la ville de Paris au Congrès de Chicago en 1893.

Voilà pour le passé; voyons maintenant le présent. Pendant ces dernières années, les membres de l'*Association amicale de France,* d'abord sous la présidence de M. Genis, et ensuite sous celle de M. Dusuzeau, ont envisagé la nécessité d'innover les secours immédiats. Ils avaient reconnu que les autres Sociétés de sourds-muets remplissaient à peu près la même tâche que la leur au point de vue intellectuel et moral, tout en concentrant leurs efforts vers l'amélioration du bien-être de leurs membres. En regard des Sociétés entendantes de secours mutuels qui surgissaient partout, il n'en existait pas de semblable pour les sourds-muets, à Paris, dans cette capitale où ils sont si nombreux. Une grave lacune par conséquent était à combler, puisque les sourds-muets étaient exposés comme les autres hommes aux mille inconvénients de la vie auxquels remédient les statuts des Sociétés de secours mutuels. Il fallait donc faire en sorte que les sourds-muets puissent recevoir comme les autres des secours en cas de maladie. Telles sont les considérations pour lesquelles l'*Association amicale de France* a changé sa dénomination contre celle de l'*Association amicale des Sourds-Muets de la Seine et limitrophes,* Société de secours mutuels des deux sexes, ancienne *Société universelle ;* nous en reparlerons au chapitre des secours mutuels.

Les secours immédiats prennent, en dehors de nous, un tel développement qu'il y aurait de réels avantages à ce que les sourds-muets possèdent des Sociétés de secours mutuels comme celles dont l'initiative est due à MM. Capon, Mercier, Richard. Cela présente de sérieuses difficultés, assurément.

Pour qu'une Société de secours mutuels des sourds-muets ait toutes les garanties désirables en vue de l'avenir, il faut qu'elle soit très nombreuse, s'étende dans toute une région avec les encouragements que reçoivent les Sociétés entendantes de secours mutuels. Nous dirons en même temps que le trop grand nombre de telles Sociétés paralyserait nos efforts ayant pour objet leur prospérité. Les encouragements ne pourraient aller à toutes. Dans l'intérêt même des sourds-muets, quelques Sociétés d'une région pourraient se réunir entre elles, et former ensuite une Société unique capable d'atteindre au but. Il y aurait un seul siège social pour des membres très nombreux, et l'avenir des participants serait mieux assuré.

Les débuts sont toujours difficiles, surtout pour les sourds-muets; on serait tenté de leur appliquer, comme on l'a fait pour la *Société d'Appui fraternel des Sourds-Muets de France* qui a commencé avec dix francs, la parole si sensée de notre immortel de Lafontaine :

Patience et longueur de temps
Font plus que force ni que rage.

Quand une Société de secours mutuels en faveur des sourds-muets est entrée dans une voie de progrès, elle ne pourra pas être laissée à elle-même, elle doit être soutenue par les encouragements de l'État ou du département. Nous aurions, par exemple, quelques chances de voir réussir des Sociétés de secours mutuels dans le Nord, la Bourgogne, le Dauphiné, la Bretagne, la Gironde, etc., à condition que les membres y soient en grand nombre. Pour le cas où les sourds-muets arriveraient à former des Sociétés de secours mutuels de l'un à l'autre bout de la France, nous pourrions dire que le but est atteint.

Il y a loin de la coupe aux lèvres; nous n'en répétons pas moins qu'avec de la persévérance et de la volonté, tout arrive à qui sait attendre. Lorsque chaque membre, pénétré de l'utilité d'une telle Société, y adhère sans hésitation aucune, et travaille pour sa part à la prospérité de cette Société en y amenant des camarades, le succès couronnera certainement les efforts communs.

Nous soumettons à votre appréciation un nouveau système de secours mutuels. Il ne laisse pas de produire des résultats, et de réaliser par conséquent le but qui consiste à améliorer par des moyens efficaces la situation morale et matérielle des Sociétés de sourds-muets. Il s'agit d'une section sourde-muette d'une Société entendante de secours mutuels qui prospère dans d'excellentes conditions. Vous dites déjà n'est-ce pas : « Mais la médaille a son revers. » Il ne serait pas hors de propos de citer les justes réflexions de M. Chazal, l'auteur du mémoire sur les Sociétés lu au Congrès de Chicago en 1893, comme nous l'avons déjà dit : « C'est ici que se pose la question de savoir si les Sociétés de sourds-muets devraient être incorporées dans les autres Sociétés analogues. Cette question nous paraît fort difficile à résoudre. Dans l'affirmative, les associations de sourds-muets qui se fondraient dans les Sociétés d'entendants-parlants retireraient sans doute de plus grands bénéfices de leur alliance avec leurs puissantes sœurs, mais elles perdraient tout caractère et n'auraient bientôt plus de raisons d'exister. »

Dans ces conditions, une Société de secours mutuels n'aurait nulle raison d'être. Au contraire, il serait de leur intérêt qu'elle garde sa forme particulière, tout en étant une Société adhérente. Elle s'occuperait, par l'intermédiaire des membres du bureau élu par elle, de recueillir les cotisations à remettre au siège social de la Société entendante-parlante. Tout en formant une Société à part, elle observerait les prescriptions, les statuts de la dernière, relatifs aux cotisations et aux secours. Elle ne réclamerait aucun remboursement pour les dépenses nécessitées par ses réunions particulières sans compter la fête de l'abbé de l'Épée ni pour les frais du bureau. Elle demanderait seulement, à cet effet, une modeste subvention à la ville ou au département. Elle participerait de la sorte aux avantages de la Société entendante de laquelle elle dépendrait par ses cotisations, tels que les secours en cas de maladie, les pensions de vieillesse, etc.

Les entendants n'ont pas à établir des différences entre eux et les sourds-muets. Les bienfaits de l'instruction ont élevé, en quelque sorte, le niveau intellectuel de ces déshérités de

la nature; ceux-ci peuvent en conséquence vivre par la pensée et le cœur dans la grande famille humaine. Ils ne sont pas des sourds-muets au point de vue des facultés morales et intellectuelles, comme l'a fort bien défini le sublime poète Victor Hugo en ces termes : « Qu'importe la surdité de l'oreille, quand l'esprit entend; la seule surdité, la vraie surdité, la surdité incurable, c'est celle de l'intelligence. »

Nous avons indiqué le mode de formation d'une section sourde-muette dans une Société entendante-parlante. Nous devons dire que c'est le seul si cette section se propose pour objet de conserver, comme c'est son droit, l'indépendance au point de vue qui lui est particulier.

Les Sociétés entendantes-parlantes, sans que cela leur fasse du tort, puisqu'elles ne rembourseront aucun frais, adopteront-elles ce mode de formation pour favoriser les réunions des sourds-muets? Elles accompliraient en le faisant une œuvre humanitaire. C'est un problème à résoudre en vue de l'amélioration des Sociétés de sourds-muets. Qu'une Société de secours mutuels ou de prévoyance pour les sourds-muets, qu'une section sourde-muette d'une Société entendante de secours mutuels, qu'une succursale de la *Société d'Appui fraternel des Sourds-Muets de France* se forme, cela sera, suivant les tendances des sourds-muets des différentes régions de la France; nous appelons ici de tous nos vœux la prospérité des Sociétés, quel que soit le mode de leur existence, à condition toutefois qu'elles ne soient pas trop nombreuses. Exception est faite pour les succursales que la *Société d'Appui fraternel de France* multiplie, puisqu'elles forment une seule et unique Société homogène dont les intérêts sont gérés par un Conseil d'Administration. Avant de nous occuper de cette importante Société qu'est l'*Appui fraternel de France*, il est à observer que nous rencontrons partout des sourds-muets en tant qu'individus faisant partie des Sociétés entendantes dont ils apprécient les grands avantages, et que le plus souvent, ces membres sont en même temps ceux des Sociétés de sourds-muets auxquelles ils tiennent pour des considérations sur lesquelles il serait superflu d'insister.

Lors du Congrès de Chicago en 1893, il existait seulement,

en France, cinq Sociétés régulièrement constituées et approuvées : 1° l'*Association amicale des Sourds-Muets de France ;* 2° la *Société d'Appui fraternel de France;* 3° la *Société de la Bourgogne;* 4° l'*Association fraternelle de l'Est;* 5° l'*Association fraternelle de la Normandie.* De nouvelles Sociétés approuvées, depuis ont fait leur apparition ; et vous constaterez par vous-mêmes les grands progrès qu'a faits ces dernières années la mutualité des sourds-muets de France.

La première Société de prévoyance pour les sourds-muets est la **Société d'Appui fraternel des Sourds-Muets de France,** fondée par M. Cochefer en 1880, approuvée en date du 14 décembre de la même année. Ce fut une innovation tout à l'honneur de ce sourd-muet d'élite qui voulait doter les sourds-muets d'une caisse de retraites. On vit à cette époque une seconde Société de sourds-muets de France, avec la *Société de la Bourgogne.* M. Cochefer réunit quelques-uns de ses camarades d'école, et c'était l'origine de la Société devant un jour réaliser son but très pratique.

La Société en question a pour but : 1° de délibérer sur les intérêts des sourds-muets en général et d'améliorer leur sort; 2° de constituer le patronage des jeunes sociétaires par les anciens, en établissant entre eux un centre de relations amicales et d'aide mutuelle; 3° de procurer à ses membres une honorable indépendance en leur faisant chercher dans les habitudes d'ordre, d'économie et de prévoyance, les ressources dont ils peuvent avoir besoin lorsque des accidents et la vieillesse les privent des moyens d'existence qu'ils trouveraient dans leur travail; 5° de détruire, au moyen d'une publicité périodique, les préjugés existant contre les sourds-muets et de vulgariser, chez les entendants-parlants, la connaissance de l'alphabet manuel, comme cela se pratique chez les nations étrangères; 6° de signaler aux pouvoirs publics les actes méritoires des sourds-muets et de leur faire obtenir une récompense ; 7° de placer ses membres sans travail.

Lors de son adhésion à la *Fédération des Sociétés françaises de Sourds-Muets* fondée en 1896, cette Société lui laissa le soin de s'occuper des 5e et 6e paragraphes ci-dessus.

La Société n'accorde aucun secours ni indemnités en cas

de chômage. Son but est, comme nous l'avons dit, d'accorder des pensions de retraite à tout membre qui en aura fait partie vingt années durant et qui aura payé vingt cotisations successives.

D'après les statuts, la pension est également due à tout sociétaire quel que soit son âge, qu'une infirmité incurable légalement constatée, survenue après cinq années de présence à la Société, mettrait dans l'impossibilité de gagner sa vie. La pension est basée sur le nombre d'années de cotisations consécutives soldées par le sociétaire et elle est de 3 francs par chaque cotisation, exemple : cinq cotisations, 15 francs; dix cotisations, 30 francs; quinze cotisations, 45 francs. Plus le capital social augmentera, plus le taux s'élèvera. La veuve du pensionnaire décédé aura droit si elle fait partie de la Société à la moitié de la pension qui était allouée à son mari; par contre la veuve qui n'est pas sociétaire, ne touchera qu'un tiers de la pension de son défunt époux et cela pendant une période de cinq années seulement. Dans l'un et l'autre cas, la veuve contractant un nouveau mariage perdra tous ses droits à la pension.

Un membre qui entre à l'*Appui fraternel* a-t-il dix-huit ans, au bout de vingt ans, il aura trente-huit ans; il pourra prétendre à la pension. S'il continue à verser sa cotisation, il verra sa pension augmenter; et il aura en plus quelque chance de voir que le taux s'élève en proportion du capital, pourvu que la Société reçoive les encouragements auxquels, d'après nous, elle aurait droit. Tels sont les avantages de la Société; et nous n'exagèrerons pas en disant que, sans les secours immédiats qui se sont développés sur le territoire de la République, elle aurait constituée, en quelque sorte, une caisse nationale de retraites à juste titre préconisée par M. Aymard de Bordeaux.

Enumérons les bienfaits de cette Société depuis sa fondation jusqu'au 31 décembre 1898: Vingt sociétaires se trouvant dans le cas prévu par l'article 52, ont reçu proportionnellement selon leur ancienneté des allocations dont le chiffre total s'élève à 2.137 francs. Cinquante-six sociétaires sans ouvrage ont été placés. Dix sociétaires renvoyés de l'atelier pour diffé-

rents motifs ont été réintégrés. Six sociétaires atteints de maladies incurables ont été placés dans des maisons de retraite. Huit sociétaires ont été signalés aux pouvoirs publics et ont reçu des médailles d'honneur et médailles du travail.

La *Société d'Appui fraternel de France* s'est attachée à faire bénéficier dans les villes dépourvues de centre de relations pour les sourds-muets, les avantages de la mutualité et à développer l'esprit de solidarité. Elle a fondé dans ce but des succursales en France. Nous donnons ci-dessous, tel qu'il figure dans une brochure de la Société, un tableau des succursales avec les noms de leurs présidents et le nombre de leurs cotisations au 31 décembre 1898 ; et nous faisons observer en même temps qu'une seule cotisation dans certaines succursales pourrait, d'après les renseignements demandés, former le noyau d'une Société.

ANNÉE de la fondation	Succursales	Cotisations au 31 déc. 1898	PRÉSIDENTS
	Bordeaux	279	Rochelor
	Tours	80	Gilibert
	Luçon	34	Billaud
	Marseille	82	Bolentin
	Lyon	5	Ballet
1896	Rouen	9	Pin
1896	Moulins	29	de Laroche
	Montargis	14	Lecointre
	Orléans	3	Ferrand
	Issoudun	2	Algret
	Cannes	8	Périno
	Alger	1	Tixadou *(décédé)*
	Toulouse	2	Grollier
Pour la Section de Paris, elle compte 1,365 cotisations au 31 déc. 1898			

Voici ensuite un tableau indiquant la marche progressive de la Société :

Année 1880	au 31 décembre	....	10 »
— 1881	—	....	511 »
— 1882	—	....	798 85
— 1883	—	....	1.003 25
— 1884	—	....	1.070 25

Année 1885 au 31 décembre		....	1.164 05
— 1886	—	....	1.277 85
— 1887	—	....	1.436 15
— 1888	—	....	1.500 »
— 1889	—	....	1.605 55
— 1890	—	....	1.794 05
— 1891	—	....	1.818 10
— 1892	—	....	1.900 20
— 1893	—	....	2.000 35
— 1894	—	....	2.140 95
— 1895	—	....	2.285 65
— 1896	—	....	2.674 15
— 1897	—	....	2.949 10
— 1898	—	....	3.062 70
— 1899	—	....	3.147 15

La Société qui avait en caisse 10 francs, la première année de son existence possède, au 31 décembre 1899, un capital de 35.458 fr. 10 centimes. C'est un résultat remarquable, si l'on songe que ce capital est presque exclusivement formé des deniers de sourds-muets. Pour preuve, à l'occasion de la fête de son vingtième mille francs en 1894, on a présenté un tableau des recettes comme suit : « Sur les 20.000 francs, les 19,522 francs sont le produit exclusif des sourds-muets. Sur les 478 offerts par les entendants-parlants, il faut déduire les 300 francs de subvention par le Conseil municipal. »

La *Société d'Appui fraternel* dans son ensemble compte deux cent un membres au 31 décembre 1899, sur lesquels cent soixante-sept ayant versé entièrement leur cotisation. Plusieurs d'entre eux vont atteindre la vingtième année de leur sociétariat. Nous croyons savoir qu'il est fortement question de solliciter en faveur de cette Société l'appui de l'Etat et de la Ville de Paris pour des subventions importantes, subventions qui lui permettront de se maintenir à la hauteur de sa tâche. Une Société dont le capital est presque exclusivement alimenté par les deniers des sourds-muets, mérite un tel encouragement et nous comptons qu'on fera droit à cette demande pleinement justifiée.

Nous ne saurions assez rendre hommage aux qualités remarquables de M. Cochefer comme administrateur, et surtout à son dévouement ainsi qu'à celui de ses intelligents collabora-

teurs, d'autant qu'ils ont eu à lutter contre beaucoup de difficultés. On a apprécié M. Cochefer à sa juste valeur. La Société d'Encouragement au bien dans sa séance du 27 mai 1897 lui a décerné une médaille d'or de 1re classe ; en 1898, M. le Ministre de l'Intérieur, une médaille d'honneur en argent pour services exceptionnels rendus à la cause des sourds-muets. C'est ainsi qu'on a voulu récompenser en la personne du président de l'*Appui fraternel de France*, le dévouement sans bornes, l'esprit d'ordre et d'économie qu'il a apporté dans tous les détails de son administration. Terminons ce chapitre en disant que la *Société d'Appui fraternel* admet dans son sein des membres honoraires, ceux qui contribuent par leurs soins, leurs conseils et leurs souscriptions, à sa prospérité, et qu'elle reçoit avec reconnaissance les oboles qu'on veut bien lui envoyer pour ses vieillards.

C'est maintenant le tour de la **Société des Sourds-Muets de la Bourgogne** qui comprend les département de la Côte-d'Or, de la Saône-et-Loire, de l'Ain et de l'Yonne. Elle fut fondée en 1880 par M. Boquin. Elle a pour but, d'après une définition du mémoire de M. Chazal, de défendre la méthode de l'abbé de l'Epée, c'est-à-dire la méthode des signes, de s'occuper du placement des économies de ses membres et de secourir ceux qui sont momentanément gênés ; puis, naturellement, de célébrer la naissance de l'abbé de l'Epée.

La Société dont le siège est à Dijon, sous le rapport de la mutualité, a rendu des services appréciables. Elle célèbre chaque année, avec un éclat particulier, la fête de l'abbé de l'Epée, où affluent les sourds-muets des départements environnants avec des billets de demi-place sur les chemins de fer.

En 1895, la question a été agitée de transformer cette intéressante Société afin de lui procurer plus d'avantages ; mais les membres ont eu à se heurter à des difficultés qui n'ont pu être vaincues. Si ce but humanitaire se réalisait, la Société prendrait une grande importance dans une région qui a joué un rôle si considérable dans l'histoire de notre vaillante France.

La Société, avec des administrateurs intelligents et capables,

reprendra un jour l'œuvre projetée, et la poursuivra au mieux de l'intérêt des sourds-muets de ce pays ; mais il importe que les sourds-muets de la Bourgogne soient encouragés et soutenus dans une œuvre aussi utile.

L'Association fraternelle des Sourds-Muets de l'Est n'existe plus. Elle vaut la peine que nous en parlions. Il s'agit de l'avenir des sourds-muets de cette belle partie de la France. La Société fut fondée à Nancy, en 1890, par le jeune et regretté Remy auquel nous sommes tous redevables de la grande impulsion donnée au *Journal des Sourds-Muets*.

Les adhérents furent assez nombreux ; mais il survint des obstacles, et la Société fut dissoute le 25 février 1894, un an avant la mort du brave Remy. L'insuffisance des ressources et des encouragements firent échouer cette œuvre humanitaire. On s'était déjà occupé de transformer la Société en Société de secours mutuels, s'inspirant de l'exemple de M. Louis Capon, l'éminent président de l'*Association fraternelle de la Normandie*. On avait aussi songé à créer un Cercle de sourds-muets. La Société possédait une bibliothèque qui, lors de sa dissolution, a été donnée à l'institution des sourds-muets de la Malgrange dont les sociétaires sont pour la plupart des anciens élèves, paraît-il.

On parle de la possibilité de provoquer, par les efforts de quelques anciens la réapparition d'une Société en faveur des sourds-muets de cette région. Nous leur souhaitons tout le succès désirable ; et ce sera une bonne fortune pour eux d'avoir un centre de relations avantageuses sous tous les rapports.

Arrivons à l'**Association fraternelle des Sourds-Muets de la Normandie**, la première Société de secours mutuels pour les sourds-muets qui ait paru en France. Ce prototype des Sociétés de secours mutuels fut fondé par M. Louis Capon en 1892, et approuvé par arrêté préfectoral en date du 23 février 1893. De vifs signes d'approbation d'un bout à l'autre de la France accueillirent la création de cette œuvre humanitaire par excellence ; enfin, on avait réussi à doter les sourds-muets d'une Société analogue à celles entendants que nous voyons autour de nous.

M. Capon pourtant ne s'était pas fait trop d'illusions ; il savait que la Société ne pourrait exister dans des conditions désirables, si elle n'avait rencontré que du scepticisme, de l'indifférence. L'opinion publique aurait pu mettre quelque différence entre nous et les entendants ; et ç'aurait été une erreur regrettable ; les encouragements nécessaires auraient, de ce fait, pu manquer à cette intéressante Société. Mais ce ne fut pas du tout le cas et M. Capon fut heureux de recevoir de tous côtés des encouragements pour une œuvre dont il poursuivait, au milieu de ses multiples occupations comme Directeur de l'Institution de Sourds-Parlants d'Elbeuf, la réalisation tant désirée.

L'exemple de M. Capon a suscité des imitateurs animés du plus pur dévouement comme MM. Mercier, Richard.

La meilleure manière de dire quelles sont les causes déterminantes qui ont poussé M. Capon à un travail capable de rendre des services à ses frères d'infortune est de vous citer un extrait de son discours prononcé à la fête de l'abbé de l'Epée en 1893 : « Dans certains moments de ma vie, j'étais invité aux manifestations annuelles des philanthropiques Sociétés de secours mutuels qui se multiplient dans notre belle France. J'admirais leur joie, leur solidarité, leur fraternité et surtout la communauté si complètement réciproque de leurs sentiments. En un mot, c'était leur plus beau jour de fête, la fête du cœur et de l'esprit. Je n'entendais pas leurs discours, leurs vivats, leurs cris de bonheur, mais j'en lisais facilement l'impression sur leurs visages ; et, sans savoir pourquoi, je me sentais heureux moi-même, et je m'associais de toute mon âme à ces honnêtes et salutaires transports. Cependant, Mesdames et Messieurs, un jour, tout à coup, cette allégresse cessa ; et j'avais de la peine à maîtriser mes larmes que mes voisins prenaient sans doute pour une émotion naturelle provoquée par la vue du caractère touchant de leur réunion. Eh bien ! il en était tout autrement, à ce moment-là, je pensais à mes pauvres frères d'infortune, à leur douloureux isolement, à leur poignante nécessité, pour le pain quotidien, de vivre dispersés les uns des autres. Alors m'est venue l'idée de la première tentative, du premier essai de fonder une association fraternelle. »

Du reste, avant la fondation de la Société, M. Capon avait sans cesse cherché à se rendre utile tant aux jeunes sourds-muets à leur sortie de son école, qu'à ceux qui venaient solliciter son appui.

La Société dont le siège est à Rouen assure les secours en cas de maladie et donne les pensions de retraite; elle est en même temps une Société d'instruction, de moralisation. Elle a donc des buts multiples qui convergent vers le point essentiel : l'amélioration du sort de ses membres; elle offre des avantages communs à tous.

La Société délibère sur les intérêts des sourds-muets en général, donne les soins du médecin et les médicaments aux membres malades; elle leur paie une indemnité pendant le temps de leur maladie; pourvoit à leurs frais funéraires, accorde une pension de retraite aux sociétaires âgés de plus de 60 ans.

M. Capon gère avec un dévouement au-dessus de tout éloge les intérêts de sa jeune Société; il est d'ailleurs, comme nous l'avons vu, de ceux qui se consacrent tout entier à la cause des sourds-muets, ayant embrassé depuis sa jeunesse première cette honorable profession d'instituteur de ses frères d'infortune.

L'*Association de Normandie* compte, au 31 décembre 1899, quatre-vingt-deux membres honoraires, cinquante-trois membres titulaires, dont douze femmes. La situation financière au 31 mai 1900 est de 10.294 fr. 70; y compris un fonds de retraites qui s'élève au 31 décembre 1899 à la somme de 6.026 fr. 56.

En vue de faire ressortir l'importance d'une Société de secours mutuels pour les sourds-muets, nous croyons devoir donner ici un tableau des secours accordés par l'*Association de Normandie* depuis sa fondation, suivant les comptes réunis chaque année à la préfecture de le Seine Inférieure :

En 1893. Rien (*capital en réserve pour 1894*).

En 1894

315 jours de maladie à 1 fr. 70	535 60
Honoraires des médecins	94 »
A reporter	629 60

Report	629 60
Mémoires des pharmaciens..................	159 15
Acquisition d'une ceinture ventrale pour un sociétaire..................................	25 »
En 1895	
206 jours de maladie à 1 fr. 70................	350 20
Honoraires des médecins....................	42 »
Mémoires des pharmaciens..................	68 85
En 1896	
243 jours de maladie à 1 fr. 70................	413 40
Honoraires des médecins....................	138 35
Mémoires des pharmaciens..................	263 70
En 1897	
86 jours de maladie à 1 fr. 70.................	146 20
Honoraires des médecins (arriéré)............	277 35
Mémoires des pharmaciens (arriéré)..........	308 20
En 1898	
Opération et séjour d'une sociétaire à l'Hôtel-Dieu de Rouen............................	111 60
114 jours de maladie à 1 fr. 70................	193 80
Honoraires des médecins....................	101 »
Mémoires des pharmaciens..................	73 55
Frais funéraires pour notre camarade Breton.	40 »
En 1899	
214 jours de maladie à 1 fr. 70................	363 80
Honoraires des médecins....................	78 »
Mémoires des pharmaciens..................	368 »
Poignet spécial ordonné par le médecin pour un sociétaire.............................	30 »
Total des secours accordés depuis sa fondation jusqu'à fin décembre 1899..................	4178 75

A examiner la situation financière, nous constatons deux avantages réels : Bien des soulagements ont été apportés dans l'état moral des sourds-muets qui, lorsqu'ils étaient malades, ont pu ainsi rester auprès de leurs enfants, de leurs femmes, de leurs parents ; de constants témoignages de sympathie des membres honoraires ne contribuent pas peu à maintenir le but très pratique de la Société dont l'initiave est due à l'éclairé dévouement de M. Louis Capon.

En 1894, nous avons vu se former à Reims une seconde

Société de secours mutuels pour les sourds-muets, qui pourrait bien devenir la première Société de France, à cause de ses résultats magnifiques. C'est l'**Association amicale des Sourds-Muets de la Champagne,** fondée par M. Emile Mercier, fils du célèbre fabricant des vins de Champagne. Très jeune encore, il avait vingt-cinq ans, il n'a pas hésité à assumer la lourde tâche de constituer une Société destinée à améliorer le bien-être des sourds-muets de la région.

Doué d'un jugement droit, né avec d'excellentes qualités de cœur, M. Emile Mercier poursuivit sans relâche son œuvre. Il possède une grande fortune et il s'occupe de la Société comme s'il était lui-même un membre participant à ses bienfaits. Il a accompli de la sorte une œuvre humanitaire, et mérité la reconnaissance de tous les sourds-muets. Son exemple est digne d'être proposé à tous.

Il a des collaborateurs dévoués. Sans oublier son frère, M. Henri Mercier, également sourd-muet, qui s'acquitte avec tant de distinction de ses fonctions de trésorier, la Société est à juste titre fière de M. Jeanvoine, son secrétaire général depuis 1897, dont le dévouement et l'influence sont vivement appréciés dans le monde des sourds-muets.

Dès la première année, l'*Association de Champagne* progressa rapidement ; elle posséda dès sa fondation un capital que les autres Sociétés n'atteignent qu'au bout de quelques années d'efforts. Elle l'a dû aux nombreux encouragements que lui valut son but humanitaire.

Les statuts de l'*Association* sont à peu près les mêmes que ceux de l'*Association de Normandie* et des autres Sociétés de secours mutuels. Seulement en raison de ses ressources, l'*Association de Champagne* a introduit dans les statuts l'allocation aux femmes en couches d'un secours en argent et aussi les secours à accorder aux orphelins, enfants des membres participants décédés.

M. Pron, vice-président, heureux de la prospérité croissante de sa Société, a entrepris de fonder de ses propres deniers un Cercle qui lui a coûté 40.000 francs pour servir de local aux réunions des sourds-muets, Cercle où l'on y a réuni des distractions utiles et agréables. C'est encore un brave cœur que

ce bienfaiteur de ses frères d'infortune. Il a acquis des droits à la reconnaissance de ses co-sociétaires. Nous dépasserions notre cadre s'il nous fallait parler de ce Cercle qui ne laisse rien à désirer au point de vue de l'aménagement. Nous en dirons pourtant un mot : Le Cercle dont l'inauguration eut lieu à la fête de l'abbé de l'Epée en 1895 facilite considérablement les moyens de résoudre un problème comme celui que comporte le 4e paragraphe de l'article II des statuts : « De moraliser l'esprit et le cœur de ses associés par des conférences, des cours d'instruction primaires et scientifiques et par la lecture des livres choisis ».

L'*Association de la Champagne* compte 419 membres honoraires, 121 membres titulaires dont 37 femmes. La situation financière de la Société au 31 décembre 1899 est de 36.281 fr.25. Ce chiffre à lui seul vous prouve qu'après cinq années d'existence seulement, la Société marche dans une voie toute de prospérité.

Nous voulons, pour vous faire mieux sentir l'utilité d'une telle Société de secours mutuels, vous mettre sous les yeux un compte détaillé ci-dessous des secours accordés aux sociétaires jusqu'au 31 décembre 1899; et au moment de présenter ce compte, nous indiquons que l'*Association de Champagne* accorde aux malades, indépendamment des secours en médicaments et en médecins, une indemnité en argent fixée à six francs la semaine pendant les six premiers mois et trois francs pendant les six mois suivants :

Années	Nombre de sociétaires	Honoraires de médecins	Mémoires de pharmacie	Indemnités de maladie	Secours temporaires	Frais d'enterrement	Droits de naissance	Totaux
1894	»	»	»	»	»	»	»	»
1895	9	35 »	36 40	145 »	93 50	»	»	309 90
1896	17	64 60	40 05	124 »	53 »	»	»	281 65
1897	24	248 25	187 90	484 »	45 »	98 50	»	1.063 65
1898	22	242 »	217 85	313 »	182 25	40 »	20 »	1.015 11
1899		361 50	300 30	578 »	367 »	40 »	80 »	1.726 80
		951 35	782 51	1644 »	740 75	178 50	100 »	4.397 11

28 sourds-muets sans place, dont plusieurs sortaient d'école, ont été recommandés et placés dans de bonnes maisons où ils gagnent honorablement leur vie. Cinq jeunes sourds-muets, en âge de scolarité, après avoir été signalés aux pouvoirs publics, ont été envoyés dans une institution spéciale.

La Société constitue une caisse de secours pour venir en aide aux vieillards et aux membres participants incurables ou incapables de travailler. Cette caisse de secours est réservée aux cas d'épidémie ou autres sur lesquels le Comité d'administration statuerait; à venir en aide aux sociétaires qui se trouvent dans la gêne par suite d'accidents, de maladies ou de toutes autres causes honorables et que leurs infirmités rendraient incapables de travailler; à assurer des secours annuels aux membres participants âgés de cinquante années au moins et ayant payé pendant vingt ans leurs cotisations.

Le fonds social de l'*Association de Champagne,* et il serait à souhaiter qu'il en fût de même pour toute Société de secours mutuels de sourds-muets, se compose : 1° des droits d'admission payés par les membres participants; 2° des cotisations des membres participants; 3° des souscriptions des membres fondateurs; 4° des cotisations des membres honoraires; 5° du produit des amendes; 6° du produit des fonds placés et des intérêts échus; 7° des dons et legs dont l'acception a été approuvée par l'autorité compétente; 8° des subventions accordées par l'Etat, les départements et les communes; 9° du produit des tombolas autorisées.

Il conviendrait de dire que dans toute Société de secours mutuels, certains membres quelque peu aisés ne réclament, en cas de maladie, aucun secours prévu par les statuts. Ils agissent ainsi pour ménager les fonds de leur chère Société. Il est naturel de leur laisser, en suivant le mouvement de leur âme généreuse, accomplir un acte de solidarité fraternelle.

Une nouvelle Société de secours mutuels encore ne tarda pas à voir le jour. C'est celle de Marseille, fondée par M. Richard ; il n'hésita pas à sacrifier sa santé à cette œuvre. En avril 1895, il obtint, avec de vives félicitations, l'autorisation de fonder l'**Association humanitaire des Sourds-Muets de Provence.** Le *Mutualiste de Marseille* parle souvent de ce

sympathique fondateur. « C'est un mutualiste convaincu, dit-il, dont l'intelligence n'a d'égal que le dévouement, et qui a l'avantage de jouir de la confiance de ses camarades. »

La Société est dans une situation relativement prospère. Son capital est au 31 décembre 1898 de 2,231 fr. 38.

Elle accorde, ainsi que les précédentes, les soins du médecin et les médicaments aux sociétaires malades; elle leur paie une indemnité pendant le temps de leur maladie, pourvoit à leurs frais funéraires. L'article 21 des statuts dit : « Les soins du médecin et les médicaments sont donnés aux sociétaires malades et à leur famille pendant le cours de la maladie, sauf les exceptions indiquées spécialement dans les statuts et règlements, on entend par famille les parents qui sont à la charge du sociétaire, qui résident sous le même toit et ne forment avec lui qu'un même feu. L'indemnité due au sociétaire malade sera de 6 francs par semaine pendant trois mois et de 3 francs pour les trois autres mois. »

Le fonds social, à s'en rapporter à l'article 24, se compose : des versements des sociétaires et des membres honoraires; des subventions accordées par l'Etat, le département et la commune; des dons et legs dont l'acception a été approuvée par l'autorité compétente, des fonds placés et des intérêts échus; des produits des amendes prononcées par les règlements.

Il va de l'intérêt des sourds-muets de la Provence qu'ils adhèrent tous à l'Association qui doit un jour arriver à une situation très importante et qu'ils possèdent enfin une Société qui leur soit propre pour les secours mutuels. Il faut espérer que les adhérents seront de plus en plus nombreux et que les encouragements prendront de plus en plus d'importance.

Les premiers sociétaires tinrent à témoigner leur reconnaissance à M. Richard ; et à la fête de l'Abbé de l'Épée en 1895, M. Gouin, président d'honneur, qui s'intéresse d'une manière particulière à la Société, lui décerna, au nom du Comité humanitaire de France, une médaille en récompense de l'œuvre de solidarité fraternelle qu'il avait entreprise.

En 1898, M. Richard, pour des raisons de santé, résigna ses fonctions de président ; M. Vendrevert, un tout jeune secré-

taire général, prit sa place. Il fait preuve de sérieuses qualités d'administrateur ; et, d'après certaines informations, il réussira un jour dans la louable œuvre qu'il poursuit avec un réel dévouement pour le plus grand bien des sourds-muets de la Provence.

La Société compte 17 membres titulaires, 15 membres honoraires. Elle admet, d'après les renseignements qui m'ont été fournis, comme membres, les parents des sourds-muets sociétaires.

Le nombre des sociétaires doit, d'ici quelque temps, être plus important, d'autant que le mouvement des sourds-muets s'accentue de plus en plus. Du reste, tout porte à croire que la Société ne fera que progresser. Il est à souhaiter que les autres régions de la France imitent cet effort de la mutualité.

M. Vendrevert, pénétré de l'utilité des pensions de vieillesse, va étudier avec ses camarades les moyens de les appliquer aux statuts qu'ils compléteront encore par la suite. Il ne veut pas rester en arrière des Sociétés entendantes de secours mutuels comme il nous l'a dit quand il a assisté, en sa qualité de délégué, au Congrès de la mutualité qui a eu lieu à Paris les 6, 7, 8, 9, 10 juin dernier.

La Société de secours mutuels libre dite : **L'Amitié des Sourds-Muets de Lyon et départements limitrophes** fut fondée en 1897 par décret du préfet du Rhône en date du 19 novembre. L'initiative en est due à M. Fournier et à ses collaborateurs.

Lyon, la deuxième ville de France possède une Société de secours mutuels pour les sourds-muets de la région ; les statuts rédigés en termes excellents nous semblent propres à en assurer l'existence.

Au point de vue des secours mutuels, nous n'insisterons jamais assez sur ce point que l'*Amitié des sourds-muets* doit être le rendez-vous pour ses sourds-muets disséminés dans le pays qu'embrassent ses statuts.

En 1898, un banqnet a réuni, en l'honneur de l'Abbé de l'Épée, 100 convives sous la présidence d'honneur de M. Fleury Ravarin, député. Un buste de l'émancipateur des sourds-

muets, œuvre de M. Vanton, ornait la salle du banquet ; M. Varenne, l'artiste mime si connu de Paris, y donnait une séance récréative qui a remporté un grand succès, signe certain que les sourds-muets dans cette région sont parfaitement unis.

La Société a naturellement les mêmes devoirs à remplir que les autres dont nous avons parlé, envers ses membres qui sont tenus de payer une cotisation mensuelle d'un franc.

Elle donne les soins du médecin aux membres participants malades pendant le cours de la maladie. Elle paie une indemnité aux membres participants pendant le temps de leurs maladies. L'indemnité est fixée à 1 fr. 50 par jour pendant un mois et à un franc par jour pendant les deux mois suivants. Si la maladie dure plus de 3 mois, le Conseil décide si l'indemnité en argent doit être continuée, diminuée ou supprimée selon l'état de la caisse.

Le capital social était au 31 décembre 1899 de près de mille francs. Vous voyez que c'est un début. Étant donné l'utilité d'une Société fondée dans la grande ville en faveur des sourds-muets, ce capital ne tardera pas à s'accroître comme du moins nous en émettons le vœu.

M. Simonetti est le président actuel de la Société *L'Amitié des Sourds-Muets*. C'est lui qui a pris, avec M. Fournier, une très grande part à l'organisation du mémorable Congrès de Lyon en 1894 où la *Fédération des Société françaises*, entre autres questions importantes, était à l'ordre du jour.

Un arrêté en date du 8 mars 1898 a approuvé la réorganisation de la Société fondée par Berthier en 1834, dénommée, comme vous savez, l'**Association amicale des Sourds-Muets de la Seine et limitrophes,** nous avons déjà dit quelques mots de cette transformation.

C'est elle qui, la première de France par la date, a donné exemple de transformer une association de sourds-muets en Société de secours mutuels. Dans une très touchante fête de manifestation fraternelle, M. Hamar, un statuaire de talent, a été publiquement félicité. C'est à lui qu'est due l'initiative d'une organisation aussi utile. M. Gaillard, le dévoué secrétaire général de la Société avait démontré l'utilité notamment

dans la séance du 18 avril 1895, d'une Société de secours mutuels pour les sourds-muets de Paris. M. Hamar, reprenant cette thèse, a été le porte-parole des jeunes, insistant sur la nécessité d'adopter ce système de mutualité. M. Dusuzeau, le président qui excelle à agir au mieux des intérêts de la Société, a réussi dans ses efforts pour aboutir à l'accomplissement du vœu formulé par la plupart des sociétaires.

A côté de nombreuses Sociétés similaires des entendants à Paris, une Société de secours mutuels pour les sourds-muets, c'est un vrai progrès ! A Vienne, capitale de l'Autriche, fonctionne en pleine prospérité une Société sourde-muette de secours mutuels, ayant rendu de réels services, d'après un tableau financier paru dans le *Journal des Sourds-Muets.* Il en sera de même pour Paris et départements limitrophes où les nombreux sourds-muets bénificieront de tous les avantages attachés à cette Société.

Tout nous dit que la Société fondée par Berthier ne s'arrêtera pas en un si bon chemin. Les renseignements suivants, du reste, vont vous le confirmer. L'*Association amicale de la Seine* compte au 31 décembre 1899, 73 membres titulaires. C'est une augmentation considérable. Les membres honoraires à vie, donateurs et bienfaiteurs sont au nombre de 133, dont 25 sourds-muets.

La situation financière, alors qu'elle était avant sa réorganisation de 4,064 fr. 25, est au 31 mars 1900, de 7,085 fr. Dans l'espace de deux ans, elle s'est accrue de 3,020 fr. 75. Il convient d'indiquer ce compte financier par un total net de 13,435 fr. décomposé comme suit :

7,085 fr.	en valeurs diverses.
6,350 »	mobilier de la bibliothèque.
13,435 fr.	

Nous sommes sûrs que les adhésions continueront dans la Société ; et nous espérons que les encouragements ne feront pas défaut, afin de faciliter à la vaillante Société la tâche qu'elle tient à honneur de remplir.

Les statuts de l'*Association amicale de la Seine et limitrophes* élaborés par une Commission composée de M. Genis alors président, de MM. Hamar, Hirsch, Desperriers, Cauchois et

Gaillard rapporteur, ne diffèrent pas beaucoup de ceux des Société déjà citées.

Seulement, la Société n'accorde pas les pensions de vieillesse auxquelles les sociétaires en général prétendent à l'âge de 60 ans au moins, après 20 années de sociétariat. Si nous le faisons remarquer, c'est que les Sociétés entendantes de secours mutuels assurant les secours en cas de maladie, et constituant en même temps un fonds de retraites de vieillesse, sont nombreuses, très nombreuses en France.

Ce n'est pas une critique de notre part : il appartient aux intéressés seuls de résoudre des problèmes et d'arriver à des solutions répondant le mieux possible à leurs besoins. Quant aux importantes Sociétés de Paris, la *Société d'Appui fraternel de France* et l'*Association amicale de la Seine et départements limitrophes*, elles comptent un certain nombre de sourds-muets faisant partie à la fois de l'une et de l'autre. Il ne serait pas impossible, pour le cas où l'*Association amicale de la Seine* adopterait le principe de pensions de vieillesse, que les deux Sociétés s'entendent un jour de façon à ne pas paralyser leurs efforts réciproques. D'ailleurs, quels avantages retireraient d'une Société qui n'accorde pas les pensions de vieillesse les travailleurs qui n'auraient jamais été malades ? Enfin, ne serait-ce pas, en quelque sorte, pénible pour ces intéressants sociétaires de payer deux cotisations à la fois pour recevoir d'une Société les secours immédiats, et de l'autre les pensions de retraite ? Nous n'en dirons pas moins que tous les sourds-muets qui se contenteraient d'une pension de retraite feront toujours bien d'aller à l'*Appui fraternel de France*.

Revenons à l'*Association amicale de la Seine et limitrophes*. Les secours prévus par les statuts commenceront à fonctionner le 1er janvier 1901. Nous prévoyons pour cette Société un avenir très heureux.

La Société, pour le moment, prend une grande part aux efforts des Sociétés de Paris en vue de l'établissement d'un Cercle des sourds-muets de la Seine. Les sourds-muets de cette Société pourront y venir une ou deux fois par semaine débattre de leurs intérêts et se distraire par des jeux et des

lectures variées, par des conseils et conférences mutuelles comme il est indiqué dans les statuts.

La Société a offert déjà une série de conférences intéressantes et variées. Elle a ce privilège de compter dans son sein les sourds-muets les plus instruits et les plus capables d'élever le niveau intellectuel de leurs frères d'infortune.

Elle a, comme nous l'avons vu, un double but moral et matériel ; il en est ainsi à peu près, du reste, de toutes les Sociétés de France.

Vers la fin de 1899, nous avons vu prendre rang parmi nos Sociétés l'**Association fraternelle et d'Épargne des Sourds-Muets de l'Auvergne et du Centre** fondée par M. Segondat, un des meilleurs élèves de l'Institution nationale de Paris. A la dernière fête anniversaire de l'Abbé de l'Épée, on parlait de travailler à la réussite d'une entreprise dont les résultats doivent être profitables. M. Segondat a adressé 250 invitations ; deux journalistes ont applaudi à sa généreuse initiative ; et nous espérons que les frères de Saint-Gabriel de l'institution de Royat voudront bien encourager la formation de cette Société ayant pour seul objet l'intérêt de leurs anciens élèves.

Pour en finir avec les Sociétés de secours mutuels, il existe à Boussieu, depuis deux ans au moins, une Société de sourdes-muettes ouvrières, ayant reçu l'approbation de M. le préfet de l'Isère. M. Anger et M. l'abbé Rieffel, initiateurs de l'œuvre ont versé chacun 500 francs dans la caisse de la Société comme premier fonds.

A Paris, il y a une Société ayant pour but d'offrir un trait d'union entre toutes les Sociétés de la capitale ; c'est l'**Alliance silencieuse,** fondée en 1886, laquelle fait aujourd'hui de grands progrès. Elle ne demande à ses adhérents qu'une cotisation très modeste. Elle s'occupe activement des questions intéressant au même degré les Sociétés de Paris toutes ensemble.

Nous avons vu surgir de cette Société présidée avec tant de dévouement par M. Graff, des propositions très intéressantes. Pour n'en citer qu'une, nous parlerons de la création du Cercle des sourds-muets de la Seine. Déjà une souscription dite

le *Sou du Cercle* est en bonne voie, et nous pouvons espérer que dans un avenir peu éloigné les sourds-muets auront leur Cercle à Paris.

L'*Alliance silencieuse,* avant 1895, portait la dénomination de *Ligue pour l'union amicale des Sourds-Muets ;* M. Laufer, un jeune sourd-muet d'avenir, en était alors président avec le dévoué secrétaire M. Chazal. Ils continuèrent les efforts de leurs prédécesseurs, ils les activèrent en vue d'unifier les banquets de l'Abbé de l'Épée que donnaient le même jour les différentes associations. La *Société d'Appui fraternel de France,* lors de la fondation de cette Ligue, cessa ses banquets annuels pour lui en laisser toute l'organisation ; mais l'*Association amicale de la Seine et limitrophes* allégua de justes raisons pour maintenir la tradition des siens, puisque c'est elle qui avait fondé le premier banquet sous la présidence de Berthier en 1834.

L'*Alliance silencieuse* rechercha avec M. Graff président, le meilleur moyen de résoudre un tel problème ; et elle y parvint. Toutes les Sociétés de Paris se sont à la fin entendues sur l'unification des banquets. C'est ainsi que, pour la première fois en 1899, la fête de l'Abbé de l'Épée a réuni dans un seul banquet tous les sourds-muets, sous la présidence de M. Desmarest, vice-président de l'*Association amicale de la Seine,* ce remarquable sourd-muet qui a prêté son ferme appui pour la prospérité du *Journal des Sourds-Muets.*

L'*Alliance silencieuse* a également pour but de perpétuer la commémoration du décret des 21 et 29 juillet 1791, par lequel les membres de la Convention placèrent le nom de l'Abbé de l'Epée au rang de tous les citoyens qui ont le mieux mérité de l'humanité et de la patrie. Les fêtes données à cette occasion par la Société, souvent très animées et brillantes, contribuent dans une certaine mesure à porter les sourds-muets vers le progrès.

C'est dans le sein de cette Société qu'a été résolue la création de la *Fédération des Sociétés françaises de sourds-muets.* A ce propos, nous ne voulons pas omettre la fête de la loi du 21 et 29 juillet donné par l'*Alliance* en 1896. Présidée par M. Hirsch, le dévoué et distingué gérant du *Journal des Sourds-Muets,*

elle a eu un éclat exceptionnel. M. Deschanel, alors vice-président de la Chambre des Députés, avait accepté la présidence d'honneur de cette fête intime. Il prononça à l'occasion un discours qui eut un grand retentissement parmi les sourds-muets, leurs amis et instituteurs. Il insista en des termes très chaleureux sur la formation d'une Société qui puisse améliorer, par les soins de ses chefs, la situation des Sociétés de France, et parler en un mot au nom de tous les sourds-muets.

L'**Union française des Sourds-Muets** est autorisée par arrêté préfectoral en date du 4 mai 1898. Elle siège à Paris; elle a pour président M. Berthet, pour secrétaire M. Chazal. D'après les statuts, la Société a pour but de fournir à ses adhérents des deux sexes les moyens de se connaître et de s'entr'aider. Les réunions et fêtes qu'elle provoque sont souvent intéressantes. Elle organise des pantomimes, des excursions, des pique-nique à l'instar des Américains. Elle admet dans son sein des membres honoraires et donateurs. Elle s'occupe autant qu'il est en son pouvoir de rendre la vie moins dure à ses membres.

L'*Union française* est une Société particulière de même que l'*Alliance silencieuse*. Un certain nombre de sourds-muets de l'une et de l'autre Société font partie, soit de l'*Appui fraternel de France* soit de l'*Association amicale de la Seine et limitrophes;* ils aspirent ainsi à participer à leurs avantages sociaux.

Nous avons constaté, en bien des occasions, la présence dans l'*Union française* d'artistes mimes qui avaient remporté de brillants succès dans le monde, à l'époque où ils formaient un Comité qui est encore présent à notre mémoire, Comité dont MM. Varenne et Gaillard étaient l'âme.

Nous insisterons sur l'utilité de ce Comité des artistes mimes ainsi que sur celle d'un Cercle artistique. Il y a des chances pour que ces deux Sociétés fonctionnent un jour ou l'autre.

Nous faisons observer toutefois qu'à part ces deux Sociétés particulières et la *Société amicale de Patronage des Sourds-Muets de la Seine* en voie de formation, la présence de nouvelles Sociétés ne ferait qu'entraver les généreux efforts de

toutes les Sociétés existantes de Paris. Nous ne voudrions pas qu'il surgit d'autres Sociétés encore dans une ville déjà pourvue de Sociétés de tous genres, sans compter le *Club cycliste* qui est du reste une Société indépendante. Au lieu de créer de nouvelles Sociétés, il faut que chaque sourd-muet remplisse son devoir en s'occupant d'amener des adhérents à la Société dont il fait partie. N'est-ce pas le meilleur moyen d'assurer l'avenir de ces Sociétés de sourds-muets de Paris? Ce que nous disons s'appliquerait également aux Sociétés de province. Pour celles-ci surtout, il va de l'intérêt même des sourds-muets que, dans quelque ville que ce soit, il existe une Société unique qui offre un centre de relations soit aux sourds-muets de la ville, soit à ceux d'une région ; libre à chacun dans chaque ville d'organiser ses relations particulières, mais à condition de ne point faire du tort à la Société fondée à l'intention de tous.

Une nouvelle Société à Paris que nous voudrions considérer comme la dernière est entrée en voie de formation cette année, dans le courant de mai. C'est, ainsi que nous l'avons déjà citée, la **Société amicale de Patronage des Sourds-Muets des deux sexes de la Seine.** Elle a adopté un très intéressant programme, lequel se base sur le contact des sourds-muets et des entendants. Les sociétaires entendants, en usant de leur droit de délibérer des intérêts de la Société, apporteront leur précieux concours à leurs amis, les sociétaires sourds-muets.

M. Mauduit, un jeune et distingué sourd-parlant, a pris l'initiative de cette généreuse œuvre, d'ailleurs soutenu par les encouragements de plusieurs personnalités influentes ainsi que des éducateurs et amis des sourds-muets, notamment par M. Baguer, l'intelligent et dévoué directeur de l'Institut départemental d'Asnières « qui par sa situation se trouve être l'agent naturel des sourds-muets du département de la Seine et par conséquent plus que tout autre à même de prendre en main la cause des infirmes de la parole et de l'ouïe. »

M. Mauduit a pensé faire œuvre utile en rapprochant les sourds-muets et leurs amis entendants. 25 sourds-muets ont adhéré à cette Société dont la cotisation est fixée à la modique

somme de 3 francs. M. Mauduit s'assurera l'adhésion des commerçants et des industriels qui, par leur position, seront naturellement utiles pour le placement des sourds-muets sans travail.

Puisqu'elle est destinée à s'occuper des intérêts généraux, cette Société rendra certainement des secours pourvu qu'elle soit organisée sur des bases solides. M. Mauduit a élaboré, avec la collaboration de son jeune camarade de talent M. Laufer, et des amis entendants, des statuts particuliers de manière à éloigner tout esprit de rivalité entre les Sociétés. La présidence du patronage sera dévolue à un entendant connaissant moralement et physiquement ceux qui doivent en faire partie ; le reste du bureau sera composé mi-partie de sourds-muets et mi-partie d'entendants.

Nous reportons nos pensées, en parlant de cette nouvelle Société, vers l'ancienne Société fondée par le docteur Blanchet de concert avec M. Imbert, ce sourd-muet de grande valeur qui rendit des services considérables et auquel il s'agit, dans l'*Alliance silencieuse*, d'ériger un buste.

Les Sociétés approuvées de Paris et de France ont pris une certaine importance : la nécessité de former entre toutes un lien d'union s'était imposée; la Société en vue devait prendre le titre de **Fédération des Sociétés françaises des Sourds-Muets.**

M. Chazal avait déjà parlé dans ce sens à Chicago. Rappelons à propos que s'il a été un délégué au Congrès de cette ville d'Amérique, il a rempli en même temps les lourdes fonctions de secrétaire du Comité de participation à ce Congrès. Il s'était exprimé en ces termes; « Il serait donc désirable que nos Sociétés fussent incorporées, fédérées entre elles, sous la direction d'un Comité unique, de façon à ce qu'elles puissent tendre toutes leurs forces vers un même but, tout en conservant chacune sa forme particulière. »

Du reste, des réclamations déjà s'élevèrent de tous côtés en faveur d'une Fédération des Sociétés. MM. Gaillard, Aymard, Clair, Jourdes, et Née surtout, qui exposait son plan, firent ressortir par leurs écrits l'importance d'une telle Société et les résultats qu'elle pourrait produire un jour.

M. Chambellan, président honoraire de l'*Association amicale de France*, lui aussi, insista sur la nécessité d'un groupement de toutes les Sociétés en vue de se solidariser entre elles. Il dit que si cette Fédération avait été fondée quinze ans plus tôt, elle aurait eu voix au chapitre en ce qui concerne l'enseignement des sourds-muets à une époque où cette question passionnait l'opinion publique.

M. Deschanel, notre président d'honneur, dont nous sentons tout le prix du dévouement, soutint puissamment, comme il est déjà dit, les promoteurs de la Fédération dans leurs efforts, de sorte qu'ils décidèrent de fonder cette Société avec un programme qu'ils ont élaboré. Ceci se passa en juillet 1896.

La Société a été approuvée par arrêté de M. le ministre de l'Intérieur en date du 16 décembre 1897 ; elle a formulé, dans la séance du 27 septembre 1896, ses statuts et indiqué le but en ces termes: « Une *Fédération de Sociétés de sourds-muets* est formée à Paris, en vue de fortifier par une entente générale et afin de multiplier leur puissance en régularisant leurs efforts dans la marche à suivre pour l'amélioration du sort de la famille silencieuse toute entière. »

Cette Fédération est composée de présidents et secrétaires des Sociétés de sourds-muets régulièrement autorisées et répandues sur la surface du territoire de la République qui auront adhéré à son règlement. La caisse de la *Fédération* est alimentée par les dons manuels faits en faveur des entreprises diverses, et par des subventions accordées par les Sociétés adhérentes. Ces subventions se basent sur le nombre des membres titulaires sur lesquels on prélève 0 fr. 15 par cotisation. En présence des progrès que les Sociétés présentes et futures doivent faire et de la constante augmentation des membres, les subventions deviendront plus importantes. Il serait juste cependant que l'Etat accordât à cette Fédération une subvention quelconque, à moins que les cotisations des Sociétés ne l'aident puissamment dans ses travaux.

La Société s'est déjà mise en rapport, pour une grande part, avec la population sourde-muette de France ; elle s'est occupée, et elle y travaille encore, à demander les appuis

nécessaires pour faciliter ses efforts en vue de la propagation de l'alphabet manuel dans les écoles primaires. Elle a pour mission d'obtenir le transfert des écoles de sourds-muets au ministère de l'Instruction publique, l'exécution des décrets de 1791 (Loi du 8 juin 1793), la revision des méthodes d'enseignement, d'appeler l'attention du public et du Gouvernement sur son projet tendant à créer en France une maison de retraites pour les sourds-muets âgés et infirmes, à l'instar du Gallaudet-home des Etats-Unis, de réclamer l'accomplissement de ce vœu légitime que les fonctions de directeur des écoles de sourds-muets soient confiées au doyen des professeurs reconnus capables, et non au premier venu, comme on l'a fait jusqu'à présent. La Société veille, en dernier lieu, aux intérêts des Sociétés adhérentes en défendant et appuyant ces intérêts devant les pouvoirs publics. Elle s'est imposée la lourde tâche d'organiser ce Congrès international qui doit obtenir des résultats sérieux, sous le rapport de l'amélioration du sort des sourds-muets en général. Nous devons dire, à sa louange, que ses efforts sont couronnés de succès légitimes.

Le président de cette Société est M. Cochefer, qui s'acquitte de ses fonctions avec un dévouement auquel ses collègues eux-mêmes rendent hommage ; le secrétaire général est ce jeune sourd-muet M. Gaillard qui, avec un incomparable amour de ses frères d'infortune, s'est passionné depuis près de quinze ans pour tout ce qui est susceptible d'aider à leur relèvement moral et qui a rendu des services que nous ne cesserons de nous rappeler.

Nous allons parler un peu du **Club cycliste des Sourds-Muets** où règne la parfaite entente et la cordialité la plus franche.

Ces dernières années surtout, la vélocipédie a fait des progrès très grands chez les sourds-muets de Paris. Ils firent ensemble des excursions intéressantes. Les vélocipédistes sourds-muets sont décidément très à l'aise en chemin ; jamais on ne pourrait soupçonner leur surdité. Des accidents, il est vrai, peuvent leur arriver ; du reste, nous en voyons de même chez les entendants. Mais c'est de la Société que nous

devons nous occuper. Des relations fréquentes entre cyclistes sourds-muets firent naître cette idée de fonder un Cercle des cyclistes sourds-muets. C'est ainsi que M. Desperriers, le sympathique trésorier de l'*Association amicale de la Seine et limitrophes* obtint en avril 1899 un décret préfectoral approuvant la formation de la Société dite le *Club cycliste des sourds-muets.*

Au point de vue social, nous empruntons aux statuts le paragraphe suivant: « La Société appuie moralement et au besoin pécuniairement chacun de ses membres pour les poursuites à engager en cas d'accidents de machine, mais sous réserve que le cycliste, à qui cet appui sera donné, ait été au moment de cet accident parfaitement en règle et absolument dans son droit et ait constitué témoins pour les formalités d'usage. Sur les indemnités allouées par les tribunaux, il sera retenu 10 °/₀ pour la caisse de la Société. »

La Société à laquelle M. Desperriers et ses collaborateurs ont su maintenir sa raison d'être est affiliée à l' U. V. F. Elle compte 28 adhérents.

Passons aux Sociétés non approuvées. Quand l'*Abbé de l'Epée*, rédigé avec tant de distinction par M. Benjamin Dubois, l'ancien secrétaire perpétuel de la *Société universelle*, que la *Gazette des Sourds-Muets* avec le regretté Remy, que le *Journal des Sourds-Muets* avec l'écrivain de talent qu'est M. Gaillard, ont paru tour à tour, nous avons constaté l'existence de beaucoup de ces Sociétés sous toutes les formes, éparses sur le territoire de la France. Pour la plupart ce sont celles d'anciens élèves des institutions comme à Besançon, Arras, Nantes, Lille, Mans, Bourges, Mâcon, Orléans, Poitiers, Chambéry, Toulouse, au Puy, à Mas d'Avignon, à Pau, à Montpellier, etc. La fête de l'Abbé de l'Epée provoque ces réunions d'anciens élèves dont nous suivons avec un vif intérêt les détails, et où ceux-ci témoignent leur reconnaissance à leurs instituteurs en célébrant les bienfaits de leur père intellectuel.

A Besançon, l'*Union fraternelle des anciens élèves de l'Institution* de la ville, fut constituée en 1894 avec M. H. Jeanvoine comme président et M. le frère Directeur de la dite institu-

tion comme président d'honneur. M. Henry, fondateur du premier banquet de l'Abbé de l'Epée à Besançon, remplaça M. Jeanvoine qui alla habiter dans le Nord. D'après une note parue en 1899, M. Henry est le président de la *Société des Sourds-Muets de la Franche-Comté.*

M. Jeanvoine forma quelque temps le projet de créer une Société de secours mutuels des sourds-muets de la région du Nord. Il aurait pu agir avec M. Bonnat, le regretté président de l'*Union des Sourds-Muets* de Lille.

M. Bonnat lui aussi tâchait de constituer l'*Association des Sourds-Muets du Nord.* Rendons-lui cette justice qu'à force de persévérance, il a réussi à former une Société, d'autant plus que la tâche lui avait été pénible. Il est décédé en décembre 1898, dans sa cinquante-sixième année, laissant le souvenir d'un dévoué et remarquable frère d'infortune.

Nous signalons, à titre de renseignement, la présence de l'*Union Amicale des Sourds-Muets de Lille* présidée par M. Mathieu, Société s'occupant des distractions agréables et salutaires, et des secours temporaires ; de l'*Union amicale des Sourds-Muets de Roubaix-Tourcoing,* comptant près de 50 membres en 1896, dont M. Lefebvre est le président, d'après une information de 1898.

A Arras, en 1893, M. Leprince fit de grands efforts pour constituer une association en faveur des sourds-muets du Pas-de-Calais où on compte 150 sourds-muets au moins. Beaucoup d'entre eux, nous objecte-t-on, sont illettrés et habitent très loin d'Arras. Le défaut de ressources n'a pas permis à M. Leprince d'atteindre son but. Si M. Leprince, aujourd'hui souffrant et alité, ne peut se dévouer plus longtemps à son œuvre, des sourds-muets d'élite comme MM. Canteleux, professeur à l'école d'Arras, et Florimond Mars, seront un jour, il faut le croire, capables de former cette association dans le Nord où les sourds-muets sont très nombreux. Nous comptons qu'à notre prochain rendez-vous international, cette Société existera, et le sort des sourds-muets de la région se trouvera de la sorte en meilleur état. C'est du reste un vœu que nous formons de toutes nos forces.

Nous avons remarqué les relations des sourds-muets d'Arras avec ceux de Lille. M. Laufer, un camarade des premiers, a dit qu'il serait à souhaiter que les sourds-muets du Pas-de-Calais s'entendent avec ceux du Nord afin de créer un banquet régional. Nous en concluons naturellement qu'il leur sera donné un jour de posséder une Société qui puisse rayonner sur le Nord entier.

Nous citons encore la *Société des secours fraternels d'Amiens* avec MM. Labbé et Lambert, l'*Association fraternelle des Sourds-Muets Limousins* avec M. Antigny, président en 1895 ; la *Société Saint-Michel des Sourds-Muets de l'Isère*, présidée par M. Turcan qui a dirigé la *Défense des Sourds-Muets* de 1885 à 1888, le premier journal qui ait paru avec les bulletins périodiques de M. Dubois, et la *Sincérité* de M. Rémond pour les sourds-muets; avec M. Vazeilles, président, décédé cette année, la *Société des Sourds-Muets de la Haute-Loire*, laquelle, paraît-il, est une Société des anciens élèves de l'Institution du Puy, la *Société des Sourds-Muets de Nîmes* dont M. Pongy est l'âme, le *Cercle des enfants de l'Abbé de l'Epée* à Montpellier, Société intéressante de laquelle le jeune et regretté Ginouvier, un artiste peintre de talent, s'est occupé avec un réel dévouement sans oublier quelques sourds-muets distingués comme MM. G. Geffroy, Sabadel, etc.

A Vichy, et dans quelques villes d'eau, des fêtes organisées par les sourds-muets ont attiré beaucoup de monde ; ç'a été l'occasion d'excursions, de courses vélocipédiques, et aussi de Congrès où les sourds-muets dans différentes régions de la France et leurs amis entendants ont traité les questions sociales.

Nous passons d'autres Sociétés comme l'*Association des Sourds-Muets de la Loire* avec M. Jacques, président, le *Cercle des Sourds-Muets de Saint-Etienne*, les *Sociétés de la Sarthe, de la Saône-et-Loire et départements environnants, du Gers*, l'*Union silencieuse des Droits de l'Homme et du Citoyen*, fondée récemment à Marseille par M. Tschek et quelques-uns de ses camarades.

Quelle impression se dégage de ce rapport ? Nous devons à la vérité de dire qu'au point de vue comparatif, nous sommes

bien en retard. Beaucoup de Sociétés ne font que de se former. Quant aux Sociétés entrées dans une voie de prospérité, elles ne sont pas nombreuses comme vous l'avez pu voir.

Pour parler de celles en formation, nous sommes sûrs, à moins qu'elles ne reçoivent les encouragements dont elles ont besoin, que malgré tout elles prospéreront d'ici à quelques années, étant donné l'esprit de mutualité qui se développe de plus en plus chez les sourds-muets et que la *Fédération* verra venir à elle un nombre respectable de Sociétés adhérentes.

Nous ne saurions assez renouveler ce vœu que les Sociétés ne soient pas trop nombreuses; car il faut que chaque Société possède un nombre d'adhérents assez grand pour atteindre son but.

La *Société centrale d'assistance et d'éducation pour les Sourds-Muets en France*, et la *Société pour le placement, le patronage et l'assistance des anciens élèves de l'Institution nationale de Paris* n'entrent pas dans le cadre que nous nous sommes tracé. Nous devons cependant en dire quelques mots à cause des services qu'elles rendent à nos frères d'infortune.

Le but de la **Société pour le placement, le patronage et l'assistance des anciens élèves de l'Institution nationale des Sourds-Muets de Paris** est de venir en aide aux élèves de l'Institution nationale, de s'occuper de leur placement, de leur faciliter l'accès des ateliers ou des administrations où ils peuvent exercer leur profession ou trouver un emploi et de leur accorder sa protection et son patronage dans les différentes circonstances de la vie.

La Société dont le siège est à l'Institution même ne donne son appui moral et matériel qu'aux anciens élèves qui, par leur bonne conduite, s'en seront rendus dignes. Cette Société fut fondée en 1897, sous les auspices de M. Debax, directeur de l'Institution. Elle reçoit les précieux encouragements des membres bienfaiteurs, des membres participants et souscripteurs. Elle est administrée par un Conseil dont M. le Directeur est, de droit, président.

De notre côté, nous désirerions voir, comme on en rencontre fréquemment en Amérique, une association amicale des anciens élèves de l'Institution dont les professeurs seraient

naturellement des membres honoraires en même temps que d'autres entendants qui veulent bien s'intéresser au sort de ces sourds-muets. M. le Directeur ou une personnalité plus haut placée serait le président d'honneur. On nous objectera qu'une telle Société serait très éloignée de produire des résultats que la Société fondée par M. Debax est susceptible de donner. Nous sommes obligés d'en convenir.

La **Société centrale d'éducation et d'assistance pour les Sourds-Muets en France** fut fondée en 1860, reconnue comme établissement d'utilité publique par un décret impérial du 16 mars 1870. Nous n'entreprendrons pas d'en faire l'historique; cette œuvre est universellement connue, si je puis dire. Elle a prospéré considérablement tant qu'elle a été sous le patronage du prince impérial. Son capital augmentait considérablement.

La Société ne possède pas, maintenant, plus de 50.000 francs et elle rend cependant les mêmes services. Son but est, comme par le passé, de placer dans les institutions spéciales les jeunes sourds-muets indigents, de secourir ceux sortis des écoles. D'ailleurs, la Société, suivant les statuts, s'occupe du sort physique et moral des infortunés et leur assure, hors des institutions, dans toutes les circonstances et à toutes les époques de la vie, une protection et un patronage permanents.

Le vice-Président de cette œuvre destinée à soulager les sourds-muets est M. Victor-Gomer Chambellan, doyen sourd-muet des professeurs de l'Institution nationale de Paris, l'auteur de plusieurs ouvrages remarquables parmi lesquelles la vulgarisation du langage mimique. Il a 84 ans, et il s'occupe de ses chers frères avec le dévouement que nous lui connaissons et dont il fit preuve dans ses fonctions de *Président de l'Association amicale des sourds-muets de France.*

Le siège de la *Société centrale* est rue de Furstenberg, et précédemment à l'Institution; et nous rappelons à propos la part considérable que M. Ladreit de Lacharrière, le distingué médecin honoraire de cette Institution a prise à développer la situation de la Société.

Nous avons passé en revue la plupart des Sociétés de

sourds-muets de France. Nous pensons que vous êtes à même de juger les services qu'elles rendent aux sourds-muets.

Les améliorations à apporter à ces Sociétés étant à l'ordre du jour, nous vous proposons, en vous priant de la ratifier, la conclusion suivante :

Les sourds-muets des différents pays du monde réunis en Congrès international à Paris, le 8 août 1900,

Considérant :

Que l'utilité des Sociétés de sourds-muets est incontestable ;

Que toute tendance défavorable à la formation de ces Sociétés est contraire à l'intérêt des sourds-muets, même lorsque l'enseignement de la parole aurait, par impossible, atteint au degré voulu de la perfection ;

Qu'il est de la dernière importance de développer les Sociétés de sourds-muets dans des conditions très sérieuses, de propager le même esprit de mutualité dans toute l'étendue de la France par la voie de la *Fédération des Sociétés ;*

Que les honnêtes travailleurs sourds-muets, désireux de former une Société à eux, susceptible de leur offrir ses avantages, y renoncent souvent, par ce fait qu'aucune marque de bienveillance ne vient les soutenir.

Emettent les vœux :

Que les parents et les amis des jeunes sourds-muets les encouragent à faire partie de la Société locale, les incitant ainsi à la pratique de l'axiome : Aide-toi, le ciel t'aidera ;

Que les autorités locales, les communes, les départements et l'Etat daignent porter une attention particulière aux tentatives des sourds-muets ayant pour objet la formation d'une Société de prévoyance ou d'une Société de secours mutuels, qu'ils daignent aussi les soutenir dans les efforts qu'ils font pour jeter les bases de leur Société, contribuer à ses progrès par des subventions et des appuis efficaces, en un mot, ne faire aucune distinction entre une Société entendante-parlante et une Société sourde-muette.

Une ère de progrès s'ouvre devant nous. La concorde des

sourds-muets de France sans distinction d'opinion ni de religion sera assez forte pour réaliser tous les perfectionnements dont leurs Sociétés sont susceptibles. Unissons-nous tous pour espérer ainsi ! Notre dernier mot est celui-ci :

« Un pour tous, tous pour un. »

M. Henri Gaillard. — M. Pilet a présenté un travail des plus remarquables. Je propose au Congrès de lui adresser des félicitations. (*Applaudissements*).

Encouragement aux Sociétés françaises

par MARTINON, de Marseille

M. Vendrevert. — M. Martinon, qui n'est pas un orateur mimique, me prie de vous suggérer une idée qu'il croit bonne pour que l'État encourage les Sociétés de sourds-muets en France. Ce serait :

1° Que la *Fédération des Sociétés de Sourds-Muets de France* fasse partie du Conseil supérieur de la Mutualité;

2° Qu'elle s'assure du concours des personnalités entendantes-parlantes qui s'intéressent à l'avancement des sourds-muets.

Les Sourds-Muets hors des Écoles

ET DANS LA SOCIÉTÉ

PAR EUGÈNE NÉE, de Paris

MESDAMES,
MESSIEURS,

Le titre donné par moi au Mémoire dont je vais avoir devant vous l'honneur de développer la soutenance peut de prime abord sembler un peu effrayant : *Les Sourds-Muets hors des Ecoles et dans la Société!* Ce titre n'embrasse-t-il pas, ne condense-t-il pas toute l'existence du sourd-muet depuis le moment où ses idées s'ouvrent à la compréhensivité de la vie sociale et de ses nécessités comme de ses batailles et de ses joies et souffrances, et ne s'efface-t-il pas à l'instant où vient la fin de sa carrière et se ferment ses yeux!

Certes, un pareil travail serait pour me tenter, mais à le développer en son plein essor ici-même, oubliant qu'un humble rapport à un Congrès ne doit point être une conférence, risquerai-je, non de vous ennuyer, — les questions silencieuses ne sont ennuyeuses que pour les indifférents, et vous n'êtes, nous ne sommes pas de ceux-là, — mais de vous énerver sensiblement.

Je serai plus modeste et mon rapport, après tout, ne sera qu'un très simple argument, mais un argument où j'essaierai de condenser le vu et le lu des choses et des faits, en vous en laissant, Mesdames et Messieurs, le soin de l'analyse et au Congrès le souci d'en tirer la résolution utile et pratique.

En écrivant dans la défunte *Revue Pédagogique* d'octobre 1899, un article de plein jet, inspiré sous le coup d'une indignation très vive, sur *les Sociétés de Sourds-Muets et les Enten-*

dants, je voulais ouvrir une série d'articles en réponse à la prétention assez singulière de certains de nos modernes pédagogues, en particulier ceux d'Italie et de Suisse, d'isoler le sourd-muet au sortir de l'école, de l'éloigner de la fréquentation de ses aînés, sous le très fallacieux prétexte de faire conserver aux malheureux les beautés hurlantes de la sainte *Orale pure;* lorsque je m'élevais pour défendre nos Sociétés de sourds-muets et dire leur utilité sociale; lorsque j'affirmais que si, de la fréquentation du sourd-muet, tout frais sorti des griffes de l'orale avec les anciens élevés au biberon du système combiné (mimique et orale) il en résultait pour cette dernière un notable déficit; de ce déficit il ne fallait tenir aucun compte, attendu qu'il était compensé et au delà par de très sérieux et probants avantages; lorsque, enfin, j'écrivais qu'au sortir de l'école le sourd-muet ne serait jamais mieux protégé que par ses semblables, j'avais raison.

Mille fois raison!... L'union, c'est la force.

Et cette union, cette solidarité dans le malheur, dans la vie, les sourds-muets plus que tous autres se la doivent.

Puis, pour eux, il y a une question d'humaine charité fraternelle à ce que ceux à qui Dieu a réparti la faculté de pouvoir penser et comprendre, le don d'être aptes à la lutte, ne se séparent pas de leurs frères moins bien partagés; il y a aussi question de morale publique et de dignité à ce que la personnalité de ces intellectualités ne se perde point dans le remous de la foule indifférente et parfois cruelle parce que souvent égoïste. Il faut que ces capacités surgissent en pleine luminosité, en vibrance de érité, en efforts constants vers des solutions utiles et honnêtes pour ceux que le développement moindre de leurs facultés risquerait d'enliser dans le bourbier atavique des préjugés.

Qu'est la perte, je ne dirai pas de l'orale entière, mais d'une prononciation très souvent défectueuse, désagréable, auprès de ces considérations, de ces sentiments naturels de haute mutualité?

Bien peu de chose. — L'atroce serait d'insister.

Je ne repousse nullement l'idée de voir entendants et sourds-muets unis, fraternellement unis. — Loin de là.

Mais ce que je repousse, et de toutes mes forces, c'est le vouloir de MM. Ferreri, Fornari, Molfino, Metzinger et de plusieurs professeurs de style moderne français et autres de retirer les sourds-muets de la nouvelle souche de la fréquentation de leurs aînés (1). Car ce vouloir est d'un exclusivisme par trop violent, si violent même que le bout des oreilles de l'Orale *pure* qui, entre parenthèses, les a d'*honorable longueur* perce à tel point que les plus myopes les apercevraient.

Certes, je ne disconviens point qu'il y ait une certaine gloire relative pour un professeur d'avoir formé un *sujet* remarquable, intéressant, voire *extraordinaire ;* de pareils phénomènes sont de nature à appuyer puissamment les arguments d'une conférence; je serais professeur que, probablement, je n'éprouverais pas un autre sentiment, tellement la chair est faible.

Mais comme je ne suis pas un docte pédagogue, comme je suis un simple mortel et, pis est, un sourd-muet, je me permets, Messieurs, de vous poser cette très simple question : Quel compte tenez-vous des conditions de vie sociale dans lesquelles se débattra votre *sujet* au sortir de vos écoles?

Et la *masse,* la *légion,* ceux que vous n'avez pu, malgré vos louables efforts, amener au *summum* de la perfection, ou simplement à mi-chemin, y pensez-vous?

Les sourds-muets hors l'école, isolés de leur prédécesseurs, que deviennent-ils?

Que font-ils, que feront-ils dans la Société?

Peu me chault de vos oiseaux rares, de vos perruches perfectionnées.

Les autres, les autres, ceux que vous n'avez pu dresser jusqu'au bout, sont-ils donc quantité si négligeable?

Non!

Par alors, *ceux-ci,* les plus nombreux, ont le droit de se grouper entre eux parce que, les faits parlent, leurs rapports avec les entendants, dans les conditions de la lutte pour la vie, sont plutôt pénibles, parce que vous avez été impuis-

(1) A ces noms, j'ajoute ceux de MM. Bezolt, de Munich; Passow, de Heidelberg; Schwendt, de Bâle; Koller, Sbrocca, dont les intentions dépassent le but.

sants à les former. Je dirai à la fin de ce mémoire que avantages ils trouveront dans les agglomérations silencieuses, *en rapports mixtes avec les entendants.*

« Pour ceux-là, nous n'y pouvons rien, nous reconnais-
« sons *leurs droits* à se fréquenter, écrivez-vous quelque part;
« mais ceux que nous avons menés dans « la voie d'orale,
« ceux qui sont parvenus à converser couramment, ceux qui
« sont les plus intelligents, ne doivent pas se commettre,
« perdre leurs bonnes habitudes dans le commerce de ceux
« qui sont restés à mi-route. »

Je vous vois venir, Messeigneurs, et je vous réponds; vous me taxerez sans doute ensuite d'être un sentimentaliste et un utopiste. — Peut-être. — mais la pratique peut se faire.

Je vous répondrai donc que si la majorité de ceux que vous n'aurez pu tout à fait démutiser (quel drôle de mot!) a le DROIT de se réunir à leurs aînés, ceux dont vous aurez pu réveiller l'intelligence, l'âme, l'ÊTRE, ont le DEVOIR d'aller vers leurs frères, et c'est ici que vos propres arguments se retournent contre vous, car ces facultés précieuses brilleront, soyez-en sûr, et elles vous feront honneur à vous-mêmes, Messieurs les professeurs, plus d'honneur que si le sourd-muet éduqué par vous suivait votre idée et vos conseils d'isolement, se perdait dans la foule; l'usure des facultés dont vous l'aurez doté arrivera vite, et avec l'usure l'abus, l'exploitation; car, ainsi que je l'ai écrit d'autre part : Lancez le sourd-muet muni d'une éducation *superficielle,* lancez-le dans la mêlée sans point de repère, isolé au milieu des entendants, écartez de lui la tentation, l'ambiance néfaste, selon vous, qui se dégagent, par une sorte d'atavisme, du milieu de ses semblables, les autres sourds-muets, qu'arrivera-t-il?

Il arrivera une chose très simple et très certaine, c'est que son entendement, son individualité propre se perdront tout à fait; il arrivera que le peu de choses que vous lui aurez inculqué s'effacera petit à petit; que peu à peu aussi, prenant l'habitude de considérer les entendants comme plus forts que lui, son initiative, sa pensée, sa volonté prendront le chemin de l'asservilissement, de la soumission toute plate et incompréhensive; il ne jouira plus de la conscience d'être, de pou-

voir répondre, discuter, parce que d'avance il croira qu'il se trompe, qu'il fait fausse route, car on ne lui marchandera aucune piqûre d'amour-propre, on ne se gênera nullement, pour peu qu'on le comprenne difficilement, pour lui tourner le dos avec ce sourire léger qui peut tout aussi bien exprimer l'indifférence polie que la compassion ironique.

Est-ce ce résultat que vous désirez? J'ai trop confiance en l'honnête dignité de Messieurs les professeurs pour le croire. Dans leur ardent désir de voir triompher l'orale pure, ils deviennent trop exclusifs, voilà tout. Et c'est cet exclusivisme que je veux combattre et combattre à outrance, persuadé que je suis d'être dans le bon chemin. Car, enfin, est-ce vous, professeurs, directeurs, qui les mènerez dans la société et dans les Sociétés d'entendants, est-ce vous qui serez ses interprètes presque à chaque heure du jour; les protégerez-vous contre les rebuffades et les avanies de leurs compagnons de travail; les jours, les mois de chômage venus, les prendrez-vous par la main, forcerez-vous les portes closes et plus muettes qu'eux-mêmes; vous mettrez-vous en travers des injustices, des passe-droits de leurs patrons, de leurs chefs d'ateliers; écouterez-vous (ironie! les muets hurlent !) leurs doléances; prendrez-vous l'épée et le bouclier d'Achille; invoquerez-vous Thétis pour avoir la force de sortir de vos tours d'ivoire, de vous arracher de vos chaires professorales, d'aller combattre d'estoc et de taille, d'user de votre influence pour réagir contre l'apathie courante ?

Encore une fois, que me font vos phénomènes, vous n'arriverez jamais à *généraliser* les rares tours de force de l'orale pure, et c'est parce que vous n'y arriverez pas que *moi*, sourd-muet, pensant et agissant, je vous défends, oui, *je vous défends,* de tout mon droit d'homme, de sacrifier la masse, la majorité de mes frères pour la montre vaniteuse de quelques rares privilégiés.

Sans vouloir parler des sourds-muets qui sont dans *la Société* et qui n'ont rien à demander ou presque rien, qui sont assez favorisés du hasard pour être nés avec la fortune et qui par cela sont libres et un peu dans la condition des élèves de Péreire et du moine espagnol, ma préférence va à ce que

j'appellerai les plébéiens, parce que je les connais mieux, en étant un moi-même.

« Les Sociétés d'entendants ont pour devoir de protéger « leurs sociétaires », a encore écrit un d'entre vous.

Parfait; cette vérité de M. de la Palice est dans leurs statuts.

Passons à la pratique. La réalité est plutôt déconcertante, et je vous excuse, ignorance n'est point crime, d'avoir cru la chose faisable de séparer le sourd-muet de ses frères pour le greffer dans un milieu impropre à son Lui.

Tranchons le litige en deux pour être d'accord: prenons le système mixte, combiné, mêlons en Sociétés, en réunions, sourds-muets et entendants, je ne demande pas mieux; mais soyez sûr que chaque fois que le sourd-muet aura à se plaindre de quelques injustices ou passe-droits, croyez-vous que c'est auprès des entendants qu'il trouvera aide et réconfort?

— Non !

Car l'erreur ici est grossière: il trouvera, celà estsûr, archi-sûr, un je m'enfoutisme, une pitié souvent blessante pour lui, quelques paroles d'encouragement à prendre patience; enfin, il se heurtera à un mauvais vouloir manifeste, ou à une bonne volonté impuissante.

Qu'on ne me démente pas, j'ai des exemples par centaines et moi-même ai passé avec beaucoup d'autres par ces angoisses, par ces relations toutes polies et cordiales mais qui, le moment venu de s'employer, se dérobent.

Mieux vaut me résumer.

Je dis donc, que le sourd-muet hors l'école, dans la vie, doit s'orienter, quel que soit son degré d'instruction et d'intelligence, vers le groupement mixte bien entendu : sourds-muets, sourds-parlants et entendants; et non pas se garer au sortir des classes de ceux qui furent ses condisciples et ses amis; groupés, ils lutteront mieux; isolés, méconnus, généralement incompris, perdant places sur places, foi et confiance en eux-mêmes et en Dieu, ils tomberont fatalement dans la nasse de l'Assistance publique; ils deviendront les suffragants de la charité officielle. — Ce ne seront plus que des déchets d'humaine misère sociale jetés à la voirie de

l'existence; ce ne seront plus que de paresseux, inutiles et faméliques colporteurs, dont l'existence ne devrait même pas être tolérée.

Alléchante perspective !

Laissez donc vos élèves en fin d'études aller droit où leurs instincts les poussent; laissez-les se grouper, se réunir entre eux et avec leurs anciens, si l'orale y perd quelque chose, le mal ne sera pas bien grand et sera largement compensé par l'appui moral et matériel, l'expérience vite acquise dans les Sociétés de ses semblables et qui le guideront dans la vie de par l'expérience qu'eux-mêmes auront acquise.

Voyez la vérité, ne vous enfermez donc pas tant dans un idéal pédagogique, descendez dans l'atelier, dans la rue, mêlez-vous à la foule de vos élèves. Pour quelques heures, apprenez leur vie, partagez-la même; l'expérience vous prouvera vite que si vous êtes forts en oralisme pur, vous ne savez rien de l'existence intime, des aspirations et des nécessités de ces jeunes que vous voulez justement voir se tenir éloignés de ceux-là seuls qui peuvent les aider efficacement *hors l'école.*

J'émets le vœu, en conclusion de mon mémoire, priant le Congrès de vouloir bien le couvrir de sa gracieuse et fraternelle approbation :

1° Que, dans tous les centres du pays de France, il soit fondé des Sociétés, des Cercles, des sections et des sous-sections de Sociétés de sourds-muets;

2° Que, par les soins de la *Fédération des Sociétés françaises de Sourds-Muets,* le Gouvernement français, chaque fois que l'occasion s'en présentera, encourage la formation de ces groupements et les protège.

Ce faisant, nous aurons, pour les jeunes qui nous suivront, préparé la voie de l'avenir, et nous pourrons, nous les anciens, nous retirer avec la pleine certitude d'avoir rempli notre devoir, tout notre devoir tant envers eux qu'envers la mémoire vénérée de notre père le grand et sublime Michel de l'Epée !

De l'Utilité pour les Sourds-Muets

d'entrer dans les Sociétés d'Entendants-Parlants

PAR HENRI DESMAREST, de Paris

M. HENRI DEMAREST. — Messieurs, sans vouloir en rien contredire à l'utilité des Sociétés de sourds-muets, permettez-moi de vous dire que mon intime conviction est que les sourds-muets auront tout à gagner à entrer dans les Sociétés d'entendants : syndicats, sociétés de secours mutuels, associations professionnelles, clubs, etc. Ils y trouveront plus de relations profitables, plus d'amitiés précieuses, et seront beaucoup mieux prisés à leur juste valeur, partant mieux armés pour la lutte pour la vie.

SEPTIÈME SÉANCE

Mercredi 8 août (après-midi)

Maison de retraite pour Sourds-Muets

PAR HENRI GENIS, de Nanterre

Aucien Président de l'Association amicale des Sourds-Muets de la Seine
Membre de la Fédération des Sociétés françaises de Sourds-Muets
Président du Conseil d'Administration
de l'Appui fraternel des Sourds-Muets de France, Officier d'Académie

---

MESDAMES, MESSIEURS,

Je vous apporte à tous mon fraternel salut, et je vous remercie de tout cœur d'avoir répondu à l'invitation des sourds-muets de France. Puissiez-vous, une fois les délibérations du Congrès closes, et rentrés dans vos foyers, vous dire avec une intime satisfaction et une légitime fierté qu'à la réunion des sourds-muets de 1900, vous avez fait œuvre utile, que vous êtes venus remplir un devoir, que vous l'avez mené à bonne fin, animés du plus grand souci du bonheur de tous vos frères.

En matière d'humanité, lorsque de justes revendications sont à l'ordre du jour, l'intellectualité pensante et agissante ne connaît pas de patrie et le cœur, entre nous, doit être international. C'est pourquoi, bien que j'aie à vous entretenir d'une œuvre française, je sais pouvoir compter sur votre concours à tous, pour résoudre les difficultés qu'entraîne le problème que nous voulons étudier. C'est une de nos obligations à nous tous, sourds-muets de l'ancien et du nouveau monde, réunis en Congrès international, de discuter les moyens à employer pour améliorer le sort de nos frères âgés ou infirmes. C'est une question qu'il est grand temps de résoudre.

Il faut que de nos délibérations il sorte mieux que des ordres du jour banals, sans suite pratique, mieux que des

rapports destinés à enrichir les dossiers et les cartons, déjà trop encombrés, des Administrations. — Il faut, et cela absolument, que nous trouvions des solutions et que nous passions aux actes. C'est le devoir du Congrès.

C'est dans cet ordre d'idées que je vous demande de développer devant vous l'idée de l'érection d'une *Maison de retraite* pour sourds-muets des deux sexes.

Nous savons combien est particulièrement dure, à cause de leur infirmité, pour la plus grande partie de nos frères, la lutte pour la vie ; nous savons combien, après une existence pénible, vouée à un travail souvent peu rémunéré, malgré le courage qu'ils y apportent, compliqué de chômages fréquents, la fin de leur carrière est misérable, lorsque les forces les abandonnent, ils ne peuvent plus travailler ; ils ne savent où aller reposer leurs vieux membres fatigués, alors que leur infirmité naturelle les place dans des conditions plus spécialement malheureuses que les autres déshérités de la société.

Comme au Juif errant, la destinée implacable leur crie : « Marche, marche ! » — Et ils marchent, ces vieillards et ces infirmes, ils marchent, par les routes, butant aux pavés, couchant dans des lieux inommables, ils marchent comme des parias — en tendant la main. — Ils déambulent de bureau de Bienfaisance en bureau de Bienfaisance, couchant dans des asiles de mendicité quand ce n'est pas au dépôt, toujours isolés et plus malheureux que leurs confrères d'infortune avec lesquels ils ne peuvent même pas converser, ni adoucir leur peine par l'échange de consolantes paroles. Ils échouent dans des hospices ou plutôt, à bout de forces, dans des hôpitaux, et partout où ils vont, ils se retrouvent aussi isolés au milieu des autres misérables, dont ils ne peuvent même se faire comprendre.

J'avais raison de dire que cette question est de celles qui doivent le plus attirer l'attention du Congrès et mériter toute sa sollicitude, et provoquer de sa part une solution et une conclusion.

Nous sommes tous solidaires et par les devoirs que nous tracent nos sentiments d'humanité et par la préoccupation de l'avenir, parce que personne n'est sûr du lendemain.

Sans aucun doute le Congrès a à discuter des questions très importantes dans différents ordres d'idées, mais aucune ne me paraît d'une importance plus grande et plus urgente que celle dont j'ai l'honneur de vous entretenir.

Et vous, mes frères, qui avez le bonheur d'appartenir à des nations qui ont déjà résolu ce problème, aidez-nous à trouver la solution en France.

Des maisons de retraite existent en Amérique : le Gallaudet-Home de Ponghkeepsie près de New-York, peut être cité comme modèle ; — d'autres sont établis dans l'Illinois, dans l'Ohio, dans l'État de New-York, dans la Pensylvanie. — Il en existe en Allemagne ; en France il n'y en a pas.

Je dois insister encore sur un point, c'est que les sourds-muets sont plus malheureux que les autres infirmes, parce que placés au milieu d'eux, ils y sont toujours isolés par leur infirmité spéciale. — C'est donc pour eux, lorsqu'ils ne peuvent plus vivre avec les leurs, l'abandon complet, la mort morale avant la mort physique.

Le seul remède à cet état de choses est la création de maisons de retraite pour sourds-muets, où ils vivraient en société, se comprenant entre eux et continuant à vivre de leur vie intellectuelle.

Je suis persuadé que vous voterez avec enthousiasme la réalisation de cette idée et que tous ensemble nous étudierons les moyens d'y arriver.

Cet établissement pourrait donner asile, non seulement aux sourds-muets nécessiteux, mais à ceux qui auraient le moyen de payer tout ou partie de leur entretien.

La création de cet asile incombe à l'État qui doit protection à tous les citoyens. — L'entretien des pensionnaires serait à charge du Gouvernement, des départements et des communes comme l'entretien des pauvres dans les hospices. — Les diverses Sociétés de secours mutuels silencieuses se feront un devoir de contribuer aux frais d'entretion par un prélèvement sur leurs recettes ; des fêtes seraient organisées dans le but d'aider à l'œuvre, des troncs seraient placés dans les lieux publics ; des collectes seraient organisées à domicile, ce que l'on fait pour les anciens marins et pour d'autres catégories

d'infortunés, pourrait et devrait être fait pour nos frères malheureux.

La réalisation de ce programme serait-elle si difficile ?

Pour abriter 500 sourds-muets hors d'état de travailler et sans moyens d'existence, il faudrait 250,000 francs par an, après la maison construite.

Le coût du terrain et des bâtiments peut être estimé à 1,200,000 francs.

Je vous propose de discuter et de voter les résolutions suivantes :

I

Création en France d'une maison de retraite spéciale pour les sourds-muets des deux sexes âgés ou invalides, aux frais de l'État.

II

Une pétition sera adressée par le Congrès au Ministre de l'Intérieur, aux sénateurs et aux députés amis et protecteurs des sourds-muets.

III

La *Fédération des Sociétés françaises des sourds-muets* est invitée par le Congrès à s'occuper activement de la prompte réalisation de l'idée de création d'une maison de retraite et de se mettre en relations avec toutes les Sociétés de secours mutuels et autres associations de sourds-muets pour obtenir leurs concours dans les fonds nécessaires à l'entretien des pensionnaires de la maison de retraite et dans une forme à exécuter.

En ce faisant, Mesdames et Messieurs du Congrès international des sourds-muets de 1900, vous aurez posé un acte qui sera d'accord avec les principes d'humanité inscrits dans le programme de notre père à tous, l'Abbé de l'Épée.

Discussion : MM. H. Jeanvoine, *d'Epernay ;* Olivier, *de Reims ;* Née, *de Paris;* le Pasteur Gallaudet, *de Washington.*

M. H. Jeanvoine. — Le projet de création d'une maison de retraite pour les vaincus de l'existence et ceux qu'un accident aurait réduit à l'incapacité de travailler ne date pas d'hier;

c'est la province, Reims, qui la première en a eu la conception.

L'*Association des Sourds-Muets de la Champagne* se mit à l'œuvre dès que le projet parut. M. Émile Mercier qui croyait pouvoir compter sur le concours des différentes Sociétés existant sur le territoire de la République, palpa le terrain et écrivit à chacun de ses collègues, présidents des Sociétés de Sourds-Muets. Malheureusement, les rares réponses qu'il reçut furent très peu encourageantes et l'affaire en est encore à l'état de projet.

M. Henri Genis (*de son banc*). — Maintenant que nous avons une *Fédération des Sociétés Françaises de Sourds-Muets*, c'est à la *Fédération* d'agir.

M. Henri Jeanvoine. — Si la *Fédération* n'agit pas, la province se mettra à l'œuvre.

M. Olivier. — Monseigneur de Soissons ayant offert de céder l'ancien établissement des sourds-muets de Saint-Médard, il suffirait de trouver le capital nécessaire à la fondation des premiers lits de retraite pour la vieillesse.

Si l'État se chargeait de cette installation, je crois qu'il pourrait exiger une contribution de tous les départements français puisque dans cette maison seront reçus tous les sourds-muets français.

M. Eugène Née. — Il est impossible aux Sociétés particulières, encore moins à la *Fédération* de fonder une maison de retraite. — Une pareille entreprise obérerait les finances de ces Sociétés.

Après l'éducation du jeune sourd-muet le second point est d'assurer la vieillesse.

Que l'État affecte un asile aux sourds-muets; que les représentants du pays le déclarent d'utilité publique, les départements et les communes devront forcément se charger de l'entretien.

C'est au Congrès actuel à obtenir cette solution.

M. le Pasteur Gallaudet. — L'asile des sourds-muets de Ponghkeepsie fut d'abord installé dans une maison de peu de

loyer et entretenu avec de l'argent procuré par des amis entendants. Aucun secours ne fut demandé au Gouvernement.

Maintenant cet asile de la vieillesse est dans une grande et belle ferme qui est sa propriété; il a un capital de 127.000 dollars = 635.000 francs. La plus grande partie de ces fonds provient de legs d'amis décédés.

Le 18 février 1900 l'asile fut détruit par une incendie mais les habitants furent sauvés et recueillis dans une maison louée.

De nouveaux bâtiments s'élèveront bientôt sur les ruines même des anciens.

Le Sourd-Muet à l'atelier

ET LES DIFFICULTÉS DE SON ADMISSION

PAR EUGÈNE GRAFF, de Paris

On se figure généralement que le sourd-muet sortant de l'école où il avait reçu une instruction professionnelle peut être admis à l'atelier comme le premier venu et entrer de suite en relation avec ses camarades entendants.

C'est là une erreur ; et il est nécessaire d'établir les causes de ces difficultés de placement.

D'abord, les patrons et les contre-maîtres, dans la plupart des maisons, accueillent l'ouvrier sourd-muet avec une certaine hésitation à cause de l'ennui qu'il y a à expliquer avec lui (on sait, en effet, que pour parler au sourd-muet on a recours à l'écriture et souvent à un certain moment, le papier et le crayon manquent) ; et puis les patrons qui, généralement doutent de la capacité d'un infirme, craignent de ne pas être compris.

Certes, il y a des maisons qui prennent très volontiers

l'ouvrier sourd-muet dans l'unique but de profiter de sa condition infortunée pour l'exploiter et pour le faire travailler à vil prix; ces maisons qui exploitent ainsi sont nombreuses malheureusement.

Beaucoup de sourds-muets se voyant repoussés par les bonnes maisons qui ne les connaissent pas et qui doutent de leur main-d'œuvre se font caser naturellement, ayant besoin de gagner de quoi vivre, dans les maisons qui abusent d'eux.

Et c'est à cause de cela que les ouvriers sourds-muets sont en général mal vus de leurs camarades entendants, lesquels les rendent responsables de l'abaissement des prix des travaux.

Ces derniers devenus contre-maîtres gardent pour ces malheureux qu'on désigne vulgairement avec ce sobriquet les « Salisseurs de métier » une certaine rancune.

De là la difficulté pour les jeunes sourds-muets sortant des écoles d'être admis dans les ateliers comme je le dis plus haut.

Quant aux vétérans, ceux qui connaissent déjà la vie ouvrière, ils sont constamment pour la plupart en butte à des tracasseries parfois féroces de la part de leurs camarades entendants lesquels les rendent quand même responsables des actes de leurs jeunes frères dans la question des salaires.

Voilà la cause véritable du peu de sympathie que les sourds-muets rencontrent chez leurs camarades entendants à l'atelier.

Pour remédier a cet état de choses je proposerais que l'État et la Ville réservent dans les administrations de nombreuses places pour les déshérités de la parole, à l'Administration des postes par exemple comme cela se pratique à l'Étranger, en Angleterre en particulier.

Je vous demande donc, Messieurs, de voter la résolution suivante:

Le Congrès, considérant la difficulté d'admission de la plupart des sourds-muets dans les ateliers, émet le vœu que le Gouvernement prépare les sourds-muets à obtenir des places dans les ateliers, manufactures, administrations appartenant à l'État, spécialement aux Postes et Télégraphes.

Carrières et Professions de Sourds-Muets

ASSISTANCE PAR LE TRAVAIL

PAR HENRI GAILLARD, de Paris

MESDAMES,
MESSIEURS,

Je ne crois pas qu'il me soit nécessaire de m'étendre longuement sur la question des carrières et professions des sourds-muets. Aussi bien l'ai-je déjà fait au Congrès de Chicago. Que ceux que ces détails intéressent veuillent bien s'y reporter.

Maintenant la question reste entière, parce que depuis lors rien n'a été fait de ce que je demandais, aucune réforme n'a été tentée.

Est-ce entêtement crispé dans la routine ? Est-ce mauvaise volonté ? Est-ce indolence, cette indolence française qui n'arrive que lentement à se mouvoir, à se galvaniser pour devenir une énergie qui fait réussir le progrès ?

Peut-être. Mais je crois plutôt, cela soit dit sans blesser personne, qu'on ne veut rien faire parce que les excellentes choses que l'on propose, ces choses que la raison appuie, que l'expérience soutient, émanent des sourds-muets.

Qu'on ne se récrie pas ! que l'on garde ses illusions ! Pour moi, plus habitué au contact des hommes, plus doué d'acuité observatrice, pour moi qui ai mesuré les profondeurs de tous les puits d'infortune, je ne crains pas de répéter ce que j'ai déjà dit autrefois : il faut que les sourds-muets bataillent énergiquement pour avoir le droit de s'occuper des sourds-muets eux-mêmes, il faut qu'ils imposent aux pouvoirs publics le devoir d'écouter leurs revendications de préférence

à tout autre. Par ces temps de libre discussion, de libre examen, de libre adoption ou de libre refus, en cette époque de solidarité mieux agissante, il serait criminel d'écarter les sourds-muets de leurs droits et de leurs devoirs de citoyens qui sont de s'intéresser eux-mêmes dans leurs propres affaires. Il serait anti-humain, monstrueux, de leur dénier le pouvoir de connaitre ce dont ils ont besoin, d'expliquer l'effet sur eux de l'enseignement de leurs professeurs, de l'application des méthodes, et de désirer telle ou telle amélioration.

Ah ! je sais! Quelqu'un qui dénigrait les Congrès des sourds-muets, le trop fameux Renz, a lancé cette apostrophe: « Depuis quand voit-on les malades s'occuper de critiquer leurs médecins et leurs remèdes ? » Or, ce Renz a encore des émules. Peut-être les connaissez-vous ? En tout cas, il n'y a qu'à moi qu'ils aient osé redire à peu près les mêmes phrases méprisantes sur vos efforts.

Heureusement que le Gouvernement de la République vient une fois encore de s'acquérir de notre gratitude, en nous acceptant dans les Congrès officiels, en nous estimant à la même valeur que le commun des citoyens. Notre dignité est donc affirmée. Remercions le Gouvernement, la Commission Supérieure de l'Exposition, et en particulier M. le délégué principal des Congrès, l'honorable M. Gariel, de la sollicitude dont ils veulent bien entourer les travaux de notre section.

Excusez-moi de cette disgression un peu hors de cadre de la question. Mais c'est ici même que je pouvais le mieux mettre en vedette l'utilité de nos travaux qu'on semble dédaigner, c'est ici même que je dois exprimer l'espoir que ces travaux seront pris en considération, c'est ici que je dois vous demander de faire le serment de poursuivre sans défaillance la réalisation de vos desiderata jusqu'à satisfaction complète.

J'arrive à la question : Et comme principe, je pose cette vérité profonde de notre glorieux père intellectuel, l'abbé de l'Epée : « Il faut se défaire de ce préjugé que l'instruction des sourds-muets est une opération très difficile ; entretenir le public dans cette pensée serait un vrai charlatanisme. »

Rien de plus, rien de moins. Et pourtant combien de

maîtres modernes s'ingénient à perpétuer ce préjugé, afin de se mettre plus en valeur. Orgueil regrettable qui leur fausse le jugement et dont se ressent notre éducation.

Le sourd-muet peut tout apprendre. Mais il faut savoir se borner avec lui à ses seules aptitudes naturelles ou à celles qu'il acquiert chez ses parents, dans le milieu natal.

Ainsi, un sourd-muet, fils de forgeron, s'il imite son père en travaillant sur l'enclume, deviendra vite un excellent forgeron, et par la recommandation paternelle, il sera placé dans l'usine même où travaille son père et y finira ses jours.

De même pour le fils d'un potier, d'un vannier, d'un cultivateur.

Dans les grandes villes, c'est assez différent, étant donné la multiplicité des goûts, la singularité des vocations. Un fils de plombier voudra peut-être devenir horloger et le deviendra, un fils de terrassier se sentira un goût ardent pour le métier de dessinateur chromiste, et peut-être le fils d'un dessinateur en broderie voudra-t-il devenir typographe, tandis que le fils d'un imprimeur préférera travailler dans la mécanique.

Cela se voit de nos jours chez les sourds-muets.

D'où ceci, qu'il ne faudrait plus conserver les ateliers dans les écoles, qu'il faudrait plutôt s'occuper, jusqu'à l'âge de 14 ou 15 ans, uniquement de leur éducation morale, de leur instruction intellectuelle, avec l'enseignement du dessin et des travaux manuels. Ensuite, les placer en apprentissage hors des écoles, dans des ateliers ordinaires, avec des camarades entendants. C'est là qu'ils apprendront le mieux le métier de leur choix, qu'ils s'y perfectionneront par une pratique journalière, se feront des amis de leur patron ou contre-maître, et ainsi arriveront toujours à être assurés du pain quotidien gagné honorablement.

Au lieu que l'apprentissage à l'école ne les prépare pas toujours à l'exercice immédiat de leur profession, les fait en quelque sorte moroses et gauches, à tel point qu'à leur premier contact dans la mêlée humaine, ils sont si malheureusement insociables qu'ils sont, dès les premiers jours, l'objet de risée ou de tracasserie de leurs camarades. Etonnez-vous, après cela, si le dégoût de l'atelier ne leur vient pas à la longue.

Veuillez observer, au contraire, la situation des sourds-muets sortis d'écoles où il n'y a pas d'atelier professionnel et que leurs parents ont dû placer en apprentissage en ville. Presque tous sont des maîtres ouvriers sculpteurs, tailleurs de pierre, photographes, mécaniciens, graveurs, joailliers, qui gagnent jusqu'à 15 francs par jour, sont aimés affectueusement de leurs camarades, estimés de leurs patrons.

Au Congrès de Chicago, je disais des choses qu'il est toujours actuel de redire aujourd'hui, puisque tant que rien n'aura été changé au *statu quo*, les idées nouvelles, même celles d'il y a cent ans, sont toujours nouvelles pour aujourd'hui :

« Voici une liste des métiers, arts et professions, auxquels s'adonnent nombre de sourds-muets. Des recherches que j'ai faites à Paris et dans les départements m'ont permis d'établir la proportion sur cent sourds-muets. Lorsqu'on aura parcouru cette liste et qu'on regardera celle des métiers enseignés dans les écoles, on se convaincra vite que le mieux est de tenir compte de la condition des parents du sourd-muet, des professions exercées dans son pays et de ses goûts et de ses capacités, pour en faire un ouvrier habile dans toute l'acception du mot.

« Professeurs de sourds-muets, 3 sur 100; artistes peintres, 5.5; artistes statuaires, 7.5; modeleurs, 2.5; boulangers, 1.4; géomètres, 0.1; ingénieurs-mécaniciens, 0.1; tailleurs, 2.5; relieurs, brocheurs, 5; gantiers, 7.5; estompeurs-ornemanistes, 0.5; opticiens, 0.4; sculpteurs sur pierres, 1,5; tailleurs de pierres, 0.2; emballeurs, 4; corroyeurs, 0.5; marbriers, 1; bonnetiers, 7; bonneteries (fabricants de), 1; tourneurs sur bois, 1.2; tourneurs sur métaux, 2.5; passementiers, 0.8; négociants, 2; selliers, 0.5; paveurs, 0.2; tabletiers, 0.5; décorateurs, 10; huiliers, 0.5; équipements militaires (ouvriers des), 9.5; épiciers, 1; décrotteurs, 0.1; bateliers, 0.5; vanniers, 7; carrossiers, 0.2; vidangeurs, 0.5; rampistes, 0.5; lampistes, 0.5; fontainiers, 0.5; serruriers, 1.5; vins (préparation des), 0.3; vins (employés des marchands de), 1.2; fariniers, 4; meuniers, 3; porteurs de faix, coltineurs, déménageurs

(sourds-muets très robustes seulement), 2.5; hommes de peine, 9.9; domestiques, gens de maison, 3; cochers, 0.5; employés dans administrations privées, commis aux écritures, expéditionnaires, clers d'avoués et de notaires, 1.5; id. publiques, 0.5; comptables, 0.2 ; représentants de commerce, 0.3; photographes, retoucheurs, opérateurs, pastellistes, miniaturistes, 3; bijoutiers, joailliers, sertisseurs, 2.5; orfèvres, 0.3; graveurs sur cuivre, eaux-fortes, 0.2; graveurs lithographes, 6; dessinateurs d'ameublement, 0.2; dessinateurs sur étoffes, broderies, fleurs, 1.5; dessinateurs artistiques, 0.5; dessinateurs industriels, 0.2; sculpteurs sur bois, 5.5; ébénistes, fabriques de meubles, 6; plâtres (fours à), 0.2; porcelainiers, 0.5; potiers, 3; raffineurs (fabriques de sucres), 1.5; sabotiers, galochiers, 9.9; découpeurs de cuir, 5; découpeurs de drap ou linge, 1.5; salaisons(fabricants de), 1.5; charcutiers, 0.4; savonniers, 1.2; tabacs (manufactures des), 0.1; teinturiers, dégraisseurs, 3; émailleurs, 1.5; toiles (fabricants de), 7; tissus, tulles ou soies, 7; draps et laines, 7; tôliers, 7.5; tonneliers, 2,5; bouchers aux abattoirs, 0.4; conducteurs de bestiaux, 1; marchands de bestiaux, 0.1; tuiliers, 1.5; verriers, 4; wagons et machines (constructeurs ou réparateurs), 0.5; produits chimiques (fabricants), 0.5; allumettiers, 0.1; argentiers, doreurs, 3; cuisiniers, 1; chaudronniers, 4; dégraisseurs, 1, échaudeurs, 0.2; faïenciers, 3; peintres sur faïences, 0.5; filateurs, 7; fondeurs, 1.5; ciseleurs, 2; lamineurs, 5; gaziers, 0.1; étameurs, 5.5; impressions sur étoffes, 0.4; lainiers, 7; laveurs, décatisseurs, sécheurs, 1.5; maroquiniers, portefeuillistes, 2.5; cartonniers, 4; papetiers, 4; imprimeurs, 2; découpeurs sur métaux, 5; découpeurs sur bois, 1; mégissiers, préparateurs de peaux, 1.5; confiseurs, bonbonniers, 0.2; pâtissiers, 1.5; papiers (fabrique), 4.5; horlogers, 5; charrons, 2.5; maréchaux-ferrants, 1.2; agriculteurs (propriétaires), 7; agriculteurs (cultivateurs), 9.9; horticulteurs, 3; jardiniers, 9.9; cordonniers, 9.9; menuisiers, 8; charpentiers, 1; forgerons, 4; compositeurs-typographes, 9.9; mécaniciens, 2; peintres en bâtiment, 6; maçons, 1; bûcherons, 4; terrassiers, 4; plombiers, zingueurs, etc., 2; distillateurs, 2; baleiniers, 1.5; tanneurs, 3; blanchisseurs, 4.5;

brasseurs, 1; batteurs d'or, 0.5; batteurs de cuir, 3,5; caoutchouc (instruments en), 0.5; chapeliers, 1.5; encadreurs, 2.

« Voyons maintenant quelles sont les professions enseignées dans les écoles :

« Agriculture, jardinage, typographie, lithographie, menuiserie, sculpture sur bois, cordonnerie, reliure, tailleurs d'habits.

« C'est fort peu, Eh bien! si l'on songe que la population scolaire sourde-muette est d'environ 3,500 enfants, on frémit à la pensée qu'un nombre aussi considérable de jeunes sourds-muets sera condamné à choisir entre ces professions, dont la plupart sont insignifiantes, ne rapportent plus de quoi s'acheter un morceau de pain, subissent de fréquentes crises économiques, et doivent disparaître tôt ou tard devant la machine-outil ou la basse main-d'œuvre, représentée par la femme ou l'ouvrier étranger.

« Parmi ces métiers, je mentionnerai surtout la typographie, la sculpture sur bois, la reliure et même un peu la lithographie.

« La concurrence engendrant le souci de faire vite et bon marché, a pour inévitable conséquence l'abaissement des salaires; d'où il s'ensuit que les métiers les plus nombreux, employant le plus d'ouvriers, sont ceux où sévit la concurrence, et que si des sourds-muets connaissent justement ces métiers, ils seront exposés à toutes leurs fluctuations, à leurs chômages fréquents, à l'impossibilité de trouver une place vacante, par suite du trop plein des ouvriers disponibles entendants-parlants. D'un autre côté, un métier comme la typographie quitte de plus en plus les villes, se déplace dans les campagnes, où le bas prix du terrain permet de construire de grands ateliers, où les femmes seules, ou presque seules, seront employées. Et ces ateliers se développent prodigieusement, enlèvent le travail aux imprimeurs des villes, principalement à celles de Paris. Comme, lorsqu'il y a chômage, c'est souvent le sourd-muet qui est renvoyé, vous voyez d'ici quelle sera sa situation, surtout s'il lui est de toute impossibilité de quitter sa ville natale. Il ne lui resterait plus qu'à essayer d'entrer dans les petites imprimeries où se composent

des travaux de ville, factures, prospectus, cartes de visite, lettres de mariage, etc. Mais ici encore, les demandes d'emplois sont plus nombreuses que les vacances; ici encore il y a concurrence, et, ce qui est plus grave, le sourd-muet sorti de l'atelier professionnel de l'école ne sait absolument rien des ouvrages d'art, l'atelier professionnel de l'école appartenant généralement à un imprimeur qui est très enchanté de pouvoir se servir des apprentis sourds-muets pour leur faire lever des lignes, rien que des lignes, et cela, en les rétribuant le moins possible.

« Cette exploitation de l'apprenti sourd-muet, ce dédain de son avenir, se retrouvent aussi dans certaines écoles de province.

« Les salaires des sourds-muets très habiles sont toujours égaux à ceux des entendants-parlants de même habileté ; il ne peut y avoir de distinction faite par les patrons entre leurs ouvriers sourds-muets et entendants-parlants que si les premiers sont inférieurs à leurs camarades, ou sont d'une timidité, d'une ignorance de leurs droits telles que les patrons se croient autorisés à les payer comme bon leur semble, sans avoir à craindre leurs protestations. Les sourds-muets sortis des écoles sont ceux qui entrent le plus aisément dans cette catégorie de taillables à merci.

« Ce qui s'explique par ce fait que l'école où se pratique l'internat ne façonnera jamais à la vie du monde, ne donnera jamais la rudesse de tempérament nécessaire pour le *struggle for life* contemporain.

« Pour les sourdes-muettes, semblable infériorité sera manifeste, surtout si elles sortent d'écoles — congréganistes généralement — où aucun métier ne leur est enseigné, où on les prépare plutôt à la vie d'en haut, à la vie céleste, qu'à la vie d'ici-bas.

« Dans certaines écoles, on leur apprend bien un métier, qui, le plus souvent, n'est qu'une vulgaire occupation de femme, couture, raccommodage d'habits, blanchissage, broderie, cuisine un peu ; mais jamais on ne songe à les rendre très habiles dans ces professions.

« Pourtant, dans les grandes villes, il y a des sourdes-

muettes exerçant un métier et en vivant. Ici encore, on remarquera que ce ne sont pas des métiers appris à l'école.

« Compositrices, 5 0/0 ; fleuristes, 3 ; couturières, 9.9 ; confectionneuses de robes, 0.2 ; raccomodeuses de dentelles, 0.4 ; rapiéceuses, 9.9 ; femmes de ménage, 3 ; modistes, 0.1 ; blanchisseuses, 5 ; tapissières, 0.2 ; brodeuses, 1.9 ; lingères, 5 ; cravates, 2.5 ; corsetières, 1 ; giletières, 2.5 ; brocheuses, 3 ; domestiques, 4.5 ; caissières, 0.2 ; armurières, fabriques de cartouches, etc., 1 ; parfumerie (ouvrières en), 0.9 ; conserves (fabriques de), 3.5 ; piqueuses de bottines, 5 ; bandagistes, 1 ; plumassières, 2.5 ; éventails (fabriques d'), 0.8 ; couronnes (fabriques de), 3 ; articles de Paris (fabriques d'), 6.

« Il est de toute évidence que le maintien de métiers où l'on court tant de risques est un défi au bon sens, et qu'il vaudrait mieux s'en débarrasser, quitte à laisser le sourd-muet ayant du goût pour une de ces professions et pouvant peut-être, grâce au milieu industriel dans lequel se trouvent ses parents, y réussir, quitte à laisser, dis-je, ce sourd-muet l'apprendre et s'y perfectionner en dehors de l'école.

« Il n'y a que les métiers de cultivateur, jardinier, cordonnier, qui pourraient raisonnablement être utilisés dans toutes les écoles, surtout dans les écoles de province, pour ceux qui habitent les champs. Avec eux, il n'y a rien à craindre lorsqu'on est d'intelligence moyenne et sobre d'appétits, rebelle aux dangereux déplacements, ce qui est le propre des sourds-muets ruraux, disons-le à leur louange.

« Mais pour ceux des villes, je ne cesserai de répéter que le mieux est de ne leur apprendre aucune profession à l'école, de les mettre seulement dans des ateliers de travail manuel, si toutefois l'école peut s'en payer le luxe.

« Le grand avantage des ateliers de travail manuel est de procurer à l'enfant une distraction agréable, par de petits travaux de menuiserie, de découpage du bois ou des métaux, de sculpture, de modelage, de serrurerie même, voire de typographie modeste ; de leur assouplir les membres, de leur donner le sens inventif et attentif qu'il faut pour devenir un ouvrier remarquable.

« Ils leur façonnent aussi le goût ; de sorte que l'élève, une

fois en état de choisir un métier définitif, saura fort bien ce qu'il prendra.

« Une ou deux heures par jour peuvent être consacrées à ces travaux, sans préjudice de l'enseignement du dessin, sur lequel nous insistons le plus.

« Et pendant ce temps, les professeurs auront tout le loisir nécessaire pour mener à bien l'instruction de l'enfant, le pousser vers son certificat d'études ou son brevet. Lorsqu'il l'aura obtenu ou qu'il en saura assez pour se faire comprendre dans la langue nationale (parole pour ceux qui peuvent, écriture pour les autres), il sera autorisé à quitter l'école et placé en apprentissage dans son pays, son quartier, près de ses parents, et cela, sous le patronage de son Institution, qui payera les frais minimes de l'apprentissage, lui fournira les premiers outils.

« Le crédit affecté aux ateliers professionnels supprimés pourra subvenir à ces nouveaux besoins.

« Si l'enfant était né à la compagne, mais montrait peu de goût pour les professions agraires, était exceptionnellement disposé pour un métier de ville, était doué de grandes dispositions artistiques, on pourrait, s'il n'avait pas de parents ou de correspondants dans la ville où se trouve l'Institution, le garder quelques années de plus à l'école, en l'envoyant le jour, pendant le temps ordinaire du travail, à l'atelier où il serait mis en apprentissage.

« Ce serait là un externat des plus utiles.

« Dans les écoles de province, le maintien des ateliers de jardinage et de culture des terres, d'élevage des bestiaux, de fromagerie et laiterie, est tout indiqué. Seulement, ils devraient être très étendus, très complets, accompagnés d'un enseignement théorique court et utile, des notions les plus usuelles des sciences appliquées à l'agriculture et de législation agricole, baux et fermages, engagements d'ouvriers, etc.

« Car il faut remarquer que beaucoup de sourds-muets sont fils de propriétaires, et que s'ils ne savaient pas le premier mot de l'agriculture, ils seraient comme déshérités du bien de leurs parents et désignés pour l'esclavage des simples

ouvriers des champs, très laborieux assurément, mais sans aucune initiative individuelle.

« Les métiers exercés par le plus grand nombre possible de sourds-muets ne sont pas les meilleurs, car s'il y a tant de sourds-muets gênés, manquant souvent d'argent, c'est parce qu'ils vivent de métiers, ou mal payés, ou procurant peu de travail par suite de la concurrence. Aussi ne faut-il pas prendre prétexte du grand nombre de sourds-muets adultes exerçant les dites professions pour demander qu'on les enseigne aux jeunes sourds-muets des écoles. Il faut, au contraire, faire attention à ceci : Que les métiers les moins connus, où cependant les sourds-muets arrivent à réussir, sont peut-être les mieux rétribués, et que par conséquent, ils sont les plus recommandables.

« Seulement, comme jamais ils ne pourront être enseignés dans les écoles, il est aisé de conclure que l'intérêt du sourd-muet est de le mettre hors de l'école avec une instruction primaire suffisante, et la liberté absolue de choisir tel genre de métier qui lui conviendra et l'aidera à être un citoyen utile à ses concitoyens,

« De ceci, il découle très facilement un principe à observer pour et par les sourds-muets : c'est qu'on ne peut indiquer quels sont les métiers les plus convenables pour eux ; mais que tous les métiers peuvent l'être, suivant les individus et leur intelligences et suivant les circonstances et leurs milieux natals. »

Il me reste à dire un mot des ateliers établis pour procurer du travail à des ouvriers sourds-muets. Après MM. Firmin-Didot, j'ai essayé moi aussi, et avec combien de peines et de tracas, de fonder une imprimerie de Sourds-Muets. J'espérais qu'à la venue à Paris de tant d'honorables amis étrangers cette imprimerie aurait acquis tout son développement, sa parfaite organisation, et qu'elle demeurerait en même temps qu'une gloire pour la France un stimulant pour les autres pays. Mais malgré le dévouement de M. Henri Desmarest, et devant l'indifférence générale, la mauvaise foi de ses clients, le manque de subventions, elle a dû succomber. D'autres essaient de la continuer. Je leur souhaite meilleur succès qu'à moi.

Pourtant, cet essai, l'expérience que je me suis faite dans cette rude direction, me font penser que continuer la création de semblables ateliers ce serait marcher dans une fausse voie.

Outre que c'est aller contre la dignité des sourds-muets, puisqu'on peut les supposer incapables de se placer isolément dans les ateliers ordinaires, ces agglomérations de silencieux sont loin de produire tout l'effet qu'on peut en espérer.

D'abord, elles sont difficiles à diriger. Il y faut une incroyable souplesse d'esprit, une patience inconnue aux anges eux-mêmes. C'est que trop souvent, chez eux, des heurts de caractères, des rivalités mal placées, des soupçons en quelque sorte maladifs entretiennent une inimitié endémique. Le travail en souffre quelquefois. Sans compter que s'ils se mettent à jalouser leurs camarades entendants-parlants, la situation empire. Je ferai plus tard l'histoire psychologique de mon œuvre et vous verrez qu'il faut être un professeur de morale, doué d'un grand sang-froid, pour gouverner une association ouvrière de sourds-muets devenus hommes faits.

Peut-être une association de ce genre pourra-t-elle réussir qunad même. Mais, en tout cas, il faudrait qu'elle respecte la liberté de chacun une fois le temps du travail passé, qu'elle ne vise pas à devenir un asile où chacun aurait gîte et couvert, mais avec un salaire dérisoire. Je sais de ces établissements qui prospèrent en France et qui ne sont que des maisons d'exploitation de l'infortune. Leur utilité ne pourrait être que temporaire, dans le même genre que les dispensaires ; permettre au sourd-muet sans travail de subsister jusqu'à casement définitif.

Ce qu'il faudrait le plus encourager, ce qu'il faudrait recommander à la sollicitude éclairée des pouvoirs publics, à la justice de l'opinion et de la Presse, ce sont les patrons assez dépourvus de préjugés, ayant au cœur beaucoup de bonté pour procurer du travail aux sourds-muets.

Car, comme on a pu le voir, il est beaucoup plus difficile pour le sourd-muet que pour le parlant de trouver de l'ouvrage, et le mettre à l'abri de cet ennui, le plus grand qui soit au monde, c'est faire acte de haute humanité. Aussi, si un patron employait au moins une dizaine de sourds-muets,

il serait juste que des commandes importantes lui parvinssent, soit de l'Etat, soit de particuliers généreux. Il serait même à désirer que le Gouvernement, dans la répartition de ses distinctions honorifiques, palmes académiques ou croix de la Légion d'Honneur, n'oubliât pas de choisir un de ces valeureux industriels, et de le recommander ainsi comme exemple à suivre par les autres.

Les sourds-muets auraient ainsi tout à gagner, et comme certitude du pain quotidien, et comme meilleure organisation de leur apprentissage.

Il y aurait aussi, en vue de faciliter au sourd-muet le moyen de trouver de l'ouvrage, une importante lacune à combler en France. En effet, si les Sociétés de patronage, d'éducation et d'assistance y fourmillent pour les sourds-muets, en revanche les Sociétés de placement font déplorablement défaut. Les écoles elles-mêmes, du moins les écoles officielles, négligent de placer leurs élèves sortants. Quand le sourd-muet a accompli son temps d'études, en moyenne de sept à huit ans, elles considèrent leur mission comme terminée, ce qui est vraiment cruel ; ce qui ferait désirer la suppression complète des écoles de sourds-muets, afin de les laisser dans le bonheur exquis de l'ignorance. Car, à quoi bon donner l'instruction et l'éducation si, tôt ou tard, de par l'indifférence sociale, cette instruction et cette éducation ne doivent servir qu'à montrer au sourd-muet que sa condition doit rester inférieure ; que tous ses efforts, comme ceux de ses maîtres pour l'affranchir du malheur de sa destinée, doivent demeurer improductifs ; qu'il est l'homme le plus irrémédiablement condamné de l'Univers.

Le Gouvernement et les municipalités devraient aussi, plus que les particuliers, aider à la régénération du sourd-muet par le travail, en lui ouvrant largement les portes des ateliers, usines et manufactures leur appartenant. Il est vraiment surprenant que l'Imprimerie Nationale de Paris n'ait accueilli jusqu'à ce jour qu'une vingtaine de sourds-muets dont trois y sont actuellement et que dans certains ministères aucun emploi ne leur soit réservé, excepté pourtant à la Préfecture de la Seine.

A propos de l'admission des sourds-muets dans les administrations publiques, je m'étonne qu'on n'ait pas tenu compte d'une proposition émanant de M. Eugène Péreire, le digne descendant de l'illustre Rodrigues Péreire, un des premiers instituteurs de sourds-muets, émule de l'abbé de l'Épée ; de M. Eugène Péreire, qui fonda à Paris une école pour les sourds-muets, qui fut Président de la Commission consultative de l'Institution Nationale des Sourds-Muets de Paris.

Ce que demandait M. Eugène Péreire à une séance de cette Commission, c'est ce que n'ont cessé de réclamer tous les sourds-muets d'intelligence, c'est la création d'une classe spéciale ayant pour objet de préparer les sourds-muets à l'étude de la comptabilité, de la tenue des livres, des écritures et de la correspondance commerciale, tout ce qu'il faut enfin savoir pour entrer dans les administrations.

Il est désolant de voir que certains sourds-muets doués de grandes facultés d'assimilation intellectuelle soient obligés d'apprendre des métiers manuels où ils ne réussiront jamais, et, pour cause, où ils végéteront à perpétuité, tandis que s'ils avaient la possibilité d'exercer une profession libérale en rapport avec leurs capacités, ils arriveraient à êtres dignes du rang social où les appelle leur profond savoir.

Mais ce qu'il faut avant tout, c'est assurer le placement méthodique et certain du sourd-muet dans les ateliers, les administrations.

Or, les Sociétés de placement et patronage sont loin, malgré toute leur bonne volonté, de procéder efficacement à cette besogne, car c'en est une.

Il me semble, ainsi que je l'ai déjà proposé à plusieurs députés et conseillers municipaux, que la création d'un Bureau de Sourds-Muets, soit au ministère du Commerce soit à la Bourse de Travail de Paris, serait une œuvre beaucoup plus pratique et profitable.

Admettons que ce bureau soit créé par le Conseil Municipal. Il est sous la surveillance du directeur de l'Ecole d'Asnières et de sa Commission de surveillance. Son siège est à la Bourse du Travail, à proximité de tous les syndicats, en re-

lation continue avec eux. Arrive un sourd-muet menuisier, sans place, mais très habile. Il s'adresse au Bureau des Sourds-Muets. S'il est digne d'intérêt immédiat, on le recommande immédiatement au Syndicat en lui procurant le moyen de payer moitié de sa cotisation syndicale qu'il remboursera plus tard. Comme la solidarité est très vive chez les ouvriers, notre sourd-muet sera placé sans trop de retard. J'ai essayé de ce moyen plusieurs fois, et neuf fois sur dix, j'ai réussi beaucoup mieux qu'avec les plus hautes recommandations adressées aux patrons. Il est vrai que si tous les sourds-muets étaient syndiqués cet intermédiaire serait inutile.

Mais selon les cas, ce Bureau s'adressera aussi aux patrons seulement. Comme la pratique journalière met le bureau au courant de presque toutes les maisons d'accès facile, lui fait avoir des relations avec des chefs d'industrie, il sera mieux en état que le plus dévoué secrétaire d'une Société de placement pour adresser le sourd-muet sans place à une porte qui ne risque pas de rester fermée.

La subvention nécessaire serait bien minime : les appointements du titulaire, les frais de correspondance et de gestion, peut-être un fonds de secours pour les nécessités urgentes. En somme une goutte d'eau à prendre dans le vase débordant des finances consacrées au soulagement des misères sociales. Cette goutte d'eau conduirait tout de suite le monde sourd-muet à la rivière du bien-être.

D'autant plus que ce bureau aurait aussi à s'occuper des jeunes sourds-muets à mettre dans les écoles. Je reçois presque tous les jours de partout en France des prières de recommander tel ou tel enfant, surtout les enfants isréalites. C'est là un dossier qui mérite d'être pris en considération. J'y reviendrai.

Il y aurait aussi les vieillards à hospitaliser, les femmes en couches à recommander efficacement, des jeunes ménages à établir.

Je crois avoir assez démontré l'utilité de ce bureau. J'en ai parlé à M. Baguer, le distingué directeur de l'Ecole d'Asnières. Je crois bien qu'il n'y voit pas d'inconvénients ; j'en ai touché quelques mots aussi à M. Giraud, le sympathique directeur

de l'Institution nationale de Paris. Lui aussi pense qu'il serait possible, mais il estime que ce serait à la *Fédération des Sociétés Françaises de Sourds-Muets à le créer.*

M. Cochefer, le dévoué président de la *Fédération*, le voudrait bien. Mais avec quoi ? Avec les quinze centimes des fédérés ?

Sans doute, nous pourrions obtenir une subvention prise sur les fonds du pari-mutuel. Et c'est probablement là le seul moyen. Comptons donc sur la sollicitude du Gouvernement et du Parlement et agissons.

Je conclus en vous proposant de voter les résolutons suivantes :

Le Congrès des sourds-muets émet le vœu :

1° Que l'enseignement professionnel soit supprimé dans toutes les écoles et que les élèves soient placés, une fois leur temps d'études accompli, dans les ateliers ordinaires du dehors où leur apprentissage sera plus pratique et mieux en rapport avec les aptitudes individuelles.

2° Qu'en attendant une école d'instruction secondaire, il soit créé, autant que possible, des classes où les matières commerciales et administratives seront enseignées aux sujets bien doués pour la carrière d'employé ;

3° Qu'un Bureau des sourds-muets (office de placement, recommandation et renseignements) soit institué soit par le Conseil municipal de Paris à la Bourse du Travail, soit par le Ministère du Commerce à l'Office du Travail ;

4° Qu'une subvention prise sur les fonds du pari-mutuel soit accordée par le Gouvernement de la République en vue de nombreux besoins de ce bureau dans le cas où ce serait la *Fédération des Sociétés Françaises de Sourds-Muets* qui prendrait l'initiative de sa création.

Le Congrès, en outre :

Appelle l'attention sympathique de MM. les Sénateurs, Députés et Conseillers Municipaux sur l'importance des questions de placement des sourds-muets, les seules capables de les rendre à la vie sociale.

De l'apprentissage d'un métier à l'école

PAR WARREN ROBINSON, M. A.

Professeur à l'Ecole de Sourds-Muets de Wisconsin,
Président de la Section industrielle de la Convention Nationale des Professeurs de Sourds-Muets, Président du Comité de l'Association Nationale pour les Statuts industriels des Sourds-Muets

---

Avant d'aborder mon sujet, j'aimerais faire savoir que depuis plusieurs années, j'ai essayé de me faire une idée plus nette de tout ce qui, aux Etats-Unis, en fait de choses industrielles, se rattache aux sourds-muets. Plus on étudie avec soin cette grande question si compliquée, plus il semble difficile, à présent, d'aboutir à des conclusions satisfaisantes, tant les notes sur ce sujet sont incomplètes. Il est vrai que dans notre pays, la condition de l'instruction industrielle, à la portée de ceux qui entendent, n'est pas beaucoup meilleure. Pour les meilleures écoles professionnelles du monde, il nous faut les chercher en Europe, et pour les meilleures écoles d'enseignement pratique, en Amérique.

Avant tout, il sera bon d'appeler l'attention sur la nature du matériel avec lequel nous avons à faire dans les écoles de sourds-muets aux États-Unis en particulier, car je ne suis pas suffisamment au courant de ce qui se passe dans les écoles européennes pour en parler avec le moindre degré d'autorité.

En divisant les élèves de nos écoles en : ceux qui doivent passer à l'école le temps moyen de la vie d'un écolier — soit à peu près quatre ans — (quelques-uns ne restant pas ce laps de temps); ceux qui ne s'élèveront pas au-dessus des occupations communes; ceux qui feront leur chemin dans une profession et peut-être deviendront d'habiles ouvriers et ceux qui peuvent arriver aux professions techniques, on voit de

suite la presque surhumaine difficulté de répondre au vœu de faire sortir des écoles des ouvriers habiles. Pour ce qui regarde la dernière classe, je peux dire ici qu'il y a toujours eu une section technique attachée au Collège Gallaudet de Washington D. C. A côté de cela, il nous est envoyé des écoliers si jeunes, que l'idée d'apprentissage professionnel doit être mise hors de question pour un certain nombre d'années.

Et ces difficultés ne couvrent qu'à moitié le fond. L'observateur le plus superficiel ne manquera pas de remarquer la grande révolution qui s'est opérée dans ces dernières années dans les conditions et procédés industriels. Des professions ont cessé d'être des professions dans toute la valeur du mot. Où, par exemple, le métier de cordonnier est-il encore une profession ?

Il a été divisé en un travail de pièces qui toutes sont faites à la machine. Les procédés d'industrie moderne sont essentiellement des méthodes mécaniques devant lesquelles les procédés primitifs ou manuels disparaissent presque en entier. De telle sorte que le mot *métier* désigne de plus en plus une branche ou une ligne de travail dans ce qui était anciennement un métier dans le sens vrai du mot. Et cela est clairement l'idée de nos procédés modernes de fabrication, depuis la confection d'une épingle jusqu'à celle des articles les plus compliqués et les plus chers ; et d'après ces procédés, mettez-vous bien dans l'esprit que chaque ouvrier a sa tâche particulière à exécuter, et que cette tâche n'est qu'une bien faible portion des multiples genres de travaux qui concourent à l'achèvement d'un article. Quant bien même la mécanique ne serait pas employée dans tous les détails comme nous le disons plus haut, la tâche est divisée entre un nombre d'ouvriers, dans les mêmes conditions. Cela nous amène face à face avec la question de la fin qui est de faire d'habiles ouvriers dans différentes branches de travaux spéciaux, car il est clair qu'aucun élève ne peut devenir un expert dans toutes les branches d'une industrie (profession ou métier), en considérant le temps limité qu'il a à sa disposition, et ses devoirs multiples dans une école de sourds-muets.

N'espérons donc pas trop...

Des statistiques nous ont montré qu'en un temps où l'enseignement d'un métier promettait plus qu'il ne promet maintenant les élèves enseignés dans les écoles de sourds-muets du Canada et Etats-Unis étaient engagés dans 253 différentes occupations et métiers tandis que le nombre d'industries enseignées n'excédait pas 42.

J'ai aussi appris que dans une école où 79 jeunes gens travaillaient au métier de cordonnier, 5 ou 6 seulement pouvaient en tirer leur pain. Pourquoi n'y en eut-il pas plus qui suivirent leur métier ? Doit-on attribuer cela au manque d'instruction personnelle ? Je réponds simplement que cela est dû plutôt à une suite de circonstances plutôt qu'à autre chose. Un mécanicien sourd-muet, ayant des années d'expérience, disait : « La meilleure chose que les sourds et muets puissent faire lorsqu'ils quittent l'école est d'aller passer quelque temps dans un atelier comme apprentis du métier qu'ils ont déjà appris à l'école pendant un an ou deux... Souvent les patrons tiennent à de bons ouvriers qui ont été leurs apprentis... Dans tout métier, avant de pouvoir demander de bons appointements, il faut être reconnu habile. »

Même nos écoles professionnelles dans lesquelles la plus grande partie du temps est vouée à l'instruction pratique et scientifique et aux travaux littéraires de caractère industriel, n'ont pas la prétention de donner des ouvriers émérites... Un écrivain d'un journal industriel, parlant sur ce point, dit : « La véritable mission de nos écoles professionnelles est plutôt d'apprendre aux élèves à devenir des aides utiles dans un atelier et est de bien mettre dans leur tête les principes du métier qu'ils cherchent à apprendre, plutôt que d'essayer d'en faire des ouvriers n'ayant jamais eu l'expérience de l'atelier. » Plus loin il parle de ceux-là et dit qu'ils ne sont partiellement que des apprentis dont le seul et immense avantage est l'entraînement mental... Des remarques comme celles-ci, il est bien évident que ce n'est qu'après des années de patiente application dans la pratique régulière d'une carrière qu'il est possible d'atteindre la dextérité, l'habileté et les « trucs » d'un métier.

En Europe nous devons chercher les écoles profession-

nelles modèles. Un des rapports de notre Gouvernement, préparé par un (ministre ?) au Travail, dit : « Il n'y a rien de plus admirable que les systèmes européens d'enseignement professionnel technique. Leur perfection est proverbiale, les moindres détails entrent dans leur système d'instruction. » La Fachshule allemande, où une seule spécialité est enseignée, peut donner à la fin du cours un ouvrier parfaitement compétent. Il y a aussi la question de l'âge auquel on peut commencer l'apprentissage. A la New-York, Trade School, qui peut être citée comme modèle, personne n'est admis avant dix-huit ans.

Et dans une autre bonne école de Californie, aucun élève au-dessous de dix-sept ans ne reçoit de travaux manuels. L'apprentissage d'un métier est une affaire sérieuse et un certain degré de force musculaire et de maturité d'esprit sont les deux premières qualités requises. A côté de cela, c'est vers cet âge que les jeunes gens commencent à penser sérieusement à leur avenir et au métier qu'ils veulent apprendre. Il y a une autre sorte d'écoles d'apprentissage manuel dont les quatre grandes théories sont : Éducation, Application, Découverte des aptitudes manuelles de chacun, et Habileté manuelle. Proprement appliqué, cela consiste naturellement dans le dessin, le modelage de travaux de fer ou de bois, l'usage et le soin à prendre des outils, couture, cuisine, coupe, les principes de la tenue d'une maison, les opérations de machines, une connaissance générale des matériaux, etc., toute la filière depuis les jeux d'enfants jusqu'aux travaux des Hautes Écoles. Ce n'est pas de l'apprentissage proprement dit, mais, comme un de nos plus éminents éducateurs l'a dit, cela porte l'élève très loin vers l'apprentissage des métiers, et, comme un esprit bien entraîné est la meilleure préparation vers l'étude d'une profession tels une main bien habituée et un œil exercé sont la meilleure préparation vers la connaissance d'un métier. Le directeur de la section des échantillons d'une manufacture disait au chef d'une école d'apprentissage dont l'un des fils était entré chez lui : « Il travaille mieux et plus que l'homme qui aurait appris le métier pendant deux ans, ici. » Et ce garçon n'avait eu que

dix jours de travail d'entrainement manuel. Le célèbre professeur d'art et d'instruction manuel, James Liberty Tadd, de Philadelphie, dont les méthodes d'instruction manuelle sont encouragées par tous les professeurs, savants et docteurs, disait à ce rapport : « Les jeunes gens qui reçoivent l'instruction manuelle sont merveilleusement doués pour acquérir l'habileté dans les différentes phases des métiers. Ils se les assimilent inconsciemment parce que leur main est déjà parfaitement exercée. Ils veulent apprendre un métier, et deviennent les meilleurs ouvriers en peu de mois que ne le deviendrait en plusieurs années l'apprenti ordinaire. » M. Tadd est compétent en cette matière car, depuis vingt ans, il applique ses méthodes à toutes classes d'élèves.

L'adoption d'enseignement manuel dans les écoles de sourds-muets de notre pays, ne s'est pas encore généralisée, mais elle fait des progrès lents et constants. Je vais vous donner quelques extraits de témoignages qui m'ont été donnés par le directeur, J.W. Sweler, de l'école de sourds-muets de Wisconsin. A ma connaissance, cette école est la seule au monde qui possède dans un local disposé à cet effet, une section d'enseignement manuel aussi parfaitement équipée.

« J'ai le plaisir de reconnaître l'efficacité de l'enseignement manuel pratique, comme étant une des forces les plus puissantes que l'on ait jamais appliquées à l'éducation de la jeunesse. Je suis très heureux de noter ses heureux effets dans le développement des sourds-muets. C'est le puissant bras droit de nos institutions parce que c'est la plus pratique de nos forces éducatrices. Elle fournit des occupations profitables aux jeunes garçons, les intéresse, les captive, les distrait; elle donne la force à leur main habituée, leur œil améliore leur jugement, affine leur esprit et leur inspire confiance en leur capacité, cela produit les meilleurs résultats.

« L'enseignement pratique manuel non seulement augmente l'intérêt du travail manuel, mais aussi prête un charme au travail littéraire de l'école, montre l'utilité du dessin mécanique et architectural, raccourcit les heures d'études, et met à même l'élève de faire plus qu'avant dans un égal laps de temps.

« Dorénavant, nous aurons moins de livres et plus d'apprentissage, moins d'enseignement mais plus de pratique, de l'observation plus précise, du travail plus appliqué et de plus exactes connaissances. »

Tels sont les bases de l'éducation professionnelle et industrielle aux États-Unis représentées, non par des théoristes ou des visionnaires mais pas des membres enseignants et des hommes pratiques d'expérience éprouvée. Et cela tant pour les Écoles professionnelles de sourds-muets et de parlants avec cette exception que, tandis que les écoles de sourds-muets ont toujours plus ou moins essayé l'enseignement professionnel, les écoles de parlants ne l'ont jamais favorisé, mais commence maintenant à considérer l'instruction manuelle pratique comme une des parties de l'éducation obligatoire des jeunes garçons ou filles. Les écoles pour parlants dont nous parlons sont faites par entreprises privées.

Il n'est pas étonnant qu'avec les nombreux autres points auxquels il faut voir, et avec l'opinion générale menant vers une direction opposée, les écoles de sourds-muets n'aient pas eu de grands succès, au point de vue d'instruction professionnelle. Ici, il est bon de bien se mettre en tête qu'une école professionnelle doit l'être exclusivement et non une école d'éducation générale.

Ce que l'on doit (attendre) d'un tel état de chose est difficile à déclarer.

En réalité, il n'y a que depuis ces dernières années que l'on donne à l'enseignement pratique industriel la considération qu'il mérite.

Il y a aussi souvent, au bout de tout cela, la question financière qui est insurmontable. Il y a dans la voie d'éducation générale de si fréquentes occasions de dépense, que l'on résiste à toute charge additionnelle particulière si elle est pour quelque chose de spécial. Il faut admettre aussi que tout ce dont l'on a besoin, pour l'instruction professionnelle proprement dit, ne constitue pas peu de chose.

Naturellement, quelques écoles peuvent subvenir à des dépenses mais c'est au delà des moyens de la plus grande partie des écoles de sourds-muets.

Cependant, je pense que les écoles font bien des progrès, mais les problèmes que cela comprend sont tels que la solution ne peut se résoudre en un jour. A côté des écoles, je pense que des résultats satisfaisants pourraient être obtenus, dans le travail manuel, mais d'une manière différente :

Il y a : 1° le cours à postes gradués, pour l'enseignement du métier qui devrait être adopté dans les différentes institutions; 2° l'établissement par chaque État d'une école de métier régulière pour les gradés ou non gradés des différentes écoles de l'État ; 3° l'établissement par l'État d'une école professionnelle d'envergure plus étendue et où tous les apprentis sourds-muets de l'Union pourraient affluer; 4° l'établissement de Bureaux Industriels aux différentes écoles de l'État, et par lesquels tous ceux qui demanderaient à être assistés en commençant l'apprentissage de leur métier pourraient l'être par les directeurs des écoles, ou bien la même institution dans les établissements manufactures répandus sur le territoire de l'État.

Pour la première, j'ai longtemps douté pour des raisons variées. La seconde a pour double avantage d'être applicable à la fois aux écoles professionnelles et aux écoles d'agriculture. La troisième serait le meilleur simulant du monde pour l'éducation industrielle des sourds-muets et par elle l'enseignement professionnel pourrait atteindre la plus haute perfection. La quatrième permet son application immédiate et presque sans rien coûter, avec le grand avantage pour l'apprenti qui est soumis aux conditions actuelles qui dominent dans les établissements industriels ou tout autre partie.

Cette dernière suggestion a été approuvée par le Comité des Statuts industriels de l'Association nationale des sourds-muets dans une circulaire délivrée il n'y a pas longtemps aux directeurs des écoles de sourds-muets des États-Unis et du Canada. La partie de cette Circulaire s'y référant disait ce qui suit :

« Les capacités des sourds-muets sont mieux connues par ceux qui ont charge de leur éducation pendant la période de formation de leur vie et ces personnes n'en seraient que mieux appréciées si elles ont ceux qui en ont besoin l'occasion de débuter dans la vie.

« Des bureaux industriels, établis et maintenus dans les différentes écoles, seraient les plus à même d'atteindre ce but et pourraient être un moyen d'assistance en maintes autres manières. Afin que cette création tant désirée puisse être menée à bien, au plus vite le Comité des Statuts Industriels de l'Association Nationale des sourds-muete s'offre de coopérer avec la direction de chaque école de sourds-muets du pays et de travailler dans un but commun : L'amélioration des conditions industrielles des sourds-muets. »

Vie pratique et morale des Sourds-Muets

PAR LOUIS EYMARD, de Nanterre

Laissez-moi tracer en quelques mots la vie du sourd-muet telle que je l'entends et telle qu'elle devrait être.

Bien jeune encore, alors que ses parents voient son infirmité, il doit être initié par des gestes aux choses qui l'entourent. On doit lui montrer autant que possible tout ce qui peut lui ouvrir l'intelligence, et surtout chercher à vaincre sa nature rendue craintive par son infirmité. L'envoyer dans une école doit être la préocupation sérieuse de ses parents. Là, seulement, il pourra apprendre à communiquer avec le monde extérieur suivant ses capacités intellectuelles; il devra y rester un nombre plus ou moins grand d'années.

Viendra alors l'heure décisive pour son avenir, le moment de choisir une carrière. A moins qu'il n'ait une situation aisée par lui-même, un talent déjà marqué, il ne devra pas embrasser ces carrières artistiques (peinture et sculpture) si peu lucratives et si difficiles. Mieux vaut lui donner un métier

dont les appointements lui seront donnés d'une manière fixe et régulière.

Le rôle du patron d'un établissement ne lui réussit que rarement.

A ce moment, ses soirées au lieu de se passer dans l'oisiveté et le jeu, devront être employées à des lectures instructives qui le mettront au courant des usages du monde, qu'il néglige si fréquemment et lui remettant en mémoire la manière de s'exprimer correctement.

Viendra le mariage. Outre les qualités d'un bon époux il devra être assez intelligent pour suivre, s'il s'unit à une entendante-parlante, les conseils que sa femme lui donne parfois, pour son bien. Son autorité de mari n'en souffrira sur aucun point et il en résultera une affection plus sincère et plus profonde entre les deux époux. Il comptera sur elle pour le renseigner sur ce qu'il ne peut connaître par suite de son infirmité; elle n'aura plus l'occasion de rougir de ses négligences ou de ses fautes, produits de son ignorance fautive.

Il devra élever ses enfants avec soin et chassant l'égoïsme qui le portera à jouir de sa fortune en plaisirs de toutes sortes, il la consacrera en partie à leur instruction et éducation, et gardera l'autre pour leur constituer leur petit capital qui les soutiendra au commencement de la longue carrière qui s'ouvrira seulement pour eux.

Une vieillesse heureuse sera sa récompense. Il se verra honoré, aimé, choyé par tous ceux à qui il aura fait du bien.

———*———

Du Mariage pour les Sourds-Muets des deux sexes

par rapport à leur condition physique et à leur éducation morale

PAR F. MICHELONI, de Rome

M. MICHELONI, *de Rome*. — L'ordre du programme m'invite à faire la lecture de mon mémoire : *Du Mariage pour les Sourds-Muets des deux sexes par rapport à leur condition physique et à leur éducation morale*. Je suis fâché de voir approcher la clôture du Congrès, et comme il y a encore beaucoup à dire, je ne voudrais pas développer une thèse à la hâte et traiter à la légère des arguments qui sont précisément de la plus haute importance pour la vie sociale des sourds-muets. Je m'adresse donc à la bienveillance de l'assemblée et la prie de bien vouloir m'autoriser à renvoyer mon mémoire au prochain Congrès. D'ici là, la question pourra être approfondie et la discussion qui en sortira n'aura que plus de valeur.

Je veux seulement dire à présent, pour ce qui concerne le mariage entre sourds-muets, qu'il est nécessaire que ces derniers aient été instruits par la méthode mixte, parce que, s'ils ne connaissaient que l'orale, ils s'entendraient difficilement et par conséquent leur affection réciproque ne serait pas grande.

Avant de quitter l'école, il importe que le sourd-muet connaisse les devoirs et les droits se rapportant au mariage.

Les Sourds-Muets devant la Loi

OU CONDITION CIVILE DES SOURDS-MUETS

PAR HENRI JEANVOINE, d'Epernay

Secrétaire général du Comité d'Organisation du Congrès des Sourds-Muets

---

MESSIEURS,

La tâche qui nous a été confiée est difficile entre toutes, aussi n'est-ce pas sans une certaine appréhension que nous avons consenti à l'accepter.

Nos honorables collègues : MM. Grady, de San Francisco, et Micheloni, de Rome, par le fait de leur situation sociale, sont plus compétents que nous en la matière ; ils nous en parleront avec plus d'éloquence et plus d'autorité.

En nous réclamant de votre indulgence nous vous prions de nous prêter quelques instants de bienveillante attention.

Nous avons divisé notre mémoire en trois parties :

Dans la première, nous donnons un abrégé sommaire de la condition qui était faite au sourd-muet des siècles passés.

Dans la seconde, nous tâchons de démontrer que, malgré les progrès accomplis depuis l'abbé de l'Épée, le sourd-muet de nos jours est classé, pour ainsi dire, *hors la loi.*

La troisième partie formule les moyens d'amélioration et nos revendications.

I. — DE LA CONDITION DES SOURDS-MUETS DANS LES TEMPS PASSÉS

Jusqu'au XVII[e] siècle, les préjugés les plus absurdes pesaient sur les déshérités de l'ouïe et de la parole.

On ne pensait pas que ces êtres, doués cependant d'une

âme immortelle, formée à l'image du Créateur et intéressants par leur malheur même, pussent être traités comme le reste des hommes.

Quelle en était la cause?

D'une part, une erreur philosophique; de l'autre, des préventions populaires, consacrées par la sanction des lois tyranniques.

Aristote, en posant dans sa métaphysique cet axiome étrange : *Il n'y a rien dans l'intelligence qui n'ait été auparavant dans les sens,* avait condamné les sourds-muets au rôle d'automates. Ils manquaient d'un organe pour recevoir la communication de la pensée, donc ils ne pouvaient pas être instruits.

Un passage de saint Paul, mal interprété, n'était pas moins fatal aux sourds-muets. L'Apôtre des Nations avait dit : *La foi vient de l'ouïe.* L'ouïe faisant défaut aux sourds-muets, on en concluait témérairement que ces infortunés étaient exclus de toute participation aux bienfaits et aux récompenses de la foi.

Du temps de l'abbé de l'Épée, certains théologiens partageaient encore quelque peu ces opinions et annonçaient au messie des sourds-muets qu'il échouerait dans sa généreuse entreprise.

La philosophie se trompait; qu'en était-il des sentiments du peuple?

Les nations anciennes vouaient les sourds-muets à une sorte de proscription; ils étaient considérés comme frappés des malédictions célestes.

La législation romaine les privait de leurs droits.

Les parents eux-mêmes se croyaient déshonorés lorsqu'ils avaient un sourd-muet dans leur famille; ils l'abandonnaient au destin ou le dérobaient pour toujours aux regards du monde en le reléguant dans l'obscurité de quelque pension inconnue.

Cette conduite barbare des parents trouve sa confirmation dans un jugement que nous empruntons au *Recueil des causes célèbres,* et qu'il importe de signaler :

L'abbé de l'Épée avait cru reconnaître dans un jeune muet

qu'il rencontra couvert de haillons, sur la route de Péronne « 1773 », l'héritier de la famille riche et distinguée des comtes de Solar. Un long et dispendieux procès fut la suite de cette découverte. Celui qui avait recueilli le pauvre abandonné n'en vit pas le terme, hélas !

En juin 1781, une sentence du Châtelet admit les prétentions de Joseph de Solar, mais les parties adverses furent appelées au parlement; le procès fut suspendu, on attendit la mort de l'abbé de l'Épée et du duc de Penthièvre, les seuls protecteurs de l'infortuné pupille. Après la destruction du Parlement, la cause fut portée devant le nouveau tribunal de Paris. Enfin, le 4 juillet 1792, un jugement définitif infirma celui du Châtelet et défendit à Joseph de porter à l'avenir le nom de « DE SOLAR ».

L'abbé de l'Épée mort, le malheureux comte se vit de plus en plus délaissé. Il s'engagea dans un régiment de dragons où il se fit blesser dans une charge et mourut au bout de quelques temps dans un hôpital. Il n'avait donc connu de la noblesse et de l'opulence que les misères et les angoisses, parce que la nature l'ayant frappé de surdi-mutité, il avait dû subir la malédiction qu'on attachait alors à cette cruelle infirmité.

II. — PROGRÈS DEPUIS L'ABBÉ DE L'ÉPÉE. — CONDITION CIVILE DU SOURD-MUET DE NOS JOURS

Les investigations que nous avons cru devoir faire dans un passé déjà lointain nous ont paru nécessaires pour donner au tableau un cachet plus saisissant.

N'est-il pas vrai, en effet, que si le sourd-muet a été si longtemps malheureux, on devait d'autant plus se hâter de remédier à son triste sort dès que le grand abbé de l'Épée eût fait comprendre au monde son erreur et qu'il eût ébranlé la muraille qui séparait à jamais le sourd-muet de la loi commune aux mortels ?

Il n'en a rien été.

Au contraire, les préjugés ont continué de subsister après l'abbé de l'Épée. Il a fallu du temps, des années pour les détruire. Des plumes autorisées, telles que celles des Berthier,

des comtes de Champagny, et de beaucoup d'autres philanthrophes se sont vues, 40 ou 50 ans après, dans l'obligation d'écrire des pages vengeresses en faveur des déshérités de l'ouïe et de la parole.

Ces courageux écrivains ont quelque peu réussi à faire restituer aux sourds-muets les droits qui leur appartenaient au même titre qu'aux autres citoyens et que leur contestaient des parents intéressés et des magistrats imbus des opinions fausses de leurs devanciers.

Ainsi donc, Messieurs, c'est grâce à ces éloquents défenseurs que les sourds-muets ont pu voter aux élections, prétendre au mariage, faire un contrat, un testament, une donation entre vifs, hériter, vendre, aliéner, etc.

Hélas ! faut-il avouer qu'après tant de réclamations et de démonstrations la situation d'aujourd'hui, sous le rapport des lois, laisse encore beaucoup à désirer ?

Bon nombre de nos frères, parmi les favorisés de la fortune, d'une conduite à l'abri de tout reproche et pourvus ou non d'une certaine somme d'instruction, se voient, dans un but fort peu avouable, constituer un conseil judiciaire et, ce qui est plus humiliant encore, frapper d'interdiction par des collatéraux soi-disant charitables et bons.

Une semblable mesure qui prive des citoyens dont le seul tort est de ne pas entendre, de la libre disposition de leurs biens n'est-elle pas simplement odieuse ?

Pour les sourds-muets qui n'ont que le travail quotidien, et c'est la grande majorité, la vie sociale est une lutte sans trève ni repos, et leurs droits d'hommes libres leur sont presque toujours contestés quand ils ont à s'adresser *seuls* à la justice, c'est-à-dire sans l'aide d'un interprète, car on pousse la malicieuse audace jusqu'à les croire frappés d'interdiction légale.

Il arrive même assez souvent, lorsqu'un sourd-muet commet un crime ou délit quelconque, que ceux qui ont à le juger ne voient rien de mieux à faire, afin de se débarrasser au plus vite d'un client gênant, de le soumettre à un examen médical qui conclut généralement à l'irresponsabilité.

Quelle est la cause de cette étrange anomalie ?

C'est simplement, à notre avis, la situation de *sourd-muet* de l'intéressé, jointe à l'impossibilité où il se trouve de s'expliquer avec quelqu'un qui n'est pas familiarisé avec son langage et qui ne possède qu'une très vague appréciation du sourd-muet sous tous les rapports.

Suppose-t-on jamais, cependant, que la pensée du sourd muet, fût-il illettré, a des moyens d'expression autres que l'écriture ?

On peut, effectivement, toujours suppléer à son ignorance et à celle de ceux qui ont à l'interroger ou à lui parler par le concours d'un intermédiaire; en un mot, on appelle un interprète et, après un échange de quelques gestes naturels ou conventionnels, toute difficulté se trouve aplanie.

L'irresponsabilité du sourd-muet en général est fort contestable.

Le sourd-muet est bien, en effet, un homme né avec tous ses sens, un seul excepté, et avec toutes les facultés de l'intelligence.

Sans doute, ces facultés ne se sont pas développées, exercées, améliorées, comme l'auraient souhaité ceux qui ont eu la charge de son instruction. Mais parce que cette instruction est imparfaite, faut-il en conclure que le sourd-muet ne sache pas discerner ce qui est permis et ce qui est défendu, ce qui lui appartient et ce qui appartient à autrui ?

On ne doit pas frapper un homme parce que son instruction n'est pas parfaite.

Un paysan qui n'a jamais su lire ni écrire, qui n'a jamais quitté son village et ses champs a sans doute une éducation imparfaite et ses facultés doivent être bien peu développées. Le déclare-t-on, pour cela, incapable ou irresponsable de ses actes ? Une grande fortune viendrait à lui échoir, lui en ôterait-on la gestion pour ce motif et de par la loi ?

Evidemment, non.

Or, bien des sourds-muets sont supérieurs à ce paysan et on devrait au moins les traiter sur le même pied d'égalité que lui.

Cette assertion, Messieurs, ne nous empêche pas de reconnaître en passant que, pour lutter avec avantage, le sourd-

muet doit avoir suffisamment étudié les coutumes et les lois de la société ainsi que ses droits et ses devoirs de citoyen.

Il est des droits inhérents à la constitution de l'homme et qu'aucune organisation sociale ne peut lui enlever sans le dégrader, sans manquer à sa création, à sa destination.

Si ces droits étaient compris et respectés, les sourds-muets reconnus capables auraient accès aux fonctions publiques qui n'exigent pas la plénitude de l'ouïe; ils seraient admis dans la plupart des administrations de l'État comme du reste, cela se voit à l'étranger, et dont nos distingués collègues : M. Gradi, qui a su conquérir le grade d'avocat et M. Micheloni, qui s'est fait ouvrir les portes des bureaux du Ministère des Finances d'Italie, sont eux-mêmes un éclatant témoignage.

En France, quel amer contraste ! Non seulement, les sourds-muets ne sont pas admis au barreau ni dans les bureaux d'aucun Ministère, mais ils ont été évincés du professorat dans les Institutions Nationales.

Trop souvent aussi, ceux d'entre eux dont l'esprit est cultivé et entreprenant, ne rencontrent pas l'appui et le concours nécessaires pour réaliser les projets qui pourraient améliorer le sort de leurs frères d'infortune.

L'instruction est gratuite et obligatoire pour tous les citoyens, elle ne l'est pas pour les sourds-muets.

On poursuit le père ou le tuteur qui n'envoie pas son enfant ou son pupille entendant-parlant dans les écoles, on n'agit pas de même envers le père ou le tuteur d'un sourd-muet qui laisse croupir ce dernier dans l'ignorance.

Les sourds-muets paient l'impôt. En temps de guerre ils peuvent s'engager comme volontaires et faire le coup de feu ou tout au moins servir comme brancardiers, et on continue à les traiter comme quantité négligeable.

Ces irrégularités sautent aux yeux et n'est-ce pas avec raison qu'elles font dire que le sourd-muet est encore *hors la loi.*

III. — MOYENS D'AMÉLIORER LA SITUATION DES SOURDS-MUETS — LEURS REVENDICATIONS

La situation sociale des sourds-muets mise en évidence, il ne nous reste qu'à signaler les moyens propres à produire l'amélioration qui fait l'objet de leurs revendications.

Nous ne ferons qu'en tracer les grandes lignes sous forme de vœux.

A. — Au point de vue intellectuel et professionnel

1° Que l'instruction soit, comme pour les entendants-parlants, rendue obligatoire et gratuite pour tous les sourds-muets à partir de l'âge de 8 ans.

2° Que l'enseignement professionnel soit donné parallèlement à l'enseignement intellectuel, car, pour la généralité des sourds-muets, leur gagne-pain dépend plus de leurs capacités manuelles que de leurs capacités intellectuelles.

3° Que les sourds-muets reconnus inaptes à recevoir l'instruction par la méthode orale, si toutefois cette méthode est maintenue, soient instruits par la méthode de l'abbé de l'Épée, c'est-à-dire par la mimique et l'écriture, et que cet enseinement soit confié à des maîtres sourds-muets, lesquels par leur infirmité sont plus en état que des maîtres entendants de s'assimiler à leurs élèves.

4° Que des écoles secondaires et supérieures soient établies pour y admettre les sourds-muets d'élite capables de fournir une carrière dans les sciences, les lettres et les arts.

5° Que l'instruction religieuse ne soit jamais ôtée du programme d'éducation des sourds-muets, car si un homme pouvait plus qu'un autre avoir besoin de la connaissance de Dieu et de la religion, ce serait le sourd-muet.

B. — Au point de vue social

1° Que toujours et partout les sourds-muets soient traités comme les autres citoyens; que, par conséquent, les portes des administrations soient ouvertes aux sourds-muets suivant leurs capacités et qu'ils soient admis aux emplois civils à leur portée.

2° Que des asiles soient créés pour recueillir tous les sourds-muets invalides et incapables de subvenir aux besoins de l'existence.

M. Micheloni, *de Rome.* — Je donne avec tant de plaisir une poignée de mains à M. Jeanvoine qui, dans son mémoire très élaboré, nous a clairement démontré que les sourds-muets ont le droit d'être traités devant les lois comme tous les autres citoyens, et comme eux, il faut absolument qu'ils jouissent de tous les avantages qui ont rapport à l'instruction. Et cela est d'autant plus juste qu'en observant si l'instruction peut être pour la généralité des citoyens plus ou moins nécessaire, elle devient d'une importance capitale pour les sourds-muets, car pour eux l'instruction est la partie essentielle de leur existence. Leur réhabilitation morale ne sera durable que si elle est accompagnée de la réhabilitation intellectuelle.

Les sourds-muets sont citoyens de droit mais cela ne se vérifie pas dans le fait si on leur refuse les plus importants et plus nécessaires bienfaits de la société.

M. Jeanvoine nous a fait le vrai portrait du sourd-muet devant la loi. Je suis parfaitement d'accord avec lui sur ses conclusions, j'applaudis à la compétence de mon cher Collègue et je prie l'assemblée de vouloir bien avec moi donner son approbation unanime à d'aussi justes revendications.

Après M. Jeanvoine, ce serait mon tour de développer ma thèse intitulée : *Les responsabilités pénales des sourds-muets devant la loi,* mais force est de me déclarer incompétent à traiter un pareil sujet, soit pour la difficulté du sujet en lui-même, soit pour les différentes dispositions législatives des divers Etats de l'Europe et de l'Amérique :

Permettez-moi seulement de vous faire un récit qui ne manque pas d'intérêt par rapport aux deux méthodes.

Deux sourds-muets donc l'un avait été instruit par la méthode simplement orale et l'autre par la méthode mixte furent accusés à Rome de friponnerie. Devant le tribunal où ils durent se présenter le premier qui parlait fit lui-même sa justification expliquant comment la chose s'était passée ; le

second à l'aide de ses gestes se servait de moi en qualité d'interprète.

Après la défense des deux accusés le premier fut condamné à 15 jours de prison, l'autre fut acquitté et tous deux étaient innocents.

Pourquoi le premier a-t-il été condamné et le second acquitté ? C'est bien simple : Celui qui parlait croyant pouvoir se défendre lui-même disait une chose pour une autre tandis que celui qui ne parlait pas se servant de la mimique et de mon aide a pu clairement démontrer son innocence.

J'ai fait ce récit expressément pour faire comprendre la différence existant entre les deux méthodes : l'orale pure rend le sourd-muet simplement *parlant*, tandis que la méthode mixte le rend PENSEUR et PARLANT.

En concluant, permettez-moi d'augurer que les Gouvernements qui doivent aide et protection à tous les citoyens, confieront aux sourds-muets les emplois qui n'exigent pas la plénitude de l'ouïe et que leurs capacités leur permettront de remplir dans les bureaux des Administrations de l'Etat.

Enfin, j'émets le vœu que les sourds-muets jouissent comme les autres hommes de la même assistance.

MOTION

PRÉSENTÉE PAR M. J. HIRN, d'Helsingfors

Considérant l'immense utilité que présenterait une uniformité générale de la langue mimique dans tous les pays du monde, uniformité qui amènerait peu à peu l'adoption d'un langage un et universel, le Congrès propose aux Associations locales de sourds-muets les mesures suivantes :

1° Dans le sein de chaque Association, un Comité spécial, sera chargé d'élaborer un recueil des signes employés par ses membres ; ce recueil comprendrait en premier lieu la reproduction graphique des signes.

2° Chaque pays enverra au prochain Congrès international des sourds-muets un ou plusieurs représentants bien au courant des différents systèmes de langage employés dans leurs pays respectifs et à qui incomberait le soin de se renseigner d'ici là en quelle mesure les gouvernements seront disposés à subventionner une Commission internationale générale chargée de l'étude ultérieure de la question.

3° A cette Commission internationale qui se réunirait, soit conjointement à chacun des Congrès internationaux de sourds-muets, soit séparément, incomberait le soin d'introduire peu à peu et successivement une uniformité toujours croissante entre les systèmes nationaux par l'adoption des signes les plus caractéristiques de chaque langue. Ces signes adoptés et approuvés par la Commission seraient ensuite communiqués par procédé cinématographique à toutes les Associations locales.

4° La Commission serait de plus chargée d'élaborer des manuels du langage universel ainsi adopté.

5° A cette même Commission pourrait être, ultérieurement le moment venu, confié le soin d'élaborer un alphabet international à l'usage des sourds-muets.

RÉFORMES

pour l'amélioration sociale et intellectuelle

DES SOURDS-MUETS

PAR PAUL BERTRAND

Secrétaire-interprète de l'Association des Sourds-Muets de la Normandie

Membre de la Fédération des Sociétés françaises de Sourds-Muets

---

Page d'Histoire

Il est heureux de constater que le sourd-muet est devenu un homme généralement instruit, éclairé, évoluant librement au sein de la civilisation moderne.

Que nous voilà loin des siècles qui ont précédé celui de l'Abbé de l'Épée, premier vulgarisateur de l'instruction et de l'éducation du sourd-muet, dont la doctrine sauva cet être alors ignoré et perdu des ténèbres qui l'environnaient.

Pourtant, il eût des prédécesseurs, mais qui ne s'attachèrent qu'a de rares sujets privilégiés. je les citerai plus loin, pour les besoins de mon étude, au passage où je parle des méthodes.

De nos jours, nous voyons le sourd-muet postulant aux plus diverses aptitudes : sculpteur, comme son ancêtre le sourd-muet Pédius, interpréter les formes de la nature ; peintre, graveur ; poète, écouter et traduire des voix ; soldat, défendre son pays... Je salue la Convention Nationale qui s'honora en prenant le 28 juin 1793 la résolution suivante : « *Adoptons les sourds-muets comme enfants de France et ordonnons la création de six écoles pour leur instruction* ».

Mais trois seulement ont été créées. — Nous réclamons

vivement de la République la réalisation entière de la promesse de son aïeule dont elle hérite des charges comme des bienfaits.

L'Assemblée Constituante rendit les 21 et 29 juillet 1791 un décret ainsi conçu : « Déclarons que l'Abbé de l'Épée a bien mérité de la patrie et de l'humanité et décrétons que son école de la rue des Moulins sera transformée en Institution Nationale. »

Malgré ces décisions, et un siècle et demi après, le sourd-muet se trouve en présence de l'énigme suivante : — D'où vient que ses écoles, ses institutions, soient placées dans les attributions du ministère de l'Intérieur au lieu de l'Instruction Publique, et par conséquent considérées comme établissements de bienfaisance ?

Il ne cesse d'élever d'éloquentes protestations devant cette erreur ou indifférence qui vient d'en haut et qui le blesse dans sa dignité. Aujourd'hui, saisissant l'occasion d'une réunion d'hommes compétents accourus de tous pays à l'appel de leurs frères de France, et réunis à ce Congrès international de 1900, de défenseurs à sa cause, nous, les éducateurs du sourd-muet, nous allons étudier et collaborer à l'œuvre des réformes à faire pour son bien intellectuel, moral et matériel.

La surface du globe porte une population de 1,200,000 sourds-muets, dont une part de 500,000 pour la Chine seulement, de 80,000 pour l'Allemagne, 50,000 pour la France, etc., et le nombre tend à augmenter chaque jour.

Les moyens à employer pour l'amélioration de leur sort doivent en conséquence correspondre à l'éloquence malheureuse des chiffres.

Enseignement

Méthode. — L'enseignement du sourd-muet ne doit différer aucunement de celui de l'entendant-parlant. Il a besoin d'être parfaitement instruit afin de se procurer plus aisément une situation sociale et d'entrer plus facilement en rapports avec ses semblables, c'est-à-dire la Société.

Seule, la meilleure méthode d'enseignement qui lui est propre reste à déterminer.

Examinons les différents essais tentés et méthodes employées jusqu'à ce jour.

Nous remarquons, à l'époque romane, qu'un moine, un anglo-saxon, Saint-Jean de Beverley, se chargea d'enseigner la prononciation à un jeune sourd-muet qu'il avait recueilli. Ce qui prouve qu'avant les signes l'essai de la parole avait été déjà tenté.

Vers 1495, Rodolphe Agricola nous apprend, comme un fait merveilleux, la facilité qu'un sourd-muet avait acquise de converser par écrit avec les parlants.

En 1620, un espagnol, Juan Pablo Bonet, secrétaire du Connétable de Castile, fit paraître un livre « l'Art d'enseigner à parler aux muets » dont la première page était ornée d'un alphabet manuel espagnol à une seule main. On sait que l'alphabet manuel à une seule main, reconnu le meilleur, s'est répandu plus tard, avec quelques modifications, dans presque toutes les institutions de sourds-muets d'Europe et d'Amérique, à l'exception de l'Angleterre où l'alphabet manuel à deux mains persiste encore et semble devoir résister plus longtemps à toute influence. L'Abbé de l'Épée innova le langage dactylolographique et un alphabet mime qui forment les principes d'une méthode rationnelle s'affirmant après plus d'un siècle.

Par une compréhension naturelle, on a été tenté de faire parler le sourd-muet dès que l'on eût reconnu qu'il y avait mutisme que parce qu'il y avait surdité, et que la parole pouvait être rendue.

Officiellement alors, sur la foi des rapports cependant pleins d'erreurs puisqu'ils ne tiennent aucun compte des intelligences et des cas différents de surdi-mutité, on a mis en vigueur l'enseignement exclusif par l'orale pure.

Nous avons vu le Congrès de Milan affimer cette innovation et la prendre en décision.

Examinons succintement les deux méthodes opposées, celle des signes ou de l'Abbé de l'Épée, et celle de l'orale pure ou officielle :

Nous remarquons que si les signes sont naturels au sourd-muet, ils sont insuffisants parce qu'ils ne permettent qu'à une classe de communiquer entre elle, sans moyens efficaces de rapports extérieurs autrement que par l'écriture.

L'orale seule, c'est-à-dire la parole, est impuissante parce qu'elle est souvent l'antithèse des moyens naturels du sourd-muet. Elle ne doit pas occuper une place exclusivement prépondérante dans l'enseignement sous peine de faire dépenser à l'élève tous ses efforts vers un but aux résultats aléatoires.

La méthode mixte, c'est-à-dire du mime et de la parole, obvie à ces inconvénients en ce qu'elle va au-devant des difficultés et offre au sourd-muet des ressources combinées. Elle est très en faveur auprès de ceux qui connaissent à fond le sourd-muet et voudraient la voir adoptée.

Cependant, le mieux serait que le professeur ait la faculté d'enseigner l'une ou l'autre des trois méthodes selon les dispositions et moyens propres innés de l'élève.

Par conséquent, je propose, ce qui me paraît le plus rationnel :

1° Que l'enseignement par l'orale pure soit appliqué à l'élève ayant déjà parlé dans son enfance et qu'une cause accidentelle plus tard a rendu sourd.

2° Que la méthode mixte soit employée pour l'intéressé étant né sourd-muet, mais ayant des aptitudes diverses.

3° Que le langage par les signes seuls soit le moyen d'instruction de l'être à qui une nature doublement marâtre aurait refusé toute faculté d'émission de sons intelligibles.

Ces trois moyens pour instruire et éduquer le sourd-muet que j'indique, ne peuvent être étudiés et discutés qu'entre éducateurs aux compétences justifiées. Autrement, je ne pourrai me prêter à de vaines et inutiles discussions qui contrarieraient le temps précieux que nous avons, tout en compromettant la tâche que nous nous sommes assumés.

De l'école et du livre. — L'école doit être un musée. La vue frappe directement l'intelligence, c'est ce qu'à bien com-

pris M. Capon, le directeur de l'institution des sourd-parlants d'Elbeuf.

Le meilleur livre scolaire c'est le texte simple et concis accompagné de l'image ou de l'exemple qui sont les deux facteurs du complément du texte et le définissent.

L'image qui représente toute chose ayant une forme la fait vivre à nos yeux et nous la fait connaître à force de la voir.

Mais encore est-il que le meilleur livre scolaire est le professeur lui-même qui doit s'attacher au degré d'intelligence de chaque élève ; il y a par là une rude mais noble tâche à accomplir ; ce ne peut être un métier mais un apostolat que son rôle.

Écoles d'externat. — Lesécoles d'externat seraient préférables aux écoles d'internat existantes si on pouvait toujours remplacer ces dernières.

Chaque ville devrait avoir selon son importance une ou plusieurs écoles mixtes, c'est-à-dire où des classes seraient spéciales aux entendants-parlants, et d'autres aux sourds-muets.

Aux heures de récréation, les jeunes sourds-muets se rencontreraient avec leurs camarades entendants, se familiariseraient avec eux en se mêlant à leurs jeux et conversations. Les enfants souvent sont ingénieux, et ils arriveraient à vivre en parfaite compréhension.

L'écolier sourd-muet qui le pourrait, quitterait chaque jour l'école pour vivre au sein de sa famille au même titre que les autres. C'est le meilleur moyen de lui offrir des rapports constants avec les entendants-parlants et de lui rendre ainsi les plus grands services pour l'avenir.

Instruction obligatoire. — Pour assurer l'instruction obligatoire au sourd-muet il faut que ses écoles soient placées dans les attributions du ministère de l'Instruction publique, décision que nous nous efforcerons de rendre imminente.

Enseignement professionnel. — Quant à l'enseignement professionnel du sourd-muet il est presque nul. Aucun

effort sérieux n'a été tenté. Les bases d'une organisation semblent difficile à établir.

En attendant la solution du problème, on pourrait faire profiter aux élèves âgés d'un stage aux écoles professionnelles créées par les départements et aussi leur faire suivre certains cours du jour aux écoles de Beaux-Arts, afin de développer en eux de bonne heure le goût et les connaissances préliminaires d'un métier.

Vie sociale

Professions. — Toutes les professions sont bonnes pour le sourd-muet. Quelques-unes cependant lui sont fermées parce que l'ouïe est un organe indispensable parfois.

Les meilleures, et qui obvient à tout inconvénient de ce genre, sont les professions de sculpteur, dessinateur, typographe, comptable, etc. Le métier de typographe est surtout instructif en ce qu'il apprend à se familiariser avec la langue littéraire.

Associations. — Dès qu'il quitte l'école, le sourd-muet devrait entrer dans une association fraternelle où il trouverait aide et appui, et laquelle association ayant fait appel aux industriels et autres, chercherait à le placer si ses maîtres n'ont pu s'occuper de lui.

Ces associations, mieux comprises, seraient une réunion de sourds et d'entendants. Les sourds seuls seraient favorisés par les statuts. Les entendants seraient des membres honoraires admis comme amis et auxilliaires de la parole.

L'association aurait dans la constitution de son bureau un secrétaire interprète chargé de faire des conférences, les représenter dans leurs démarches, les faire connaître, et recruter des membres honoraires et à vie.

Ainsi constituées, ces associations fraternelles et de secours mutuels seraient vraiment précieuses pour le sourd-muet.

Les associations de sourds-muets sont les seuls progrès obtenus depuis les derniers Congrès de Paris, Vienne, Chicago,

pour la revendication des droits et l'émancipation sociale et intellectuelle du monde silencieux.

Mariages. — Un dernier mot : Le mariage mixte est le préférable. L'un des deux époux remédie à l'inconvénient de l'autre. C'est indispensable pour être commerçant et pour les enfants.

Fils né de père et mère sourds-muets, j'ai pâti de cette union de deux sourds-muets que je condamne comme donnant des résultats défectueux.

Vous avez demandé, Messieurs, le concours des lumières et l'appoint des approbations. Je vous ai donné les miens.

De la préparation nécessaire à la vie sociale

PAR F. AYMARD, d'Allemans-du-Dropt (Lot-et-Garonne)

MESSIEURS,

A l'heure où l'on s'occupe de la solution du problème sur le moyen d'étendre à tous les sourds-muets le bénéfice de l'instruction et d'accomplir, par ce fait, le vœu à jamais renouvelé des amis et des défenseurs de cette sainte cause, le moment nous paraît opportun pour nous réunir et discuter les questions les plus importantes qui s'agitent sur les besoins urgents de la vie sociale des sourds-muets.

Les moyens d'instruction les plus efficaces ne manquent nulle part aux classes moyennes du peuple pour acquérir ce qui leur est nécessaire pour les divers états qu'ils doivent embrasser; mais tout manque aux sourds-muets pour être formés à l'intelligence des arts libéraux et industriels qu'ils doivent pratiquer.

C'est que l'instruction primaire est un premier pas de fait pour favoriser ce progrès : c'est le début de la vie sociale, et il faut que les sourds-muets aient un bon départ. Ce minimun d'études élémentaires, sous son apparence modeste, tous les Silencieux doivent y avoir droit. Si l'école ne les y fait pas participer tous, si elle en sacrifie consciemment ou inconsciemment une partie, elle commet une injustice dont les conséquences répétées atteindront le pays à la tête et au cœur; car il semble que, depuis l'introduction de la méthode orale, on s'est arrêté tout-à-coup, comme s'il ne restait plus rien à faire pour affermir et régulariser ce mouvement vers

l'indépendance individuelle, mouvement irrésistible qui, bien dirigé, promet un avenir d'ordre et de bien-être. Comme conséquence, cette instruction spéciale a été successivement l'objet de longues et sérieuses discussions aux congrès tenus à Milan, à Bruxelles, à Bordeaux, à Paris, à Chicago, etc.

Plusieurs vœux ont été présentés et tous sont favorables à l'enseignement professionnel donné aux élèves pendant les dernières années scolaires, soit dans l'intérieur de l'Institution, soit par l'envoi quotidien des enfants dans les ateliers de la ville. Au train où les Congrès marchent, la discussion de la question du travail à l'école ne paraît pas devoir indéfiniment traîner comme les années précédentes, les discussions succèdent aux discussions, les chapitres aux chapitres, les articles aux articles, sans qu'une réforme immédiate soit faite dans l'organisation du travail manuel à l'école, malgré tous les vœux formulés d'avance. Il s'agit de trouver un remède, une solution pour relever les connaissances et les capacités des sourds-muets. C'est là une des conditions indispensables de la réforme sociale. Si on ne les trouve pas, on aura, au moins, la consolation de dicter l'importance de cette question aux personnes qui ne se seraient pas encore acquittées envers eux de tous les devoirs qui leur sont imposés par l'humanité, la morale et la politique. On ferait peut-être jaillir d'un cerveau une idée dont la mise en pratique améliorera sensiblement le sort des sourds-muets qui ont droit à la vie de la société.

La société moderne a tout prévu, tout établi pour seconder ses desseins : Ecoles préparatoires, collèges, cours publics, facultés; livres de toute espèce; bibliothèques publiques, musées, rien ne manque. Tous les moyens d'instruction sont sous sa main, répandus avec abondance; et, pour mettre le sceau à tant de munificences, l'instruction est partout payée par la République, et des bourses sont instituées pour ceux qui veulent favoriser; en outre, de crainte de la pénurie de bons maîtres, de hautes écoles sont ouvertes pour former à l'enseignement les sujets les plus distingués. Tout cela est créé pour les entendant-parlants.

Et pour les sourds-muets les plus favorisés, que la société

a-t-elle fait? tout leur manque pour les préparer à l'intelligence des études universitaires et des sciences positives, telles que la chimie, la mécanique, l'architecture, la minéralogie appliquée aux arts utiles, etc.; au contraire, maintenant, les sourds-muets issus de parents ayant une haute situation sont généralement destinés aux beaux-arts et arts plastiques, et à l'exploitation de leurs propriétés. Il faudrait instituer de nouvelles écoles préparatoires et un collège pour les aider à se faire une haute situation dans le monde, telle qu'ils mériteraient par leurs capacités intellectuelles.

Examinons maintenant l'instruction donnée aux classes populaires, en suivant aussi un moment l'enfant sourd qui leur appartient au sortir de l'école où il aura appris à lire et à écrire, formé par la méthode orale ou la méthode mixte.

La négligence envers des petits sourds de la part des directeurs à l'égard de leur préparation pour la vie industrielle et le danger social de la présence de déclassés instruits, tels sont les inconvénients, signalés par M. Alban Watzulik au Congrès de Genève, auxquels n'ont pas assez pensé ceux dont le devoir est de préparer la jeunesse à une lutte qui doit être sérieuse, mais qui ne devrait jamais être stérile ni décevante. Ici la société l'abandonne; elle n'a rien préparé pour lui. Il lui faut une profession pour vivre : Eh bien ! il faut qu'il l'apprennne comme il pourra. Il faudrait même qu'il y trouverait les moyens de développer ses forces morales et intellectuelles : Eh bien ! c'est à lui à se pourvoir; c'est à son père, pour lequel il est une charge quelquefois fort lourde, à le nourrir, s'il le peut, jusqu'à ce qu'il soit arrivé au moment de pourvoir lui-même à sa subsistance.

Et comment y arrive-t-il? En vendant simplement ses forces naissantes aux quelques services grossiers, comme une sorte de manœuvre. Son père est étroitement obligé de lui apprendre un métier, de lui mettre en main un outil qui doit lui faire gagner honnêtement le pain quotidien, ou bien quand il envoie son enfant à l'apprentissage, qu'il ait soin de le confier à un bon patron.

Or, qu'est-ce que c'est que l'apprentissage dans le système employé aux ateliers de la ville? La réponse vaut la peine

d'être faite ici : C'est un contrat par lequel le patron s'engage implicitement à apprendre sa profession à un débutant, et celui-ci à mettre gratuitement au service de son maître toute sa personne pendant quelques années. Et comment ce contrat est-il en général exécuté ? Le maître ne donne point des leçons à l'apprenti, et ne s'en occupe en aucune façon, si ce n'est pour tirer des forces physiques et des services de celui-ci tout le profit qu'il peut en attendre. — On tourne ainsi dans un cercle vicieux. — Que résulte-t-il de cet inévitable arrangement ? Que le débutant est forcé de languir plusieurs années à apprendre tant bien que mal une profession dont l'apprentissage ne durerait que plusieurs mois s'il était bien fait, mieux arrangé, c'est-à-dire suivant un méthode régulière; que la rigueur de sa condition et de son service chez son patron arrête en lui tout développement moral et intellectuel; qu'il n'est que fort tard, s'il y est jamais, en état de soutenir sa famille, de rendre à des parents vieux ou infirmes les sacrifices qu'ils se sont si durement imposés pour lui; qu'enfin, passant sa vie dans l'aveugle emploi de ses forces physiques, il est sans défense contre les mauvaises passions qui viennent l'assaillir et trop souvent le subjuger.

Cet état de choses, qui oserait le nier ? Nous appelons incessamment de profondes améliorations. Notre peuple le plus civilisé en est là; aussi sommes-nous portés à croire qu'il ne faut pas aller chercher plus loin une des principales causes de ces graves perturbations qui agitent clairement la vie toute moderne, telles que les transformations de la grande industrie par la machine, les inventions incessantes qui renouvellent les conditions de la vie, la lutte économique entre les nations.

Les directeurs d'école et les parents seront éclairés sur ces causes économiques et seront ainsi ramenés par la raison, à la morale, aux sentiments d'humanité, et pour cela, ils seront aidés pour faciliter à leurs élèves et enfants, par tous les moyens possibles, l'accès à toutes les carrières qui leur sont destinées; qu'ils fassent qu'ils y trouvent non seulement du bien-être, mais encore l'occasion d'exercer et de développer la raison que le ciel leur a départie. C'est ainsi que les sourds-

muets marcheront parallèlement et sans se heurter avec les autres classes sociales, et que pourront s'effacer tout complètement ces choquants préjugés qui ne les animent que trop souvent les uns contre les autres.

Nous ne demandons pas de nouvelles écoles instituées sur le système des écoles d'arts et métiers, ni de fermes-écoles. Les écoles d'arts et métiers ne nous semblent pas assez pratiques : C'est un enseignement comme on le donnerait dans un collège, et d'autre part quelques ateliers d'où sortent les élèves qui ne possèdent toujours pas quelque habileté dans l'art qu'ils ont suivi tant bien que mal, et comme à temps perdu, et avec une instruction si complète, si superficielle, qu'elle n'est pour eux qu'un faux luxe d'esprit. D'un autre côté, on reproche aux fermes-écoles de ne pas être appelées à répondre aux besoins réels de l'agriculture, car elles avaient le tort de prendre le fils du cultivateur au moment même où il pouvait rendre chez lui d'appréciables services, à l'âge de dix-sept ans, le travail qu'on lui donnait était surtout un travail manuel; on n'en faisait qu'une sorte de manœuvre, sans davantage se préoccuper de lui inculquer cet ensemble de connaissances élémentaires qui font l'agriculteur accompli. Pourquoi aller apprendre à travailler la terre dans une ferme-école, alors que chez soi, avec de la vigueur, de l'intelligence et de la bonne volonté, on pourrait parvenir au même résultat, par exemple, beaucoup d'agriculteurs sont parvenus à pouvoir exploiter eux-mêmes leurs terres.

1° Ce que nous voudrions, c'est une instruction primaire généralisée et obligatoire. C'est le premier degré qui répondrait à la méthode intuitive.

2° On aurait, pour le second degré, des écoles préparatoires où l'on apprendrait la géographie, l'arithmétique, la géométrie, le dessin et la gymnastique. Ces écoles répondraient aux écoles supérieures, et se recruteraient des jeunes gens qui se seraient distingués, par leur conduite et par leurs dispositions, dans les classes primaires.

3° Le troisième degré se composerait des écoles techniques ou pratiques. Chaque école n'aurait pour objet qu'un ou plusieurs arts ou professions. On instituerait donc des écoles

pratiques d'agriculture, de viticulture, de menuiserie, d'ébénisterie, de charronnage, de forge, de mécanique, de serrurerie, etc.

Là commencerait un enseignement solide des sciences physiques, approprié aux besoins de chaque profession. Ces écoles pratiques devant merveilleusement répondre aux besoins de notre temps, ont un caractère essentiellement démocratique; ce qui permet au fils du plus modeste cultivateur ou du pauvre ouvrier d'y entrer sans de trop lourds sacrifices, le prenant à l'âge de douze ou treize ans, une fois l'instruction primaire achevée, le gardant trois ou quatre ans seulement.

Les sourds-muets peuvent sortir de l'école à un âge où les connaissances qu'ils ont acquises et leurs forces physiques leur permettent de tirer le meilleur parti des éléments qu'ils auront à leur disposition.

Le succès des écoles pratiques déjà fondées aux intentions des entendants sont le plus sûr garant de la réussite de celles qui sont en projet pour les sourds-muets. Qui donc oserait soutenir qu'un si heureux résultat n'est pas attribuable aux méthodes nouvelles, aux progrès modernes pénétrant dans le pays grâce à la diffusion de l'enseignement pratique?

M. Cochefer, *président de la Fédération des Sociétés françaises de Sourds-Muets*. — Je demande la parole avant la clôture des débats pour exposer mes réflexions :

Les débats auxquels nous venons d'assister depuis l'ouverture du Congrès me paraissent singuliers.

La section des entendants et la section des sourds-muets sont toutes deux conviées à participer ensemble aux travaux du Congrès, c'est-à-dire étudier ensemble, se consulter et s'entendre mutuellement. Or, les voilà séparées complètement l'une de l'autre et délibérant chacune dans leur coin!

Et nous, sourds-muets, pauvre race condamnée à l'éternel

isolement, nous discutons sans savoir ce que nos voisins font, ce qu'ils proposent et ce qu'ils décident!

Est-ce là le travail d'un Congrès? *(Applaudissements)*.

Notre Congrès est placé, dit-on, sous les auspices de M. le ministre du Commerce et de l'Industrie et on ne voit ici aucun délégué du ministre pour assister et contrôler nos travaux ni aucun représentant officiel quelconque!!

Je me demande comme conclusion si la convocation des sourds-muets comme on l'a fait est réellement nécessaire pour participer aux travaux du Congrès ou si c'est simplement pour la forme.

Et ce qui me semble surtout inconcevable, c'est qu'on ait laissé traiter la question délicate de l'enseignement par des orateurs qui n'ont aucune qualité pour la discuter ni aucune compétence pour résoudre ces éternelles querelles pédagogiques dont souffrent nos écoles silencieuses.

M. Née (*de son banc*). — Pourquoi les entendants-parlants qui jouissent de bourses, demi-bourses, etc... dans les écoles, collèges, lycées, ne sont-ils pas aussi rangés dans la catégorie de l'Assistance publique? On y classe les sourds-muets sous prétexte qu'ils sont pauvres. Où est la logique, quel cas fait-on de notre dignité? Pourquoi ces deux poids et deux mesures? Si nous sommes des suffragants de l'Assistance publique, qu'on nous envoie franchement à l'hospice.

M. Micheloni. — Je proteste contre les paroles de M. Cochefer... Si j'approuve sa protestation contre la séparation des deux sections, je ne pense pas que nous devons nous décourager. Nous sommes des hommes. Allons de l'avant, sans défaillance (*Applaudissements*). Je pense aussi que nous avons mieux que les professeurs le droit de discuter sur les méthodes, et de nous révolter si ces méthodes atrophient nos intelligences. (*Nouveaux applaudissements*).

———·✳·———

Le Bureau Volta de Washington

PAR OLOF HANSEN, de Faribault

LU PAR M. SHERIDAN

Professeur à l'Institution des Sourds-Muets de Faribault (Minnesota)

Le *Bureau Volta,* établi pour « le développement et la diffusion des sciences concernant les sourds-muets », est établi à Washington D C, U. S. A. (Etats-Unis d'Amérique) et a été fondé par le docteur Alexandre Graham-Bell.

De temps en temps le Gouvernement français a donné un prix, nommé « Prix Volta » à quelque inventeur d'un travail important et particulièrement utile à l'humanité. Ce prix fut fondé par Napoléon Ier et n'a guère été accordé qu'à une douzaine de personnes depuis sa fondation. En 1880 on le décerna au docteur Bell pour son invention du téléphone et autres travaux d'électricité.

C'est ainsi que la France qui nous a donné par l'Abbé de l'Epée, le langage des signes, a contribué également à l'établissement du Bureau Volta.

Ce prix s'élevait à cinquante mille francs ou dix mille dollars. Le docteur Bell, étant déjà très riche, mit de côté cette somme qu'il destina aux sourds-muets. On dit qu'il consacra ces fonds à lancer une autre de ses inventions qui rapporte d'immenses bénéfices ; si bien qu'en 1891, on avait déjà cent mille dollars. Depuis lors, le professeur A. Melville Bell, père du docteur Bell, y ajouta quinze mille dollars. En 1890 le docteur Bell donne vingt-cinq mille dollars de cette somme à l'Association américaine pour favoriser l'enseignement du langage chez les sourds-muets, cinquante-cinq mille dollars furent employés plus tard à l'achat d'un terrain et à la cons-

truction d'un édifice occupé maintenant par le Bureau Volta. Cet édifice fut achevé en 1894. C'est un magnifique bâtiment de trente sur soixante pieds spécialement destiné au Bureau. Sur tout le devant se trouve une grande salle s'étendant sur toute la hauteur du bâtiment. Au-dessus du premier et second étage, au sommet, se trouve un troisième étage incombustible et voûté destiné à recevoir les livres de prix, les archives et revues concernant les sourds-muets. Le rez-de-chaussée, situé au-dessus du niveau de la rue, est occupé par le calorifère et les appartements du concierge. Un escalier conduit au toit qui est parqueté et pourvu de sièges et d'une tente, le tout entouré d'une balustrade rendant impossible toute chute dans la rue.

La Bibliothèque du Bureau contient près de dix mille publications. Une table et des cartes de référence, au nombre de plus de cent mille, sont rangées là, et il y a plus de cinq cent cartes diagrammes et photographies.

Servant de dépôts aux publications importantes le Bureau est en outre comme un centre servant à distribuer les œuvres de littérature coucernant les sourds-muets. Durant les six dernières années, trente mille publications environ de différentes sortes et de différents formats ont été distribuées, les unes directement, d'autres par l'intermédiaire de l'Institut Smithson ou du Bureau de l'Education des Etats-Unis.

Des directeurs d'écoles envoient les copies de leurs rapports au Bureau afin de les distribuer à l'étranger. Des écoles européennes, dont l'Institut national de Paris envoient au Bureau leurs publications, pour être distribuées aux Etats-Unis. Il y a près de trois milles adresses notées, mais toutes ne reçoivent point de publications.

Les instituts, les bibliothèques publiques, les spécialistes, les membres des écoles et les professeurs sont les premiers notés et qui ont droit à la préférence. La direction est entièrement abandonnée au directeur du Bureau qui décide ceux auxquels on enverra des publications suivant le nombre d'exemplaires dont on dispose et qui les adresse à ceux qu'il juge comme devant être le plus utile. Le Directeur actuel, M. John Hitz est un personnage savant et courtois.

Il y eut un grand mécontentement parmi les sourds-muets des Etats-Unis, provenant de ce fait que le Bureau paraissait surtout servir à favoriser la méthode d'instruction orale. Et ceci semble assez naturel, étant donné que le docteur Bell est le promoteur de cette méthode en Amérique.

Mais bien que la plupart des travaux littéraires distribués aient favorisé la méthode orale, le Bureau ne s'est prononcé pour aucune méthode spéciale et il a même distribué des écrits favorisant d'autres méthodes, et en particulier l'adresse du docteur E. M. Gallaudet pour l'éducation du sourd-muet. Cette adresse a été stéréotypée par le Bureau afin de la reproduire aisément en cas où la première édition serait insuffisante. On a aussi distribué en Europe un certain nombre de textes du livre de M. Gallaudet intitulé : « Représentants sourds-muets ».. Le Bureau a offert de distribuer cent exemplaires du quarantième rapport de la dernière assemblée de l'Association nationale des sourds-muets.

Je suis autorisé à dire en outre que tout sujet important concernant les sourds-muets en faveur de l'une ou de l'autre méthode, pourvu qu'il soit contresigné par une autorité compétente et exempte de personnalités, sera reçu et distribué avec justice et impartialité.

Pour ce qui concerne les publications originales, le Bureau a lancé un grand nombre d'œuvres importantes. Un ouvrage de 415 pages,« l'Education des enfants sourds-muets » et édité par le docteur J. C. Gordon a été publié en 1892.

La déposition du docteur E. M. Gallaudet et du docteur A. G. Bell devant la Commission royale de la Grande-Bretagne a été publiée par le Bureau en deux parties avec une troisième partie renfermant les commentaires du docteur Gallaudet sur le témoignage du docteur Bell. Un autre travail a été une publication unique de deux mille trois cent cinquante sept pages, en trois volumes intitulée : « Histoires d'écoles américaines à l'usage des sourds-muets », éditée par le docteur E. A. Fay. Elle a été composée par les autorités des diverses institutions et une grande partie de l'œuvre a été faite par les professeurs sourds-muets dans les écoles. La dernière œuvre importante publiée en 1898 est un livre de cinq cent

vingt-huit pages édité par le docteur E. A. Fay contenant un grand nombre de statistiques précieuses et ayant pour titre : « Mariages des sourds-muets en Amérique. »

Le Bureau a publié cinq rapports spéciaux et internationaux d'écoles intitulés : « Circulaires d'information », et 33 pamphlets intitulés « Réimpressions de connaissances utiles ».

En outre le Bureau a imprimé à grands frais sur papier bleu, un nombre limité d'exemplaires de l'œuvre de J. Scott Hutton, intitulé : « Dictionnaire spécimen des signes » pour être offerts et conservés dans quelques-unes des plus importantes bibliothèques, comme la bibliothèque du Congrès, le British Museum, et l'Institut national de Paris.

Le Bureau est encore à ses débuts. Son utilité augmentera au fur et à mesure que son but sera plus connu. Avec les moyens dont il dispose il pourra exercer une grande et salutaire influence. Il est aussi bien évident qu'il pourrait faire grand tort à la cause des sourds-muets s'il était dirigé avec un esprit de parti. Sur cette question des méthodes si importante pour les sourds-muets il faut espérer que de part et d'autre, il sera dans l'avenir toujours bien représenté et que comme par le passé il ne donnera point de prépondérance injuste à l'une plutôt qu'à l'autre.

On peut dire ici que les publications qui ont été la cause principale du mécontentement ne sont point les publications du Bureau lui-même mais qu'elles lui ont été données par des individus pour être distribuées.

Sur certaines questions comme par exemple : La valeur du langage des signes et l'insuffisance de la méthode orale pour tous, les sourds-muets du monde entier et les entendants-parlants qui s'y entendent, sont pratiquement d'accord. Il faudrait bien faire connaître ce fait et les raisons qu'on donne aussi bien que les arguments en faveur de la méthode orale.

En fait c'est des plus importants, puisque les avantages du langage des signes peuvent à peine être compris sinon par ceux qui sont en relations intimes avec les sourds-muets.

Voilà pourquoi il faut espérer que le Bureau Volta, pour être fidèle à sa mission « le Développement et la Diffusion des sciences concernant les sourds-muets » contribuera largement

à informer le public des raisons pour lesquelles nous autres sourds-muets, en dépit des avantages de la parole et de la lecture sur les lèvres, nous nous attachons avec tant d'affection et d'opiniâtreté à notre bien-aimé langage des signes.

Direction des travaux pour les Sourds-Muets

PAR CARL BECKER, de Kœbenhavn (Danemark)

Mesdames, Messieurs,

Nous sommes réunis ici à ce congrès international pour travailler à notre bien social et matériel et discuter toutes les questions possibles relatives à la cause des sourds-muets, que nous devons pouvoir résoudre à ce congrès d'une manière satisfaisante. Je conviens que c'est une chose très difficile de former une union centrale internationale, mais cette idée pourrait se réaliser si toutes les unions centrales des grandes villes se mettent en rapport entre elles dans le but d'aider les individus sourds-muets à trouver du travail à l'étranger lorsqu'il apporte un certificat de l'union dont il est membre, constatant qu'il désire se perfectionner dans son métier. Je suis sûr que ce sera un devoir et un plaisir pour chaque union des sourds-muets d'aider l'étranger à trouver du travail.

Les voyages sont très importants pour former la jeunesse, aussi discuterons-nous la question (comment il faut faire) de nous mettre en rapport avec les unions principales.

Un travail mutuel est-il utile

entre les professeurs et les élèves sourds-muets

POUR LE BIEN DE CES DERNIERS ?

PAR CARL BECKER, de Kœbenhavn

MESDAMES, MESSIEURS,

La question se pose. Un travail mutuel est-il utile et nécessaire pour notre bien ? — Oui, absolument, je crois et presque tout le monde des sourds-muets danois avec moi.

Pour entrer un peu dans cette question c'est nécessaire de commencer avec la relation des professeurs sourds-muets aux petits enfants et ensuite la relation des adultes (sourds-muets) avec les professeurs.

Nous connaissons tous la première impression, que nous avons reçue des maîtres dans l'enseignement et dans l'inspection que ce n'est plus un jeu, mais un travail à commencer, dont la plus grande partie naturellement appartient au maître. — Plus nous sommes avancés, plus nous avons compris ce que nous avons fait, pourquoi nous l'avions à faire.

La seconde impression que nous avons reçue à notre confirmation en quittant nos maîtres, en leur promettant d'écrire et leur donner des nouvelles sur notre vie et notre réussite.

Mais après quelques années nous nous sommes aperçus en les rencontrant ils n'étaient plus les mêmes (ce n'était plus comme autrefois) ; vis-à-vis de nous on était devenu plus réservé c'était comme un tuteur après plusieurs années d'absence en face de son pupille. Tout naturel cette pensée représentait elle-même : quel est le rôle à proprement dire *d'un professeur de sourds-muets ?*

Comme nous le savons tous, l'enseignement est la fonction principale du maître, mais est-ce heureux s'il fait tout ce qu'il pense lui-même sans nous demander conseil ou se tenir aux expériences que nous avons fait et conservées de nos années d'école.

Il y a une grande différence entre un maître ordinaire instituteur communal et un instituteur des sourds-muets car ce premier est maître pour des enfants de la société d'où il est sorti lui-même, il connaîtra bien sa mission pourvu qu'il soit en possession des qualités nécessaires, mais avec l'autre, c'est tout à fait autre chose pour lui ; car en cas qu'il ne serait pas sourd-muet, les pensées et les sentiments des sourds-muets lui sont tout à fait étrangers.

Pour être un bon maître des sourds-muets, il doit d'abord être en possession d'une connaissance profonde de notre manière de penser et de vivre, qu'il peut seulement obtenir par le rapport continuel avec nous autres sourds-muets après avoir quitté l'école.

Pour nous un contact continuel avec les maîtres serait d'une grande importance pour notre développement intellectuel qui est commencé à l'école et de cette manière continué par des réunions gaies et agréables ; où il aurait bien une idée plus nette de la vie de ses écoliers d'autrefois, et y gagnerait plus d'expérience, sa vocation.

Enfin je veux me permettre d'ajouter que, quant aux pasteurs cette affaire est réglée cette année dans notre pays, nous avons un pasteur pour nous, qui j'espère va commencer le travail mutuel, mais ça dépendra aussi de sa personnalité.

Je ne veux passer sous silence les maisons de travail, les ateliers, pour les jeunes filles sourdes-muettes, où il y a seulement une direction des personnes qui entendent ce serait mieux pour les jeunes filles s'il s'y trouvait aussi quelques sourds-muets auxquels elles puissent parler en toute confiance.

C'est pourquoi je propose, Mesdames et Messieurs, de travailler pour une bonne entente mutuelle avec les maîtres pour notre bien.

VOTE DES RÉSOLUTIONS

M. le Président. — Il reste encore un certain nombre de mémoires. Mais le temps presse et nous n'avons plus que quelques minutes. D'accord avec M. le Secrétaire du Programme, je vous propose, et je demande aux différents orateurs inscrits, de renoncer à leur tour de parole et de consentir à ce que leurs mémoires soient insérés au volume. Cela nous permettra de procéder immédiatement au vote des résolutions. (*Approbation*).

M. le Président. — Je vais mettre aux voix les résolutions choisies ce matin par la Commission des résolutions.

PREMIÈRE RÉSOLUTION

(Proposition Gallaudet et tous les délégués étrangers)

Le Congrès,

Considérant que les enfants sourds-muets ne sont pas tous sur le même niveau d'aptitudes intellectuelles et physiques pour l'acquisition de la parole et de la lecture sur les lèvres,

Emet le vœu que dans l'enseignement de ces enfants on ne doit pas se borner à l'application rigoureuse d'une seule méthode, mais qu'on doit choisir la méthode selon l'aptitude de l'élève et faire usage de tous les moyens qui peuvent contribuer au meilleur développement intellectuel et moral de chaque individu ;

Le Congrès,

Considérant la valeur de la parole et de la lecture sur les lèvres,

Emet le vœu qu'on doit enseigner la parole à tous les enfants sourds-muets quand ils entrent dans l'école, et qu'on doit continuer cet enseignement pour tous ceux qui y réussissent, et employer la mimique pour ceux qui n'y réussissent pas.

Adoptée.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

(Proposition Ernest Dusuzeau)

Considérant l'insuffisance de la méthode orale pure, tout en en reconnaissant l'utilité,

Le Congrès émet le vœu que la méthode orale et la méthode mimique soient combinées et que, par conséquent, la méthode mixte soit rétablie.

Adoptée.

TROISIÈME RÉSOLUTION

(Proposition Henri Gaillard)

Le Congrès des Sourds-Muets, admet l'utilité de la méthode orale pure,

Mais réclame l'application du système combiné comme seul moyen de perfectionner l'instruction des sourds-muets, même avec la méthode orale.

Adoptée.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

(Proposition Ch. Périno)

Faire adopter dans les écoles de sourds-muets la méthode orale, seule méthode par laquelle les sourds-muets se familiariseront naturellement avec la langue française dans le but d'éviter les élèves de la confondre avec les signes.

Que la méthode orale soit en vigueur dans les écoles de sourds-muets, ayant pour base l'écriture, venant après la lecture sur les lèvres ;

Qu'à leur sortie de l'école, les parents soient informés que la continuation de l'enseignement de la parole pour leur enfant, et cela en famille, est une des premières nécessités. Voir donner aux familles les instructions nécessaires pour mener cette tâche à bonne fin.

Repoussée.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

(Proposition Henri Jeanvoine)

Le Congrès émet le vœu :

A. — Au point de vue intellectuel et professionnel

1° Que l'instruction soit, comme pour les entendants rendue

obligatoire et gratuite pour tous les sourds-muets à partir de l'âge de 8 ans ;

2° Que l'enseignement professionnel soit donné parallèlement à l'enseignement intellectuel, car, pour la généralité des sourds-muets leur gagne-pain dépend plus de leurs capacités manuelles que de leurs capacités intellectuelles ;

3° Que les sourds-muets reconnus inaptes à recevoir l'instruction de la méthode orale soient instruits par la méthode de l'abbé de l'Epée, c'est-à-dire la mimique et l'écriture, et que cet enseignement soit confié à des maîtres sourds-muets, lesquels par leur infirmité sont plus en état que des maîtres entendants de s'assimiler à leurs élèves ;

4° Que des écoles secondaires et supérieures soient établies pour y admettre les sourds-muets d'élite capables de fournir une carrière dans les sciences, les lettres et les arts.

5° Que l'instruction religieuse ne soit jamais ôtée du programme d'éducation des sourds-muets, car si un homme pouvait plus qu'un autre avoir besoin de la connaissance de Dieu et de la religion, ce serait le sourd-muet.

B. — Au point de vue social

1° Que toujours et partout les sourds-muets soient traités comme les autres citoyens ; que, par conséquent les portes des administrations soient ouvertes aux sourds-muets suivant leurs capacités et qu'ils soient admis aux emplois civils à leur portée ;

2° Que des asiles soient créés pour recueillir tous les sourds-muets invalides et incapables de subvenir aux besoins de l'existence.

Adoptée.

SIXIÈME RÉSOLUTION

(Proposition René Desperriers)

Le Congrès,

Emet le vœu que les sourds-muets soient toujours appelés à la carrière de professeurs de sourds-muets, surtout lorsqu'ils ont des aptitudes accrues encore par leur sympathie pour leurs propres frères.

Adoptée.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

(Proposition René Hirsch)

Le Congrès,

Emet le vœu que les sciences d'art soient enseignées dans toutes les Ecoles de sourds-muets de France et que des cours soient

établis par des professeurs artistes sourds-muets ou entendants-parlants connaissant les sourds-muets et pouvant correspondre avec eux.

Adoptée.

HUITIÈME RÉSOLUTION

(Proposition Victor Lagier)

Le Congrès,

Demande la création en France d'un établissement d'instruction supérieure où seront envoyés les meilleurs élèves des écoles ordinaires capables de se destiner avec fruit vers les carrières libérales.

Adoptée.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

(Proposition Cochefer)

Le Congrès émet les vœux :

1° Le Congrès, reconnaissant l'utilité de la méthode orale, vote son maintien pour l'enseignement général des sourds-muets, mais demande qu'il soit tenu compte de certaines catégories pour lesquelles l'enseignement par les signes est tout indiqué;

2° Le Congrès, considérant que les sourds-muets sont des citoyens comme les autres;

Considérant qu'ils ont droit d'être traités comme les entendants-parlants et de prétendre comme eux aux bienfaits de l'assistance que la Patrie procure à tous ses enfants par l'instruction et l'éducation;

Considérant que l'organisation actuelle de leurs écoles est défectueuse, et ne répond pas au plan tracé par la Convention Nationale de 1793;

Considérant que ces écoles ne produiront tous leurs fruits que lorsqu'elles seront aux mains d'hommes compétents et dirigées par une administration compétente;

Le Congrès émet le vœu que désormais le Gouvernement appelle exclusivement des professeurs de carrière à la direction de nos écoles nationales.

Adoptée.

DIXIÈME RÉSOLUTION

(Proposition Douard)

Le Congrès,

Emet le vœu que les écoles de sourds-muets soient transférées au Ministère de l'Instruction publique.

Adoptée.

ONZIÈME RÉSOLUTION

(Proposition Mauduit)

Le Congrès pour l'étude des questions d'éducation et d'assistance pour les sourds-muets, réuni en séance les 6, 7 et 8 août, au Palais des Congrès,

Considérant : « Que la situation des sourds-muets en France au point de vue de l'éducation, loin de s'être améliorée, est demeurée stationnaire;

« Que des milliers d'entre eux, par suite de l'insuffisance d'écoles spéciales à leur usage, vivent dans l'ignorance;

« Emet le vœu : « Que le Gouvernement, s'inspirant des principes humanitaires qui sont la principale raison d'être d'un gouvernement républicain, achève l'œuvre commencée par la première République en faisant appliquer rigoureusement la loi sur l'instruction obligatoire, pour les enfants sourds-muets à partir de six ans et qu'il prenne l'initiative de la création de plusieurs écoles régionales dans les centres où existent de grandes agglomérations.»

Adoptée.

DOUZIÈME RÉSOLUTION

(Proposition Eugène Graff)

Le Congrès,

Considérant la difficulté d'admission de la plupart des sourds-muets dans les ateliers de l'industrie privée.

Emet le vœu que le Gouvernement réserve aux sourds-muets des places dans les ateliers, manufactures, administrations appartenant à l'État, spécialemeut aux Postes et Télégraphes.

Adoptée.

TREIZIÈME RÉSOLUTION

(Proposition Eugène Née)

Le Congrès émet le vœu :

1° Que, dans tous les centres du pays de France, il soit fondé des Sociétés, sections et sous-sections de Sociétés de sourds-muets;

2° Que, par les soins de la *Fédération des Sociétés Françaises de Sourds-Muets*, le Gouvernement français, chaque fois que l'occasion s'en présentera, encourage la formation de ces groupements et les protège efficacement.

Adoptée.

QUATORZIÈME RÉSOLUTION

(Proposition Edmond Pilet)

Les sourds-muets de différents pays du monde réunis en Congrès international à Paris le 8 août 1900,

Considérant : que l'utilité des Sociétés de sourds-muets est incontestable;

Que toute tendance défavorable à la formation de ces Sociétés est contraire à l'intérêt des sourds-muets, même lorsque l'enseignement de la parole aurait, par impossible, atteint au degré voulu de la perfection ;

Qu'il est de la dernière importance de développer les Sociétés des sourds-muets dans des conditions très sérieuses, de propager le même esprit de mutualité dans toute l'étendue de la France par la voie de la Fédération des Sociétés;

Que les honnêtes travailleurs sourds-muets, désireux de former une Société à eux, susceptible de leur offrir des avantages, y renoncent souvent, par ce fait qu'aucune marque de bienfaisance ne vient les soutenir,

Émettent les vœux :

Que les parents et les amis des jeunes sourds-muets les encouragent à faire partie de la Société locale, les incitant ainsi à la pratique de l'axiome : *Aide-toi, le ciel t'aidera.*

Adoptée.

QUINZIÈME RÉSOLUTION

(Proposition Vendrevert)

Le Congrès émet le vœu:

1° Que la *Fédération des Sociétés de Sourds-Muets de France* fasse partie du Conseil supérieur de la Mutualité;

2° Qu'elle s'assure du concours des personnalités entendantes-parlantes qui s'intéressent à l'avancement des sourds-muets.

Adoptée.

SEIZIÈME RÉSOLUTION

(Proposition Henri Genis)

Le Congrès vote les vœux :

1° Il sera créé en France une maison de retraite spéciale pour les sourds-muets des deux sexes âgés ou invalides, aux frais de l'État;

2° Une pétition sera adressée par le Congrès au Ministère de

l'Intérieur, aux sénateurs et aux députés, amis et protecteurs des sourds-muets ;

3° *La Fédération des Sociétés Françaises des Sourds-Muets* sera invitée par le Congrès à s'occuper activement de la prompte réalisation de l'idée de création d'une maison de retraite et de se mettre en relations avec toutes les Sociétés de secours-mutuels étant associations de sourds-muets pour obtenir leur concours dans les fonds nécessaires à l'entretien des pensionnaires de la maison de retraite et dans une forme à arrêter.

Adoptée.

DIX-SEPTIÈME RÉSOLUTION

(Proposition Henri Gaillard)

Le Congrès des sourds-muets émet le vœu :

1° Que l'enseignement professionnel soit supprimé autant que possible dans toutes les écoles et que les élèves soient placés, une fois leur temps d'études accompli dans les ateliers ordinaires du dehors où leur apprentissage sera plus pratique et mieux en rapport avec les aptitudes individuelles ;

2° Qu'en attendant une école d'instruction secondaire, il soit créé, autant que possible, des classes où les matières commerciales et administratives seront enseignées aux sujets bien doués pour la carrière d'employé;

3° Qu'un bureau des sourds-muets (office de placement, recommandations et renseignements) soit institué, soit par le Conseil municipal de Paris à la Bourse du Travail, soit par le Ministère du Commerce à l'Office du Travail ;

4° Qu'une subvention prise sur les fonds du Pari Mutuel soit accordée par le Gouvernement de la République en vue de subvenir aux besoins de ce bureau dans le cas où ce serait la *Fédération des Sociétés Françaises des Sourds-Muets* qui prendrait l'initiative de sa création.

Le Congrès, en outre, appelle l'attention sympathique de MM. les Sénateurs, Députés et Conseillers municipaux sur l'importance des questions de placement des sourds-muets, les seules capables de les rendre à la vie sociale.

Adoptée.

DIX-HUITIÈME RÉSOLUTION

(Proposition J. Hirn, d'Helsingfors)

Considérant l'immense utilité que présenterait une uniformité générale de la langue mimique dans tous les pays du monde, uni-

formité qui amènerait peu à peu l'adoption d'un langage un et universel, le Congrès propose aux Associations locales de sourds-muets les mesures suivantes :

1° Dans le sein de chaque Association, un Comité spécial sera chargé d'élaborer un recueil des signes employés par ses membres; ce recueil comprendrait en premier lieu la reproduction graphique des signes;

2° Chaque pays enverra au prochain Congrès international des sourds-muets un ou plusieurs représentants bien au courant des différents systèmes de langage employés dans leurs pays respectifs et à qui incomberait le soin de se renseigner d'ici là en quelle mesure les gouvernements seront disposés à subventionner une Commission internationale générale chargée de l'étude ultérieure de la question;

3° A cette Commission internationale qui se réunirait, soit conointement à chacun des Congrès internationaux de sourds-muets, soit séparément, incomberait le soin d'introduire peu à peu et successivement une uniformité toujours croissante entre les systèmes nationaux par l'adoption des signes les plus caractéristiques de chaque langue. Ces signes adoptés et approuvés par la Commission seraient ensuite communiqués par procédé cinématographique à toutes les Associations locales;

4° La Commission serait de plus chargée d'élaborer des manuels du langage universel ainsi adopté.

5° A cette même Commission pourrait être, ultérieurement, le moment venu, confié le soin d'élaborer un alphabet international à l'usage des sourds-muets.

Adoptée.

DIX-NEUVIÈME RÉSOLUTION

(Proposition Mauduit et Gaillard)

Le Congrès demande la création d'un poste d'inspecteur pour la surveillance et le contrôle exclusif de l'enseignement dans les écoles de sourds-muets.

Cet inspecteur devra être un professeur de carrière où une personne bien au courant des questions concernant les sourds-muets.

Adoptée.

VINGTIÈME RÉSOLUTION

(Proposition Victor Lagier)

Le Congrès international des sourds-muets félicite les membres des Conseils généraux et des Commissions départementales qui

ont bien voulu voter des subventions aux sourds-muets pour l'envoi de délégués au Congrès et les assure de sa reconnaissance.

Adoptée.

M. le Président. — Je mets aux voix l'ensemble des résolutions *(Adopté à l'unanimité).*

M. le Président. — J'ai reçu par l'entremise de M. Paul Deschanel, notre président d'honneur, la proposition suivante écrite sur papier timbré.

Je vous avoue que j'hésite grandement à vous la communiquer, car elle me fait rougir comme elle vous fera rougir tous dans notre dignité de citoyens. Si vous l'adoptiez, vous prouveriez que les sourds-muets en voulant se dérober aux droits des hommes libres se reconnaissent incapables d'en remplir les devoirs et que par conséquent il est inutile que nous voulions prendre notre part dans le progrès humain, dans la coopération aux affaires publiques. Voici cette proposition :

281e SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS LIBRE

DITE

l'Amitié des Sourds-Muets de Lyon et des départements voisins

autorisée par arrêt préfectoral, en date du 19 Novembre 1897

La Société des sourds-muets de Lyon, réunie en Assemblée générale en son siège social, rue Jean-de-Tournes, à Lyon,

A, sur la proposition d'un de ses membres : M. Jules Gavillet, de Bourgoin (Isère), émis les vœux suivants :

Considérant que les sourds-muets en général, qui travaillent et luttent pour la vie, sont à cause de leur infirmité naturelle, dans un état d'infériorité bien manifeste vis-à-vis des autres pour gagner leur vie et parvenir aux professions ou emplois publics dont jouissent aisément ceux qui ne sont pas atteints de leur infirmité,

Lesquels vœux sont :

1° Que les sourds-muets soient désormais exemptés de l'impôt personnel et mobilier ainsi que de la patente professionnelle;

2° Que la faculté de se déplacer et de voyager à prix réduits sur le réseau du territoire français leur soit accordée dans les mêmes conditions qu'aux instituteurs publics;

Et qu'en outre, cette faveur s'étende aux enfants nés de parents sourds-muets jusqu'à leur âge de majorité;

Mais ne voulant pas que cette faveur puisse tomber dans l'abus, elle se réserve d'en exclure tous les sourds-muets vagabonds ou colporteurs;

Et décide que la présente pétition sera transmise aux fins de l'appuyer au Congrès international de l'Exposition de 1900, entre les mains de Monsieur Deschanel, président d'honneur du dit Congrès.

Fait à Lyon, le 26 novembre 1899, 187e anniversaire de la naissance de l'abbé de l'Epée, premier fondateur de l'Institution des sourds-muets.

Le vice-Président,
LOUIS DE SAINT-JEAN.

Le Président,
EDOUARD SIMONETTI,
57, cours Morand.

Le Trésorier,
ANTOINE VILLEFRANCHE.

Le Secrétaire,
AUGUSTE GLÉNARD.

L'Assemblée, consultée, repousse à l'unanimité la pétition de l'*Amitié des sourds-muets de Lyon*.



LISTE DES MEMBRES

DU

Congrès International des Sourds-Muets

(Section des Sourds-Muets)

FRANCE *(126 Membres)*

MM.

Le Cesne, Valognes (Manche). — Prosper de Baudicour, Paris. — René Desperriers, Paris. — Henri Desmarest, Paris. — Henri Gaillard, Paris. — Mme Henri Gaillard, Paris. — Ed. Jaulmes, Saint-Hippolyte-du-Fort (Gard). — Fernand Aymard, Allemans-du-Dropt (Lot). — Klein, Levallois-Perret (Seine). — Armand Mailley, Lyon. — L. Guignard, Mareuil (Saône-et-Loire). — Martin Segondat, Royat, par Clermont-Ferrand. — Emile Mercier, Epernay (Marne). — Henri Mercier, Epernay. — René Hirsch, Bourg-la-Reine (Seine). — Eugène Née, Paris. — L'abbé Delaplace, Urcel (Aisne). — Louis Capon, Elbeuf (Seine-Inférieure). — Edmond Pilet, Rouen. — Auguste Petiton, Rouen. — Henri Genis, Nanterre (Seine). — Ernest Dusuzeau, Nanterre. — Georges Larose, Paris. — Louis Eymard, Nanterre. — Fernand Hamar, Vendôme (Loir-et-Cher). — Marcel Mauduit, Paris. — Eugène Graff, Paris. — Henry, Saint-Claude-Besançon (Doubs). — Auguste Cavelier, Petit-Quevilly-les-Rouen (Seine-Inférieure). — Joseph Cuvillier, Bertincourt (Pas-de-Calais). — Jules Bellois, Pont-Audemer (Eure). — Pierre Ravier, La Truchère (Saône-et-Loire). — Mlle Alice Ravier, La Truchère. — Mme Vve Morin, Rouen. — Mlle Louise Morin, Rouen. — Aimé Aubinière, Sotteville-les-Rouen (Seine-Inférieure). — Mme Avocat, Charenton (Seine). — Bertrand fils, Paris. — Grollier, Toulouse. — Cochefer, Paris. — Leloup, Petit-Quevilly (Seine-Inférieure). — Raymond Prosper, Reims. — Charles Donzelot, Pont-de-Roide (Doubs). — Henri Jeanvoine, Epernay. — Emile Doulet, Epernay. — Joseph Gagny, Boudeville (Côte-d'Or). — Henri Richard, Nîmes. — Devaux-Thierrard, Epernay. — Nicole, Sézanne (Marne). — Mme Nicole, Sézanne. — Emile David, Morestel (Isère). — Justin Carrey, Pont-de-Roide (Doubs). — Constant Hiernard, Nanterre (Seine). — Auguste Develay, Moulins-sur-Allier. — Joseph Gau, Saint-Pantaléon-les-Autun (Saône-et-Loire). — Jean Olivier, Reims. — Dufresnel, Branges (Aisne). — Albert Veigalier, Nîmes. — Jules Prioux, Saint-Sauvant (Vienne). — A. de Merssemann, Bailleul (Nord). — Mlle Anna Lavigne, Besançon (Doubs). — Mlle Elodie Villard, Besançon. — Léon Hache, Aire-sur-la-Lys (Pas-de-Calais). — Eugène Jenn, Giromagny (Haut-Rhin). — Lucien Fligans, Epernay (Marne). — Jean Brenner, Douarnenez (Finistère). — Mlle Jeanne Brenner, Douarnenez. — Bassez, Jeulain (Nord). — Jules Barathe, Langeac (Haute-Loire). — Louis Barathe, Langeac. — Louis Crohin, Watreloos-Roubaix. — Emile Mettetal. Pont-de-Roide (Doubs). — Louis Agard, Cannes (Alpes-Maritimes). — Delphin Rinaldi, Nice. — Charles Périno, Cannes. — Mme Besan-

çon, Besançon. — Mlle Emilie Pourcelot, Besançon. — Mlle Marie Pourcelot, Besançon. — Sœur Sainte-Delphine, Orléans. — Sœur Louise de Jésus, Orléans. — Eugène Gagne, aux Pandreaux (Haute-Loire). — Paulet Amable, Vendenges (Haute-Loire). — Robert de Contenson, Wardrecques (Pas-de-Calais). — Louis Hours, Montpellier (Hérault). — Jean-Marie Vidal, Toulouse. — Cherprenet, Toulouse. — Paul Tschek, Marseille. — Charles Dessard, Sedan. — Sœur Marie, Laon (Aisne). — Sœur Natalie de la Croix, Laon. — Auguste Grymonprez, Roubaix (Nord). — Victor Declercq, Roubaix. — Marcel Debal, Roubaix. — Ferdinand Jackson, Roubaix. — Edouard d'Hooghe, Roubaix. — Georges Pagnier, Roubaix. — Mme Declercq-Cornille, Roubaix. — Mme Pharailde-Debal-Rossenu, Roubaix. — Charles Modet, Poitiers. — Etienne Rageat, Marseille. — Mme Rageat, Marseille. — Laurent Bottat, Marseille. — Joseph Vernis, Marseille. — Victor Funel, Marseille. — Louis Frémont, Tours (Indre-et-Loir). — Vendrevert, Marseille. — Martinon, Marseille. — Montillié, Paris. — Mme Vendrevert, Marseille. — Frossard, Paris. — Plessis, Paris. — Lejeune, Paris. — Zévort, Paris. — Mme Zévort, Paris. — Mme Desperriers, Paris. — Hennequin, Paris. — Pin, Rouen (Seine-Inférieure). — Rageau, Poitiers. — Balestra, Marseille. — Berquand, Paris. — Lagier, Saint-Hippolyte-du-Fort (Gard). — Le pasteur Vigier, Paris. — Le frère Roch (Vendée), — Gendre, Paris. — Ravet, Grenoble. — Armand Lavaron, Saint-Amand (Cher). — Ernest Sahuc, Castelnau-Montratien (Lot).

SUISSE (*9 Membres*)

MM.

Albert de Buren, Genève. — Mlle Jeanne de Buren, Genève. — Mlle Henriette de Buren, Genève. — Gustave Secrétan, Genève. — Jacques Ricca, Genève. — Louis Etienne, Ardon (Valais). — Eric Valloton, Lausanne. — Salzgeber, Genève. — Gustave de Géer, Genève.

ALLEMAGNE (*46 Membres*)

MM.

Watzulik, Altenburg (Saxe). — Wilhem Bendleb, Erfurt. — John Smole, Munich. — Lehm, Leipzig. — Louis Neubauer, Stuttgart. — Charles Krieger, Stuttgart. — Hoffmann, Cassel. — Mlle Adèle Toulouse, La Robertsau (Alsace). — L'abbé Jacoutot, La Robertsau. — Hoos, Offembach. — Rumpf, Berlin. — Berliner, Berlin. -- Riemer. Berlin. — Dau, Berlin. — Mauff, Berlin. — Lipgens, Berlin. — Mme Lipgens, Berlin. — Luhe, Berlin. — Juhl, Berlin. — Bodenheimer, Berlin. — Mme Schenck, Berlin. — Redinger, Nordhausen. — Wahl, Erfurt. — Hermann Hirschland, Essen (Prusse). — Van Danneberg, Berlin. — Robert Riemer, Berlin. — Wilhem Lampe, Hanovre. — Henri Fick, Munich. — H. W. Steiert, Friburg. — Reach, Krefeld. —

Lutze, Hanovre.— Ulrich.— Bœrlocher, Berlin.— Mlle Bienech, Berlin. — Bohlder, Berlin. — Matthes, Konigsberg. — Schultz. — Birnbaum, Hanovre. — Max-Kerler, Berlin, — Wackernagel, Berlin. — Friedrick Kull. — Benno Landeker, Leipzig.— Rudolf Metz, Cassel. — Louis Schutt, Hambourg. — Benno Albanus, Dresde. — Gustave Ludwig, Stuttgart.

AUTRICHE-HONGRIE (*5 Membres*)

MM.

Alexandre Palmai, Buda-Pest. — Brill, Vienne. — Toifl, Vienne. Mme Toifl, Vienne. — Wondrowitz, Prague.

ITALIE (*6 Membres*)

MM.

Maglioni, Gênes. — Micheloni, Rome. — Gioda, Turin.— François Zamboni, Turin. — Di Paoli, Naples. — Pietro Adani, Turin.

BELGIQUE (*4 Membres*)

MM.

Van de Velde, Gand, — Gustave Raes Van de Vielde, Gand. — Robert Dresse, Liège. — Mme Rummens, Bruxelles.

DANEMARK (*11 Membres*)

MM.

Schioldam, Aybord. — Fabricius, Aybord. — Becker, Aybord. — Schaarup, Aybord. — Hillerup, Aybord. — Larsen, Aybord. — Christensen, Copenhague. — Hansen, Copenhague. — Jorgensen, Copenhague.— Damm, Copenhague. — Becker, Copenhague.

SUÈDE et NORWEGE (*5 Membres*)

MM.

Gerhard Titze, Karlskrona. — Carl Werner, Christiania. — Klofverskjold. — Mlle Ida Klofverskjold. — Mme Werner, Christiania.

RUSSIE (*2 Membres*)

MM.

Hirn, Finlande. — De Kanocz.

GRANDE-BRETAGNE (*1 Membre*)

Miss Jeanne Clyne, Ecosse.

ETATS-UNIS (*4 Membres*)

MM.

L. W. Hodgmann, Minnesota. — Thomas Sheridan, Minnesota. — Jacques Alexander, New-York. — Rév. Mann, Gambier (Ohio).

Total général : **219** *Membres*

Les Fêtes du Congrès

International des Sourds-Muets

Le Banquet d'Inauguration

L'Alliance Silencieuse (ancienne *Ligue pour l'Union amicale des Sourds-Muets*) avait eu l'excellente idée de faire coïncider la célébration des lois libératrices et fraternelles votées par l'Assemblée Constituante de 1791 et par la Convention Nationale de 1793 avec l'inauguration du Congrès. Dans ce but, elle avait organisé le dimanche 5 août, au restaurant Dehouve, avenue de la Grande-Armée, un grand banquet.

La présidence d'honneur de ce banquet avait été offerte à M. le président du Conseil général de la Seine, en reconnaissance des bienfaits que le Conseil général du premier département de France n'a cessé de prodiguer aux sourds-muets.

La présidence effective en avait été logiquement attribuée à M. Cochefer, président de la Fédération des Sociétés françaises de sourds-muets, d'où découlait l'organisation du Congrès, et qui est, comme on sait, le lien puissant qui résume et coordonne tous les efforts des sourds-muets de France.

L'immense salle du restaurant Dehouve était archi-comble et on avait dû dresser des tables supplémentaires dans les salons latéraux. On comptait environ 230 convives.

Mais comme M. Chérioux, président du Conseil général de la Seine, retenu par des engagements antérieurs, n'avait pu se rendre au banquet, M. Graff, le vaillant président de l'*Alliance silencieuse*, avait, d'accord avec ses collègues du bureau, décidé d'offrir la présidence d'honneur à M. Edward-Miner Gallaudet, le courageux champion de la cause des sourds-muets aux Etats-Unis.

A la table d'honneur prennent place : à la gauche de M. Cochefer, président, M. Hirn, président de l'Association des sourds-muets d'Helsingfors, M. Dusuzeau, président de l'Association amicale des sourds-muets, président du Comité du Congrès, M. Desperriers, président du Club Cycliste, M. Eymard, ancien vice-président de l'Association de la Seine, M. Callawender Washburn, artiste peintre américain, Thomas Sheridan, professeur à l'Institution des sourds-muets de Faribault (Etats-Unis), M. Birnbaum, délégué des sourds-muets du Hanovre. A la droite de M. Edward-Miner Gallaudet, M. le pasteur Gallaudet, son frère, recteur de l'église des sourds-

muets de New-York et directeur du Gallaudet-Home de Pongh-keepsie (asile pour les sourds-muets âgés et infirmes), M. Heidsiek, professeur à l'Institution des sourds-muets de Breslau, et l'un des plus irréductibles champions du système combiné en Allemagne, Watzulik, le plus éminent publiciste sourd-muet d'Allemagne, Toifl, président de l'Association des sourds-muets de Vienne, Rumpf, président de l'Association des sourds-muets de Berlin, Salzgeber, président de l'Association des sourds-muets de Genève, Genis, président du Conseil d'administration de la Société d'Appui fraternel des sourds-muets de France, Wondrowitz, président de l'Association Saint-François-de-Sales des sourds-muets de Prague (Bohême), Micheloni, président de la Société des sourds-muets de Rome, Becker, président de l'Association des sourds-muets de Copenhague, Grymonprez, président de la Société des sourds-muets de Roubaix-Tourcoing, Vendrevert, président de l'Association des sourds-muets de Marseille, Gilibert, président de la Section de l'Appui fraternel à Tours, Martinon, trésorier de la Section de l'Appui fraternel de Marseille, Périno, président de la Section de l'Appui fraternel de Cannes, Carl Werner, de Christiana, Billaud, président de la Section de l'Appui fraternel de Luçon (Vendée), M. Ballet, président de la Section de l'Appui fraternel de Lyon, Pin, président de la Section de l'Appui fraternel de Rouen.

D'ailleurs, un peu partout, au hasard des groupements, on remarque de nombreuses personnalités silencieuses françaises et étrangères, dont la nomenclature nous entraînerait trop loin, d'autant que nous regrettons de n'en avoir pas la liste. On signale surtout deux journalistes entendants, directeurs de journaux de sourds-muets : Mme Schenck, directrice du *Taubstummenfreund* (*l'Ami des sourds-muets*), de Berlin, M. Fritz Bech, directeur du *Smaablade for Dowstumme* (*Tablettes des sourds-muets*), de Copenhague, et le remarquable journaliste sourd-muet autrichien, Bernhard Brill, directeur du *Taubstummen-Courrier* (*le Courrier des sourds-muets*) de Vienne. Quelques professeurs aussi. Les dames sont très nombreuses. A citer, Mme Rigolet, la fille aînée de notre illustre frère Imbert, qui vient d'être récemment décorée.

Au dessert, M. Cochefer se lève et mime le discours suivant, fréquemment interrompu par des applaudissements, et dont la claire gesticulation émerveille les sourds-muets étrangers.

Monsieur le Président d'honneur,
Mesdames et Messieurs,

C'est un honneur très grand pour moi d'avoir été désigné, en ma qualité de président de la *Fédération des Sociétés françaises de Sourds-Muets,* pour vous souhaiter la bienvenue à vous, mes frères de l'Étranger, et vous remercier de votre présence ici.

Je remercie également M. le Président d'honneur qui nous apporte, avec

ses sympathies personnelles, celles du Conseil général de la Seine, et je prie les personnes éminentes, qui prouvent, en venant s'asseoir au milieu de nous, l'intérêt qu'elles portent à la cause silencieuse, d'agréer nos meilleurs remerciements.

Le but de cette fête, qui nous réunit en famille aujourd'hui, conformément à l'usage établi par nos aînés, en 1842,est connu de nous, les Français; mais à vous, mes frères de l'Étranger, je vais vous le faire connaître en quelques mots et sollicite de votre bienveillance un petit moment d'attention.

En 1789, notre libérateur l'abbé de l'Épée, malade de chagrin et ruiné par les besoins de son œuvre, sentant sa fin prochaine, recommanda timidement ses enfants d'adoption à son pays.

L'Assemblée constituante, qui, jusque-là, paraissait ignorer le dévouement admirable de ce modeste philanthrope, en fut émue, déclara, dans une séance solennelle, que l'abbé de l'Épée avait bien mérité de la patrie et de l'humanité, et ordonna que l'humble école de la rue des Moulins, qu'il entretenait de ses propres deniers, fût transformée en Institution nationale (loi du 28 juillet 1793).

Plus tard, la Convention nationale, émerveillée des bienfaits posthumes de ce prêtre obscur qui avait rendu la vie intellectuelle à une portion de citoyens jusqu'alors regardés comme des êtres inutiles et incapables, décréta que la France adopterait les sourds-muets comme ses enfants; elle ordonna, en outre, la création de six écoles nationales pour leur instruction à l'instar de celle créée par l'Assemblée constituante (loi du 28 juin 1793).

Eh! bien, mesdames et messieurs, ces deux assemblées, qui, au milieu de leurs travaux et des préoccupations qui les assiégeaient, surent trouver un moment pour décréter en quelque sorte l'émancipation intellectuelle et morale des silencieux, n'ont-elles pas acquis des droits à notre reconnaissance?

Voilà pourquoi nous sommes ici, pour attester notre profonde gratitude envers ces législateurs exceptionnels qui faisaient honneur au bon renom humanitaire de la France.

Ah! si les hommes politiques, qui succédèrent à ces grands patriotes sous les régimes qui vinrent ensuite, avaient su suivre ce noble exemple d'humanité et de fraternité, nous ne serions pas si dédaignés que nous le sommes!

Sous les régimes monarchiques, dans la première moitié du siècle, en effet, nos aînés eurent énormément de mal à lutter contre le mauvais vouloir des pouvoirs publics, lesquels, pour la plupart, ignoraient ce qu'est un sourd-muet et le traitaient comme quantité négligeable, les décrets libérateurs de la Convention nationale restant pour eux lettre morte.

Nos illustres prédécesseurs, les Berthier, les de Gazan, les Imbert, les Pélissier, les Lenoir et bien d'autres encore se sont vus éconduits presque partout où ils se présentaient comme délégués pour faire valoir les revendications de leurs frères.

A présent, grâce à nos institutions républicaines tout est, sinon changé, du moins considérablement amélioré.

Le monde silencieux, si longtemps dédaigné, est plus considéré et mieux écouté. Je l'ai constaté avec plaisir pendant ma longue carrière.

Certes, il y a encore des lacunes à combler. J'ai eu à essuyer moi-même

bien des déboires et des déceptions en transmettant vos desiderata dans les administrations; mais il ne faut pas nous en émouvoir, cela changera petit à petit lorsqu'on nous connaîtra mieux.

Cependant, il convient de dire qu'une heureuse révolution s'est opérée dans les hautes sphères gouvernementales à l'égard du monde silencieux depuis que ce dernier a pris hardiment sa place au soleil avec la *Fédératiou des Sociétés françaises de Sourds-Muets.*

On se souvient de la surprise de l'opinion publique quand on apprit que M. Paul Deschanel, cet homme de bien par excellence, ce champion de la mutualité, alors vice-président de la Chambre des députés, avait bien voulu nous témoigner de sa bienveillance en venant présider une de nos fêtes fraternelles.

La presse en fit un bruit énorme. Dès lors, la sollicitude de l'Administration s'accentua chaque jour vis-à-vis des sourds-muets.

Et le Conseil général de la Seine, ainsi que le Conseil municipal de Paris, dont la générosité et la bienveillance pour les faibles ne sont jamais en défaut, n'entendent pas rester en arrière. Ils ont tenu, eux aussi, à témoigner leurs dispositions favorables à l'égard de notre infortune en fondant ce magnifique Institut d'Asnières, qui fait l'orgueil du département et l'admiration générale.

La bienveillance avec laquelle M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie a reconnu officiellement notre Congrès et a mis une salle à notre disposition prouve surabondamment jusqu'à quel point les sourds-muets d'aujourd'hui sont tenus en considération.

Quelle comparaison avec le temps où ils tenaient leurs Congrès dans des locaux qu'il leur fallait mendier aux municipalités!

Et ce sanctuaire des délibérations qui nous est offert si gracieusement pour la première fois depuis notre émancipation, nous allons y pénétrer demain, 6 août, ô heure solennelle, mes chers compagnons d'infortune! Ce sera pour nous presque une question de vie ou de mort.

Je pense que nous sommes suffisamment préparés pour la bataille qui sera rude, paraît-il.

Nous, Français, Italiens, Autrichiens, Américains, Anglais, Allemands, etc., qui sommes liés par la communauté du malheur et qui, au point de vue de notre infortune, ne connaissons pas de frontières, nous ne visons qu'un but, un seul : l'*achèvement de notre émancipation sociale.*

Nous tâcherons donc de concentrer nos forces pour la réussite de nos justes revendications. Là est notre avenir.

Si le XIXe siècle qui agonise n'a pas été favorable pour nous, le nouveau sera florissant, espérons-le.

Personnellement j'ai la conviction que les pouvoirs publics actuels, qui favorisent avec bienveillance les efforts des mutualistes, daigneront faire droit à nos réclamations en ce qui concerne les progrès restant à accomplir.

Nous sommes 1,200,000 déshérités sur toute la surface du globe, une armée formidable! Et la surdité prend, depuis 1870, des proportions alarmantes en dépit des efforts de la science moderne.

Cette statistique suffit pour démontrer que cette portion de citoyens mérite grandement les bienfaits de la solidarité humaine.

D'ailleurs, nous ne serons pas exigeants; nos revendications de demain se résument en ceci :

1° Réaliser les décrets de la Convention en créant les trois écoles nationales qui restent à fonder;

2° Procurer aux besogneux l'assistance par le travail;

3° Fonder des maisons de retraite pour nos vieillards silencieux.

La question des méthodes d'enseignement sera sans nul doute abordée, mais il serait alors sage, à mon avis, de laisser ce soin à des hommes compétents, c'est-à-dire à des éducateurs.

La masse devrait, selon moi, s'abstenir de telles discussions, car elle regretterait peut-être un jour d'avoir pris des décisions trop peu approfondies et qui pourraient être préjudiciables à nos jeunes frères.

Ceci, mes chers Confrères, n'est qu'un conseil que je me permets de vous donner comme doyen des présidents des Sociétés de sourds-muets, sans avoir la prétention de vous l'imposer.

En évoquant la mémoire immortelle de notre rédempteur, Charles-Michel de l'Épée, pendant nos travaux de demain, j'espère que nous saurons, par la modération et la sagesse de nos discussions, en retirer tous les fruits que nous espérons.

Nous prouverons également au monde, dont l'attention est fixée sur nous, que nous sommes toujours dignes de la fraternelle sollicitude que témoigna à nos aînés la glorieuse Convention nationale de 1793.

A demain, au rendez-vous international, mes chers Frères!

Je lève mon verre à l'avenir du monde silencieux!

Je le lève aussi en l'honneur des Lois libératrices de juillet 1791 et de juin 1793, dont nous célébrons l'éternel bienfait!

Et je bois à tous nos amis entendants-parlants présents ou absents qui s'intéressent à notre sort!

M. Edward-Miner Gallaudet se lève ensuite, et en gestes clairs et beaux qui étonnent les sourds-muets français et étrangers, il dit que partout où il va, dans tous les pays du monde, il est reçu chez les sourds-muets comme un familier. Que ce soit à Londres, que ce soit à Berlin, que ce soit à Vienne, que ce soit à Rome, que ce soit à Genève, que ce soit à Paris, partout il a des connaissances. Il s'en attribue le mérite et la fierté moins à lui personnellement qu'à la cause qu'il personnifie et qui est celle des sourds-muets, celle de l'avancement de leur classe, celle du triomphe de la seule méthode qui soit capable de parachever leur émancipation sociale : le système combiné. (*Triple salve d'applaudissements.*)

Aussi est-il très heureux de présider le banquet d'inauguration du Congrès. Il voudrait espérer que ce Congrès sera décisif. En tout cas, il recommande fortement aux sourds-muets de s'organiser dans l'union et la concorde. Puis, faisant remarquer qu'il rencontre au banquet deux de ses élèves au Collège national de Washington, l'artiste peintre Callawender Washburn, dont les envois au Salon sont remarquables, et le professeur Thomas Sheridan, il souhaite que bientôt la France puisse s'enorgueillir d'avoir une institution semblable. (*Applaudissements prolongés.*)

Le pasteur Gallaudet, son frère aîné, lui succède à la tribune, et

en gestes non moins éloquents, mime le discours suivant, dont il a apporté l'original et que nous traduisons :

Je suis très heureux de vous rencontrer. Je vous désire beaucoup de bonheur et de prospérité. Je prie Dieu de vous bénir et de vous garder ainsi que tous ceux qui vous sont chers pour le salut par la compassion du Sauveur qui guérit l'homme sourd-muet.

J'ai confiance que vous agréerez quelques-unes des idées que je vais exprimer en cette occasion.

De par ma longue expérience et par mes observations je suis persuadé que le sourd a besoin du langage par signes qui fait son bonheur. Il ne peut avoir la joie du son de la voix humaine qui meut la vie intérieure de l'entendant.

La parole et la lecture sur les lèvres sont une faible substitution au son de la voix bumaine. Les sourds sont tous privés des plaisirs de la musique qui entre largement dans les associations d'entendants. Par conséquent les sourds ont besoin de quelque chose qui prenne la place du son. Le grand abbé de l'Epée sauva la situation et recueillant les signes graphiques de l'enfant il apporta autour de lui l'uniformité. Il a posé la fondation de ce qu'on appelle le langage des signes. L'abbé Sicard perfectionna cet instrument pour la rapide transmission des sentiments et des pensées. Le bien distingué professeur sourd-muet Laurent Clerc était un maître dans ce langage des signes. Il fit une impression favorable sur mon père Thomas Hopkins Gallaudet qui l'invita à l'accompagner aux Etats-Unis où il l'assista pour fonder la première école permanente pour les sourds-muets, à Hartford en 1817. Le langage des signes qui est commun aux Français et aux Américains a été perfectionné par Gallaudet et ses successeurs. Il est universellement en usage chez les sourds-muets des Etats-Unis, même chez les anciens élèves des écoles orales.

Le désir des sourds-muets est qu'on se serve des différentes méthodes employées dans les institutions et qu'on les combine dans l'effort de chacune pour cultiver la parole, la lecture sur les lèvres et pour leur apprendre très soigneusement à lire et à écrire correctement le langage de leur propre pays. Ainsi ils seront mis en relation avec les entendants, et ce leur sera un privilège de connaître le langage des signes qui leur expliquera beaucoup d'idées difficiles, cultivera leur vie sociale, leur fera avoir des sociétés, conférences et débats et à tous procurera la joie des bienfaits de l'Eglise, leur donnera la préparation confortable qu'il faut pour profiter des sermons et des offices des fidèles pasteurs. Les personnes percevant les avantages du langage des signes, ainsi brièvement décrit, ne doivent pas oublier qu'il faut s'en servir dans les institutions, mais sagement, avec unité, et avec les autres méthodes. Ce sera accomplir le plus grand bien pour le plus grand nombre et ajouter ainsi un monument de sagesse, vraiment philosophique, monument qu'on appelle le système combiné. (*Salves d'applaudissements*) (1).

M. Rumpf, président de l'Association des sourds-muets de Berlin, paraît ensuite à la tribune. Il porte à sa boutonnière l'insigne des sourds-muets français que lui remit Henri Gaillard au Congrès de Stuttgart en 1899. Il dit, au milieu des applaudissements,

(1) Traduction Henri Gaillard.

qu'il est venu avec cet insigne afin de bien faire voir que les sourds-muets allemands ne cessent de penser à l'unisson de leurs frères de France et de désirer comme eux plus de bien-être et de progrès.

M. Toifl porte un toast au nom des sourds-muets autrichiens ; le professeur Titze parle au nom des sourds-muets de Suède ; M. Carl Verner apporte le salut des sourds-muets de Norwège ; M. Klofverskjold, celui des sourds-muets de Russie ; M. Wondrowitz, celui des sourds-muets de Hongrie et de Bohême.

M. Watzulik, dans une courte allocution, exprime sa joie d'être en France et de faire connaissance avec les principaux silencieux de notre pays, dont il connaît toutes les actions très méritoires, particulièrement celles de MM. Cochefer, Genis, Dusuzeau, Mercier et Gaillard.

M. Neubauer rappelle le Congrès de Stuttgart où pour la première fois fut scellée l'amitié des sourds-muets de France et d'Allemagne. Il espère qu'elle sera indissoluble.

M. Micheloni mime en gestes saisissants et vibrants l'allocution ci-dessous :

Permettez-moi, gentilles dames et honorables collègues, que je vous apporte les salutations cordiales et sincères de mes confrères italiens.

J'espère que le rendez-vous que vous avez voulu tenir dans la grande capitale de la République Française, ne sera pas stérile pour la classe délaissée, et permettez-moi d'augurer le plus grand succès aux travaux que nous allons commencer.

Nous applaudissons au discours très élevé que vient de faire l'illustre M. Gallaudet, qui, quoique n'étant pas sourd-muet et seulement pour l'amour qu'il a pour les sourds-muets du monde entier, a eu l'obligeance d'intervenir dans cette réunion. — Il a publié un ouvrage intéressant : *Quelle est la valeur du langage pour le sourd-muet?* — Je vous prie de lire ce travail, parce que M. Gallaudet a traité avec une grande connaissance et compétence cette question, c'est-à-dire « la comparaison des deux méthodes : orale et mixte ». Il élève des hymnes à la supériorité de la méthode mixte, comme celle qui est le vrai et admirable langage de la nature commune à tous les hommes.

Notre président, M. Cochefer, a mimé, lui aussi, un discours inspiré de nobles sentiments, et dans lequel il fait des vœux pour la fraternité silencieuse.

Permettez-moi donc que je vous apporte, avec le salut de mon cœur, l'augure que votre travail ouvre une nouvelle ère de consolation et de dignité à tous vos collègues, et comme représentant des sourds-muets italiens, que je me fasse l'écho de leurs vœux et de leurs sentiments, en vous priant de vous préparer à la noble entreprise avec vigueur et confiance, et en vous invitant à boire à la santé et à la concorde de tous les participants.

M. Dusuzeau mime une courte et belle allocution en l'honneur du Congrès dont il souhaite la fécondité des résultats ; puis M. Gili-

bert, de Tours, parle de la fraternité, du dévouement et de l'abnégation, discours qui a été très applaudi.

M. Aymard, délégué des sourds-muets de Bordeaux, dans une charmante improvisation, offre à M. Cochefer, une médaille sur laquelle est gravé : *A J. Cochefer, les sourds-muets de la Gironde* ; puis M. Graff, au nom de l'*Alliance silencieuse*, présente toujours à M. Cochefer, une superbe médaille en argent, œuvre de M. Henri Furet, un des habiles médailliers sourds-muets. Sur l'exergue se lit : *A. J. Cochefer, rénovateur du monde silencieux.* La remise de ces médailles donne lieu à des manifestations enthousiastes en l'honneur du président de la Fédération.

Cette belle fête prend fin seulement vers cinq heures, et les membres du Comité d'organisation du Congrès prirent congé des convives pour se rendre à la réception du docteur Ladreit de Lacharrière, président du Congrès (section des entendants), pour s'entendre sur les mesures à prendre pour le lendemain.

La Réception du Président

DE LA SECTION DES ENTENDANTS

(Dimanche 5 Août)

Presque en même temps qu'avait lieu le banquet d'inauguration, M. le docteur Ladreit de Lacharrière recevait, en ses magnifiques salons du quai Malaquais, les membres des deux sections, pour leur souhaiter la bienvenue. MM. Emile Mercier, Henri Jeanvoine, Henri Mercier, Jean Olivier et la délégation de l'*Association de la Champagne*, prirent part à cette réception à la même heure que les membres de la section des entendants. Quant aux autres personnalités silencieuses, notamment MM. Dusuzeau, Cochefer, Genis, Graff, Gaillard, Née, Mauduit, Bertrand, etc., ils ne purent venir que beaucoup plus tard.

Mme Ladreit de Lacharrière faisait les honneurs avec une bonne grâce exquise.

Les Courses Cyclistes

(Jeudi 9 Août)

Le *Club Cycliste des Sourds-Muets de Paris* avait organisé, le jeudi 9 août, au matin, au vélodrome du Parc des Princes, à Boulogne-Auteuil, un concours international entre les sourds-muets cyclistes. Les étrangers, vu la distance, et l'impossibilité pour plusieurs d'apporter leur machine en France, avaient renoncé à prendre part à la lutte. Les épreuves se disputèrent donc entre coureurs français.

Une assez nombreuse assistance se pressait autour de la piste.

Voici le résultat des épreuves d'après le chronomètre officiel de l'Union vélocipédique de France :

1re Course par séries (5 kilom., 2 tours).

1re Série. — 1er Darnet ; 2me Motteu.

2me Série, — 1er Pagnier ; 2e Cauchois ; 3e Pilon. Cauchois demande une revanche à Pagnier, ce dernier refuse.

3e Série. — 1er Guiraudon ; 2e Zévort ; 3e Vasseur.

FINALE

1er Pagnier ; 2e Darnet ; 3e Guiraudon.

2e Course (50 kilom., 75 tours).

1er Pagnier, 1 h. 37 m. 51 ; 2e Cauchois ; 3e Darnet ; 4e Vasseur.

Les deux coureurs ont été entraînés : Cauchois par Zévort à bicyclette, Pagnier par Henri Mercier en motocycle.

Toutefois, le motocycle entraînait indifféremment l'un ou l'autre selon leur place respective.

3me Course. — Consolation (10 kilom.)

1er Vasseur, 1 minute 16' 4" ; 2e Pilon, 2 m. 35" ; 3e Motteu.

Après les courses, déjeuner très réussi, franche gaîté avec, au dessert, allocutions et toasts de MM. Desperriers, Dusuzeau, Née, pour le *Club* et les silencieux parisiens.

Puis ceux de M. Vilhem Lipgens, de Berlin, chargé par le *Club cycliste* des sourds-muets de Berlin de remettre l'insigne de cette Société au *Club* parisien et d'inviter ses membres à participer aux courses qui seront données par le *Club* sourd-muet de Berlin en 1901. MM. Née et Desperriers ont répondu à ce toast et lui ont remis l'insigne du *Club* francais, œuvre de M. Furet.

Ensuite, M. Benno Landeker, de Leipzig, a, dans une très belle improvisation, salué les sourds-muets de Paris.

Le Banquet de clôture

(Jeudi 9 Août)

Ce banquet organisé par le Comité d'organisation du Congrès eut lieu à l'Hôtel Continental le jeudi 9 août. Il fut extrêmement brillant. Environ cent seize convives y prirent part.

Au centre de la salle le colossal buste en plâtre de l'abbé de l'Épée, par le statuaire sourd-muet Félix Plessis, dominait sur un socle devant une panoplie de drapeaux français, américains, allemands, russes, italiens, suédois, norwégiens, danois, autrichiens et suisses, toutes les nations représentées au Congrès.

A la table d'honneur prennent place M. le Dr Ladreit de Lacharrière ayant à sa droite Mme Dusuzeau, M. Emile Mercier, Mme Desperriers, M. Henri Desmarest, Mme Lipgens, etc., à sa gauche, Mme Henri Gaillard, le Conseiller d'État M. d'Ostrogradsky, Mme Ingelbord Verner, M. Forchammer, Mme Lemaresquier, etc. Sur l'autre rangée, M. Dusuzeau a, à sa droite, Mme Ladreit de Lacharrière, M. Edward Gallaudet, Mme Schenck, M. Heidsiek, M. Léon Dusuzeau, ingénieur des ponts-et-chaussées, et à sa gauche, Mme Larose, M. G. Baguer, M. le Pasteur Gallaudet, M. Henri Jeanvoine, M. Genis, M. Graff. Tout autour de la table et des tables adjacentes, se mettent à la place assignée par les Commissaires, M. Klofverskjold, Mlles Klofverskjold, Bienech, Lemaresquier, MM. Le Carpentier, Desperriers, René Dusuzeau (fils du président), Heidsieck, Forchammer, Allen Fay, Lipgens, Eymard, Veigalier, Henri Mercier, M. Petiton, Mme Petiton; MM. Hirsch, Hermann Hirschland, Arthur Van Dannenberg, Guillaume Wahl, Emile David G. Titze, Rumpf, Berliner, Carl Becker, Konrad Schaarup, K. O. A. Schioldam, F. Fabricius, Niels Christensen, Oskar Hillerüp, S. Larsen, Gust. Hennequin, Hans. Silberbauer, Jacques Ricca, Salzgeberg, Jorgensen, Edmond Pilet, Riemer, Neubauer, Max Keiler, Georges Hoffmann, Lühe, Werner, Mme Werner, MM. de Baudicour, G. de Geer, de Buren, Hache, Zévort, Jeanvoine, Micheloni, Ravet, Gallaudet, Matthes, Plessis, A. Watzulik, Brill, Toifl, Mme Toifl, M. Rinaldi, M. Henri Fick, Mme Vve Morin, Mlle Louise Morin, Fick, Hamar, B. Landeker, Léon Lejeune, Mme Léon Lejeune, MM. Wondrowictz, Gicht, Choppin, R. de Contenson, A. Prud'homme de Labadije, G. Larose, Mme Larose, MM. Cauchois, Dufresnel, Endrès, Boquin, Mme Boquin, MM. Em. Wuillemey, Valloton, Sauphar, Perino, Rudolf Metz, Redinger, Vailzemagel, Hirn, Etienne, Secretan, Bonnefoy, Garcia, Huet, Beguin, Nordin.

Le menu du banquet, exécuté sur les indications de M. Henri

Gaillard, était aussi simple qu'élégant. Il formait un ravissant petit livret avec quatre photogravures, l'une du palais des Congrès, l'autre de l'Abbé de l'Epée, la troisième reproduisant le monument Gallaudet au Collège de Washington, la dernière une vue du monument de Heinicke, à Eppendorf.

Cet hommage rendu aux trois principaux fondateurs de l'Enseignement des sourds-muets en France, en Amérique et en Allemagne, était hautement apprécié. Aussi a-t-il été emporté comme un précieux souvenir.

Voici la composition du menu :

POTAGE RENAISSANCE
BISQUE D'ÉCREVISSE
MELON A LA GLACE
TRUITE SAUMONÉE SAUCE HOLLANDAISE
FILET DE BŒUF PRINTANIÈRE
CANETON A LA ROUENNAISE
PUNCH A LA ROMAINE
POULARDE DU MANS AU CRESSON
SALADE
ROCHER DE FOIE GRAS EN BELLEVUE
PETITS POIS A LA FRANÇAISE
GLACE ALHAMBRA
GATEAU PUNCH
CORBEILLES DE FRUITS — BONBONS
PETITS FOURS

Vins

GRAVES SUPÉRIEUR
FRONSAC EN CARAFES
MARGAUX 1888
CHAMPAGNE FRAPPÉ
Café et Liqueurs

Il est inutile de dire que la cuisine de l'Hôtel Continental, une des plus excellentes de Paris, était surtout très prisée par les convives étrangers qui ne cessaient de s'extasier sur les délices des plats français et sur l'arôme exquis de nos vins. Le service était surtout admirablement organisé.

Il avait été convenu qu'il ne serait pas dit de discours, mais seulement des toasts.

M. le docteur Ladreit de Lacharrière se lève le premier et souhaite que les travaux du Congrès qui vient de se clôturer avec tant d'éclat soient profitables à la cause des sourds-muets.

M. Dusuzeau mime ensuite quelques gestes de haute envergure pour remercier les convives de leur empressement. Il s'applaudit que tout se soit bien passé. Il est surtout reconnaissant à M. le doc-

teur Ladreit de Lacharrière et à ses collègues, du grand service qu'ils ont rendu aux sourds-muets en coopérant à l'effort que les sourds-muets eux-mêmes ont essayé de faire. Lui aussi augure grand bien du Congrès. Il porte un toast à M. le docteur Ladreit de Lacharrière. Tous les convives se lèvent et viennent choquer leurs coupes à celle de M. Ladreit de Lacharrière.

M. Baguer, directeur de l'Institution d'Asnières, apporte les félicitations et les vœux de la Ville de Paris et du Conseil général de la Seine. Il tient surtout de la part des entendants à porter un toast à M. Dusuzeau et à le remercier de la délicatesse et de l'énergie avec lesquelles il a dirigé, en ce qui le concerne, la bonne marche du Congrès.

Cette allocution est très applaudie.

MM. Micheloni, de Rome, Watzulik, d'Altenburg, Rumpf, de Berlin, Matthes, de Konigsberg, Toifl, de Vienne, Becker, de Copenhague, viennent ensuite mimer de petites allocutions où ils se déclarent heureux de la bonne union des entendants et des sourds-muets, de leurs efforts parallèles en vue de l'avancement du monde silencieux, mais tous ils demandent de tenir compte de la grande utilité des signes, de ne pas les sacrifier si l'on veut que les sourds-muets profitent de l'enseignement oral, parce que l'intelligence est la seule importante et qu'elle seule doit être fécondée si l'on veut que les sourds-muets soient des hommes. Tous portent des toasts à la France et aux Français.

M. Graham Bell, l'éminent fondateur du *Volta-Büreau* de Washington, un des pionners de l'éducation orale aux Etats-Unis, qui arrive sur le tard, accompagné de miss Bell, est très entouré.

Après les discours, on va prendre le café dans les magnifiques salons de l'Hôtel et c'est à regret que chacun se quitte, que les étrangers se disent adieu avec pourtant le vague espoir de se revoir.

Les commissaires organisateurs du banquet étaient pour la section des sourds-muets, MM. Gaillard, Desmarest, Desperriers ; pour la section des entendants, MM. le docteur Martha, le docteur Legay, Paul Bertrand.



A Versailles

(Vendredi 10 Août)

Beaucoup de membres du Congrès se sont rendus à Versailles, ville natale de l'abbé de l'Epée, pour manifester devant sa statue, érigée sur la place Saint-Louis, défiler devant la plaque commémorative rappelant l'emplacement de la maison dans laquelle il naquit et rendre visite à la salle des Fêtes de la Mairie où se trouve un tableau représentant un épisode de la vie de l'illustre père intellectuel des silencieux.

La délégation allemande déposa une magnifique couronne sur le piédestal de la statue pendant que MM. Rumpf, pour les sourds-muets de Berlin, Watzulik, pour les sourds-muets des autres Etats allemands, mimaient des allocutions émues. M. Dusuzeau, au nom des Français, remercia les Allemands de leur touchante sympathie.

Un banquet réunit les participants à midi. Ensuite, les Français firent aux étrangers les honneurs des Palais de Versailles, du grand et du petit Trianon.

A l'église Saint-Roch

(Samedi 11 Août)

Une notable partie des membres du Congrès avait tenu à venir faire un pélerinage au tombeau de l'abbé de l'Epée à l'église Saint-Roch. M. l'abbé Goislot, le dévoué aumônier des sourds-muets de Paris, voulut bien, à cette occasion, mimer un discours très humain et très religieux, d'une noble élévation de pensée qui fit grande impression, surtout sur les délégués étrangers. Puis, le frère Roch, seul religieux sourd-muet, mima une petite allocution très spirituelle sur les bienfaits de la religion, principalement pour les sourds-muets.

Comme la délégation allemande était partie la veille et que la couronne avait été déposée à Versailles, la manifestation se termina là.

Mais à la sortie, on se rendit rue Thérèse devant la maison où

ont été apposées des plaques rappelant que sur cet emplacement (rue des Moulins) l'abbé de l'Epée établit sa première école, ce que M. Gaillard expliqua aux congressistes pendant que la foule s'amassait.

L'après-midi, sous la conduite de M. René Desperriers, un certain nombre de congressistes, obligeamment autorisés par M. Giraud, le dévoué directeur de l'Institution nationale de Paris, firent visite à l'école de la rue Saint-Jacques, la plus ancienne du globe.

La Soirée d'Adieu

(Samedi 11 Août)

Le Comité d'organisation de la section des sourds-muets avait invité les membres des deux sections à une soirée d'adieu donnée à l'Hôtel des Ingénieurs civils, rue Blanche.

La superbe salle de l'Hôtel n'était pas complètement pleine, par le fait qu'un grand nombre de congressistes étaient repartis depuis longtemps. Néanmoins, le nombre des étrangers était encore considérable.

Le programme comprenait une représentation funambulesque donnée par l'artiste mime sourd-muet Auguste Varenne et sa camarade Jane Chouchoutte : *Une Visite chez Cléo de Mérode*, pantomime, *la Revanche de Mme Pierrot*, pantomime. Ces deux pièces furent jouées avec un art extraordinaire, un comique amusant et une belle vérité d'expression, surtout dans la seconde pièce, où dans la scène du dépit, Varenne fut trouvé admirable et couvert d'applaudissements chaleureux.

La soirée se termina par un bal de nuit qui dura jusqu'au matin. Le piano fut obligeamment tenu par Mme Lemaresquier.

Un cotillon charmant, rempli de surprises imprévues, dirigé par M. Georges Larose et Mlle Gabrielle Rigollet, eut un vif succès.

A la Société d'Appui fraternel

(Dimanche 12 Août)

Un certain nombre de congressistes, principalement de délégués des départements ont tenu à assister à la réunion de la *Société d'Appui fraternel des Sourds-Muets de France*, qui avait lieu le dimanche 12 août à la mairie du IXe arrondissement, rue Drouot.

A cette occasion, le Conseil d'administration de la Société avait décidé de distribuer un certain nombre de médailles à quelques-uns des membres, surtout de province, qui s'étaient signalés pour l'organisation des succursales. Après allocution de M. Cochefer, président-fondateur, M. Genis, président du Conseil d'administration remet les médailles aux lauréats :

Médailles de 2e classe (*Argent*)

MM. Foucard, de Marseille ; Bolentin, de Marseille ; Périno, de Cannes ; Henri Gaillard, de Paris.

Médailles de 3e classe (*Bronze*)

MM. Victor Colas, Forest, Graff, Moulin, Mazelier, de Paris ; Déo, Escassut, de Bordeaux ; Billaud, de Luçon, et Martinon, de Marseille.

Le Pique-nique de l'Union française

(Dimanche 12 Août)

L'*Union Française des Sourds-Muets* avait profité de la date du Congrès pour organiser, le dimanche 12 août, un pique-nique champêtre qui eut lieu à Chaville à midi.

A quatre heures, en tapissières, les membres se rendirent à Versailles pour déposer de concert avec la *Société de la Bourgogne* une couronne au piédestal de la statue de l'abbé de l'Epée. Ils furent photographiés par M. Louis Aybram.

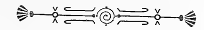
A sept heures, un banquet eut lieu au restaurant de la Terrasse, au Point-du-Jour. Il était spécialement offert aux présidents de la Fête, M. Boquin, président de la *Société des Sourds-Muets de la Bourgogne*, et M. Desperriers, président du *Club des Sourds-Muets cyclistes*.

La Photographie du Congrès

A l'issue de la dernière séance du Congrès les participants ont été photographiés par des opérateurs de la maison Yrondy.

A noter un incident. Comme il se trouvait dans le groupe un sourd-muet M. Griolet, qui avait préféré assister aux travaux de l'autre section, par hostilité pour notre Comité, et qui avait fait beaucoup de tort au Congrès par un libelle répandu à profusion, M. Dusuzeau donna l'ordre de l'expulser, ce qui ne souleva aucune protestation.

On peut se procurer la photographie à la bibliothèque de l'*Association Amicale des Sourds-Muets,* 28, rue Serpente. — Prix : 3 fr. 50. Par la poste, 4 fr. 50.



HISTORIQUE

de l'Organisation du Congrès International des Sourds-Muets

Historique de l'Organisation du Congrès

(Section des Sourds-Muets)

Nous pensons que la meilleure manière de relater comment a été organisé le Congrès des sourds-muets, en ce qui concerne spécialement notre section, c'est de publier les documents, extraits de procès-verbaux, lettres échangées de part et d'autre. C'est la seule façon historique de bien faire comprendre les efforts du Comité d'organisation qui a fonctionné trois ans durant.

Cette publication a son importance si l'on veut bien approfondir les incidents qui se sont produits au cours des débats. A tout esprit impartial de méditer et de conclure.

Extrait du Procès-Verbal de l'Association amicale des Sourds-Muets

(Séance du 28 Janvier 1898)

..... M. le Président demande que l'Association commence à s'occuper du Congrès international de 1900, ainsi qu'elle a fait de celui de 1889. Si d'autres veulent organiser un Congrès, l'Association ne les contrariera en rien. Elle veut être indépendante. Elle s'adressera à plusieurs sourds-muets et à plusieurs Sociétés de province pour constituer le Comité d'action et de propagande. (*Adopté*).

Extrait du Procès-Verbal de l'Association amicale des Sourds-Muets

(Séance du 17 Février 1898)

..... L'ordre du jour appelle la nomination de la Commission chargée de s'occuper du Congrès de 1900.

M. Frossard proteste. Il demande pourquoi l'Association qui a adhéré à la Fédération et qui a accepté le programme de ladite vient empiéter sur le but tracé à la Fédération.

M. Desperriers dit que, d'après ce qu'il a vu à Reims, il est per-

suadé que la Fédération a seule qualité pour organiser le Congrès.

M. Hamar dit que du moment que l'Association va se transformer en secours mutuels, elle ne pourra pas s'occuper de choses étrangères à son but et qu'il vaut mieux laisser ce soin à la Fédération.

M. Eymard dit que l'Association peut tout de même s'occuper de manifestations destinées à discuter les intérêts du monde silencieux.

MM. Frossard, Hamar et Desperriers insistent pour que la Fédération s'occupe du Congrès.

M. Gaillard pense que si on organise deux Congrès on risque de donner au monde un triste spectacle, et cela en 1900, qui doit être une date reserrant tous les français et tous les peuples dans une union complète, dans un commun hommage au progrès et dans une même aspiration vers l'avenir. Il dit qu'il serait criminel que les silencieux détonnent dans ce concert. Il est persuadé que les sourds-muets étrangers ne verront pas cela d'un bon œil. Et il est sûr que ces deux congrès rateront, que jamais ils n'obtiendront de subvention. Il croit qu'il serait préférable de laisser la Fédération réunir les Présidents et les secrétaires de Sociétés et que cette réunion ferait bien de nommer le Président et la Commission d'organisation.

M. le Président dit que désirant laisser la plus grande liberté aux débats conséquent avec ses principes du respect des opinions, il n'a pas voulu prendre partie dans le débat. Il applaudit aux convictions de M. Frossard. Il demande que la discusion soit remise. Après un mois de réflexion, on s'entendra mieux.

Extrait du Procès-Verbal de la Fédération des Sociétés françaises DE SOURDS-MUETS

(Séance du 1er Mai 1898)

..... L'ordre du jour appelle la nomination d'un Comité d'organisation pour le Congrès de 1900.

M. Née demande que la présidence de ce Comité soit confiée à M. Dusuzeau. Il pense que M. Cochefer a beaucoup à faire de son côté avec la Fédération et qu'il vaut mieux que M. Cochefer et M. Dusuzeau travaillent chacun de leur côté au progrès de notre petit monde.

L'orateur demande en outre que les membres du bureau du futur Comité soient pris parmi ceux qui résident à Paris. M. Graff combat cette idée qu'il qualifie d'injuste et demande que tous les membres de la Fédération de n'importe quelle résidence puissent faire partie dudit bureau. M. Dusuzeau appuie la demande de M. Graff.

Le vote a lieu au scrutin secret et donne le résultat suivant :

MM.	Cochefer	6 voix
	Dusuzeau	3
	Genis	2
	Jeanvoine	1

M. Cochefer tout en remerciant ses collègues, déclare qu'il n'est point candidat et invite à recommencer.

MM.	Jeanvoine	5 voix
	Dusuzeau	4
	Genis	2
	Mercier	1

Bien que personne n'ait obtenu la majorité pour être élu, la présidence du Comité d'organisation du Congrès est dévolue à M. Jeanvoine qui l'accepte d'abord, puis y renonce en alléguant qu'il est trop jeune pour une telle besogne.

Alors M. Cochefer propose la présidence à M. Dusuzeau qui a obtenu le plus de voix après M. Jeanvoine, M. Dusuzeau l'accepte définitivement.

M. Gaillard heureux de la nomination de M. Dusuzeau, s'offre pour le secrétariat dudit Comité. M. Hamar se lève vivement et proteste contre cette offre spontanée en déclarant que M. Gaillard a trop à faire avec son journal.

M. Gaillard, voyant que la protestation de M. Hamar est soutenue par MM. Graff, Amet, Mercier, Genis, n'insiste plus.

En présence de ces oppositions inattendues M. Dusuzeau demande l'autorisation de proposer M. Jeanvoine comme secrétaire, ce dernier l'accepte; puis on désigne M. Desmarest pour la trésorerie. M. Cochefer félicite la Fédération de la décision qu'elle vient de prendre. Il remercie M. Dusuzeau de son dévouement et dit que désormais, on pourra marcher la main dans la main par le travail et par la concorde.

Première Réunion du Comité d'Organisation

(Séance du 26 Novembre 1898)

Présidence de M. E. Dusuzeau, président du Comité, assisté de M. J. Cochefer, président de la Fédération des Sociétés françaises de sourds-muets.

M. Dusuzeau ouvre la séance à 9 heures du soir.

En souhaitant la bienvenue à tous les sourds-muets présents, il dit que les débats vont avoir une grande importance et invite, en conséquence, l'Assemblée à se bien pénétrer des observations de chacun afin qu'il y puisse être répondu en conscience et que les

différents sous-comités à créer soient définitivement constitués ce soir même.

Sur ce, il donne la parole à M. Henri Jeanvoine, secrétaire du Comité, qui mime son rapport et dont voici la teneur littérale :

Messieurs et chers Collègues,

Quand, le 1er mai dernier, la Fédération eut constitué le Comité chargé de l'organisation du Congrès international de 1900, les membres de ce Comité, au nombre desquels nous avons l'insigne honneur de compter, remplissant la redoutable fonction de secrétaire, se sont mis à l'œuvre aussitôt. Ce sont nos travaux préparatoires et leur résultat que nous allons sommairement exposer.

Tout d'abord nous avons intéressé M. Deschanel à notre œuvre, le priant de l'entourer de sa protection si puissante et de ses conseils éclairés. La réponse du très-aimé Président de la Chambre des députés, que le *Journal des Sourds-Muets* a publiée, ne s'est point fait attendre. Elle a été bien telle que nous l'espérions et a suscité en nos âmes des sentiments de vive reconnaissance.

Sous les auspices de cet homme d'Etat éminent, des lettres avec feuilles de souscription en faveur du Congrès ont été adressées à tous les présidents des Sociétés françaises de sourds-muets, excepté cependant aux présidents de Lyon et de Marseille dont l'adresse demandée à M. Gaillard ne nous a pas encore été communiquée et au Président de la Société de la Bourgogne à qui nous écrirons en même temps qu'aux sourds-muets les plus capables, tels que Mars et Leprince à Arras, Aymard à Bordeaux, Labbé et Lambert à Amiens, etc.

Les réponses qui jusqu'alors nous sont parvenues sont toutes très encourageantes; il n'en est pas, en effet, une seule qui ne laisse espérer que la grande manifestation de 1900 n'ait un succès sans précédent.

Voici le résumé de ces réponses :

M. Dusuzeau, président de l'Association amicale des sourds-muets de la Seine et de Seine-et-Oise, avec qui nous sommes en continuelles relations pour ce qui concerne la marche à suivre en vue d'une organisation irréprochable, disait en cette circonstance, que M. Desmarest, trésorier du Comité, se chargeait de faire une active propagande et qu'il recueillerait ce que chaque membre de l'Association offrirait.

M. Cochefer, président de la Société d'Appui fraternel des sourds-muets de France, qui, dans les précédents Congrès, s'est toujours tenu à l'écart, a fait preuve d'une bienveillance vraiment fraternelle. Tout en nous faisant observer que déjà plusieurs membres de l'Appui fraternel avaient souscrit entre les mains de M. Graff, il nous promettait à engager ceux qui n'avaient encore rien versé à apporter leur obole avec autant d'empressement que de bonne volonté.

M. Capon, président de l'Association fraternelle des sourds-muets de Normandie et directeur-fondateur de l'Institution d'Elbeuf, tout en déplorant la crise que traverse l'industrie drapière Elbeuvienne et qui atteint beaucoup de sourds-muets, nous écrivait que l'Association de Normandie tiendrait son assemblée générale dans le courant d'octobre et qu'il saisirait cette occasion pour parler en faveur du Congrès. Mais dans une lettre suivante datée de quelques jours avant l'assemblée générale projetée, notre sympathique correspondant nous écrivait à nouveau que la crise durant toujours, la question du Congrès serait forcément et à son grand regret, reportée à une date ultérieure, mais il affirmait qu'elle ne serait pas oubliée.

Enfin, M. Emile Mercier, président de l'Association amicale des sourds-muets de la Champagne, après en avoir référé au Comité d'organisation de cette Société, a fait porter la question à l'ordre du jour de la réunion dudit Comité à la date du 3 juillet dernier, et cette question a été l'objet d'une discusion des plus bienveillantes ; il a été, en principe, décidé que l'Association champenoise voterait un crédit en faveur du Congrès dans le courant de l'année 1899, sans toutefois que ce crédit puisse en rien préjudicier à la souscription individuelle des membres de l'Association dont nous avons tout à l'heure remis le montant d'une première liste à M. Desmarest.

M. Bonnat, président de la Société des sourds-muets de Lille et M. Lefebvre, président de l'Union des sourds-muets de Roubaix-Tourcoing, n'ont pas encore fait connaître leurs intentions, mais nous avons l'intime conviction,que ces deux Sociétés, étant donné l'esprit conciliateur de leurs présidents et le nombre considérable de leurs membres, se joindront à nous tôt ou tard.

Des autres lettres dignes de soutenir votre attention, je n'en citerai que deux :

La première, celle de M. Marcel Mauduit, sous-directeur du *Journal des Sourds-Muets*, devrait faire l'objet d'une étude sérieuse.

Après avoir parlé des progrès accomplis en ces dernières années, notre honorable correspondant signale les personnes qui y ont contribué pour la plus grande part et propose qu'au banquet clôturant le Congrès, ces personnes soient admises gratuitement et que des démarches soient tentées pour faire accepter à M. Félix Faure, président de la République, la présidence du banquet.

Ce banquet, écrit-il textuellement, aurait lieu par souscription de 10 francs par personne. Ce prix modique permettrait aux sourds-muets de venir nombreux. Ceux d'entre eux qui ne disposent que de ressources modestes auraient la faculté de se libérer par versements partiels.

La deuxième lettre, celle de M. H. Desmarest, contenant le projet

de M. H. Gaillard que nous avions déjà dans notre dossier et qu concerne la constitution des 5 comités suivants :

1° Comité du Programme ;

2° Comité des Finances ;

3° Comité des Fêtes ;

4° Comité de réception ;

5° Comité chargé d'assurer l'ordre des séances.

Enfin, Messieurs et chers collègues, les encouragements si bienveillants qui nous sont promis nous soutiendront dans notre tâche Nous voulons que les étrangers qui viendront chez nous emportent un souvenir durable de leur séjour au milieu de nous et que chacun dans son pays respectif s'occupe de remédier à tout ce que la situation des sourds-muets laisse à désirer. (*Applaudissements*).

La lecture de ce rapport terminée, M. Dusuzeau, président, se relève et invite M. Gaillard à développer ses idées et à expliquer les attributions et fonctionnement de chacun des comités dont M. Jeanvoine parle à la fin de son rapport.

M. Henri Gaillard dit qu'il est persuadé que pour mener à bien une entreprise aussi gigantesque que le Congrès de 1900, il est nécessaire que le Comité d'organisation soit secondé par cinq sous-comités ayant des attributions distinctes nettement spécifiées. Ces comités agiraient par leur libre initiative mais sous la haute direction du Comité d'organisation. Ils pourront s'adjoindre autant de membres qu'il le faudra. L'essentiel est de créer dès maintenant le noyau d'action. Il faut d'abord un comité qui élaborera le programme, car il ne faut pas, comme en 1889, laisser parler à tort et à travers. Il faut une méthode de travail, un roulement de discussion et un aboutissement d'efforts. Ce programme, un comité composé des sourds-muets les plus remarquables de toutes les nations, pourra seul le régler.

Quant au Comité des Finances, il se comprend de lui-même. M. Desmarest a besoin d'être secondé. Et ce comité fonctionne déjà puisque M. Graff recrute beaucoup. Il faut plusieurs aides comme lui, et il faut des contrôleurs, des comptables. Pour le Comité des Fêtes, il est utile, puisque toute réunion de travailleurs de pensée se termine toujours par un couronnement de banquets et de réjouissances. Mais M. Gaillard pense qu'à la fin du XIXe siécle et à l'aurore du XXe les sourds-muets ont droit à une solennité dont il touche quelques mots et qu'il essaiera d'obtenir des pouvoirs municipaux, de la Ville de Paris, du Gouvernement lui-même, si Dieu lui prête vie jusque-là, et que même sans lui, les sourds-muets peuvent réclamer. C'est pourquoi le Comité des fêtes s'impose. Il y aura aussi des excursions, des spectacles, des courses vélocipédiques, un ensemble de manifestations prouvant l'avènement des sourds-muets à la vie. Le Comité de réception, qu'il ne faut pas

prendre dans le sens de fête de bienvenue et qui est absolument en dehors, est tout simplement un comité de logement, de conseils pour ceux qui ignorent les conditions de la vie à Paris. Il serait composé de sourds-muets aisés, ayant du temps à eux, qui se chargeraient de loger à bon compte, de trouver des restaurants pas trop chers pour les congressistes qui le demanderaient, qui même organiseraient des visites dans la capitale. Quant au comité de police des séances, il a sa raison d'être dans l'affluence même qui se prévoit et dans la nécessité de faire que tout marche d'une façon digne des sourds-muets et de la Frauce.

M. Cochefer, répondant à M. Gaillard, critique le *Comité dit de Réception* qu'il regarde comme impraticable, il cite l'exemple de l'ancienne Société Universelle, fondée en 1867, laquelle stipulait dans ses statuts un tas de beaux articles, entr'autres celui de recevoir les étrangers nouvellement débarqués dans la capitale et de les accompagner dans leurs visites des musées et des monuments publics. L'orateur dit que cet article-là, très séduisant pour les touristes sourds-muets et inscrit dans le règlement par pure vanité, n'a jamais pu être exécuté et il rappelle que bon nombre de sourds-muets étrangers attirés à Paris par ce règlement se sont vus forcés d'errer sans guide à l'aventure.

M. Cochefer en conclut que dans l'organisation du prochain Congrès on ne devra stipuler dans le programme que ce qui peut se se faire et en bannir les belles phrases trompeuses et orgueilleuses qui nous rendraient ridicules aux yeux des Congressistes.

M. Desperriers n'est pas du même avis. Tout en reconnaissant le bien fondé des observations du président de la Fédération, il prétend que ce qui était impraticable autrefois est très faisable aujourd'hui, grâce à la Fédération, laquelle est solidement organisée avec les hommes d'élite dont elle est composée.

M. E. Mercier, appuyant M. Desperriers dit que si les Congrès précédents n'ont jamais donné jusqu'à présent les résultats que l'on attendait, c'est parce que ces Congrès avaient toujours été organisés par l'Association des sourds-muets de Paris seule, tandis que le Congrès de 1900 aura l'avantage d'être préparé par plusieurs Sociétés fédérées.

Après plusieurs observations de MM. Gaillard, Hamar et Eymard à ce sujet, le Comité de réception est maintenu.

Puis a lieu à mains levées la nomination des sourds-muets qui devront faire partie des cinq comités sus-mentionnés et dont le Comité d'organisation est de droit membre de chacun d'eux :

1° Comité du programme : M. Cochefer, président, avec MM. Capon et H. Gaillard.

2° Comité des Finances : M. Genis, président, avec MM. Graff et Henri Mercier.

3° Comité des Fêtes : M. E. Mercier, président, avec MM. Gaillard, de la Barre du Parcq et Hamar.

4° Comité de réception : M. Desperriers, président, avec MM. Hirsch, Cauchois et Lejeune.

5° Comité chargé d'assurer l'ordre des séances : M. Eymard, président, avec MM. Larose et Frossard.

Il est de plus décidé que, suivant les circonstances, chaque comité pourra s'adjoindre un ou plusieurs nouveaux membres.

Avant la levée de la séance, M. Graff, président de l'Alliance silencieuse, remet à M. Desmarest, trésorier, la somme de 146 fr. qu'il avait recueillie au profit du Congrès antérieurement à la réunion de la Fédération qui a constitué le Comité d'organisation.

Vu et approuvé.
Le Président,
E. Dusuzeau.

Le Secrétaire,
Henri Jeanvoine.

Deuxième Réunion du Comité d'Organisation

(Séance du 28 Mai 1899)

M. Dusuzeau, président du Comité, ouvre la séance à 5 heures par une de ces allocutions fraternelles dont lui seul a le secret. Il explique le but de la réunion et dit qu'aux observations un très bon accueil est réservé et qu'elles feront l'objet d'études sérieuses de la part du Comité et des sous-Comités.

M. Henri Jeanvoine, secrétaire du Comité, à son tour prend la parole.

Après avoir présenté les excuses de MM. Capon, du Comité du programme; Genis et H. Mercier, du Comité des finances; E. Mercier, de la Barre du Parcq et Hamar, du Comité des fêtes, il expose tout ce que le Comité d'organisation a fait en vue du Congrès depuis sa réunion du 26 novembre et qui se résume dans les deux articles de M. Jeanvoine que le *Journal des Sourds-Muets* a publiés.

Il reste encore beaucoup à faire, dit-il, et demande afin de faciliter la tâche du Comité d'organisation, que les sous-Comités fassent connaître leurs propositions respectives.

M. H. Gaillard, secrétaire du Comité du programme, rend compte de sa correspondance avec l'étranger et de ses démarches près la Direction de l'Exposition tendant à ce que le Congrès des sourds-muets tienne ses assises dans le pavillon même des Congrès, sous les auspices de l'Administration supérieure. Il donne lecture des lettres de M. Gariel, délégué principal, et demande l'avis de l'Assemblée sur les observations qui y sont contenues.

M. Chazal, rédacteur en chef au *Sourd-Muet Illustré,* bien que ne faisant pas partie de l'un des Comités constitués le 26 novembre, demande la parole qui lui est accordée.

Il vient dire que la Société l'*Union Française des Sourds-Muets* dont il est le Secrétaire, ayant il a quelques mois fondé un Comité poursuivant le même but que celui actuellement existant et que ce Comité avait nommé M. A. Colas président; mais que le Comité formé par l'*Union* n'était que provisoire et que prochainement tous les sourds-muets de Paris seraient convoqués pour nommer un Comité définitif à moins qu'ils ne reconnaissent celui que préside M. Dusuzeau.

M. Cochefer, après avoir pris connaissance du contenu de la lettre de M. Gariel, délégué principal des congrès de l'Exposition universelle de 1900, dit qu'il serait plus sage d'accepter les conditions soumises par l'Administration de l'Exposition et ajoute que si l'on veut passer outre, on sera forcé de chercher un local et qu'étant donné la hausse des prix provoquée par l'énorme affluence attirée vers Paris, on ne trouvera nulle part une salle convenable. Qu'au surplus, si l'on n'écoute que sa propre inspiration, les vœux à émettre au Congrès et soumis à l'autorité compétente, demeureront nuls et sans effet.

MM. Dusuzeau, Jeanvoine, Gaillard, Chazal et Graff se rangent à l'avis de M. Cochefer et insistent pour que l'on ne fasse aucune difficulté devant les exigences administratives.

Seulement M. Cochefer demande à savoir en quoi consisteront les fêtes que se propose de donner l'Administration de l'Exposition. Si c'est des concerts, quel tableau pour des sourds-muets, exclame-t-il.

M. Gaillard promet de s'informer. Il fait part de l'échange d'observations qu'il a eu avec M. Gariel.

M. Chazal dit que la veille au soir, à la réunion de l'*Union Française,* on avait discuté la proposition de M. A. Colas tendant à organiser une exposition artistitique et ouvrière à côté du Congrès.

M. Jeanvoine dit avec M. Gaillard que pour réaliser cette intéressante exposition il faut posséder de l'argent et beaucoup d'argent. M. Gaillard, ajoute même qu'il est partisan du projet, qu'il a fait des démarches avec M. Henri Desmarest auprès de l'Administration supérieure de l'Exposition en vue d'établir une Exposition spéciale des œuvres de sourds-muets adultes, mais qu'il a dû l'abandonner en raison du chiffre énorme des frais à effectuer.

M. Cochefer critique cette idée de réunir les œuvres des infirmes et demande à M. Chazal ce qu'il entend par le mot *exposer* et ce qu'il voudrait qu'on exposât.

Ce dernier répond que les artistes sourds-muets (ils sont nom-

breux) exposeront des œuvres d'art, les menuisiers des meubles, les cordonniers des chaussures...

M. Gaillard parle d'activer la souscription en faveur du Congrès et de faire appel à tous les sourds-muets de France.

Saisissant l'affaire au vol, M. Chazal demande ce que l'on fera de l'excédent des recettes.

M. Graff répond qu'on le verserait dans le *Sou du Cercle* et M. Jeanvoine dans la Caisse de la Fédération qui a tant besoin d'être alimentée, que, du reste, on ne saurait le verser autre part puisque le Congrès est placé sous les auspices de la Fédération.

M. Chazal combat ces deux propositions à la fois. Il dit que les bénéfices, si toutefois bénéfice il y a, devraient être employés à la fondation d'un autre atelier de sourds-muets à l'instar de l'Imprimerie créée par M. Gaillard ou remis à M. E. Mercier pour l'aider à fonder l'asile des vieillards sourds-muets qu'il projette depuis si longtemps.

Il demande à M. Jeanvoine où en est ce projet. M. Jeanvoine répond qu'il est toujours à l'étude.

Comme MM. Gaillard et Hirsch soutiennent le Cercle, Chazal dit avec vivacité que le Cercle serait impraticable étant donné le chiffre actuel de la souscription.

Alors, entre Cochefer et Chazal s'établit une discussion interminable qui est suivie avec un palpitant intérêt.

Le premier fait entendre à Chazal que le mot *impraticable* n'est pas français, qu'avec de la bonne volonté on arrive à bout de toute entreprise et qu'un petit sou peut devenir un rouleau.

— Oui, oui, « les petits ruisseaux font les grandes rivières » clame un paisible spectateur du fond.

M. Cochefer, faisant allusion à l'*Appui fraternel* dit qu'avec 10 francs elle est arrivée, en un temps assez court, à 35,000 francs. Puis, se servant d'arguments très goûtés de l'assistance, il invite amicalement Chazal à cesser de combattre les idées de ses collègues, à adhérer à la souscription du Cercle et à abandonner son projet de monument Haüy qui n'a pas sa raison d'être puisque le monument existe depuis 40 ans au boulevard des Invalides.

Sur ces entrefaites, M. Dusuzeau survient et éclate comme une bombe. Il se dresse devant Chazal, lui dit d'une façon catégorique qu'il fait erreur de croire à l'inutilité du Cercle alors que les sourds-muets de l'étranger en possèdent un et où ils se réunissent comme étant tout à fait chez eux. Allez donc à Reims, ajoute-t-il.

M. Dusuzeau s'étonne que Chazal combatte l'idée d'avoir un Cercle tandis que les Sociétés fédérées l'appuient avec ardeur. Il déclare que les sourds-muets soucieux du bonheur de la grande famille silencieuse doivent se conformer aux décisions de la Fé-

dération, laquelle est composée de ce que la France silencieuse possède de membres d'élite.

M. Chazal intervient à nouveau et demande si dans cette Fédération un petit groupe de 5 à 10 membres fait l'égal d'une Société ayant de 50 à 100 adhérents.

Oui, oui, lui répond-on de divers côtés, pourvu toutefois que ce petit groupe soit légalement constitué comme le sont toutes les succursales de l'*Appui Fraternel*.

M. Chazal, peu convaincu, demande pourquoi, lui représentant d'une Société récemment fondée et autorisée par arrêté perfectoral, il était constamment éliminé de la Fédération.

M. Dusuzeau répond qu'on ne lui a jamais refusé l'admission et M. Cochefer, interrogé à ce sujet, déclare qu'il n'a jamais reçu de la part de l'*Union* une demande d'adhésion et que si jamais cette demande lui parvient le meilleur accueil lui sera réservé.

Sur ce l'incident est clos et M. Dusuzeau, président, déclare que la séance est levée. Il est 7 h. 1/4.

Le Président, DUSUZEAU.

Le Secrétaire, HENRI JEANVOINE.

Par arrêté de M. Picard, commissaire général de l'Exposition universelle de 1900, en date du 13 juin 1999, le Comité d'Organisation du Congrès pour l'étude des questions d'éducation et d'assistance des sourds-muets a été constitué de la façon suivante :

MM. Baguer, Capon, Dr Castex, Cauchois, Cochefer, Colmet d'Aage, Denis, Desmarest, Desperriers, Dubranle, Dupont Dusuzeau, Eymard, Firmin-Didot, Frossard, Gaillard, Grosselin, Gaufrès, Genis, Giraud, Goislot (abbé), Hamar, Hirsch, Mme Vve Houdin, Jeanvoine, Dr Ladreit de Lacharrière, Ladreit de Lacharrière (Charles), Larose, Dr Legay, Lejeune, Lombart, Dr Martha, Mauduit, Mavré, Merciéca, Mercier (Emile), Mercier (Henri), Muteau, Péreire (Eugène), Dr Peyron, Rab, Dr Regnard, Roy, de Saint-Sauveur, Vendrevert,

Cette Commission s'est réunie le lundi 3 juillet, sous la présidence de M. le professeur Gariel, délégué principal des Congrès de l'Exposition universelle de 1900.

M. le délégué principal du Congrès a fait connaître les démissions de MM. Giraud, directeur de l'Institution nationale des sourds-muets ; André, censeur ; Thomas, économe ; Dr Menière, des professeurs Dupont et Bocquin, et les excuses de M. l'abbé Goislot, aumônier de cet établissement.

La Commission, tout en regrettant cet incident, s'est mise immédiatement au travail.

On a été d'accord de constituer le Congrès en deux sections, celle composée d'entendants amis et professeurs de sourds-muets, celle composée des sourds-muets.

La première section a composé son bureau de la façon suivante :

M. Colmet d'Aage, président; Baguer, vice-président; Dr Ladreit de Lacharrière, secrétaire général; Dr Martha, secrétaire; Dr Legay, secrétaire-adjoint; Dr Saint-Hilaire, trésorier.

La seconde section a nommé son bureau au scrutin secret.

Sur 17 votants, ont été élus : président, M. Dusuzeau (12 voix); vice-président, M. Emile Mercier (10 voix); secrétaire, M. Henri Jeanvoine (11 voix); secrétaire-adjoint, M. Mauduit (15 voix); secrétaire du Comité du programme, M. Henri Gaillard (16 voix); trésorier, M. Henri Desmarest (14 voix).

Les dates des 6, 7, 8 août 1900 ont été fixées pour le Congrès.

M. Colmet d'Aage n'ayant pu accepter la présidence de la section des entendants, M. le Dr Ladreit de Lacharrière fut nommé à sa place.

Par arrêté de M. Picard, commissaire général de l'Exposition universelle de 1900, en date du 27 novembre 1899, M. Eugène Graff a été nommé membre du Comité d'organisation du Congrès pour l'étude des questions d'éducation et d'assistance des sourds-muets.

Une réunion, très importante, du Comité d'organisation eut lieu le 18 février 1900, à la *Jeune France*. Elle porta uniquement sur l'organisation des points du programme, qui furent portés à la connaissance des intéressés par une circulaire de douze pages, grand in-4°, du 1er Juin suivant (*Imprimerie Nationale*).

Procès-Verbal de la Réunion du 27 Mai 1900

M. Dusuzeau, président du Comité, ouvre la séance à 2 h. 1/2.

Après avoir expliqué le but de la réunion, il dit que seuls les membres officiels du Comité, c'est-à-dire ceux qui ont été nommés par le Ministre, ont été convoqués; les autres dont le concours avait été demandé, n'ayant pas été acceptés par la Commission supérieure, n'ont pas été appelés.

M. Henri Jeanvoine, Secrétaire du Comité, a ensuite la parole. Il donne un aperçu sommaire du procès-verbal de la réunion

de 18 février et dit que pour la présente réunion aucun membre officiel du Comité n'a été oublié. Ceux habitant hors de Paris, même, ont été convoqués par lettre spéciale.

Tous ces membres sont présents, sauf MM. Larose, Capon et Chazal.

Le premier n'a pas envoyé un mot d'excuses; le second a, par lettres antérieures, donné au Secrétaire du Comité les pouvoirs les plus étendus pour parler et agir en son nom; le troisième, M. Chazal, dont l'adresse actuelle est inconnue mais qui a dû être prévenu par M. Berthet, n'a pas donné signe de vie.

Se sont excusés par lettre:

1° M. Vendrevert, président de l'*Association Humanitaire des Sourds-Muets de Provence*, qui dit, qu'habitant loin, il regrette de ne pouvoir faire acte de présence à la réunion; que les sourds-muets de Marseille s'intéressent toujours vivement au Congrès, mais que, malheureusement, la Société qu'il préside, par suite du médiocre contenu de la caisse, se voit forcée de n'envoyer aucun subside en faveur du Congrès;

2° M. Joseph Cochefer, président de la *Fédération des Sociétés Françaises de Sourds-Muets,* qui dit ne plus faire partie de Comité. Des raisons plus fortes que sa volonté l'ayant obligé d'envoyer sa démission à M. Gariel qui l'a acceptée. M. Dusuzeau, par contre, n'a pas consenti à ce que le vaillant champion de la cause des sourds-muets ne fasse plus partie du Comité.

M. Gaillard propose d'adresser séance tenante une lettre collective à M. Cochefer pour le prier de revenir sur sa décision dont tout le monde est frappé. MM. Dusuzeau et Graff appuient cette proposition qui est adoptée à l'unanimité. Toutefois, M. E. Mercier, vice-président du Comité, dit qu'avant de procéder, il serait bon que l'on connaisse les motifs qui ont déterminé M. Cochefer à se retirer.

M. Henri Jeanvoine répond que ces motifs sont d'une extrême gravité; que, pour l'honneur des sourds-muets de Paris et notamment d'un certain groupe, il préférerait ne pas les dévoiler, mais que se voyant contraint de parler et que d'ailleurs M. Cochefer ne lui ayant pas imposé le secret, il va tout expliquer.

Depuis vingt ans, dit-il, le Président de la *Fédération* se dévoue tous les jours et à chaque instant aux sourds-muets. Il travaille à leur faire une situation qui soit digne d'eux. Ses labeurs incessants, au dire des médecins, ont considérablement altéré sa santé. Au lieu de lui témoigner la reconnaissance à laquelle il a droit, on l'accable de tous les torts et, ce qui est plus grave, certains malheureux rêvent même de se livrer sur sa personne à des actes criminels. *Exclamations !!*

M. Dusuzeau, d'un bond, se lève et flétrit avec la dernière énergie les agissements inconscients, sans doute, des pauvres frères dévoyés.

Il dit qu'il a étudié M. Cochefer, qu'il l'apprécie maintenant, qu'il l'estime et l'admire;

3° — M. Berthet, président de l'*Union Française des Sourds-Muets*, qui écrit ne pouvoir assister à la réunion parce que le dernier numéro du *Journal des Sourds-Muets* a reproduit une circulaire, émanant du Comité et d'où l'*Union* est totalement exclue. Qu'en outre depuis plusieurs mois, cette Société a demandé à M. Dusuzeau de convoquer les sourds-muets de Paris en une réunion générale et que satisfaction n'a pas encore été donnée.

Ces raisons tout au moins singulières, nullement justifiées, soulèvent de part et d'autre les plus vives protestations qui redoubleront tout à l'heure quand MM. Varenne et Née, délégués de l'*Union* parleront à la fin de la séance.

Les lettres d'excuses une fois lues par M. Jeanvoine, M. Dusuzeau fait procéder à la discussion par ordre méthodique et d'après l'ordre du jour établi ainsi qu'il suit :

1. — Election du bureau du Congrès;
2. — Traductions. — Indemnités;
3. — Insignes. — Médailles;
4. — Propositions diverses.

1. — Election du Bureau du Congrès

M. Dusuzeau propose pour cette élection le samedi soir 4 août, immédiatement après la réception des membres du Congrès à la Mairie du VIe arrondissement.

M. Henri Jeanvoine croit qu'il serait plus convenable, et qu'on éviterait bien des récriminations, si on faisait procéder à cette élection le lundi matin, 6 août, avant l'ouverture des débats en présence de tous les membres du Congrès. Beaucoup de sourds-muets de province, ajoute-t-il, ne devant débarquer à Paris que le dimanche 5 août, seront heureux de prendre part au vote le lendemain.

M. E. Mercier se range à l'avis de M. Dusuzeau et fait valoir son opinion en disant que, vu le programme très chargé, trois jours seront à peine suffisants pour tout discuter.

M. Graff, de son côté, propose d'élire le bureau après le banquet qui aura lieu le dimanche 5 août, à midi, à Saint-Mandé.

M. Dusuzeau fait observer à M. Graff qu'après une pareille fête on ne saurait voter consciencieusement.

Finalement, après l'avis de M. Gaillard qui fait observer que la section des entendants ayant fixé l'élection de son bureau au lundi matin il ne serait pas convenable aux sourds-muets de procéder autrement, le Comité décide que l'élection du bureau du Congrès aura lieu le lundi matin 6 août comme le propose M. Dusuzeau.

II. — Traductions.

M. Gaillard demande qu'on s'occupe sérieusement des traductions, étant donné que le règlement général des Congrès exige qu'un procès-verbal sommaire des débats soit remis à l'Administration immédiatement après les séances et qu'en outre les mémoires, qui ne seraient pas rédigés en langue francaise, pourraient risquer de ne pas paraître au compte rendu officiel. Sans doute, nous pourrons comprendre facilement les idées gesticulées par les sourds-muets étrangers, les plus habiles dans l'art du geste, mais il y en a d'autres, surtout du côté des Anglais, qui pourraient nous échapper. Or, il importe que rien ne se perde dans la discussion où tout en bon.

M. Marcel Mauduit, secrétaire-adjoint, dit qu'il a des collègues de bureau dont plusieurs parlent et écrivent des langues étrangères et qu'à sa demande ils se chargeront volontiers de faire toute traduction désirée.

M. H. Jeanvoine, sans garantir la chose, croit qu'il trouvera quelqu'un parmi ses amis pour traduire l'anglais et l'allemand.

M. E. Mercier propose, de son côté, que le Comité s'occupe de trouver un traducteur à la solde du Congrès, si toutefois il possède des fonds suffisants.

Aucun avis ne prévalant la question reste sur le tapis sans solution définitive, et M. Gaillard est donc chargé de s'arranger avec des personnes de bonne volonté.

III. — Insignes. — Médailles.

M. Henri Gaillard dit qu'il a reçu une lettre de New-York d'un sourd-muet, fabricant d'insignes, offrant ses bons offices pour fabriquer les insignes du Congrès, il demande quelle réponse il doit faire.

M. Genis est d'avis que ces articles doivent être faits par un français familier avec notre bon goût national.

M. Graff appuie M. Genis et dit que M. Furet pourrait faire des projets intéressants.

M. Dusuzeau dit que M. Eymard ferait aussi des créations d'insignes très artistiques. C'est également l'opinion de M. Gaillard. Une discussion s'engage sur le modèle, à laquelle prennent part MM. Desperriers, Cauchois, Hamar, Frossard. Plusieurs membres déclarent s'en rapporter à l'appréciation du Président.

M. Eymard termine le débat en déclarant que ses collègues, s'ils veulent compter sur lui, sur son esprit d'invention et son bon goût, n'ont qu'à se tranquilliser et qu'ils seront satisfaits (*Approbation*).

M. Dusuzeau demande des nouvelles du Comité chargé d'étudier la médaille commémorative.

M. Hamar répond que M. de la Barre-Duparcq qui avait pris l'initiative de la médaille, pour certaines raisons, abandonne son projet.

M. Henri Desmarest dit qu'il a continué à s'occuper de ce projet et que le hasard semble l'avoir favorisé, car il a découvert à l'Exposition Universelle, à la section des monnaies, une médaille en bronze de l'Abbé de l'Epée par Duvivier (1801). Cette médaille est en vente au prix de deux francs pièce. M. Desmarest croit qu'en en achetant un certain nombre, on pourrait en avoir à meilleur marché.

Le Comité félicite vivement le trésorier du Congrès de sa trouvaille qui résout si rapidement la question. La médaille qu'il fait circuler est fort belle; il n'y aurait guère que l'inscription à modifier. Seule la question des fonds pour l'achat est à résoudre.

MM. Mercier et Jeanvoine pensent qu'on pourrait peut-être obtenir du Gouvernement que cette médaille soit distribuée gratuitement.

Certains membres opinent pour une souscription spéciale.

MM. Gaillard dit qu'il va faire des démarches auprès de l'Administration des Monnaies. Il convoquera les membres pour décider sur le résultat, mais il pense que pour la médaille en or qui sera offerte à M. Paul Deschanel, il y aurait lieu de faire une souscription particulière. En tout cas, il faudra s'entendre avec M. le Dr Ladreit de la Charrière et le bureau de la section des entendants.

IV. — Propositions diverses.

Plusieurs membres et non membres demandent successivement la parole et l'obtiennent.

C'est d'abord M. Mauduit qui vient dire qu'ayant été nommé secrétaire-adjoint à la suite de M. Jeanvoine, il s'étonne que dans la circulaire reproduite par le *Journal des sourds-muets,* son nom soit placé après celui de M. Gaillard. Ce dernier, auteur de la circulaire en question, répond brièvement à M. Mauduit qu'il a été bel et bien nommé secrétaire-adjoint du programme. Tous les sourds-muets, ajoute-t-il, qui ont assisté à la réunion de formation officielle du Comité pourraient le prouver. En tout cas, pour faire plaisir à M. Mauduit et sur la demande de M. Graff, il le mettra à la suite de M. Jeanvoine, d'autant plus qu'il est seul à s'occuper du programme.

M. Varenne, se faisant l'écho de l'*Union,* vient affirmer que cette Société, vu l'écart où on la place, prétend que le Comité travaille pour son propre intérêt et qu'il fait trop de personnalités. Pour ces raisons, conclut-il, l'*Union* se retire.

Cette déclaration, aussi hardie que prétentieuse, vaut à son auteur de vives répliques de la part de la majorité.

M. Dusuzeau, avec cette envergure de gestes qui lui est particulière, fait entendre à M. Varenne que l'*Union* n'a jamais été exclue du Comité, mais que lorsqu'il est allé assister à une séance de l'*Union*, ayant soi-disant pour objet le Congrès, l'*Union*, pendant toute la séance n'a cessé d'accabler un des membres les plus utiles du Comité du Congrès, M. Cochefer. M. Berthet, son collègue, ne protestant, pas, M. Dusuzeau a estimé que l'attitude de l'*Union* était manifestement hostile au but du Congrès.

MM. E. Mercier et H. Jeanvoine, chacun de leur côté, demandent pourquoi les Associations de Normandie, de Champagne, de Provence et même l'*Appui Fraternel* ne figurent pas sur la circulaire dont M. Berthet fait allusion dans sa lettre, alors que l'*Union* y est mentionnée pour un pique-nique qu'elle donnera le dimanche 12 août.

Les prétentions de l'*Union* ne sont nullement fondées, ajoute M. Jeanvoine; le Congrès devant être international si toutes les Sociétés de l'Univers revendiquaient l'insertion, fut-ce d'une ligne, dans les circulaires, il serait matériellement impossible de leur donner satisfaction à toutes.

M. H. Mercier croit qu'afin de ne froisser les susceptibilités de personne et de ne pas occasionner de si grands frais à de modiques bourses, une seule fête organisée par le Comité du Congrès suffirait.

M. Varenne reprochant à M. Gaillard de ne pas insister pour faire admettre l'*Union* dans le Comité, M. Gaillard lui répond que lorsqu'il avait été décidé, en novembre dernier, d'ajouter trente membres français au Comité, il a immédiatement fait des démarches auprès de M. Gariel, délégué principal des Congrès. M. Gariel lui a objecté que, vu ce retard, il fallait que la proposition fut faite par les membres des deux sections réunis en Comité. M. Gaillard a alors écrit à M. le Dr Ladreit de Lacharrière qui a oublié la question et en fin de compte on ne pouvait plus rien faire.

Pourtant, M. Gaillard pense que deux ou trois membres de l'*Union* pourraient être, quand même ajoutés au Comité, car il est fâcheux, en effet, que cette Société n'ait que deux représentants. Mais, tant que l'*Union* ne fera pas partie de la *Fédération*, M. Gaillard ne pourra pas agir parce que la *Fédération* étant appuyée par le Gouvernement, l'Administration est de plus en plus disposée à ne soutenir que les œuvres fédérées au lien central. M. Gaillard conseille donc vivement à M. Varenne et à ses amis d'entrer dans la *Fédération* qui a seule le pouvoir de simplifier les choses.

M. Dusuzeau fait observer avec regret à M. Varenne que l'*Union*

n'a pas fait connaître le but de cette réunion générale tant réclamée par elle et que, selon lui, cette réunion ne visait que la démolition du Président de la *Fédération* dont il fait à nouveau le plus grand éloge.

Il rappelle tous les efforts qu'il a fait pour rétablir la paix parmi les sourds-muets de Paris et dit que bien coupables seront ceux qui cherchent à troubler la bonne entente qui règne actuellement.

Puis, faisant circuler une lettre de convocation à une réunion de l'*Union* qu'il a reçue, il se demande d'où ont pu venir ces mots : « Exclusion de l'*Union* du Comité du Congrès. » — Il répète en terminant ce que MM. E. Mercier et Jeanvoine ont dit : que l'*Union* était mentionnée dans le programme pour sa fête du 12 août et que le mot *Exclusion* n'était nullement justifié.

M. Varenne répond que sa Société a, sans doute, commis une erreur involontaire.

M. Hamar, entre tous, se distingue par la virulence et la netteté de sa réplique.

M. E. Née prend le dernier la parole. Il vient dire que si parmi les silencieux de Paris, il en existe un grand nombre qui ne peut manier la plume, il y en a, par contre, un nombre plus grand encore qui connaît à fond les questions intéressant les sourds-muets, qui sait les discuter, les résoudre et faire valoir toute revendication judicieuse.

Cette catégorie de sourds-muets ne saurait être négligée, ajoute-t-il.

Il s'étonne qu'il n'ait pas reçu une lettre de convocation pour assister à la présente réunion et que M. Berthet lui-même n'ait pas été prévenu.

M. Jeanvoine qui est particulièrement visé répète à M. Née ce que M. le Président a dit en ouvrant la séance. Pour ce qui concerne M. Berthet, M. Jeanvoine tire de sa poche une lettre et la tend à M. Née qui, sans rancune, reconnaît et avoue son erreur.

M. Dusuzeau, après ces différents petits incidents, engage vivement les sourds-muets à faire généreusement le sacrifice de tout amour-propre et à fermer les yeux sur tout ce qui ne serait pas de leur goût afin d'atteindre plus facilement le but poursuivi.

La séance est levée à 4 h. 3/4.

Le Président,
E. Dusuzeau.

Le Secrétaire-Général,
Henri Jeanvoine.

Réunion du Comité d'Organisation du 14 juin 1900

M. Dusuzeau, président, ouvre la séance à 9 h. 1/2 du soir.

M. Gaillard dit qu'il a sollicité cette convocation, afin de communiquer le résultat des démarches qu'on lui a demandé de faire

auprès de la Monnaie au sujet de la médaille commémorative.

M. Arnauvé, directeur des Monnaies, lui a fait savoir que la Monnaie n'avait pas l'habitude d'employer les coins historiques avec les coins des Sociétés, mais en raison du caractère spécial de notre Congrès, M. Arnauvé est tout disposé à autoriser la frappe avec la face du médaillon Duvivier, et comme revers notre inscription commémorative, mais il nous faut fournir le coin qui est évalué 175 francs, à moins que nous connaissions un artiste médaillier, qui mettrait trois semaines pour graver.

Une fois ce coin fourni la frappe pourra être entreprise en une vingtaine de jours.

La Monnaie ne peut en fournir gratuitement. Chaque médaille nous reviendrait à 2 fr. 25 pièce, en bronze, soit en admettant 300 congressistes, environ 675 francs. La médaille à offrir à M. Deschanel nous coûterait 200 fr. environ.

Soit :

Coins revers	175	francs.
Médaille Deschanel.................	200	—
300 médailles commémoratives......	675	—
	1.050	—

M. Genis, président du Comité des Finances, dit qu'il n'est pas possible de prendre une pareille somme dans la caisse du Congrès, attendu qu'il y a d'autres frais plus urgents, comme ceux du bureau, etc. M. Eymard dit qu'il faut compter aussi sur les insignes qui reviendront à 1 fr. pièce.

M. Graff croit qu'on peut obtenir une subvention.

M. Gaillard est d'avis que nous devons établir un budget et procéder comme si nous n'avions rien à attendre, avec nos propres ressources.

M. Dusuzeau ne croit pas à l'utilité des médailles commémoratives, surtout si les autres Congrès n'en ont pas. Il aime mieux qu'on fasse une inscription pour la médaille de 200 fr. à offrir à M. Deschanel.

M. Gaillard objecte qu'alors cette médaille reviendra à 375 fr.: puisqu'il y aura le coin revers à faire, et que ce coin restera perdu.

Il admet la souscription, mais pense que l'on pourra vendre à ceux qui le désireront des médailles à 2 fr. 50. M. Graff est de cet avis.

M. Genis aime mieux que tous prennent une médaille à 3 fr. 50. Le surplus servirait pour payer les frais de la médaille Deschanel.

M. Eymard propose de faire cette médaille en galvano, ce qui reviendra moins cher.

MM. Genis, Hamar, Desmarest, Graff et Gaillard tiennent compte de la question argent, mais disent que la médaille des Monnaies est plus jolie, plus artistique et acquerra plus de valeur dans la suite.

Un débat long qui dure deux heures s'engage sur cette question de la médaille. On vote par deux fois et à chaque scrutin les avis sont partagés.

M. Gaillard en conclut qu'il y a indécision, sauf pour la médaille à offrir à M. Deschanel. Il convient donc de commencer immédiatement la souscription. Il va s'entendre avec la Monnaie pour les époques de paiement. Quant aux médailles de bronze, que ceux qui désirent en avoir s'inscrivent dès maintenant en payant d'avance bien entendu.

L'ordre du jour appelle la question du volume unique.

M. Gaillard dit que le Club de Gand lui a manifesté le désir de voir son mémoire publié dans le volume qui contiendra les mémoires de la section des entendants. Puisqu'il n'y a qu'un seul Congrès de sourds-muets, divisé en deux sections, il est logique et juste qu'il n'y ait qu'un seul volume divisé en deux parties, et payé par les deux sections proportionnellement à leur nombre de pages.

M. Genis partage cette idée, il veut que toutes les objections soient connues de part et d'autre.

M. Dusuzeau dit qu'il faut que les membres sourds-muets lisent les opinions des membres entendants et que réciproquement les congressistes entendant connaissent les idées des sourds-muets. C'est là qu'on s'éclairera le mieux.

M. Vendrevert, président de l'*Association Humanitaire des Sourds-Muets de Provence,* se plaint de l'attitude d'un membre du Comité à l'égard du secrétaire du Programme, M. Gaillard. Il dit avoir reçu de ce membre l'affirmation qu'il se rendrait avec un groupe d'amis chez MM. Waldeck-Rousseau, Pierre Baudin et Millerand, ministres, pour lui demander la radiation de M. Gaillard. M. Vendrevert pense que de semblables propos, sincères ou non, sont de nature à perturber considérablement l'opinion des sourds-muets de province, à les détacher du Congrès.

M. Dusuzeau répond qu'il sait, qu'il est au courant de ce complot, comme il a été au courant de celui beaucoup plus grave tramé contre le président de la *Fédération,* M. Cochefer. Il flétrit en gestes qui arrachent les bravos les dévoyés qui s'attaquent au vaillant président de la *Fédération,* et qui sera vengé. Pour ce qui concerne le complot en question, il sait que le Ministre du Commerce ne procède pas à légère, qu'il aime à se renseigner. Il s'adressera naturellement au chef du Congrès, le président du Comité et au président de la *Fédération,* et ils sauront répondre. Quant à lui, il soutiendra jusqu'au bout le dévoué secrétaire du Comité qui, malgré ses ennuis personnels, les attaques les plus odieuses, continue à travailler en silence, ne se lassant pas d'une minute (*Applaudissements prolongés*). Mais que M. Gaillard ne s'ef-

fraie pas, qu'il fasse comme lui, comme M. Cochefer, qu'il dédaigne les insultes et les provocations, qu'il reste ferme à son poste *(Nouveaux applaudissements.)*

M. Vendrevert, au nom de sourds-muets de Provence, se déclare satisfait de cette énergique déclaration. C'est même pour en avoir le cœur net qu'il a tenu à venir à Paris et à rester trois jours de plus après le Congrès de la Mutualité.

L'incident est clos. La séance est levée à minuit.

Vu approuvé :
Le Président,
E. DUSUZEAU.



Correspondances échangées

M. Henri Gaillard s'étant mis en campagne pour obtenir que le Congrès projeté fût compris dans les Congrès officiels, reçut, à la suite d'une lettre qu'il fit parvenir à M. Delaunay-Belleville, directeur général de l'Exploitation de l'Exposition universelle, la lettre suivante :

Paris, le 8 mai 1899.

Monsieur,

J'ai reçu la lettre que vous avez adressée relativement à une demande d'un Congrès des sourds-muets. Cette demande sera examinée samedi prochain; aussi serait-il bien désirable que j'eusse auparavant quelques détails plus circonstanciés et je désirerais pouvoir m'entretenir avec quelqu'un qui serait au courant de la question.

En particulier, il faudra constituer une Commission d'organisation du Congrès et je vous prierais de me signaler le *plus tôt possible* un certain nombre de noms, 15 à 20, de personnes (avec titres, qualités et adresses) qui pourraient s'occuper utilement de l'organisation.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération très distinguée.

Le Délégué principal pour les Congrès de l'Exposition de 1900,
Gariel.

A la suite de cette lettre, M. Henri Gaillard se rendit chez M. Gariel. Très aimablement reçu, il emporta du dévoué délégué principal des Congrès l'assurance qu'il appuierait la demande des Sourds-Muets. Entre temps, M. Muzet, député, informait M. Gaillard qu'il soutiendrait cette proposition auprès de l'administration supérieure.

Paris, ce 10 mai 1899.

Monsieur le Délégué principal
pour les Congrès de l'Exposition de 1900.

J'ai reçu avec plaisir votre bienveillante lettre du 8 mai. Comme le temps presse et que c'est demain jour de l'Ascension, je me présenterai, si vous le voulez bien, à votre bureau de la rue Serpente pour vous donner toutes les indications nécessaires.

Dès à présent, je vous fais envoyer les documents sur les anciens Congrès et les modèles des circulaires déjà envoyées, plus un numéro du *Journal des Sourds-Muets* de décembre 1898. Tout cela vous prouvera que le Comité d'organisation fonctionne déjà. Nous n'attendons qu'une reconnaissance de l'Exposition.

Secrétaire général : M. Henri Jeanvoine, comptable, secrétaire de l'*Association amicale des Sourds-Muets de la Champagne*, 75, rue du Commerce, Epernay.

Trésorier : M. Henri Desmarest, rentier, président du Conseil d'Administration de l'Imprimerie d'Ouvriers Sourds-Muets, vice-président de l'*Association amicale des Sourds-Muets de la Seine*, 227, boulevard Saint-Germain.

SOUS-COMITÉ

Comité du Programme

Président :

M. Cochefer, architecte d'ameublement, président de la *Fédération des Sociétés françaises de Sourds-Muets*, président de la *Société d'Appui fraternel des Sourds-Muets de France*, officier de l'Instruction publique, 139, boulevard Voltaire.

Secrétaire :

M. Henri Gaillard, directeur du *Journal des Sourds-Muets*, directeur de l'Imprimerie d'Ouvriers Sourds-Muets, secrétaire général de l'*Association amicale des Sourds-Muets de la Seine*, officier d'Académie, 111 *ter*, rue d'Alésia (domicile personnel, 66, même rue).

Membres :

M. Capon, directeur de l'Ecole des Sourds-Parlants d'Elbeuf, président de l'*Association fraternelle des Sourds-Muets de Normandie*, officier d'Académie.

M. Marcel Mauduit, employé à la Préfecture de la Seine, sous-directeur du *Journal des Sourds-Muets*, 34, rue Hallé.

D'autres sourds-muets de province seront appelés ultérieurement à faire partie de ce Comité.

Membres à titre étranger dont la coopération est déjà parvenue :

Etats-Unis

Thomas-Francis Fox, professeur à l'Institution des sourds-muets de New-York.

E. A. Hodgson, directeur du *Deaf-Mutes Journal*, New-York.

Révérend Kœlher, pasteur de l'église presbytérienne des sourds-muets de Philadelphie.

Douglas Tilden, statuaire, à San-Francisco.

D'autres noms ont été proposés.

Angleterre

Ernest Abraham, directeur du *Deaf-Mutes Monthly*, à Bolton.

Irlande

Francis Maginn, pasteur à Belfast.

Ecosse

Alexander Mac-Gregor, artiste peintre à Glascow.

Allemagne

Albin-Maria Watzulik, typographe, à Altenburg.

Ch. Krieger, président de la Société des Sourds-Muets de Stuttgart.

SUISSE

Jacques Ricca, cordonnier à Genève.
Gustave Secrétan, agronome, à Vandœuvres.

ITALIE

Francesco Micheloni, employé au Ministère des Finances, à Rome

NORVÈGE

Andreas Jensen, rentier, à Christiania.
Lars Hawstadt, staterevisionem, à Christiania.

DANEMARK

G. Hansen, professeur à l'Ecole des Sourds-Muets de Nyborg.

SUÈDE

Gerhard Titze, professeur, à Karlskrona.

AUTRICHE

Bernhard Brill, directeur du *Taubstummen-Courier,* Vienne.
Cette liste sera complétée ultérieurement.

Comité des Finances

M. Henri Genis, clerc d'avoué, propriétaire à Nanterre, officier d'Académie ; ancien président de l'*Association amicale des Sourds-Muets,* président du Conseil d'administration de la Société d'*Appui fraternel des Sourds-Muets de France.*

M. Henri Mercier, négociant à Epernay, trésorier de l'*Association amicale des Sourds-Muets de la Champagne.*

Comité des Fêtes

Président :

M. Emile Mercier, président de l'*Association amicale des Sourds-Muets de la Champagne,* négociant à Epernay.

Membres :

M. Henri Gaillard.
M. de la Barre du Parcq, rentier à Paris.
M. Fernand Hamar, statuaire, à Paris.
M. Albert Vendrevert, président de l'*Association humanitaire des Sourds-Muets de Provence,* à Marseille.

Comité de Réception

(logement des étrangers, visite de la capitale, renseignements divers)

Président :

M. René Desperriers, rentier, trésorier de l'*Association amicale des Sourds-Muets de la Seine,* président du *Club Cycliste des Sourds-Muets,* 57, boulevard Péreire-sud.

Membres :

M. René Hirsch, dessinateur, officier d'Académie, à Bourg-la-Reine.
M. Cauchois, dessinateur à Paris.
M. Lejeune, secrétaire de la Direction de l'Imprimerie des Sourds-Muets et du *Journal des Sourds-Muets.*

Comité chargé de l'ordre des séances

Président : M. Eymard, orfèvre à Nanterre ; MM. Larose, bijoutier, Frossard, relieur, à Paris.

Cette liste est la première. Elle est forcément incomplète. Je vous remettrai à ma visite la liste des premiers membres du Comité d'honneur. Nous vous serions très reconnaissants, Monsieur, si vous vouliez bien accepter d'en faire partie.

Veuillez agréer avec mes sentiments les meilleurs, mes remerciements les plus empressés.

H. Gaillard.

Paris, le 16 mai 1899.

Monsieur,

La Section X des Comités des Congrès a décidé de proposer à l'approbation de la Commission supérieure l'organisation d'un Congrès international pour l'étude des questions d'Education et d'Assistance des Sourds-Muets, Congrès qui était demandé de deux côtés à la fois : je m'empresse de vous en prévenir.

Il est bien regrettable que vous ayez tant avancé l'organisation de votre Congrès avant d'avoir fait la demande d'être rattaché aux Congrès de l'Exposition, car je ne vois pas bien comment ce que vous avez déjà décidé pourra s'accorder avec ce qui va être fait. C'est ainsi que vous avez déjà nommé le Bureau de votre Commission, que vous l'avez divisé en sous-Commissions ; or, en réalité, la Commission d'organisation n'existera que lorsqu'elle aura été nommée par le Commissaire général. Cette Commission comprendra sans doute les noms que vous m'avez indiqués, mais certainement la Section X en ajoutera d'autres et rien ne dit que la Commission lorsqu'elle sera constituée régulièrement acceptera les décisions que vous avez déjà prises.

Dès le début, des différences vont se manifester : vous pensez que la Commission d'organisation ne doit comprendre que des sourds-muets, tandis que certainement on y adjoindra des entendants-parlants : il est impossible d'admettre que les questions qui devront être traitées dans le Congrès ne soient l'objet de travaux et d'études que des sourds-muets. Les questions d'Education, celles d'Assistance conduisent à des solutions qui, presque toutes sinon toutes, exigent le concours des entendants-parlants qui dès lors doivent prendre part au Congrès et aux travaux de préparation.

Je vous serai obligé de me transmettre les observations que vous suggérera ma lettre : la question est grave, de plus elle est urgente, car la Commission supérieure se réunira vers la fin du mois et il faut lui présenter une solution satisfaisante.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération très distinguée.

Le Délégué principal pour les Congrès de l'Exposition de 1900,

Gariel.

Stuttgart, le 21 mai 1899.

MONSIEUR LE DÉLÉGUÉ PRINCIPAL
DES CONGRÈS A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900 PARIS,

On vient de me transmettre à Stuttgart, où je suis délégué par les sourds-muets français au quatrième Congrès des Sourds-Muets allemands, votre lettre du 16 mai. Je vous avoue que je prévoyais un peu les observations qui y sont contenues et j'avais fait part au Comité d'organisation des embarras devant lesquels se trouverait la Commission supérieure de l'Exposition en présence de deux demandes d'organisation de Congrès ayant les sourds-muets pour objet. Mais les sourds-muets tiennent à avoir leurs Congrès à eux. Ici-même, à Stuttgart, il est entièrement organisé par eux; il y a bien des professeurs, mais venus comme simples assistants et conseillers. Il s'agirait donc de trouver un moyen de permettre aux sourds-muets de débattre ensemble leurs intérêts, puis ensuite de faciliter la transmission et la défense de leurs revendicaions au Congrès international pour l'étude des questions d'Education et d'Assistance de sourds-muets. Je vois de très grandes difficultés pratiques et matérielles à la tenue des assises d'un grand Congrès mêlé de sourds-muets et d'entendants. Ces deux Congrès, pour l'honneur de la France, devraient être séparés, mais se terminer ensemble pour que toutes les décisions soient prises par les sourds-muets, leurs professeurs et leurs amis entendants. Tout cela pourrait avoir lieu en trois ou quatre jours, tandis que si on les mêle, ça durerait plus d'une semaine. Voilà mon opinion. Mais il me faut faire part de votre lettre à la *Fédération des Sociétés françaises de sourds-muets* qui se réunit dimanche 28 à Paris. Je vous écrirai le lendemain.

Au sujet du Congrés international pour l'étude des questions d'éducation et d'assistance, s'il doit être en dehors du Congrès proprement dit des sourds-muets, il n'aurait pas besoin de contenir les membres du Comité d'organisation du Congrès des sourds-muets. Le président dudit Congrès; le Président de la Fédération, M. Cochefer; votre serviteur; le Président du conseil d'administration de l'Imprimerie d'ouvriers sourds-muets, M. Henri Desmarest; le Président de l'*Association des sourds-muets de la Champagne*, M. Emile Mercier; me semblent ceux des sourds-muets les mieux qualifiés pour en faire partie. Ce chiffre de cinq n'est pas exagéré.

Enfin, je vous présenterai, lorsque je serai à Paris, une proposition de solution qui puisse satisfaire tout le monde.

Veuillez agréer, Monsieur le Délégué principal, avec mes remerciements pour la sympathie que vous témoignez aux sourds-muets, l'expression de ma considération la plus distinguée.

HENRI GAILLARD.

Paris, le 24 mai 1899.

MONSIEUR,

En réponse à votre lettre du 21 courant, je dois vous faire remarquer que la question n'est pas entière et que la Section X des Comités spéciaux des Congrès a déjà pris une décision :

Il y aura un Congrès des sourds-muets.

Certainement la Commission supérieure ne modifiera pas cette décision

en admettant deux Congrès, comme vous semblez le croire. Le seul point qui n'est pas encore décidé, c'est la composition de la Commission d'organisation.

Pour ma part, actuellement je ne vois qu'une solution. On fera une Commission composée d'entendants-parlants et des sourds-muets que vous désignez; — dès le début de ses travaux, cette Commission se divisera en diverses sous-Commissions dont une serait composée de sourds-muets réunis pour traiter les questions qui les intéressent le plus directement.

En somme votre Commission actuelle constituerait cette sous-Commission et comme telle pourrait conserver son Bureau. Mais ses attributions seraient modifiées en partie; car certaines questions, celle des fêtes, par exemple, serait du ressort de la Commission entière.

Le Congrès, lorsqu'il serait réuni, se diviserait de même et les sourds-muets se réuniraient en même temps que, dans d'autres salles, se réuniraient les entendants-parlants. Il y aurait une séance générale d'ouverture, une séance générale de clôture et, s'il y avait lieu, d'autres séances générales, d'après la nature des travaux.

Cette disposition me paraît donner satisfaction à tous les intérêts : je n'y vois qu'un inconvénient, c'est que le Bureau qui a été désigné par les sourds-muets comme Bureau de la Commission d'organisation deviendrait simplement Bureau d'une Sous-Commission. Mais je crois qu'il faut accepter cette condition, car je ne vois pas d'autres solutions; je pense que si les sourds-muets maintiennent leur idée de rester seuls, la Commission supérieure des Congrès ne les suivra pas dans cette voie et qu'elle constituera la Commission d'organisation en dehors d'eux.

Je tiens à vous faire remarquer qu'il y a urgence et je vous prie de me faire connaître sans retard les résultats de la séance du 28.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de ma considération très distinguée.

Le Délégué Principal pour les Congrès de l'Exposition de 1900,
M. Gariel.

Paris, le 29 mai 1899

Monsieur le Délégué principal
des Congrès a l'Exposition Universelle de 1900,

J'ai lu hier à la séance de la *Fédération* la correspondance échangée entre nous au sujet de l'organisation d'un Congrès des sourds-muets. La solution que vous nous proposez par votre lettre du 24 mai nous a paru la plus favorable à la conciliation de tous les intérêts. C'est celle que j'ai fait valoir, celle qu'a appuyée aussi M. Cochefer, président de la *Fédération* et M. Dusuzeau, président du Comité d'organisation.

J'ose donc espérer que la Commission supérieure des Congrès composera la Commission d'organisation d'entendants-parlants et de sourds-muets. Ce sera équitable et juste. Quand on se sera entendu, de part et d'autre, pour la marche des travaux, les points de programme, le vote des résolutions, leur rapport en réunions plénières décidant en dernier ressort, il sera aisé de se diviser en sous-commissions et sous-congrès.

Je pense donc, Monsieur le Délégué principal, et les sourds-muets le pensent avec moi, que la solution que vous proposez est la seule qui

puisse faire que le Congrès des sourds-muets de 1900, soit plus fécond, plus profitable à leur cause que ses devanciers. Si cette solution était adoptée, nous vous en aurons une grande gratitude.

Veuillez agréer, Monsieur le Délégué principal, avec mes remerciements les meilleurs, l'expression de ma profonde considération.

HENRI GAILLARD.

P.-S. — S'il était possible d'ajouter un sixième sourd-muet à la Commission d'organisation, je vous conseille de prendre M. Henri Jeanvoine.

Paris, 1er juin 1899.

MONSIEUR LE DÉLÉGUÉ PRINCIPAL
DES CONGRÈS A L'EXPOSITION DE 1900,

Je vous ai donné dans mes deux précédentes lettres, notamment dans celle datée de Stuttgart, les noms des cinq ou six sourds-muets pouvant faire partie du Comité d'organisation principal. On pourrait y ajouter M. Joseph Chazal, secrétaire de l'*Union françaises des sourds-muets*, 14, rue Aumaire.

Les autres noms pourraient faire partie des sous-commissions.

Veuillez noter qu'il y a deux Mercier ;

M. Emile Mercier, président de l'*Association de la Champagne,* et son frère Henri, trésorier de la même société.

Voici les adresses demandées :

MM. Henri Genis, 10, avenue Henri Martin, à Nanterre.

De la Barre du Parcq, 14, rue Lagrange, à Paris.

Fernand Hamar, statuaire, 12, rue du Moulin-de-Beurre, à Paris.

Graff, 5, cité Bertrand, à Paris.

Albert Vendrevert, 57, boulevard Bompard, à Marseille.

René Hirsch, 8, rue Angot, à Bourg-la-Reine.

Henri Cauchois, 21, place Denfert-Rochereau, à Paris.

Léon Lejeune, 30 Grande rue à Saint-Mandé.

Louis Eymard, 25, rue du Chemin de fer, à Nanterre.

Georges Larose, 47, rue de Clignancourt, à Paris.

Edouard Frossard, 3, rue Linné, à Paris.

Veuillez agréer, Monsieur le Délégué principal, avec mes remerciements, l'assurance de mes sentiments de profonde considération.

HENRI GAILLARD.

Paris, 27 juillet 1899.

MONSIEUR LE DÉLÉGUÉ PRINCIPAL
DES CONGRÈS DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900,

Nous nous sommes à peu près mis d'accord sur les termes de la circulaire que nous allons envoyer à tous les sourds-muets des deux mondes, de réelle valeur intellectuelle. Il n'y a que sur la marche que nous pouvons suivre que nous voudrions être fixés maintenant que, grâce à votre bienveillante influence, nous sommes des auxiliaires de l'Exposition de 1900.

Dans la première réunion du Comité d'organisation lorsqu'il nous a été accordé de former une section à part, on ne nous a pas dit si chaque section serait indépendante l'une de l'autre, si nous pouvions faire la pro-

pagande la meilleure, pour nos intérêts, si nous pourrions lancer telle ou telle circulaire nécessaire pour notre section sans avoir à la faire signer par l'autre section, si nous pourrions choisir des membres d'honneur, si nous pourrions demander des subventions. C'est que nous voudrions agir librement sous le seul contrôle de la Commission supérieure des Congrès.

Il est bien entendu que nous combinerions nos efforts et nos travaux de façon à ce que les discussions importantes débattues dans chaque section puissent être résolues en une réunion plénière finale par la seule majorité des votes.

Nous vous serions donc très reconnaissants, Monsieur le Délégué principal, si vous vouliez nous indiquer ce que nous pouvons et devons faire.

Voici du reste certains points sur lesquel nous aimerions à être fixés.

Existe-t-il un règlement élaboré par la Commission supérieure et sur lequel les organisateurs doivent se guider? Dans ce cas pourrait-on m'en remettre un exemplaire au moins?

L'impression des circulaires est-elle à notre charge ou nous est-elle fournie par l'Administration?

Devons-nous prendre pour modèle d'en-tête de nos circulaires celui des circulaires du Congrès des Aveugles, et pouvons-nous mettre au-dessous, en sous-titre, notre en-tête actuel? Comment intituler notre section pour la différencier de l'autre?

M. le docteur Ladreit de Lacharrière m'a dit que votre désir était que la cotisation fut égale pour toutes les sections. Nous avons donc accepté le chiffre de 10 francs, d'autant que M. Ladreit de Lacharrière nous faisait valoir qu'on donnait 20 francs au Congrès des Aveugles.

Or, dans les sociétés nous n'avons pas été complètement approuvés. On a fait valoir que ce serait une cotisation trop forte pour les sourds-muets qui, du reste, seront les plus nombreux. D'ailleurs, nous avons vu par la circulaire du Congrès des Aveugles que la cotisation serait de cinq francs pour les adhérents à ce Congrès. C'est justement celle que désire la major rité des sourds-muets, avec en plus la faculté de recevoir les dons et subventions pour couvrir tous ses frais. Cependant nous nous sommes engagés à accepter le chiffre de 10 francs. Il nous faudrait donc trouver le moyen pour contenter tout le monde de faire dans notre propre section deux catégories de membres : celle des participants, qui pourront délibérer et avoir voix résolutoire, celle des assistants, simples spectateurs. Les premiers paieraient 10 francs, les seconds, 5 francs. Mais si cette combinaison vous semble inadmissible, nous maintiendrons le chiffre de 10 francs, auquel certains arriveront toujours à se conformer.

Il reste une autre question principale : celle des fêtes. Dans une de vos précédentes lettres, vous me disiez que c'est l'Administration qui s'en occuperait. Pour la catégorie spéciale des sourds-muets, il n'y a, en fait de fêtes officielles, de possible que des réceptions, banquets, représentations théâtrales (pantomimes et féeries), excursions, etc. Les concerts ou festivals, attrait principal de certaines assemblées, ne s'appliquent malheureusement pas à leurs désirs de distractions.

C'est pour pouvoir satisfaire leurs goûts que nous voudrions une Commission spéciale des Fêtes. Elle se mettrait d'accord avec la Commission supérieure pour la réception officielle, le banquet, les visites des monuments nationaux, la représentation si c'est possible, mais elle pourrait

organiser à côté avec les propres fonds de notre section des fêtes particulières aux sourds-muets qui laisseraient aux sourds-muets de province et de l'étranger une idée de la vie silencieuse parisienne.

Je vous prie, Monsieur le Délégué principal, de m'excuser de vous demander tant d'explications. Mais j'ai besoin de vos conseils pour établir la base d'action du Congrès. Une fois cette base trouvée, nous n'aurons plus qu'à soumettre nos projets à votre bienveillante approbation.

Dans votre lettre du 29 juin, vous me disiez que pour obtenir des adjonctions à la Commission il fallait en faire la proposition à la Commission supérieure qui se réunira en novembre.

En constatant dans la réunion de la Commission d'organisation, la démission de certains professeurs de l'Institution nationale de Paris nous avons été embarrassés parce que nous manquions d'interprètes pour les réunions plénières de la Commission d'organisation, l'écriture ne nous permettant pas de suivre aussi rapidement que les signes les échanges d'observations qui auraient lieu dans ces réunions. Nous venons donc vous demander si vous pourriez adjoindre à notre section quatre ou six entendants-parlants, connaissant les signes, et absolument dévoués à nos intérêts. Ils pourraient faire partie aussi de l'autre section pour favoriser les transactions pendant la tenue du Congrès.

Ce sont :

M. Léon Saint-Ange Hennequin, architecte, membre du Conseil d'Administration de l'Imprimerie d'ouvriers sourds-muets, 20, rue Guersant, Paris.

M. le capitaine Vautrin, interprète de la *Société des Sourds-Muets de la Bourgogne,* à Montbard (Côte-d'Or.)

M. le pasteur Vigier, ancien prêtre et professeur de sourds-muets dans l'église romaine, directeur de l'*Œuvre des Sourds-Muets,* 8, boulevard Bonne-Nouvelle.

M. l'abbé Rieffel, missionnaire de sourds-muets, à Currières, par Saint-Laurent-du-Pont (Isère.)

M. Stéphane Prosper, trésorier de l'*Association amicale des Sourds-Muets de la Champagne,* 150, rue des Capucins, à Reims.

M. Albert Desmarest, commissaire de la Société anonyme de l'Imprimerie de Sourds-Muets, 147, avenue Malakoff.

D'un autre côté, nous vous demandons l'adjonction comme membres sourds-muets et sur le désir qui nous a été exprimé par certaines sociétés :

M. Gustave Hennequin, statuaire, 20, rue Guersant, Paris.

M. Eugène Graff, président de l'*Alliance silencieuse*, officier d'Académie, 5, cité Bertrand, Paris.

M. Joseph Chazal, secrétaire général de l'*Union française des Sourds-Muets*, 14, rue Aumaire, Paris.

M. Eugène Née, secrétaire du *Club Cycliste des Sourds-Muets,* 27, faubourg Saint-Jacques.

M. Berthet, président de l'*Union française des Sourds-Muets,* 35, rue de la Lune, Paris.

M. Henri Laufer, secrétaire-adjoint de l'*Association amicale des Sourds-Muets,* 91, rue Didot, Paris.

Veuillez agréer, Monsieur le Délégué principal, avec mes remerciements, l'expression de ma profonde considération.

Henri Gaillard.

Dans une lettre, M. Gariel répondit, au sujet de la demande d'adjonction de membres, qu'il fallait que cette proposition fut faite en réunion du Comité général d'organisation, les deux sections assemblées. M. Gaillard demanda à M. Ladreit de Lacharrière s'il entendait convoquer cette réunion générale. Les vacances arrivèrent sans qu'aucune solution intervînt.

Paris, le 7 août 1899.

Monsieur,

J'étais absent de Paris lorsque votre lettre est arrivée à mon bureau ; je la trouve en arrivant et m'empresse d'y répondre.

Il est bien entendu que, si pour le travail on a admis deux Sections, il n'y a qu'*un* Congrès des sourds-muets et qu'*une* Commission d'organisation. Donc, sauf pour les questions de programme et, dans le cas spécial de votre Congrès, sauf pour les fêtes, toute décision doit être prise par la Commission d'organisation qui a la charge et la responsabilité de l'organisation.

Nous n'avons point à intervenir dans la fixation de *la* cotisation : c'est la Commission d'organisation qui, seule, peut décider.

C'est la même Commission qui doit décider quelles impressions seront faites et quelles elles seront. Bien entendu, chaque section aura dû préparer le travail, en ce qui la concerne; mais c'est la Commission a tout au moins le Bureau *complet* qui adopte le texte.

Nous nous chargeons d'imprimer les circulaires relatives à la propagande, aux frais de l'Administration. Elles seront du modèle adopté pour tous les Congrès.

Vous ne devez pas employer l'en-tête qui figure sur la lettre que vous m'avez envoyée. La *Fédération des Sociétés de Sourds-Muets* n'a rien à faire maintenant, en tant que fédération : les membres qui en font partie n'agissent que comme membres de la Commission d'organisatiou.

Vous pouvez nommer des membres d'honneur, avec l'assentiment de la Commission entière, dans les mêmes conditions; vous pouvez demander des subventions. Quant au partage des fonds recueillis soit par les cotisa tions, les dons, les subventions, nous n'avons pas à nous en occuper et cela vous regarde.

Quant aux adjonctions, elles doivent être, de même, demandées par la Commission d'organisation : les deux Sections ont donc à s'entendre sur les noms à proposer.

En un mot, il y a *un* Congrès et *une* Commission d'organisation; c'est celle-ci qui prend *toutes* les décisions relatives au Congrès. — Il y a deux Sections qui peuvent s'organiser différemment et préparer les décisions à faire prendre par la Commission d'organisation. En se plaçant à ce point de vue, il ne saurait y avoir de difficulté.

Vous choisirez à votre gré le nom des Sections, nous n'avons pas à intervenir. — J'ai regretté, pour ma part, la division qui a été adoptée : j'aurais mieux compris une Section relative à l'enseignement, une autre à l'Assistance, que les Sections qui ont été installées : mais c'est une opinion personnelle.

Reste la question des fêtes dont vous me parlez; il doit y avoir confusion :

je n'ai jamais dit que l'Administration s'en chargeait et j'ai certainement dit, au contraire, que nous nous en désintéressions complètement. Vous ferez donc à cet égard ce qui vous conviendra : je comprends que certaines fêtes seront spéciales à la Section des sourds-muets : mais les dépenses qu'elles comporteront, s'il y en a, devront être acceptées par la Commission d'organisation.

Je crois avoir répondu à tous les points que vous signaliez : mais je suis à votre disposition si vous voulez des renseignements complémentaires.

Je ne prends pas note des noms que vous me signalez pour adjonction, et je vous prierai de me les redonner lorsqu'ils auront été votés par la Commission d'organisation.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération très distinguée.

Le Délégué Principal pour les Congrès de l'Exposition de 1900,

Gariel.

Paris, 10 août 1899 (par dépêche pneumatique)

Monsieur le Délégué principal des Congrès,

J'ai donné communication de votre lettre à M. Dusuzeau qui m'a chargé de réunir ce soir les membres sourds-muets de la Commission pour leur faire part de vos explications. Je vois par elle que j'avais raison de demander à M. Ladreit une seule circulaire générale, expliquant tout, prévoyant tout, permettant de penser que les travaux des deux sections se résoudront en réunion plénière où un vote général décidera en dernier ressort. Même, comme vous, j'aurais bien voulu d'un Congrès général de sourds-muets et d'entendants divisé en deux sections : enseignement, assistance, où les intéressés auraient pu parler et mimer leurs discours par le secours d'interprètes, où chacun aurait discuté en connaissance de cause, voté de même. Mais c'est mon opinion personnelle. On a craint, peut-être à tort, des difficultés pratiques. Ce qui est fait est fait. L'essentiel c'est que les circulaires soient approuvées par tous comme le programme. Je vous écrirai.

Veuillez, H. Gaillard.

Paris, le 10 août 1899 (par dépêche pneumatique)

Cher Monsieur,

J'ai déposé avant hier chez M. Gariel la circulaire que je vous avais soumise. Pour lui donner un caractère général pouvant s'adapter aux deux sections, j'ai supprimé toute indication de la section des entendants. Dans sa forme, il me semble qu'elle pourrait être acceptée comme première circulaire générale ayant pour objet de faire connaître la création du Congrès des sourds-muets de 1900.

Autorisé par l'approbation que vous m'avez donnée par votre lettre du 7 août, j'ai demandé que la circulaire soit signée par les deux bureaux comme pour celle des Conseils généraux. S'il y a une erreur dans l'indication de votre bureau nous la corrigerons avec les épreuves qui ne m'ont pas encore été envoyées.

Je vous en transmettrai une aussitôt que je les aurai reçues. Je regrette

de n'avoir plus mon manuscrit, je me serais empressé de vous l'envoyer pour que vous le communiquiez ce soir à nos collègues du Comité.

Il me semble que telle qu'elle est rédigée la circulaire n'engage aucune question.

Je pense que, après cette première circulaire, chaque section devra en envoyer une personnelle dans laquelle elle témoignera de ses aspirations.

Si vous m'en croyez vous n'arrêterez pas celle dont j'ai demandé l'impression, et qui doit satisfaire les deux sections. Si vous désirez vous en convaincre, vous pourriez aller en prendre connaissance au bureau de M. Gariel, 95 *bis*, quai d'Orsay. Elle n'a peut être pas encore été envoyée à l'Imprimerie nationale.

Soyez assez aimable pour donner ce soir communication de cette dépêche à nos collègues de votre section.

Votre bien dévoué,

Dr. Ladreit de Lacharrière

18 août1899.

Monsieur le Docteur,

Je rentre à peine de Vichy et comme en mon absence sont survenues des affaires qu'il me faut régler au plus vite, je ne serai malheureusement pas libre cet après-midi. Si les commandes, dont vous me parlez étaient pressantes, je vous serais obligé de m'envoyer les copies par la poste. En vous portant les épreuves le jour que vous m'indiquerez. je pourrai vous voir. D'ailleurs, j'aurai besoin de causer avec vous aussitôt que j'aurai la réponse de M. Gariel.

En effet, je me suis rendu, comme vous me le conseilliez, au bureau de M. Gariel pour prendre connaissance de la circulaire générale et voir si elle était d'accord avec les désirs exprimés par notre Section qui veut qu'on spécifie bien que les sourds-muets prendront part aux travaux, coopéreront à amener un bon résultat, en un mot auront voix au chapitre. Mais M. Gariel était absent et son secrétaire m'a répondu que M. Gariel avait votre circulaire en mains, qu'il ne pourrait me répondre que le mercredi suivant, c'est-à-dire hier. A l'heure qu'il est, je n'ai rien reçu.

Ne croyez pas que nous voulions faire avorter le Congrès. Au contraire, notre plus grand désir est de le voir réussir, surtout si vous voulez admettre les droits des sourds-muets à s'occuper des sourds-muets de concert avec leurs amis entendants; si, comme les grands instituteurs et les grands philanthropes américains, vous voulez marcher la main dans la main avec nous, par mutuelles concessions, réciproques appuis. En se plaçant à ce point de vue, comme à celui que nous indique M. Gariel, je crois qu'il n'y aura pas de difficultés.

Si je n'ai pas inséré la circulaire aux Conseils généraux, ce n'est pas que le *Journal des Sourds-Muets* et son *alter ego* la *Revue Pédagogique* soit hostile au Congrès, c'est parce que j'ai reçu cette circulaire au moment où l'on terminait la mise en pages du *Journal*, les fêtes de l'Assomption m'eu ayant fait avancer le tirage.

Elle paraîtra au prochain numéro. A ce sujet, je vous rappelle mon désir de posséder pour nos archives cinq exemplaires des circulaires de

votre Section. Veuillez donc m'envoyer quatre encore de celles aux Conseils généraux,

J'attends avec impatience votre article promis.

Veuillez agréer, Monsieur le Docteur, mes sentiments bien dévoués.

H. GAILLARD.

A M. le Docteur Ladreit de Lacharrière.

Paris, le 27 août 1899.

MONSIEUR LE DÉLÉGUÉ PRINCIPAL
DES CONGRÈS DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900.

Notre Section attendait votre décision au sujet de la première circulaire générale rédigée par M. le Docteur Ladreit de Lacharrière.

M. le Docteur Ladreit vient de m'informer que vous l'approuviez.

N'ayant pu prendre connaissance des modifications intervenues, je vous serais bien obligé de m'en faire envoyer une épreuve.

D'un autre côté, je voudrais vérifier si la composition de notre bureau est bien exacte. Dans la circulaire aux Conseils généraux, on a oublié M. Jeanvoine, secrétaire général, et M. Mauduit, secrétaire-adjoint. Ces messieurs s'estimant *comme chassés* veulent donner leur démission.

Dans l'intérêt du Congrès, nous tenons à ne froisser personne et à sauvegarder les droits de tous.

Nous allons rédiger notre circulaire spéciale et vous l'envoyer, pour que vous puissiez lui donner votre approbation. Comme nous sommes nombreux, je vous serais obligé de vouloir bien nous dire combien nous pourrons obtenir de circulaires : 1° de la générale; 2° des spéciales.

Je compte que 2.000 seraient à peine suffisantes.

Permettez-moi une autre question. Est-ce que nos circulaires peuvent jouir de la franchise postale en France et à l'Etranger.

Nous nous réunissons jeudi soir. Si je pouvais avoir vos communications à ce moment, cela nous aiderait beaucoup pour nos délibérations.

Veuillez agréer, Monsieur le Délégué Principal, avec mes remerciements, mes sentiments bien distingués.

HENRI GAILLARD.

Paris, le 4 septembre 1900.

MONSIEUR LE DÉLÉGUÉ PRINCIPAL
DES CONGRÈS DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900,

Si au début nous voulions deux Congrès distincts, l'un Congrès des sourds-muets, l'autre Congrès pour l'étude des questions d'Education et d'Assistance des sourds-muets, c'est que nous pensions que cela satisferait tout le monde, faciliterait les travaux des uns et des autres, et serait digne de la France.

Mais nous avons compris vos observations, suivi vos conseils. Nous avons d'autant plus été heureux que par votre décision d'un Congrès unique vous nous mettiez sur le même pied que les entendants. Nous pensons comme vous que pour un Congrès unique, il faut une seule Commission d'organisation avec un seul Président général, un seul Secrétaire général. Les Sections. pour la commodité des débats, pourront seulement

délibérer à part, mais elles découleront toutes d'une même organisation. Voilà qui est logique. L'entente, selon moi, aurait été facile avec un président comme M. le Docteur Ladreit de Lacharrière et un Secrétaire général sourd-muet comme votre serviteur, car, sans me vanter, c'est à moi que tout le monde s'adresse pour conseils, renseignements, etc., que ma position de Directeur du *Journal des Sourds-Muets* et de la *Revue Pédagogique de l'Enseignement des Sourds-Muets,* ma volumineuse correspondance avec les sourds-muets comme avec les instituteurs de France et de l'Etranger me met au courant de tout. Mais je sais que personne n'admettra jamais cette solution. Pourtant par beaucoup de faciles mesures on pourrait appliquer un mécanisme aussi équitable à un Congrès aussi spécial que notre Congrès des sourds-muets.

Pardonnez-moi de m'étendre ainsi, mais notre situation est si particulière que nous espérons qu'elle méritera votre bienveillante indulgence.

Pour que cette organisation que vous désirez, et que nous accepterions, soit juste, il faudrait que, procédant d'un même commencement elle arrive à la même fin, il faudrait que tous les membres sans exception prennent part à un vote commun. Or, dans la circulaire générale de M. le Docteur Ladreit de Lacharrière, il est stipulé que les votes auront lieu à part comme les délibérations. Cela fait donc que ces deux Sections sont deux Congrès distincts avec leurs bureaux propres, leur programme personnel, et que nous serons malheureusement obligés de nous adresser directement à vous, bien que nous ne tenions pas à vous déranger.

D'ailleurs, soyez assuré que lorsque tout aura été bien réglé, de part et d'autre, nous n'aurons pas souvent à vous importuner. Nous n'aurons que trois ou quatre circulaires à vous demander d'ici au Congrès. La première, à laquelle nous tenons particulièrement, est notre circulaire générale d'invitation. Je vous en envoie aujourd'hui le manuscrit. Notre Section l'a complètement approuvée. Nous l'enverrons à tous les sourds-muets marquants ayant bonne situation, de France et de l'Etranger, à toutes les Sociétés françaises et étrangères de sourds-muets, aux journaux spéciaux, à quelques instituteurs. Je crois que 3.000 exemplaires nous seront suffisants. Il nous faudra bien une réserve pour les adresses que nous arriverons à découvrir d'ici au Congrès.

D'un autre côté je viens vous demander si nous pouvons faire imprimer à nos frais les en-têtes et enveloppes de lettres, suivant le modèle de l'Administration, de tout ce qui est nécessaire pour notre correspondance. Comme notre propagande a débuté, il y a bien longtemps, il importe que nous ne nous arrêtions pas.

Dans l'attente d'une bonne réponse, veuillez agréer, Monsieur le Délégué Principal, avec nos remerciements, mes sentiments bien distingués.

Henri Gaillard.

4 septembre 1899

Monsieur le Docteur,

Puisque vous allez partir en vacances et pour ne pas perdre de temps, nous nous sommes décidés à écrire à M. Gariel et à le prier de faire imprimer notre circulaire spéciale.

J'ai fait prendre copie de cette circulaire et de la lettre que j'envoie à

M. Gariel. Vous remarquerez que j'insiste pour l'indépendance absolue des deux sections. Nous sommes donc d'accord. Si M Gariel ne veut pas laisser à nos deux sections leur complète liberté d'action, nous serons gênés tous deux, et j'ai peur d'un conflit tôt ou tard. Veuillez donc bien le pénétrer de cette nécessité. J'y mets mes efforts.

Je fais rectifier les adresses remises par M. Legay. J'y ajoute, et j'y joins la liste des sourds-muets. Je compte sur votre bonté pour que cette liste ne soit pas sacrifiée. M. Legay me disait qu'il pourrait y avoir des sourds-muets en médiocre situation de fortune. Qu'en savons-nous? Il y en a tant qui économiseront pour venir à Paris en 1900 et nous ne pouvons savoir lesquels. Il faut donc envoyer au hasard.

Croyez à mes sentiments dévoués.

H. Gaillard.

Paris, 21 novembre 1899.

Monsieur.

Je viens vous faire part de mes inquiétudes relatives à notre futur Congrès.

Vous aviez promis de combattre la campagne faite par le journal italien; j'attendais avec une grande curiosité le numéro de votre journal; mais je n'y ai pas trouvé des arguments contre l'auteur italien; au contraire vous semblez lui donner raison.

Cette divergence de vue, entre les deux Sections, entendants et sourds-muets, crée un véritable abime qui compromet la réussite du Congrès lui-même. Je crois donc qu'il faut renoncer à faire de la méthode orale pure une question capitale. Nous devrions nous borner à n'aborder que des questions générales que les deux Sections, entendants et sourds-muets, peuvent traiter, questions d'assistance, d'éducation, etc.

On peut déjà apercevoir les dangers de cette campagne malheureuse à mon avis : elle a éloigné les instituteurs italiens et français.

Dans ces conditions on peut prévoir que le Congrès avortera. J'espère que ce petit malentendu cessera et que nous ne risquerons plus de sombrer, entendants et sourds-muets.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Docteur Martha,
Secrétaire général du Congrès des sourds-muets.

Marseille, le 25 novembre 1899

Monsieur.

J'ai reçu votre lettre au moment où je partais pour Marseille présider le Banquet de l' *Association humanitaire des Sourds-Muets de Provence.*

Je ne partage nullement vos inquiétudes, attendu que notre section reçoit de partout des masses nombreuses d'adhésions. Le Congrès de 1900 sera d'un succès inconnu dans l'histoire de notre petit monde.

J'ajoute même qùe, pour ce qui concerne la section des entendants, j'ai reçu personnellement, par mes nombreuses relations dans le monde des instituteurs, la promesse qu'ils viendront à Paris. Si quelques hésitations se produisent, elles ne sont pas motivées par une prétendue campa-

gne contre l'*Orale pure*, que d'ailleurs la masse des instituteurs est loin de priser, mais par ce fait que l'Institution de Paris a refusé de participer à l'organisation du Congrès. Or, comme l'école de Paris est en quelque sorte l'émanation du Gouvernement, certains professeurs craignent soit des blâmes, soit des retraits de subvention. Pourtant, je sais pertinemment que les professeurs de Paris sont d'accord avec nous sur la nécessité de reviser ou de perfectionner la méthode d'enseignement.

J'ai promis à M. Ladreit de Lacharrière qu'on combattrait la campagne de Ferreri. M. Dusuzeau l'a déjà fait devant les 180 convives du Banquet de Reims où il y avait 50 entendants dont la plupart viendra au Congrès. Je l'ai fait ici. J'attends le moment venu pour riposter par un article. Mais je sais, par le voyage que vient de faire M. Hamar en Italie, que beaucoup de professeurs italiens, dont l'illustre Silvio Monaci, de Gênes, ne suivront pas Ferreri et les Maîtres de l'Ecole de Milan, qui ont infligé à l'enseignement des sourds-muets le plus funeste des reculs ; ils viendront. Et puis nous aurons des maîtres comme Gallaudet, Heidsieck, Tillinghast, tant d'autres.

Ce que nous voulons, c'est qu'on discute librement, sans crainte aucune, avec la seule évidence de la raison et des faits.

Une seule observation. Beaucoup de maîtres se sont plaint à moi de n'avoir reçu aucune invitation de votre section. Il y a là un service à améliorer.

Veuillez agréer, Monsieur, mes sentiments bien distingués.

Henri Gaillard.

P.— S.— Le Comité permanent de notre section se réunira probablement le 4 décembre, à la veille du Banquet de Paris pour prendre connaissance de votre lettre.

Paris, le 15 février 1900,

Cher Monsieur,

Je ne puis qu'approuver votre idée de terminer le Congrès des sourds-muets par un grand banquet, et personnellement, je vous donne mon adhésion. Le Comité des entendants se réunira le 26 courant et je lui soumettrai votre proposition.

J'ai moi-même une proposition à vous faire : celle de demander à Monsieur le Président de la Chambre Deschanel d'accepter *la Présidence d'honneur* des deux Sections, et de présider la séance d'ouverture du Congrès qui aura lieu en séance plénière dans la matinée du 6 août.

Si cette proposition était acceptée, une délégation de deux personnes de chaque Section solliciterait une audience pour lui faire notre demande.

Les deux Sections ayant un président d'honneur *unique* témoigneraient de l'union qui ne cessera de régner entre elles pour le plus grand succès du Congrès, et des conséquences qu'on doit en attendre.

Puisque vous réunissez votre Section Dimanche, veuillez lui communiquer ma lettre, et me faire connaître ses intentions.

Veuillez agréer, Cher Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués,

Docteur Ladreit de Lacharrière.

Nous arrêtons là ces citations dans la volumineuse correspondance du Congrès. Celles-ci étant les plus importantes, en ce sens surtout qu'elles précisent les points difficiles de l'organisation du Congrès et qu'elles montrent les idées échangées de part et d'autre, la nécessité d'une certaine diplomatie par moments, d'une fière fermeté à d'autres heures.

Elles répondent suffisamment à ceux qui ont critiqué la séparation des Sections, la marche logique des choses. Et elles démontreront que les organisateurs du Congrès, dans les deux Sections, n'ont eu qu'un seul mobile, quoi qu'on pense : l'avancement des sourds-muets. L'attitude des sourds-muets durant le Congrès les rend davantage encore dignes de la sollicitude universelle.



Annexes

(Mémoires dont la traduction s'est fait attendre ou non lus au Congrès)

M. Rumpf. — J'informe mes amis que les professeurs des sourds-muets de Paris se sont réunis aux Sourds-Muets pour discuter en commun les avantages et les maux de ces derniers.

Sujet à discuter : Méthode mixte de Watzulik, *la conclusion du Dr Mailand doit être rejetée,* attendu qu'elle a été prise à une époque où tous les sourds-muets ne pouvaient trouver place dans l'institution. Les premiers professeurs étaient tous imberbes et se sont donnés la plus grande peine avec les sourds-muets; maintenant la plupart portent d'épaisses barbes et l'on veut que les pauvres élèves sourds-muets soient tenus de parler, et d'apprendre seulement à parler en regardant la bouche; par ce moyen, le développement du sourd-muet est très lent, et il quitte l'école avec une instruction très incomplète, ce qui augmente sensiblement pour lui les difficultés dans la lutte pour l'existence.

Je sais par expérience et je puis ici le dire, que même des professeurs comprenant le langage de gestes, ont exigé que les sourds-muets parlassent, et autrefois beaucoup de sourds-muets n'étaient admis qu'à 10, 11, 12, 13, 14 et même 16 ans, faute de place, et dans la période si courte jusqu'à leur sortie, les professeurs ont fait merveille avec le système mixte. La meilleure preuve que les sourds-muets doivent connaître le langage parlé et le langage mimé, consiste en ceci, c'est qu'aujourd'hui, où d'après la nouvelle Méthode qui veut seulement que les sourds-muets parlent, on ne trouve plus en Allemagne de sourds-muets au service du Gouvernement ou dans les administrations. Il y avait autrefois beaucoup d'employés et de professeurs sourds-muets, témoin M. Furstenberg (le père de Madame Schenk), qui était sourd-muet, et malgré cela, secrétaire intime au Ministère des Finances à Berlin. Le mari de Mme Schenk, également sourd-muet, était professeur de sourds-muets de la ville de Berlin ; Wilke était professeur à l'Établissement royal des Sourds-Muets de Berlin ; Basch était professeur à Leipzig et ainsi de suite.

Tous ceux-ci ont été instruits suivant l'ancienne méthode, par langages mimé et phonique; c'est là le meilleur témoignage que la vieille école était la bonne, tandis que la nouvelle méthode qui n'apprend au sourd-muet qu'à parler, sans que ce qu'il a appris lui soit expliqué par gestes, ne fait que l'abrutir et lui apprendre tout à la façon du perroquet, sans qu'il en saisisse le véritable sens.

M. Watzulik. — Je soutiens M. Vendrevert. Je ferai remarquer que les ateliers que j'ai eu l'occasion de visiter dans les instituts américains ont obtenu des résultats bien favorables. Et ce que j'ai vu fait que je m'emploie toujours à demander la création d'ateliers dans toutes les institutions européennes de sourds-muets.

Quelques errements de la méthode orale

EN ALLEMAGNE ET EN AUTRICHE

PAR LOUIS NEUBAUER, de Stuttgart

Notre Congrès siège en deux sections. Tandis que l'une des sections, à laquelle appartiennent messieurs les professeurs de sourds-muets, fait entrer les questions concernant l'éducation et l'instruction des sourds-muets dans la sphère de leurs conférences, notre section entreprend une revue rétrospective des résultats obtenus par les sourds-muets dans la vie pratique et une discussion sur les meilleurs moyens et manières pour favoriser les efforts des sourds-muets pour avancer dans la vie pratique. Il pourra donc sembler que la discussion d'une question dont la conclusion s'adresse aux professeurs des sourds-muets et particulièrement aux professeurs des sourds-muets allemands, à titre de principaux promoteurs de la méthode orale, n'est pas ici à sa place.

Mais ce n'est ni la présomption du malade qui veut savoir mieux que son médecin traitant le remède convenant à son état, ni la suffisance du petit poussin qui veut en remontrer à la poule sa mère, qui nous y engage. Oh non! Nous autres, sourds-muets adultes, qui, dans la vie pratique, faisons continuellement la douloureuse expérience des lacunes de l'instruction que nous avons reçue dans les institutions de sourds-muets, nous croyons mériter la reconnaissance de nos anciens professeurs en mettant notre expérience à leur disposition et en les engageant par là à tenir compte davantage des exigences de la vie pratique, dans le développement de l'enseignement des sourds-muets.

Il faut, avant tout, remarquer qu'il ne s'agit pas ici d'antagonisme contre la méthode orale elle-même. La connaissance

de la langue phonique est aussi nécessaire au sourd-muet dans la vie pratique que peut l'être pour l'étranger habitant un pays autre que le sien, la connaissance de la langue qu'on y parle.

D'un autre côté, l'agitation actuelle en faveur de l'introduction du système mixte dans les institutions allemandes de sourds-muets offre peu de chances de réussite. Dans ces circonstances nous ne pourrions que nuire à nos jeunes compagnons d'infortune, qui se trouvent encore actuellement dans les institutions, si, par un aveugle esprit de doctrine, nous partions en guerre contre la méthode orale et si nous ne cherchions pas, au contraire, à tirer le plus grand avantage possible de la situation telle qu'elle se présente.

Ce que nous reprochons à la méthode orale, c'est que les partisans de cette méthode accordent à l'enseignement de la langue parlée, aux exercices pour arriver à l'acquérir, une trop grande place dans le plan d'études des institutions de sourds-muets et que, par là, le véritable objet de l'enseignement des sourds-muets se trouve relégué au dernier plan, en faveur de l'un des moyens pour atteindre le but que l'on se propose.

L'instruction donnée aux sourds-muets grandissants ne doit pas seulement le mettre à même de se suffire plus tard dans la vie pratique; l'instruction acquise à l'école doit aussi former la base de la culture ultérieure indépendante. Et la langue phonique n'est que l'un des moyens pour y parvenir.

Le développement de la facilité de parler, les exercices pour arriver à émettre par la bouche la langue parlée, sont pratiqués dans les institutions allemandes de sourds-muets avec une certaine partialité et d'autres branches de l'enseignement, incomparablement plus importantes dans la vie pratique, se trouvent négligées et, parmi celles-ci, la capacité d'exprimer sa pensée d'une façon juste, sans laquelle la facilité de parole n'a qu'une valeur très problématique. Beaucoup de professeurs de sourds-muets une fois les études achevées ne mesurent les résultats obtenus par les élèves quittant l'établissement, que d'après leur facilité de parole plus ou moins grande, et, nous, leurs aînés, nous n'en voyons que trop

clairement les conséquences dans nos jeunes compagnons sourds-muets.

Dans aucun pays, on ne trouve autant de sourds-muets pouvant communiquer verbalement avec d'autres personnes que dans les pays où l'on parle la langue allemande. Mais ne demandez pas comment ! La construction correcte de la phrase fait entièrement défaut au langage décousu de ces sourds-muets et donne lieu à beaucoup de malentendus. Puis, si l'on voulait examiner à fond ces sourds-muets, sur le reste de leurs connaissances, on les trouverait encore bien arriérés et enfantins. Car bien peu d'entre eux regardent l'instruction acquise à l'école comme devant être la base de leur développement ultérieur d'après leur propre initiative. Beaucoup de sourds-muets, par contre, considèrent leur instruction complète quand ils quittent l'institution et croient n'avoir plus rien à faire daus le but de la parfaire. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner si beaucoup d'entre eux perdent les connaissances qu'ils ont acquises.

Il serait injuste de rendre les sourds-muets seuls responsables de ces manifestations attristantes de manque de feu sacré indéniable : l'art et la manière dont l'enseignement est pratiqué dans les établissements allemands de sourds-muets est en partie cause de cet état de choses.

Et, de fait, dans l'instruction donnée aux sourds-muets, il est trop peu tenu compte de ce point, à savoir que la plupart des élèves, après leur sortie de l'institution, sont livrés à leur propre initiative pour continuer leur éducation.

On devrait donc, plus qu'on ne le fait actuellement, obliger les élèves qui sont à leurs dernières années de classe à exercer activement, d'une manière personnelle et indépendante, leurs forces intellectuelles.

Que l'on exige, par exemple, de ces élèves, au lieu de récitation par cœur, non pas la répétition mot à mot de leurs lectures, mais bien un résumé du sens exact. Ceci sera peut-être moins commode pour le professeur du sourd-muet que l'audition du débit mécanique de ce que l'élève a appris par cœur, mais ce système offre sur la récitation de nombreux avantages. Le professeur pourra mieux se rendre compte si

l'enfant a bien saisi ce qu'il a lu. Ce système, obligeant l'élève à s'essayer à l'expression indépendante de sa pensée et sans le secours du maître, sera une excellente préparation pour les rapports oraux dans la vie pratique. Et il sera finalement toujours plus facile, plus tard, à ces élèves, d'agrandir, par des études appropriées, le cercle de leurs connaissances et de s'élever toujours à un plus haut degré de savoir.

Instruire pour la vie et non pas pour l'école, tel doit être le but de tout enseignement, celui des sourds-muets aussi bien que de tout autre.

Une autre circonstance qui menace de compromettre les résultats obtenus jusqu'à présent dans les institutions allemandes de sourds-muets, sont les exercices d'audition adoptés depuis quelques années.

Des auristes allemands ont inventé une ingénieuse méthode pour examiner ce qu'il peut exister d'ouïe chez le sourd-muet et déterminer en même temps jusqu'à quel point ces traces d'ouïe peuvent être utilisées dans l'enseignement de la langue phonique.

Ce genre d'enseignement ne peut naturellement profiter qu'à un nombre très restreint de sourds-muets. Ainsi, par exemple, lors de l'assemblée des auristes et des professeurs de sourds-muets, qui a eu lieu à Munich, pendant l'automne 1890, sur plus de quarante élèves de l'Institut des sourds-muets de Munich, on en a présenté seulement treize, c'est-à-dire pas même le tiers, chez lesquels, d'après l'examen du docteur Bizold, de cette ville, des traces d'ouïe existantes ont été trouvées, les rendant propres à l'enseignement au moyen d'exercices auditifs.

On ne peut guère s'attendre à ce que, pour une telle minorité d'étèves, l'administration soit disposée à faire de nouveaux frais en établissant des professeurs et un enseignement d'une catégorie spéciale.

Les exercices d'audition n'auraient donc que l'inconvé- de faire gaspiller en expériences d'une utilité problématique une partie du temps, déjà si limité, accordé à l'éducation de nous autres sourds-muets et, d'autre part, faire négliger ceux

des élèves des institutions de sourds-muets moins bien partagés sous le rapport des traces d'ouïe.

Les conclusions suivantes, à tirer de ce qui précède et qui seront soumises au vote des congressistes, devront être remises à l'appréciation et à l'examen de MM. les professeurs de sourds-muets, sous forme de lettre spéciale :

1° L'enseignement des sourds-muets devra, plus qu'il ne l'a fait jusqu'à ce jour du moins, tendre à développer, chez les élèves, pendant leurs dernières années scolaires, une activité intellectuelle toute personnelle et indépendante ;

2° Les exercices d'audition ne devront être admis dans les institutions de sourds-muets que dans la mesure où ils présentent des garanties de :

A — Que par là, la durée de l'instruction accordée aux élèves ne sera pas indûment raccourcie ;

B — Ne pas négliger, au profit de leurs autres condisciples, les élèves dont l'examen, quant à l'existence de traces d'ouïe, aura donné un résultat négatif.

———*———

Les Sourds-Muets dans les professions judiciaires

PAR THÉODORE GRADY

avocat sourd-muet à San-Francisco (Etats-Unis)

MONSIEUR LE PRÉSIDENT ET LES HONORABLES MEMBRES
DU CONGRÈS INTERNATIONAL DES SOURDS-MUETS
A PARIS

Je vous demande respectueusement la permission de commencer sans plus de cérémonie.

Afin de comprendre parfaitement quelles sont les chances de succès des sourds-muets dans la carrière d'homme de loi, il serait bon d'examiner avec soin quels sont les moyens que l'on emploie pour diriger une étude moderne; car ce sera une méthode plus compréhensible que de discuter les possibilités futures qui attendent le professionnel au point de vue abstrait. Cherchez comment une usine est conduite, et vous serez à même de dire si, quand et où, un ouvrier de notre sorte est à même d'accomplir les devoirs qui lui incombent dans cette branche particulière de la vie commerciale. Je n'aurai rien à faire avec les possibilités futures de spéculation, ou avec des circonstances nouvelles qui n'ont jamais été envisagées; je n'ai pas non plus besoin de discuter péniblement certaines particularités de loi auxquelles le sourd-muet est particulièrement intéressé en raison de ses désavantages spéciaux. Enfin, je n'essaierai pas de trancher la question de savoir s'il est disqualifié, au point de vue technique, pour la pratique de la loi sous d'autres que les juridictions américaine et anglaise; car le sujet est parfaitement compréhensible et je n'ai aucun droit d'abuser sans nécessité de l'attention de l'honorable Congrès.

Supposons qu'un sourd-muet a été admis à la barre de la

façon solennelle que la loi indique, quelles sont alors ses chances de succès?

La tendance irrésistible du jour, on ne peut s'y tromper, est vers la consolidation de plusieurs petites maisons de commerce ou corporations transformées en une grande entreprise, où on réalise une plus grande économie de temps, de travail et de matériel avec de plus grands bénéfices; c'est-à-dire que notre époque n'est plus celle des crédits, car ils sont à toute extrémité, mais celle des entreprises qui ressemblent ni, d'un côté, à la nature d'une petite corporation, ni, d'un autre côté, du prodigieux crédit, capitalisé à outrance, difficilement maniable. C'est particulièrement vrai pour les professions judiciaires. Dans un centre d'activité commerciale comme la Cité de New-York, par exemple, un grand nombre de nos avocats les plus distingués ont trouvé commode de transformer leurs études individuelles en une sorte de vaste établissement; un exemple frappant me revient à la mémoire, celui de neuf avoués qui se réunirent comme associés sans compter un bien plus grand nombre d'avocats employés avec un traitement fixe.

L'ambassadeur Choate, parlant en qualité d'honorable rival, a déclaré que le doyen d'une certaine maison d'affaires laisserait assez d'ouvrage pour un millier de jeunes avoués, lorsqu'il mourrait. Supposons, pour développer mon argument, que la même règle existe pour chacun des neuf associés, alors, une seule maison d'affaires ferait donc l'ouvrage de neuf mille avocats. Voilà de la « Consolidation! »

Jusqu'à quel point cette conclusion est-elle exacte? Il m'est impossible de trancher la question. Mais je puis affirmer que le travail immense accompli par une maison *moderne d'affaires* dans la Cité de New-York ou dans une autre grande cité quelconque peut être mieux imaginé que décrit.

C'est dans une maison d'affaires de ce genre qu'un étudiant sourd pourra le mieux réussir. Car de la « consolidation » s'ensuit la spécialisation à un degré très élevé. Là, il sera aussi occupé que possible sans avoir rien à faire avec les clients ou avec les tribunaux. Dans l'étude où j'ai commis mes études de droit puis la pratique même, il y a un homme

dont tout le travail est en dehors du bureau et qui pourtant n'assiste jamais à une session devant les tribunaux, ni à une consultation de clients. Cependant il a un emploi où il encourt une certaine responsabilité devant la loi, au traitement de 18,000 francs par an. Vous voyez toute la signification de ce fait remarquable.

Le travail de bureau est de beaucoup le plus important dans la pratique des choses de droit, et les résultats qui découlent d'un excellent travail de bureau sont très sérieux; de graves questions de droit sont souvent tranchées dans une consultation du cabinet d'affaires, des transactions établies entre des intérêts en conflit, des ententes faites à l'amiable. Les tribunaux agissent ensuite sur les faits en manière d'acquit. Ils enregistrent simplement les décisions des avoués faites en réunion privée. En fait, les juges ne se préoccupent pas de savoir comment ces ententes ont été faites; ils entrent volontiers dans le chemin tracé et suggéré par le « Conseil » lorsqu'il ne s'agit pas de questions purement criminelles, ou de points qui sont en contradiction avec les lois. Dans ce cas je ne vois pas pourquoi un sourd-muet ne pourrait pas se montrer l'égal des meilleurs praticiens.

Dans un grand cabinet d'affaires un homme peut tenir dix personnes sérieusement occupées : des avocats avec traitement, des reporters sténographes, des copistes travaillant avec la machine à écrire. Quand un désastre l'accable sous la forme de la perte de l'ouïe, il sera encore à son poste et pourra remplir son devoir, en ce qui concerne son travail de bureau.

La copie de dossiers est *par excellence* son occupation lorsqu'il est désemparé par la catastrophe que j'ai signalée plus haut. Mais cette occupation n'est pas la seule ni la plus importante dans la catégorie. Dans un cabinet d'affaires de cette sorte, l'opportunité de pouvoir se faire valoir pour celui qui a la bosse et qui de plus a l'esprit facilement accessible aux questions de droit est exceptionnelle, même pour un sourd-muet.

Les procès n'occupent pas toujours la plus grande partie du temps des avoués. Beaucoup de nos praticiens les plus distingués ne vont jamais devant les tribunaux. Parmi les affaires

exécutées par une étude qui a de la réputation, il y en a généralement un tiers, souvent 50 p. 0/0, qui ne sont jamais examinées par la justice. Il a été établi qu'ici, à San Francisco, la proportion dans la population est de vingt avoués pour un procès. Il serait absurde d'en tirer qu'une si petite quantité de travail pourrait occuper un si grand nombre de travailleurs. Qu'y a-t-il donc pour attirer des hommes instruits dans la profession d'homme de loi? D'après mon humble opinion ce sont les consultations qui sont rémunératives d'une façon permanente. Nous faisons l'éducation de nos clients sur leurs droits légaux, et nous les conseillons sur le chemin à suivre dans une entreprise en voie d'exécution; toutes choses qui peuvent plus tard être revues par la Cour Suprême d'un Etat ou du pays. C'est ce que nous appelons « la réunion des preuves primitives » qui ne sont pas seulement limitées aux preuves tirées des documents mais qui s'étendent aussi aux actes des clients en connection avec d'autres personnes. Les corporations et les maisons d'affaires payent bien les consultations de cette sorte. Les bons avocats conseillers sont très recherchés, mais ici comme dans les autres champs de l'activité commerciale et professionnelle, la quantité en est limitée, et il y a des chances pour qu'elle n'augmente pas. Car l'étude du droit est une science en réalité très ardue et embarrassante. Elle demande l'application parfaite d'une culture intellectuelle très large et très profonde et d'une logique très fine. Elle demande aussi l'appui d'un caractère basé sur une énergie infatiguable et à l'épreuve des tentations et des corruptions de toutes sortes. Pourtant le conseiller est humain et par conséquent sujet à erreur et nulle part ailleurs que dans ce métier l'erreur n'est aussi coûteuse; car de l'opinion donnée par votre conseiller distingué peut dépendre la sécurité des plus fortes institutions financières. Par conséquent en ces jours de concurrence acharnée où l'habileté est égale de chaque côté, un caractère d'homme fondé sur l'énergie nerveuse et sur le bon sens est en général l'élément décisif du succès. Un sourd-muet dont l'esprit et le caractère ont été fortifiés dans ce sens est certain de se faire remarquer tôt ou tard.

Puisque les tribunaux ont plus de respect pour la substance

que pour la forme, ils feront de nombreuses concessions en faveur d'un praticien sourd-muet. Je puis personnellement témoigner de la bienveillance uniforme que m'ont toujours montré les tribunaux; et je sais qu'ils iraient jusqu'à nous permettre l'usage du papier et du crayon lorsque la cause de la justice le réclamerait. Mais il ne nous est pas nécessaire de ne compter que sur nos propres efforts individuels, qui vous empêche d'employer un avocat pour vous assister dans la salle du tribunal? Vous seriez alors sur un pied d'égalité avec vos frères plus fortunés. La coutume qui consiste à employer des avoués comme aides dans une étude est en vérité très commune, car le temps d'un conseiller qui a de brillantes qualités est trop précieux pour être employé à l'exécution des petits détails des affaires. Vous hésiterez peut-être devant l'augmentation de dépense, mais il vous faut rivaliser avec un grand nombre de cabinets d'affaires qui possèdent une multitude d'avocats pour les assister, ou bien abandonner la partie. Pourtant si vous réussissez il est probable que vous serez recherché par d'autres avoués plus ou moins heureux et invité à unir vos facultés et votre fortune avec les leurs comme associés. Ceci n'est pas un vain rêve ni une prophétie utopique.

Supposons maintenant que celui qui vous assiste soit expert dans le langage des signes ou bien qu'il soit reporter sténographe, votre inégalité disparaîtra nécessairement. J'appelle votre attention sur un cas très intéressant qui se produit à l'Université de l'Ecole de Droit de Michigan, à Ann Arbor. Il y a là un professeur de droit très instruit, qui en dépit d'une surdité complète, continue à faire ses conférences trois ans après avoir perdu l'usage de l'ouïe, et est encore un des plus brillants avocats de cet Etat. Son fils, reporter sténographe est continuellement à ses côtés. Sans doute, il eût pu occuper un siège de juge, et je crois que personne n'aurait songé à poser la question de sa disqualification.

Nous avons discuté consciencieusement les conditions de notre inégalité. Il s'agirait de savoir maintenant s'il n'y a pas dans notre situation des avantages compensateurs. Je pense qu'il y en a. En effet : De la facilité d'élocution résulte bien

souvent une grande quantité de temps perdu entre l'avoué et le client ; l'écriture est ennuyeuse au possible, mais nous pouvons arriver plus tôt au point essentiel du sujet par l'écriture que par la parole. Des avocats de mes collègues m'ont assuré qu'on abattait plus de besogne en une demi-heure en écrivant, qu'en une demi-journée par l'intermédiaire de la parole. Les clients disent la vérité lorsque leurs exposés sont couchés sur le papier, mais pas autrement. Nous, avocats, donnerions n'importe quoi pour savoir la vérité, mais nous n'arrivons pas toujours à ce but. Il y a encore plusieurs avantages techniques, mais je crains qu'ils ne soient d'aucun intérêt.

J'ai essayé de signaler les plus sérieux obstacles qui vous barrent le chemin, et de vous montrer combien il vous est possible de les surmonter victorieusement. Quant aux spécialités pour lesquelles vous êtes particulièrement doués, je laisse à votre experte critique le soin de conclure.

Maintenant, en me servant du langage du juge Brenner de la Cour Suprême des Etats-Unis, permettez-moi de vous inviter cordialement à suivre la pratique du droit si vous désirez travailler ferme, bien vivre, et mourir pauvre.

Je termine en vous présentant mes sentiments de profonde gratitude pour l'attention que vous m'avez prêtée.

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ PAR FRANCESCO VITORUCCI

d'Albarobello (Italie)

ILLUSTRE MONSIEUR LE PRÉSIDENT
Du Congrès international des sourds-muets à Paris

C'est avec satisfaction que j'adhère à l'aimable invitation de notre ami M. François Guerra, de Naples, invitation faite par la circulaire d'octobre 1899.

Très volontiers, je veux concourir à soulager et améliorer autant que possible les conditions, hélas ! jusqu'ici négligées, de nos frères d'infortune, et principalement ceux du Sud de l'Italie.

Elevé au célèbre Institut des sourds-muets de Milan avec la double méthode de la parole et de la mimique, je reste fidèle à l'ancien système.

Les raisons auxquelles me font préférer à la sus-nommée méthode (quoique le parlé est le dernier produit de la science et du progrès), les raisons sont les suivantes :

1° Avant tout, pour que l'enfant sourd-muet puisse réunir dans le langage telle perfection pour pouvoir entendre et se faire entendre, avec quel moyen pourra-t-il communiquer avec les personnes douées de la parole ou bien sourds-muets ?

Il est hors de doute que la mimique est bien moins difficile pour les sourds-muets, que autrement le langage ensuite il est à la portée de tout le monde.

Ils n'ont tous l'organe vocal suffisamment développé à réussir à s'exprimer avec la parole et la voix articulée ; certainement c'est un grand progrès et un grand désir d'élever au niveau des hommes dont le larynx est bien formé et aussi

dans l'intelligence des malheureux sourds-muets; mais si ceci pourrait pour certains paraître bien difficile, il serait en ce cas les aider avec la méthode mixte le parlé et le mime !

3° La méthode mixte me paraît une méthode complète autant que la mimique est le complément de la parole, et quand même l'on rencontrerait quelques difficultés dans l'une, il est facile s'exprimer avec l'autre.

4° La grande difficulté aux sourds-muets d'entendre celui qui parlent exigeant une grande attention à pouvoir comprendre le mouvement et le geste des lèvres, ce qu'il se dit, spécialement si l'interlocuteur possède de fortes moustaches.

Par les raisons ci-dessus exposées, je suis donc partisan du système mixte, quoique je le répète, faire causer les sourds-muets est éminemment scientifique et humain.

Maintenant je termine en voulant soutenir et à notre faveur une *école agricole* à laquelle à nous aussi la nature marâtre ne nous a pas donné en bien des choses pouvoir nous occuper, devrions-nous profiter d'un enseignement pour des travaux agricoles, auxquels nous sommes tous aptes à le faire.

Ainsi nous pourrons, nous aussi, porter notre contribution à la société, au milieu de laquelle nous vivons et être d'utilité à nos familles et à tout le monde.

Une autre proposition : pourquoi ne devrions-nous pas aussi, nous tous, jouir des droits cédés à tous libres citoyens dans la manière de penser, prévoir et soutenir en toutes choses ?

Pourquoi rester dans l'ombre et pour toute l'existence sous la tutelle d'un conseil de famille ?

En attendant, j'envoie un affectueux et chaleureux salut à tous ces Messieurs les Congressistes, et je me souhaite que leurs efforts parviennent à améliorer le sort des pauvres et infortunés sourds-muets, soient couronnés d'un heureux succès.

———•✳•———

Du Consentement des Gouvernés

PAR J.-S. SMITH

Professeur à l'Ecole des Sourds-Muets de Faribault, Minnesota, U. S. A.

« Ces vérités sont évidentes par elles-mêmes : Tous les hommes ont été créés égaux; ils ont été doués par leur Créateur d'un certain nombre de droits inaliénables; parmi ceux-ci se placent la vie, la liberté et la poursuite du bonheur. C'est pour assurer ces droits que sont institués les gouvernements qui tirent leur pouvôir du consentement de leurs sujets, Si une forme quelconque de gouvernement ne remplit pas ce rôle, c'est le droit du peuple de la modifier ou de l'abolir et d'en instituer une nouvelle se fondant sur des principes tels et organisant ses pouvoirs d'une façon telle qu'il leur paraîtra préférable pour assurer leur vie et leur bonheur. »

Ces paroles sont tirées de la plus grande déclaration des droits de l'homme qui ait jamais été faite : de la déclaration d'Indépendance qui est la clef de voûte de la grande République Américaine.

De nos jours, c'est un principe reconnu qu'aucun gouvernement ne peut être équitable, s'il ne possède la sympathie de ses sujets. Mais ce principe n'a pas été des plus aisés à faire admettre. C'est le résultat des luttes séculaires entre le peuple d'une part et l'absolutisme et le despotisme d'autre part. La marche du progrès à travers la liberté humaine a été arrosée du sang de millions d'hommes qui sont tombés en combattant pour ou contre elle.

Ce n'est pas seulement dans la forme de gouvernement que la liberté a triomphé. L'homme libre d'aujourd'hui, non seulement vote comme il lui plaît, mais pense ce qu'il lui plaît, adore ce qu'il lui plaît. Tantôt, il croit que la terre tourne

autour du soleil, tantôt le soleil autour de la terre; il ne sera pas, pour cela, condamné comme Galilée, à la prison et à la mort. Qu'il adore un seul Dieu, la Trinité ou qu'il n'adore rien du tout, personne ne le torturera à la roue ou l'enchaînera au poteau.

Mais le triomphe du principe de liberté n'est pas encore complet et absolu. Il y a de nos jours des cas où le consentement des gouvernés est ignoré, et un de ces cas, c'est l'éducation des sourds-muets. Nous avons un exemple de l'ancien absolutisme, du despotisme du moyen âge dans les essais constants des avocats de la méthode purement orale, pour établir cette méthode.

Dans quelques pays de l'Europe, cette méthode est établie par la loi. Ils oublient qu'il y a une grande diversité d'intelligence parmi les enfants sourds-muets, que le langage artificiel s'acquiert difficilement et la croyance s'élève que les enfants doivent être élevés par cette seule méthode *aut Coesar, au nihil!* Ce n'est rien moins qu'un lit de Procruste moderne. Heureux sont ceux à qui cette méthode convient. Tant pis pour les autres.

Les sourds-muets protestent en vain. Des pétitions adressées au Gouvernement, signées par des centaines de sourds-muets, ne reçoivent aucune réponse, des Congrès particuliers et internationaux déposent sans succès des conclusions en faveur d'autres méthodes.

A cette grande Exposition Universelle, il y a deux Congrès concernant l'éducation et le bien-être des sourds-muets. L'un, celui-ci, se compose de sourds-muets de toutes les nations. L'autre est formé de professeurs entendants-parlants et d'autres intéressés directement ou indirectement à ce travail. Ce Congrès déposera sans doute des conclusions en faveur d'une méthode éclectique ou d'un système combiné d'instruction dans lesquels l'éducation est adaptée aux capacités de l'élève sourd-muet. L'autre Congrès se déclarera avec au moins autant d'unanimité en faveur de la méthode purement orale pour tous. Ainsi, les gouvernés demandent une chose, les gouvernants une autre.

Si vous demandez à ces entendants-parlants, les raisons

qu'ils ont d'agir contre les désirs des sourds-muets, ils vous répondront que les sourds-muets ne savent pas ce qui leur vaut le mieux. S'il en est ainsi, l'éducation des sourds-muets n'atteint pas son but puisque le premier objet de l'éducation est de faire penser et juger par soi-même. Mais il n'en sera pas ainsi. Dans ce Congrès, il y a nombre de sourds-muets qui égalent ceux de l'autre et qui sont là pour penser et raisonner correctement. Et, à cet égard, les sourds-muets sont mieux placés pour être juges en cette matière que les entendants-parlants. Ils peuvent sentir ce que c'est que d'être sourd-muet, ce que c'est que de n'avoir qu'une seule méthode à sa disposition, d'être sans cesse retenus dans leurs désirs légitimes.

Parmi les « droits inaliénables » mentionnés dans le texte en tête de ce mémoire, se trouve « la poursuite du bonheur. » Cette question du bonheur joue un rôle important dans la discussion des méthodes d'éducation des sourds-muets; c'est ce qu'on ignore trop souvent. Les partisans de la méthode purement orale déclarent que celle-ci rend les sourds-muets à la Société. En réalité elle ne fait que de les en exclure. Pour les entendants-parlants, les oreilles et la voix sont les bases des relations sociales; pour les sourds-muets, ce sont les yeux et les signes.

Un sourd-muet ne sera jamais dans son élément naturel parmi les entendants-parlants. Il peut être bienvenu, toléré, même encouragé, mais quand l'attrait de la nouveauté sera passé, il sera écrasé par tout ce qui lui manque. C'est seulement quand les sourds-muets sont ensemble, se servant de signes et de l'alphabet manuel qu'ils réalisent complètement ce que la société se propose. Ils peuvent discuter tous les sujets, exprimer toutes les pensées et tous les sentiments par leur langage vif et entre eux tous se répand ce courant de sympathie, ce lien qui attache tous les hommes entre eux.

C'est le langage par signes qui permet aux sourds-muets de s'assembler pour les offices religieux et de faire des réunions. Au moyen du langage des signes, des lectures peuvent leur être faites sur toutes sortes de sujets, depuis les classiques anciens et modernes jusqu'aux événements du jour. Les

sourds-muets qui ne connaissent que la méthode purement orale, en sortant de l'école, recherchent la société des sourds-muets quand l'occasion se présente, ils apprennent les signes et cherchent à retirer tout le plaisir et tout le profit possibles de ces moyens de communication si faciles et si naturels; et s'ils réussissent, ils se trouvent beaucoup plus heureux qu'auparavant.

Les sourds-muets ne sont pas opposés à l'enseignement de la parole. Bien au contraire. La plupart des sourds-muets considérerait comme un grand privilège d'apprendre à parler intelligiblement. Ils sont persuadés que tous les enfants sourds-muets doivent apprendre à parler. Mais ils s'opposent à l'enseignement de la parole aux dépens des autres méthodes. Ils protestent contre ceux qui font de l'étude de la parole le seul but de l'éducation et la seule méthode à employer.

Ils s'opposent encore davantage à la suppression des signes. Quoi qu'on en dise, le langage par signes est, et sera toujours, la véritable méthode naturelle de communication pour les sourds-muets. C'est l'instrument le plus facile par lequel l'esprit des enfants sourds-muets peut être atteint et par lequel l'intelligence la plus médiocre peut être éclairée.

Ce mémoire n'est pas une attaque contre les partisans de la méthode orale, mais contre ceux qui ne veulent que celle-là uniquement. Les partisans de la méthode purement orale sont ardents, tous catholiques, hommes et femmes, poussés par des motifs de philanthropie avec un désir sincère de faire profiter les sourds-muets de tout ce qui peut leur être utile. Mais la pureté de l'intention n'est pas une garantie contre l'erreur. Les pages de l'histoire sont couvertes du sang de victimes tombées à cause de la conscience erronée de leurs compatriotes. Presque tous les plus grands torts ont été commis au nom du droit.

Quels sont ceux qui ont le bien-être des sourds-muets le plus à cœur qu'eux-mêmes? Qui est mieux placé pour juger ce qui leur est le plus utile? Celui qui entend ne peut savoir ce que c'est que d'être sourd et ne peut juger raisonnablement de l'effet de telle ou telle méthode sur le bien-être intellectuel, moral et social des sourds-muets.

De même que les patriotes américains, en 1776, élevèrent leurs voix contre « la taxe sans le consentement des représentants, » de même unissons-nous comme un seul homme pour protester contre ces éducateurs qui voudraient fixer nos destinées sans nous consulter ni nous écouter. Ici, dans la capitale de la plus grande République de l'ancien monde, les délégués de la plus grande République du nouveau monde demandent à tous ceux qui sont présents de s'unir à eux pour ajouter, dans une nouvelle déclaration de droits, le droit pour les sourds-muets à la vie, la liberté, la poursuite du bonheur de la façon qu'ils voudront et l'assurance qu'un bon système d'éducation doit posséder le consentement de ceux pour qui il est fait. Déclarons au monde entier que les sourds-muets ne seront pas crucifiés sur la croix d'une unique méthode.



Etat physique des Sourds-Muets en France

Quels moyens faut-il préconiser pour développer l'exercice physique et la force musculaire ? — Comment les sourds-muets peuvent-ils être formés à l'école du soldat ?

PAR FERNAND AYMARD

Des études qui s'adressent particulièrement aux sourds-muets, et qui n'ont d'autre but que leur intérêt, leur amélioration, leur bien-être, n'ont peut-être pas le piquant qu'offrent à leur intelligence les fausses doctrines qu'on propage pour les confondre. Toutefois il existe dans notre monde beaucoup d'esprits droits et sains qui sont capables d'entendre la vérité : c'est à ceux-là que nous nous sommes adressés pour chercher du mieux que nous pouvons à expliquer notre pensée.

CONSIDÉRATIONS SUR LA DÉMARCHE DES DEMI-MUETS. — D'après les observations faites par feu le regretté Joachim Ligot, qui commentait, en 1896, au Journal des sourds-muets, les considérations du « *Deaf-mute Journal* de New-York sur la démarche des demi-muets et les recherches expérimentales du professeur James, de l'Université de Harvard, il éprouvait le besoin d'expliquer son idée sur ces considérations et d'éclairer une obscurité qu'il reconnaissait fâcheuse (car le principe en remonte jusqu'au physiologiste américain James dont il est question). Il reste demontré que nous allons avoir raison de vous faire une explication claire, nous l'avouons, mais non pas difficile à traiter.

Bien que je ne sois pas un grand clerc en science sportive et que je ne puisse ouvrir des horizons bien nouveaux sur les entraînements du corps et ses conséquences au point de vue du développement physique, je vous demanderai la permission, en sollicitant votre bienveillance, de vous dire seu-

lement : ce n'est pas devant cette particularité qu'il y a lieu d'exalter la nécessité des recherches expérimentales pour éclairer les bizarreries qui incombent aux sourds-muets, alors même que, dans certains sujets, des solutions pratiques semblent se dégager des faits d'observation pure, la vérité n'est acceptée et ne devient féconde en applications suivies que le jour où elle a pour point d'appui les démonstrations rigoureuses.

La particularité signalée par le *Deaf-mute Journal* et présentée au journal des sourds-muets par M. Ligot sous les noms de marche zigzaguante, marche titubante, est si anciennement connue que nous sommes portés à croire que les sourds-muets ne fussent jamais formés à l'école du soldat. Ah ! combien l'homme est imparfait sur la terre ! Lorsque, par une suite naturelle de la filiation qui existe entre la santé et la gaité, cette dernière se trouvera toujours chez le sourd-muet; chacun le sait par sa propre expérience : rien ne peut distraire un malade, rien ne peut divertir un homme souffrant, tandis que la bonne harmonie de notre corps nous dispose à la joie et nous rend l'exercice facile. Je vous citerai donc plusieurs exemples des causes physiques et morales qui influent certainement aussi sur la disposition sérieuse de l'évolution par laquelle nous vivons le jour au jour : Un sourd-muet de Bordeaux ne marche pas droit sur les trottoirs, à cause de sa corpulence remarquable, mais il sait, au contraire, admirablement faire la brasse comme un canard; Un autre sourd-muet de taille moyenne, manœuvre du port de Bordeaux, marche carrément comme un officier de dragons et peut transporter à dos un sac de cinquante kilos sur une poutre de largeur ordinaire, au risque de se noyer, car il ne sait pas nager à la manière du poisson : il a failli donc se noyer dans la Garonne pour la troisième fois.

Encore un autre jeune sourd-muet bien découplé et bien vigoureux a l'habitude de marcher, même pendant la nuit, tout directement sur la bordure des trottoirs sans mettre les pieds au pavé, et, au besoin il est passé maître en natation, etc.

Hygiène physique des sourds-muets a l'école. — Mais il

est à constater que beaucoup de sourds-muets, à leur admission à l'école, sont sujets à traîner les pieds en marchant, ayant quelque chose de particulier dans le regard, la respiration, la voix et jusque dans la démarche. Comment réagir contre leur torpeur physique ? Il suffit de les former à l'école du soldat par un travail musculaire aussi énergique que possible, c'est à dire qu'ils sont soumis à des exercices qui les assouplissent, les fortifient et qu'ils sont exercés à marcher au pas et à la course. C'est tout ce qui concerne l'art d'exercer et de fortifier le corps : on le divise en exercices actifs et exercices passifs — la marche, le saut, la course, la danse, l'escalade des murs, les ascensions des collines et monts, les haltères, la natation, l'escrime et le patinage sont les exercices actifs; par exercices passifs on entend la progression en voiture, le canotage. Il y a une certaine classe d'exercices qu'on baptise mixtes, tels sont : la bicyclette, l'équitation, la balançoire, le foot-ball, le base-ball, etc.

Vous savez bien que l'exercice physique est un des puissants modificateurs du corps humain; son influence avait été bien comprise et bien sentie par les anciens, qui en firent une étude et une application particulières. De nos jours, on a grandement propagé chez nous l'art de la gymnastique qui entre partout dans l'éducation de la jeunesse studieuse.

Tout le monde est d'accord pour reconnaître, par exemple, que la gymnastique générale, l'exercice modéré de la course, la régularité de la marche, la lecture à haute voix, sont les meilleurs moyens pour provoquer chez les sourds-muets l'expansion de la poitrine, ainsi c'est la gymnastique qui leur donne les moyens les plus utiles pour assurer la conservation de la santé, le développement des forces, et chasser une foule des causes de maladies. Voilà pourquoi la première de toutes les conditions, pour développer l'instinct physique, consiste dans l'influence de la turbulence tant reprochée par les oralistes aux petits sourds, qui n'est que la manifestation d'un instinct salutaire qui les entraîne à faire agir leurs muscles, sans en excepter un seul.

Action de marcher. — Pour les sourds-muets sortis de l'école et lancés dans le monde de l'activité, savent-ils que la

marche est un exercice incomplet ou insuffisant? Et c'est leur affaire de chercher à remédier aux fâcheuses conséquences d'un exercice insuffisant ou incomplet, en faisant chaque jour des mouvements généraux ou spéciaux.

Par mouvements généraux on entend un système d'exercices musculaires, tels que tous les muscles soient successivement en jeu; par mouvents spéciaux on entend ceux qui ont un but particulier en rapport avec les désordres produits dans le corps, sous l'influence d'une activité irrégulière. Pour éviter la fâcheuse manière de marcher en zigzag, les sourds-muets doivent comprendre qu'au sortir du lit, les mouvements sont toujours faits le matin à jeun et ordinairement au moyen des massues ou haltères qu'ils manient avec les mains, et qu'après les soins habituels de la propreté, ces mouvements ne demandent aucun appareil mécanique, attendu que l'on ne peut réaliser que la traction du système musculaire tous les effets des poids, des appareils de traction, etc.; pour se bien fortifier le corps, les sourds-muets qui veulent se livrer à des puissants effets, résister à des fatigues excessives, etc. pourront avoir des poids variant d'un à cinquante kilos, selon la forme des mouvements que l'on exécute.

Pour les femmes, les travaux du ménage constituent un exercice proportionné à leurs forces, et que l'on peut recommander aux sourdes-muettes de tout âge et de toute condition. Chacun pourra d'ailleurs varier ces travaux à sa guise et à en employer les moyens. si on le veut, une fois posé le principe qu'il faut à tout prix faire du mouvement, pendant plusieurs heures quotidiennement.

Ce qu'il faut exercer des groupes de sourds-muets aux sports athlétiqtes et traitement des athlètes. — Il y a encore d'autres mouvements destinés à entretenir la santé et à marcher au pas et directement, qui sont exécutés debout comme il faut et qui sont combinés de façon à mettre successivement en jeu la plupart des muscles du corps.

Veut-on une idée de l'existence que mènent ces jeunes athlètes qui passent pour être majeurs, vigoureux et taillés en hercule? à les voir aisément sur leur joyeuse mine, on aurait peine à croire qu'ils ne soient infirmes de l'ouïe. —

Cantonnés avec leur surveillant ponctueux, ils se couchent à dix heures du soir et se lèvent à six heures du matin. Au sortir du lit, le tub obligatoire, à l'eau fraîche, à moins qu'on ne préfère, tout simplement « piquer une tête » dans l'eau de la piscine. Cinq minutes au plus pour ces ablutions qui ne peuvent jamais prendre le caractère d'un bain débilitant, une friction de pied en cap à la serviette rude et cela avant le déjeuner, la nourriture doit être aussi substantielle et fortifiante, tout comestible est permis sauf le porc frais et salé et le veau qui sont presque interdits ou rarement mangés.

Les sourds-muets ainsi traités peuvent montrer souvent la supériorité de vigueur et d'adresse sur leurs frères entendants dans divers exercices du sport athétique. Rappelons à ce propos le mouvement sportif actuel qui a pris extension dans plusieurs institutions de sourds-muets aux Etats-Unis d'Amérique, où il y a des champions qui jouissent d'une certaine popularité. Voilà les excellentes leçons d'hygiène musculaire qui forment vraiment des hommes pour la lutte de la vie.

Préceptes à expliquer. — On voit par là l'importance de l'éducation physique pour l'entretien de la force vitale. C'est ce qui explique les succès de la pratique pour combattre l'immobilité comme étant ce qu'il y a de plus funeste. — Rester exposé au froid sans remuer, c'est souvent risquer sa vie. — Dans ces exercices du corps, il existe des préceptes universellement connus qui les rendent plus faciles ou moins dangereux comme les soldats les emploient si volontiers en France, par exemple :

1° Il faut, en courant, tenir ses bras légèrement pliés et serrés contre le corps, en fermant la bouche pour empêcher l'air de pénétrer en trop grande masse dans la poitrine;

2° En sautant de haut en profondeur, il faut se baisser et plier le corps sur les jambes et sur la pointe des pieds, le plus près possible du bord, en tenant les bras élevés en l'air, et tomber sur le pointe des pieds en pliant doucement sur les jarrets;

3° Quand on marche au-devant d'un précipice, sur un pont très étroit, comme une poutre ou une planche, il faut

tenir les yeux fixés sur ce pont à 15 ou 20 pas devant soi, sans les tourner à droite ni à gauche;

4° Il faut avoir soin de se serrer les flancs avee une ceinture, avant de se livrer aux divers exercices, pour éviter les accidents qui peuvent arriver, sans cela, par suite des balancements des intestins dans les cavités abdominables.

Que feu Ligot aurait bien compris le dernier précepte! ou ce précepte cette recommandation paraît superflue; mais on n'en jugerait pas de même si l'on avait vu (comme cela nous est arrivé) tomber un sourd-muet de trente ans qui revenait d'une foire du Herd-Book, aux environs de Marmande, et qui n'avait pas le temps de se garer, par un mouvement manqué au lieu de se tenir sur le trottoir qui longe la grande rue, il se laissait écraser par une voiture qui allait à une grande allure. Pour le défendre contre les piétements de la voiture, il fallait battre le conducteur qui avait dit faux sur la manière de conduire trop vite son cheval; mais c'était trop tard; il avait été obligé de garder la chambre pour longtemps, en recevant des frictions énergiques.

Oh! si les sourds-muets sont ainsi formés à l'école du soldat, la France aura plus que jamais besoin de bras vigoureux, mais elle aura aussi besoin d'hommes au jugement sain d'hommes qui puissent lui faire honneur. Peut-être un jour la patrie en péril devra faire appel à leur vaillance, mais sûrement elle fera appel à leurs connaissances acquises. C'est par la force musculaire que les sourds-muets pourront repousser l'agresseur, s'il en est besoin, dans un élan d'énergie, mais nous nous demandons pourquoi notre patrie ne fera-t-elle pas appel aux sourds-muets de grand savoir pour lui rendre grande et prospère? Ne pourront-ils pas contribuer par leur savoir intellectuel au développement pacifique de la richesse publique?

Allons, allons! chers pères, chères mères chrétiens, chers professeurs patriotes, changeons courageusement du système que l'on pratique maintenant, et élevons nos enfants silencieux comme il faut; mais ne disons pas surtout qu'ils sont des infirmes, car on a bien raison de répondre que ce ne sont pas des infirmes proprement dits, plutôt des infirmes impos-

sibles. C'est pourquoi il faut donner à la France bien aimée de vigoureux soldats qui ne seront jamais malades après une première halte et nous rendre bientôt la beauté de notre gloire antique.

Nous formons des vœux que la ligue de l'éducation physique s'efforcera d'entraîner les nouvelles générations vers les jeux de plein air. L'action de la ligue doit s'étendre sur le monde des enfants et des jeunes gens, tant entendants que sourds. Il faut vulgariser, populariser l'hygiène musculaire dans toutes les écoles sourdes-muettes, pour cela, il ne s'agit point ici, qu'on le sache bien, de sports élégants et coûteux, mais de jeux, d'exercices, voire même de travaux de force qui, convenablement choisis et gradués, conviennent à tous les tempéraments et à toutes les conditions.

Du Rôle social des Sourdes-Muettes

Dans la famille et dans le monde

PAR FERNAND AYMARD

D'après la statistique, il ressort qu'on compte en France, parmi les soixante et un établissements destinés aux sourds-muets, trente-un dont : un national pour les sourdes-muettes, cinq départementaux ou municipaux, et vingt-cinq privés, où l'éducation est donnée en commun aux garçons et aux filles. Est-ce que toutes ces écoles sont bien outillées pour donner un bon enseignement qui prépare les jeunes sourdes à la vie du foyer domestique? Si l'on faisait une enquête, je craindrais que cette réponse fût négative. Les pouvoirs publics n'ont-ils pas manqué de se désintéresser de ce mouvement hautement

moral et intellectuel? depuis longtemps déjà, les conseils généraux votent chaque année des bourses, des allocations à ces utiles établissements, et leur subvention s'élève annuellement à près d'un million de francs : c'est bien mais n'est point encore suffisant pour concourir à la prospérité de l'enseignement spécial des sourdes-muettes dans les écoles mixtes, car la partie de cette somme évidemment insuffisante n'est peut-être pas à la hauteur du dévouement des institutrices congréganistes.

Il faut au moins six millions pour seconder de tout leur pouvoir les essais d'organisation de nouveaux cours d'enseignement primaire supérieur dans les écoles mixtes. Un million de francs pour entretenir les soixante et une écoles, c'est bien dérisoire! ce million français est relativement trop faible pour les soutenir, tandis que l'école de Philadelphie dépensait près de 147.000 dollars, soit 735.000 francs pour soutenir la dernière année fiscale, et que l'État de New-York subventionne une somme respectable de deux millions aux écoles mixtes publiques et privées de son propre district.

Cependant on peut connaître plusieurs de ces écoles mixtes françaises où l'enseignement moral et intellectuel est d'une façon satisfaisante. J'en connais une véritablement bien organisée sous ce rapport, grâce à la puissante bienveillance de l'État : c'est l'Institution nationale des sourdes-muettes de Bordeaux.

Transportons-nous, au milieu de la coquette ville de Bordeaux, dans ce superbe monument qui est enclavé dans un vieux couvent de religieuses et bordé de chaque côté par quatre pavillons, occupant une superficie de neuf mille mètres carrés. Tout s'y fait avec un ordre et une régularité extrêmes. Un air de santé, de paix et de joie brille sur tous les visages. De jeunes sourdes y sont ramenées, par les excellentes sœurs de Nevers, à l'honnêteté, à la religion, au bonheur.

En consultant la statistique de 1895 qui était représentée à l'Exposition de Bordeaux, nous voyons que ce vaste établissement a été classé comme le plus important, par rapport aux écoles similaires de l'Europe. La Russie, l'Amérique du Sud, l'Algérie y envoient aussi leurs enfants atteintes de surdité.

Affectée par un décret du 11 septembre 1859, exclusivement aux jeunes sourdes-muettes, il relève de ce fait que l'école de Bordeaux a formé jusqu'en 1895 un joli nombre de six cent cinquante-cinq sourdes-muettes.

Situation des anciennes élèves sorties depuis 1859 =	De 1859 à 1889...	500
	De 1889 à 1895...	155
	Total :	655

En 1895 fut aussi fait le rapport officiel qui suit :

L'enseignement manuel obligatoire est pour les sourdes-muettes : Travaux à l'aiguille, repassage, dessin d'après la bosse, peinture artistique et décorative, aquarelle, enluminure. Toutes les élèves travaillent à l'ouvroir, qui est divisé en quatre ateliers : Tricot, ravaudage, lingerie, coupe et taille de robes. Un certain nombre d'élèves seulement, d'après leurs aptitudes, sont admises à l'atelier de repassage et aux cours de dessin et de peinture.

Là sont formées et sorties de l'Etablissement national : Quatre-vingt-quatorze couturières, lingères ou brodeuses; vinq-cinq repasseuses; une blanchisseuse; six piqueuses de bottines; trois giletières; sept fleuristes; sept admises dans diverses fabriques; une rempailleuse de chaises; dix-sept cultivatrices ou bergères; sept domestiques; deux sacristines dans leurs villages; trois artistes-peintres; six typographes; dix-neuf typographes dans la maison Firmin-Didot; deux professeurs.

Cent quatre-vingt-six rentrées dans leurs familles; quarante et une mariées s'occupant de leur intérieur; trois religieuses; trente-neuf admises dans l'asile de Bordeaux; sept admises dans l'asile de Bourg-la-Reine; trente-neuf décédées; enfin cent trente sans renseignements; soit six cent cinquante-cinq sourdes-muettes au total.

Il est un art qu'en général on n'enseigne point, et qu'on ne pourrait enseigner que très incomplètement, et par échappées, dans les rares écoles de sourdes-muettes, notamment à l'Institut départementd'Asnières, où il n'est pas absolument dédaigné : c'est *l'art de tenir une maison*. La sourde-muette est cependant destinée avant tout à le mettre en pratique, et devient le plus souvent, sans initiation spéciale, titulaire de

l'emploi dès le lendemain du mariage. Sans doute un bon nombre de mères de famille prévoyantes exercent graduellement aux soins domestiques leurs filles sorties de leurs couvents.

Est-ce qu'un ménage ordinaire à la ville n'est qu'une insignifiante préparation aux nombreux et intelligents travaux qu'impose celui de la vie agricole? Je ne veux point dire par là qu'il soit inutile à nos jeunes amies sourdes de suivre le cours de civilité puérile qui est en honneur à l'Institution nationale de Bordeaux, mais je considère que, pour entrer en ménage et prendre la direction d'une maison ou d'une ferme, de bonnes notions sur l'économie domestique, la basse-cour, la comptabilité, l'hygiène, sans oublier la cuisine, feraient bien mieux leur affaire et la nôtre.

Si j'avais besoin de défendre mon opinion sur la nécessité pour toute jeune sourde de connaître la cuisine, je dirai d'abord que c'est pour elle la meilleure façon d'entrer en ménage, ce dont nul ne peut contester tout au moins l'utilité pratique.

Ceci n'est pas, du reste, une innovation dont il s'agit pour le moment. Déjà ces écoles existent en Amérique, dans sept principales villes, à New-York, à Philadelphie, à Jacksonville, à Washington. Comprenant l'utilité de cette branche de l'éducation, l'Amérique va étendre son influence, jusqu'au fond du Farwest où il est créé quelques écoles qui sont l'œuvre de pionniers sourds-muets sortis du collège Gallaudet, et il n'est pas de jeune miss américaine, ayant reçu une éducation complète, qui ne soit fière de glisser dans sa corbeille un cordon bleu, insigne du grade conquis après de sérieuses études.

Décidément, il y aurait certainement un moyen pratique de donner aux sourdes-muettes françaises cette science utile, je dirai même nécessaire, sans avoir recours à la création d'institutions fantaisistes : ce serait de faire entrer l'art culinaire dans le programme d'éducation de toutes les écoles de sourdes-muettes. L'exemple devrait être donné dans l'Institution nationale de Bordeaux. Il appartient à l'État d'introduire cette innovation (la manière de préparer les élèves

sourdes à leur futur rôle de maîtresse de maison et des mères de famille) et d'entrer ainsi, de prime abord, dans le vif de questions sociales, qui ont trait à la condition de la femme.

Ces questions, vous le savez bien, passionnent beaucoup l'opinion publique depuis quelque temps. Le point de départ a été celui-ci, qui est d'ailleurs adopté à peu près par tous les partis : la femme, quels que soient les progrès en ce sens, dûs à la marche de la civilisation fin de siècle, est placée dans un état d'infériorité morale et réelle qui ne laisse pas que d'être injuste et critique. L'essentiel est de trouver par quels moyens on peut la relever de cette infériorité actuelle sans blesser sottement la société la plus civilisée et la plus raffinée.

Le courant des idées morales est favorable au développement intellectuel de la sourde-muette au moyen d'une instruction plus eomplète et plus élevée. On comprendra comment on peut élever l'intelligence de la femme et qu'on lui apprend à penser, à raisonner des choses sérieuses, la sourde-muette comprendra d'elle-même son vrai rôle de femme de ménage. La grandeur et la sainteté des devoirs que la nature, la religion et la société lui imposent lui seront révélées, et elle ne voudra faillir à aucune des obligations que créent à la femme les divers états auxquels elle peut être appelée : fille, épouse, mère, institutrice de ses enfants, maîtresse de maison, elle saura être tout cela et l'être avec perfection, parce qu'elle comprendra bien ses véritables intérêts qui lui sont destinés par la civilisation chrétienne.

Çeci posé, j'ose prétendre que l'art culinaire doit faire partie de l'enseignement donné aux jeunes sourdes, comme cela se pratique couramment à l'école Fanwood de New-York, et ne nuit en aucune façon au reste du programme, comprendrait-il les études les plus élevées et les plus morales ; en dernier lieu, l'étude de la civilité puérile et de la politesse professée aux jeunes sourdes-muettes de l'Institution nationale de Bordeaux.

L'art culinaire, en effet, a besoin d'être étudié. Il y a, en cela, des principes, tout comme en musique et en dessin ; il y a même de bons et mauvais principes et l'on pourrait diviser ce cours pratique, qui comprendrait aussi l'économie domes-

tique, l'administration de l'office, l'art des conserves et des recettes économiques, en cours élémentaire et cours de perfectionnement. Les deux cent trente jeunes filles sortiraient de notre Institution nationale, non seulement instruites ou savantes, ce qui ne nous déplairait nullement, mais aussi femmes de ménage, ce qui nous plairait davantage.

Qu'en disent les maris et les pères de nos amies sourdes-muettes? Je suis bien certain que dès ce jour je vais ne compter parmi eux que des défenseurs et des partisans. Eh bien! en toute sincérité, je ne demande pas à chercher leur approbation, ils comprennent bien ma façon de penser, car les maris se plaignent de l'ignorance relative de leurs jeunes femmes en l'art culinaire lorsqu'elles ont fini leurs études de huit ans passées à l'école nationale de Bordeaux. Certains maris plus adroits ont enseigné eux-mêmes à leurs sourdes l'art de préparer le rosbif, ou le pudding, ou la succession des mets qui ne laisse rien à désirer au point de vue de l'hygiène de l'estomac. Mais il est essentiel que ces messieurs soient disposés à revendiquer une innovation semblable, qui leur assure une table toujours bien servie, une maison bien ordonnée et la réalisation, malgré ce bien-être relatif, de notables économies; car le résultat ne sera pas moindre pour leur rendre heureux en ce monde.

Si les femmes, sourdes ou non, savaient quelle influence heureuse peut avoir sur la paix du ménage une table délicatement servie, sur laquelle ne paraissent que des plats bien préparés, quelque simple qu'ils soient d'ailleurs, aucune d'elles n'hésiterait à acquérir le degré de science culinaire nécessaire à ce résultat.

Il faut comprendre comment il n'est pas de bouderie, de mauvaise humeur, de souci même, qui tient devant le plat favori, accommodé avec soin. J'en appelle à toutes celles qui vivent avec leurs maris, n'ai-je pas assez dit vrai?

Instruite et formée au rôle de maîtresse de maison et ménagère de la ville ou de la campagne, la femme sourde-muette suivra d'un pas assuré la carrière commune; associée de l'époux et son complément indispensable dans le labeur et dans la fonction, rien ne l'empêchera cependant de remplir

sa mission de mère et d'éducatrice. Elle régnera au foyer domestique, au milieu d'une famille fondée sous les auspices du travail et de l'intelligence, élevée dans la contemplation religieuse de la nature, pleine de confiance dans la miséricorde et la récompense de Dieu.

Mais l'ordre dans le ménage, la dextérité des doigts, les facultés de l'intelligence ne suffisent pas à répandre autour d'elle la paix et le bonheur. Il y a un devoir impérieux qui s'impose à toutes les femmes, à l'humble ouvrière comme la riche héritière : celui d'être garde-malade des siens.

Quelle est la femme qui se refuserait à soigner d'elle-même un frère ou une sœur malade, son père ou sa mère, son mari ou son enfant? Est-ce la sourde-muette? à l'habileté manuelle et aux dons de l'esprit elle doit, en effet, posséder ces qualités morales : la douceur, la bonté, la patience; par ce qu'elle doit avoir appris à soigner les malades. Considérant que la meilleure volonté ne saurait suppléer au savoir-faire, la sourde-muette est-elle capable d'apprendre de bonne heure à donner des soins à ceux qui souffrent? Il lui faut faire bien observer comment la religieuse infirmière s'y prend pour préparer l'eau sucrée de sa petite compagne malade, la tisane qui soulagera le mal de gorge de son autre compagne souffrante, le bouillon qui fortifiera une autre compagne convalescente dans l'infirmerie bien ordonnée du Couvent.

Là, les moindres détails ont leur importance, car la tâche de les soigner, de panser les plaies, échoit aux femmes. La sourde-muette peut apprendre des paroles de consolation et de l'encouragement, et elle peut chercher à faire accepter, aux malades, avec résignation l'épreuve que Dieu lui envoie, à leur donner plus de courage pour supporter ses souffrances.

Des tentatives heureuses ont déjà été essayées en France, principalement à l'Institution départementale d'Asnières, par l'initiative individuelle de M. Laurent-Cély et de ses collègues du Conseil général de la Seine. Tous nos vœux, toutes nos félicitations doivent s'adresser à ces membres de la commission de surveillance et de perfectionnement de cet important Institut qui ont si bien compris le rôle de la sourde-muette dans la vie ménagère de la femme, en attendant que cet en-

seignement si important soit définitivement amélioré et coordonné.

Quant à l'assistance publique, ressortant du Ministère de l'Intérieur qui, au lieu de s'enlizer incidemment dans le giron de la politique, prendra cette décision et y tiendra la main, elle pourra être assurée d'avoir fait pour la République une œuvre vraiment féconde en bons résultats.

N'aurons-nous pas le droit de tout espérer en République du zèle des maîtres de la jeunesse sourde-muette? Ils connaissent leurs obligations; car ils savent qu'on répète tous les jours ici que l'on fait des résultats satisfaisants sur les aptitudes de nos jeunes amies sourdes-muettes, et cela dit plus clairement qu'un long discours les devoirs de l'Institutrice française, congréganiste ou laïque.

L'Alcoolisme et les Sourds-Muets

PAR VICTOR LAGIER

MESSIEURS,

Je ne viens pas vous lire un mémoire complet sur tous les sujets qui peuvent ressortir du titre que j'ai pris; je ne suis pas compétent en la matière, mais vous faire simplement part de quelques réflexions.

Vous devez connaître aussi bien que moi, la grandeur du mal produit par le fléau de l'alcoolisme dans l'humanité en général et dans la France en particulier.

Une bonne part de surdités qui nous affligent sont dues à l'intempérance de nos parents.

Il y a des ménages alcooliques à ma connaissance qui comptent jusqu'à trois sourds-muets parmi leurs enfants. Et comme si ce n'était pas assez, ces pauvres enfants, pour comble de malheur, sont ordinairement d'une débilité si excessive qu'ils se trouvent incapables de travailler et partant tout à fait inutile à la société.

N'est-ce pas malheureux, et j'allais dire révoltant, de voir tant de sourds-muets innocents, sans compter les autres, supporter le poids écrasant des fautes de leurs pères?

Messieurs, il est inutile de dresser devant vous le tableau de toutes les souffrances, causes directes ou indirectes de l'alcool. Ce serait trop affreux, trop lamentable même, si nous restions strictement dans le cadre qui nous occupe.

J'aime mieux parler de remède, car je n'ai d'autre mobile que la préservation sociale de mes frères qui, hélas ! s'adonnent, tout comme les autres, à l'alcoolisme, lequel leur est cependant plus préjudiciable qu'aux autres.

Pour moi, Messieurs, le véritable remède, le plus puissant, le plus efficace se trouve dans l'effort individuel.

Les pouvoirs publics et toutes les autorités qui savent imposer ne peuvent pas grand'chose sans l'effort individuel. C'est par l'effort individuel que l'on pourra arriver à des mesures efficaces, telle que la stricte limitation des débits aux besoins de la population ; la prohibition formelle de tous les produits qui n'ont qu'une action délétère et exiger une analyse sévère de toute marchandise spiritueuse qui se débite.

C'est par l'effort individuel que l'on pourra ramener le public des cabarets à des idées plus saines de ses besoins véritables, à des goûts plus propres ; à lui faire aimer tout ce qui est hygiénique et détester tout ce qui est pernicieux et mortel.

Mais, pour que l'effort individuel soit d'une efficacité durable, il importe qu'il commence dès le jeune âge et que les maîtres d'école, les parents et tous ceux qui entourent l'enfance contribuent par tous les moyens en leur pouvoir à l'encourager et à le fortifier en vue des luttes futures.

Rien n'est plus propre pour cela que des études, des causeries et des conférences aussi bien aux enfants qu'aux jeunes gens et aux jeunes filles, car les femmes aussi, hélas! se mettent à boire et à s'enivrer.

De grands tableaux coloriés et antialcooliques affichés sur les murs de la classe ou dans la maison, sont très utiles.

L'enfant, le jeune homme ou la jeune fille, à force de les regarder, pourront facilement graver dans leur mémoire les effets désastreux de l'alcool et l'instinct de la préservation les conduira peut-être assez facilement à s'abstenir de toute boisson spiritueuse, mais aussi à la combattre autour d'eux.

A l'Institut des sourds-muets de Saint-Hippolyte-du-Fort, on peut voir dans chaque classe et dans chaque réfectoire de ces tableaux antialcooliques.

Les regards expressifs des enfants semblent indiquer qu'ils ont horreur de tous ceux qui s'abandonnent à la boisson.

Si ce dégoût pour les boissons malfaisantes s'enracine bien dans leur âme, on peut être certain qu'ils seront préservés

des vices de l'ivrognerie; qu'ils s'abstiendront de passer leurs loisirs dans les assommoirs et qu'ils mèneront une vie droite et digne de tous les honnêtes gens.

Messieurs, permettez-moi de formuler auprès de vous le vœu que toutes les écoles de *sourds-muets* imitent l'exemple de Saint-Hippolyte et fassent encore plus et mieux. Nous pourrons peut-être alors arrêter le fléau de l'alcoolisme, et préserver bien des Français des misères inévitables qui sont engendrées par le mal que nous combattons.

Les Sourds-Muets en Suisse

PAR JACQUES RICCA, de Genève

Je suis heureux, en qualité de délégué de Genève au Congrès International de Paris, de vous apporter les bonnes salutations de mes confrères et d'avoir à ajouter quelques renseignements complémentaires à mes rapports aux Congrès précédents : **Chicago 1893** (voir brochure de M. Henri Gaillard, directeur du *Journal des Sourds-Muets*, pages 56 à 59) et **Genève 1896** (voir brochure du même auteur, pages 32 à 34).

Statistique

D'après les renseignements que j'ai pu recueillir, je me permettrai tout d'abord de vous faire une petite statistique des sourds-muets en Suisse.

La population, qui est d'environ 3.100.000 habitant s compte 6.544 sourds-muets. La répartition de ces derniers est très inégale dans les divers cantons comme vous l'indiquera le petit tableau comparatif par 10.000 habitants :

Valais......	49	pour	10.000
Lucerne....	43	»	—
Argovie.....	43	»	—
Berne......	41	»	—
Fribourg...	40	»	—
Uri.........	29	»	—
Bâle........	25	»	—
Grisons.....	24	»	—
Appenzell ..	22	»	—

Et enfin, Genève, avec trois pour 10.000 habitants. Ce dernier canton est le plus privilégié et je ne saurais trop à quoi attribuer cette grande différence.

Fréquentation des Etablissements d'Instruction

En prenant pour base le nombre des sourds-muets (6.544), le cinquième environ a l'âge scolaire, c'est-à-dire que 1.309 devraient fréquenter les écoles, mais si nous réunissons tous les élèves qui fréquentent les dix-huit établissements existant en Suisse, nous n'arrivons qu'au nombre total de 516, pas même la moitié; il est vrai qu'en sus de ce nombre, quelques enfants sont instruits dans le sein de leurs familles.

L'instruction, qui a fait un très grand progrès en Suisse ces dernières années, n'offre pas encore pour certains cantons montagneux toute la facilité nécessaire aux enfants entendants; nous pouvons donc facilement comprendre la difficulté plus grande qu'il y a pour instruire des enfants sourds-muets beaucoup plus éloignés des établissements chargés de leur donner une instruction.

En tenant compte de ces différentes difficultés, il faut constater la négligence qu'il y a chez beaucoup de parents, bien peu soucieux de faire donner une instruction primaire à leurs enfants.

Méthode d'enseignement

Veuillez me permettre maintenant de revenir sur un sujet très important, celui de la méthode d'enseignement.

Au Congrès de Genève, en 1896, qui comptait des silencieux distingués, tels que professeurs, journalistes, hommes de lettres, etc., et qui pour la plupart étaient de nationalité française, allemande, autrichienne, italienne et suisse, il a été reconnu d'une manière presque unanime que la mimique était de beaucoup supérieure à la méthode orale pure pour développer l'intelligence du sourd-muet.

La proscription des signes dans l'enseignement est une grosse erreur.

Le Président du Congrès de Genève a déjà démontré à ses auditeurs d'il y a quatre ans, que les élèves ayant fréquenté les écoles où l'enseignement était exclusivement oral, recherchaient ensuite la compagnie des sourds-muets pratiquant les signes et qu'ils retiraient de cette fréquentation des avantages sérieux.

Sociétés

En ce qui concerne les Sociétés, nous n'avons pas de grands changements à enregistrer. Quelques-unes qui avaient été dissoutes ont été rétablies, puis d'autres ont été fondées et marchent assez bien, grâce aux sentiments d'amitié et d'union qui les unissent.

Industrie

L'industrie, qui n'est guère florissante depuis quelques années, n'a pas encore repris son mouvement; aussi les ouvriers sourds-muets horlogers et graveurs sont-ils obligés de se vouer à d'autres branchers du commerce.

Développement

Un petit aperçu de la situation de quelques sourds-muets démontrera que l'activité se développe aussi bien dans le milieu des sourds-muets que chez les entendants, je mentionnerai donc en passant, les noms de M. Emile Schefer, sourd-muet de Bâle, qui possède un grand talent pour la peinture sur verre; son commerce occupe plusieurs ouvriers et les travaux artistiques qui sortent de son établissement sont si remarqués que les commandes lui sont souvent adressées de préférence à ses concurrents entendants.

M. Paul Hentsch, sourd-parlant de Lausanne, qui travaille pour le compte d'un ingénieur de Genève, a contribué aux premiers travaux de percement du grand tunnel du Simplon actuellement en exécution.

M. Gustave Secrétan, sourd-muet de Lausanne, excellent agronome qui a fait ses études à Houdan (Seine-et-Oise) et à Sanvie (Seine-Inférieure) a fondé, il y a trois ans, à Vandœuvres (canton de Genève), un établissement pour l'élevage des volailles ; sa prospérité va croissant et ses relations sont répandues dans toute la Suisse, grâce à la supériorité de ses produits.

Il y aurait encore nombre d'exemples, mais je crois m'être assez étendu sur ce sujet.

Sports

Il avait été question de créer un club montagnard, mais le nombre des sourds-muets amateurs de ce sport étant plutôt restreint, il a été préférable de renoncer à cette fondation plutôt que de voir disparaître cette nouvelle section au bout de quelque temps.

Colportage

Pour le colportage je n'ai pas de faits nouveaux à vous signaler.

Conclusions

Nous aimerions voir introduire le *système combiné* dans les écoles des différents pays que nous représentons, trouvant ce dernier bien plus avantageux que la méthode orale pure et la méthode mimique *enseignées séparément;* aussi faisons-nous des vœux pour que les questions soumises au Congrès soient étudiées impartialement et d'une manière aussi large que possible, afin que les améliorations nécessaires soient apportées à la position sociale des sourds-muets.

De la situation morale et intellectuelle des Sourds-Muets en Belgique. — De l'insuffisance de l'enseignement et nécessité du rétablissement de la méthode mixte. — Obligation de l'apprentissage manuel externe. — Inspection des Ecoles de Sourds-Muets, sous le contrôle du Gouvernement.

PAR J. HARDY

Secrétaire-interprète de la Société de Secours Mutuels des S.-M. de Liège

Chef d'atelier à l'Imprimerie des Sourds-Muets de Liège

MESSIEURS,

Puisque cette année encore il y a Congrès en vue de l'amélioration du sort des sourds-muets, qu'il me soit permis, malgré le peu d'années que je suis en contact avec le monde silencieux, de soumettre à l'élite ici rassemblée les quelques réflexions qui m'ont été suggérées par des remarques et des faits, dont il y a lieu de tenir compte afin de pouvoir y porter remède :

Moralement, le sourd-muet en Belgique est absolument dépourvu de toute notion de la bienséance, de la politesse et des devoirs sociaux que l'on doit apporter réciproquement dans les rapports journaliers que l'on a avec le monde. Ses actions dans la vie ne se font qu'automatiquement et sans aucune réflexion sur les conséquences du bien fondé ou du mal qui peuvent en résulter, ce qui le fait considérer comme un inconscient pour lequel on doit avoir de l'indulgence (1). — Généralement, le sourd-muet estime que les personnes qui se dévouent en leur intention sont leurs obligées et que ce dé-

(1) Il m'a été rapporté qu'en une ville de Belgique, un Banquet célébré en mémoire de l'abbé de l'Épée, avait dégénéré en orgie et que l'on y avait posé des actes immoraux.

vouement est plutôt un devoir, pour lequel, à force d'y être habituées, il ne leur est astreint à aucune reconnaissance. Cette habitude d'être continuellement l'objet d'une abnégation incomprise, lui fait supposer comme un acte volontairement posé et un manquement grave à son égard tout oubli ou inattention de la part de ces personnes. — Je ne fais ici aucune remarque personnelle, mais je rapporte des paroles dont j'ai été très souvent rassasié par nombre de personnes qui sont continuellement en contact avec les sourds-muets.

Intellectuellement, le nombre de sourds-muets en Belgique qui sont en état de se consacrer à une étude quelconque ou à faire un rapport sur une situation de minime importance, est *très restreint*, pour ne pas dire *presque nul*. Bien peu de sourds-muets ne sont même pas capables d'écrire une lettre à peu près suivant le style épistolaire, et la moindre correspondance qu'ils se hasardent parfois, devient un véritable galimatias de mots sans suite dont on ne parvient à saisir le sens qu'à force de patience et de recherches, comme l'on ferait pour des énigmes. Le goût de la lecture est complètement indifférent aux sourds-muets, parce qu'ils ne sont pas à même de comprendre les termes des phrases et qu'ils ne s'efforcent aucunement à les connaître ni à s'y initier. Les publications illustrées sont leurs préférences et encore n'en saisissent-ils les figurations qu'à rebours. — Généralement les sourds-muets se soucient peu de leur avenir et ne cherchent aucune occasion de s'instruire davantage, à moins qu'on ne leur en donne l'occasion ou qu'on les y astreigne.

Évidemment, on ne peut leur faire un crime de toutes ces inconséquences, que j'attribue à l'*insuffisance de l'enseignement*, qui, s'il était plus explicite et mieux démontré, décuplerait l'instruction du sourd-muet, lui ouvrirait l'intelligence, le stimulerait à s'acquérir des connaissances diverses et le désillusionnerait des idées fausses dont il est si souvent imbu. — Si en France la méthode orale produit de bons élèves qui, au sortir de leur institution, sont à même de se diriger dans la vie des entendants-parlants tout aussi bien que ces derniers — ce dont je doute fort — il n'en est malheureusement pas de même chez nous, où j'ai constaté maintes fois qu'après

dix ans et plus d'internat, l'instruction du sourd-muet était très incomplète et que ce n'était qu'après une longue fréquentation dans les Sociétés de sourds-muets, où l'usage des signes supplée à l'orale, que s'ouvre l'intelligence du sourd-muet, qui apprend bien des choses dont il en ignorait la signification et parfois l'existence. — Je préconise donc que la méthode mixte serait de beaucoup préférable à la méthode orale pure actuellement employée, et qu'au lieu de la crainte que l'on éprouve de voir le sourd-muet perdre l'habitude de l'articulation lorsqu'il est en relation avec les parlants, cet enseignement aurait l'avantage de lui procurer l'instruction qui lui permettrait de pouvoir discuter de bien des sujets qu'on n'a pu lui enseigner par l'orale pure.

Une chose qui serait aussi d'un grand secours au développement de l'intelligence du sourd-muet, c'est l'obligation qu'il y aurait à ce qu'il fît l'apprentissage de sa profession en dehors de l'institut, afin qu'il fût plus souvent en contact avec les entendants-parlants et s'initiât ainsi aux différents usages de la vie, dont il est incontestablement privé en restant continuellement confiné avec ses pareils. Si l'on objectait que cet apprentissage manuel se ferait bien plus lentement, étant donné la difficulté qu'il y aurait pour leurs patrons ou contremaîtres de se faire comprendre convenablement, je répondrais qu'il est préférable que le sourd-muet, par cette méthode, soit un ouvrier ou un artisan fait à l'âge de vingt-cinq ans et ayant une intelligence qui ne fera que progresser, que de le voir quitter son institut à l'âge de dix-huit ou dix-neuf ans, n'ayant aucune notion de la vie d'atelier, y commettant les erreurs les plus incompréhensibles, à l'ébahissement de ses compagnons, ne connaissant de son état que la partie la plus simple, et ne possédant qu'une instruction sommaire, dont il est condamné à ne jamais voir plus complète s'il exerce son métier en son domicile comme la plupart des sourds-muets.

Pour que tous ces desideratas produisent de bons résultats et soient appliqués suivant un programme donné à cet effet, il faudrait nécessairement que les instituts de sourds-muets fussent placés sous le contrôle du Gouvernement, qui, ainsi

que pour les écoles d'entendants-parlants, pourrait faire constater si réellement l'enseignement y est donné selon les règles voulues, s'il y a progression chez les pensionnaires des différentes années d'études, en faisant faire trimestriellement des concours d'examen. En ce faisant, le Gouvernement justifierait au moins du subside ou de la quote-part qu'il alloue pour l'entretien des ASILES ! ! ? au lieu de l'outrecuidante protection qu'il semble apporter en faveur des sourds-muets, ainsi qu'en se faisant annuellement représenter à une distribution de prix qui n'est que fictive, ne favorise que quelques privilégiés, et n'est réellement qu'une parade et de la poudre aux yeux.

Toutes ces constatations que j'ai faites ne se rapportent qu'à la dernière génération, c'est-à-dire les sourds-muets ayant actuellement de dix-huit à vingt-trois ans, et parmi eux ce sont ceux travaillant dans des établissements qui montrent les meilleures dispositions d'intelligence, et sont les plus à même de discuter des affaires en cours de réalité; tandis que les sourds-muets exerçant leur profession à domicile sont plus lents à se développer, ne tendent nullement à s'appliquer davantage, parce qu'ils n'en ont pas l'occasion et qu'ils sont trop casaniers.

Les sourds-muets d'un âge plus avancé et qui ont reçu l'enseignement par la méthode mixte, sont très instruits et possèdent des connaissances qu'ils ne ménagent jamais d'apprendre à leurs jeunes confrères d'infortune.

J'ai l'honneur, Messieurs, de vous soumettre mes réflexions personnelles comme telles et à mon humble point de vue. A vous de juger si elles peuvent être de quelque utilité pour l'amélioration des déshérités de l'ouïe et de la parole. En tout cas, je vous prie d'agréer mes vœux pour la réussite de vos revendications.

———*———

MÉMOIRE

DE G. RAEB, président et trésorier de la Société Gantoise des Sourds-Muets

---

MESSIEURS,

En réponse à votre lettre du 1er janvier 1900, nous avons l'honneur de vous prier de bien vouloir remarquer que tout ce que nous avançons sur l'état des établissements de la Belgique entière, peut plus ou moins être accepté.

Voici donc les réponses sur quelques points, et veuillez bien prendre en considération que ce sont des sourds-muets eux-mêmes qui parlent, comme étant mieux capables de juger les conséquences de l'éducation.

Quant au PREMIER CHAPITRE, nous vous faisons observer que pour nous il n'a aucune importance que l'on considère ces établissements, soit sous le point de vue de bienfaisance ou sous celui d'éducation. Cela ne nous intéresse guère, puisque nous n'hésiterions pas de choisir celui qui nous fournirait plus tard les meilleurs moyens d'existence. Nous voudrions que chaque gouvernement établisse une institution dans le chef-lieu de chaque province et y fasse appliquer, sous sa surveillance, les meilleures méthodes d'enseignement et d'éducation. A présent en Belgique, chaque établissement dépend de soi-même et donne l'instruction comme bon lui semble. Dans certains même la manière de logement des élèves peut être comparée à celle de prisons, où l'on irrite et rend intraitables les sourds-muets et les inspire du dugoût pour l'établissement comme pour l'enseignement. Le sourd-muet, par son infirmité, est déjà isolé d'autres gens ; dans les établissements on complète son isolement par toutes les mesures stupides possibles aussi bien pour l'intérieur que pour l'extérieur. Par conséquent il apprend avec dégoût et attend impatiemment le moment du départ.

Les administrateurs doivent le laisser partir à l'âge où seulement on peut commencer à l'enseigner avec succès, car c'est indéniable qu'en règle générale, le sourd-muet commence seulement à comprendre ce qu'il apprend à l'âge de 15 ans à 16 ans. Le manque de liberté et de relation avec les autres personnes qui entendent, a aussi cette conséquence, qu'il est empêché de comprendre tout ce qu'il doit connaître pour fréquenter le monde, et par là même il n'est pas encouragé pour l'enseignement.

L'entière intervention de l'Etat saurait seule empêcher qu'on agisse arbitrairement sous les différents rapports, pourvu qu'un seul règlement, une seule méthode et une même manière d'agir existerait sous sa responsabilité.

En outre l'instruction doit être obligatoire jusqu'à l'âge de 19 ans, si non l'intéressé, qui voudrait quitter plus tôt l'institut, devrait subir un examen prouvant qu'il est à même de pourvoir à sa propre subsistance.

Second Chapitre. — Dans la plupart des instituts belges on refuse de s'occuper encore des sourds-muets, dès qu'ils les ont quittés et on ne constate non plus quel résultat a obtenu la méthode d'enseignement. On examine dans un établissement ou dans l'autre comment sont instruits les enfants, mais jamais on ne le fait sur les adultes pour voir quels avantages sont obtenus par la méthode parlée.

Nous, adultes, tous instruits avec cette méthode, déclarons franchement que sur 100 il y a à peine 10 sourds-muets, qui savent passablement se servir du langage hors de la famille. Cela provient de ce que le développement intellectuel est trop négligé pour l'exercice du langage.

Qu'on enseigne de nouveau les sourds-muets par la méthode des signes et fasse de l'exercice du langage une simple subdivision de l'instruction (comme c'est le cas pour les mathématiques, le dessin, etc.), à laquelle sont seulement admis les élèves qui sont capables d'apprendre le langage avec espoir de succès. Comme ça, le développement intellectuel se fera bien plus vite. A présent, la moitié des élèves est sacrifiée, parce qu'ils ne savent pas apprendre avec la méthode parlée. Pourtant les sourds-muets n'insistent pas pour

introduire dès maintenant cette réforme, puisque l'Autorité de certains instituts leur a assuré que l'on attend un meilleur résultat pour le développement intellectuel par l'emploi d'une nouvelle méthode. Nous attendrons quelques années et nous concluerons selon les résultats obtenus. Néanmoins nous restons convaincus que, pour les sourds-muets désignés plus loin, dans la deuxième série de la première question, sous le nom d'arriérés ou qui apprennent difficilement, la méthode des signes est la seule applicable.

Quant au troisième point, nous ne savons y répondre, vu notre position arriérée et que nous sommes entièrement et systématiquement écartés de la part des institutions pour sourds-muets, nous refusant même d'examiner notre situation. Il en est ainsi principalement pour la ville de Gand, et pour d'autres communes plus ou moins.

La ville d'Anvers est celle où l'on s'occupe le plus des adultes, mais c'est aussi si peu important que les sourds-muets n'en profitent presque rien.

Lorsque les sourds-muets s'adressent aux instituts, on ne leur prête jamais sérieusement l'oreille. C'est même déjà beaucoup, quand on s'en débarrasse avec la promesse habituelle : « Nous verrons ». En général, on agit comme si l'on était inconscient, qu'il y a encore d'autres sourds-muets, hors ceux de l'institut, qui sont entièrement abandonnés à eux-mêmes.

Sur la question numéro 1, deuxième série, nous répondons que, pour nous, Belges, il est désirable qu'on organise un cours supplémentaire, ne fut-ce que sur le domaine des langues, car maintenant c'est un grand inconvénient et malheur pour certains sourds-muets intelligents de ne connaître qu'une seule langue dans un pays où l'on en parle deux. Dans un seul institut on le fait. On peut en déduire combien on est encore arriéré ici et quels changements il y a encore à réaliser, avant de pouvoir organiser des écoles spéciales en Belgique.

Troisième Chapitre. — Dans presque toutes les institutions belges, et surtout à Gand, l'enseignement professionnel est complètement négligé. Dans cette ville on enseigne les métiers

de cordonnier et de tailleur, mais d'une façon si pitoyable, qu'un garçon de dix-huit ans qui quitte l'école, connaît à peine les premières règles du métier qu'il voulait apprendre. Les professeurs ne sont pas à la hauteur de leur tâche et les ouvriers qu'ils forment servent de charge au lieu de profit à leur famille. On y enseigne des méthodes de travail et on y fait de l'ouvrage qui ne sont acceptés par aucun patron de la ville. Heureusement cela n'arrive plus que dans quelques établissements. En d'autres, on laisse les enfants apprendre leur métier chez un patron de la commune, et cela présente un double avantage : Ils apprennent bien leur métier et la fréquentation avec d'autres ouvriers développe grandement leur intelligence. Les patrons deviennent intimes avec les sourds-muets et plus tard ils leur fournissent vite de l'ouvrage, tandis que là où les sourds-muets ont appris à travailler dans l'institut, ils n'en trouvent presque pas. Un sourd-muet devrait aussi être libre de choisir son métier.

Le travail, dans les ateliers de la ville, est l'idéal que les sourds-muets voudraient voir appliquer en Belgique.

En dehors des différents métiers, principalement dans les communes où existe l'industrie linière et cotonnière, ils pourraient être employés dans les fabriques, car l'expérience prouve qu'ils sont bien disposés pour ce travail.

On n'a qu'à faire une enquête à Roubaix. Il serait surtout favorable aux campagnards qui pourraient ainsi gagner leur pain.

Sur le numéro 4 nous ne savons pas répondre; mais nous en profitons pour faire voir combien on agit contrairement dans presque tous les instituts belges en écartant les adultes, sans distinction de dignité, de développement intellectuel, de capacité de métier, de bonne conduite, etc., des enfants, qui sont dans les établissements d'éducation, par tous les moyens possibles. Nous pouvons par expérience et en pleine vérité assurer que, dans notre enfance, une parole ou un conseil de sourd-muet plus âgé, fit plus d'impression sur notre cœur et notre esprit que celui des parents et du professeur même. Il serait alors bon d'inviter de temps à autre un ou plusieurs sourds-muets, dans lesquels on a confiance, pour venir parler

aux enfants, et les consulter parfois sur la situation des adultes de la ville.

Voilà, Messieurs, les plaintes et les amendements, que les sourds-muets belges vous adressent, espérant que par les moyens de publicité et l'intervention du Congrès, les Autorités des institutions ne tarderont plus d'introduire les améliorations là où il y a moyen de les appliquer.

Nous prions le Comité organisateur de bien vouloir insérer cette lettre en entier dans le procès-verbal, pour que de cette façon nous obtenions satisfaction en Belgique.

Les Sourds-Muets dans la littérature américaine

par Laura C. R. SEARING

Il y a cent ans, ou à peu près, on aurait à peine pu écrire cet article car alors, un auteur sourd-muet, tout au moins aux Etats-Unis, était quelque chose d'extraordinaire, un oiseau rare parmi les plus rares. Plus tard, pendant que John Kilt, lumière étincelante de la littérature biblique, brillant écrivain de prose et de vers, et Charlotte Elisabeth, auteur remarquable qui écrivait une prose et une poésie principalement religieuses mais très originales et intéressantes, montraient à la Grande-Bretagne ce que ses sourds-muets pouvaient accomplir en littérature même avec les cruels désavantages dont ils souffraient en ce temps-là au point de vue de l'éducation, un à un, quelques noms de bons écrivains parmi nos sourds-muets des Etats-Unis commencèrent à être connus. Ils ont toujours été peu nombreux, et ils le sont encore, spécialement, ceux qui se sont adonnés à la littérature. John R. Burnett, né en 1808, semble être le premier des pionniers parmi nos écrivains sourds-muets dignes de remarque, dont les noms sont venus jusqu'à nous.

Il fit preuve d'un talent littéraire peu ordinaire comme prosateur et fut populaire, dans la littérature générale de son temps. Avec lui sont groupés John Carlin et James Nack qui écrivaient, le premier de la poésie, le second de la prose et de la poésie, à peu près à la même époque. Carlin, cependant, se distingue comme l'exemple le plus frappant d'un double talent chez un homme né complètement sourd. Il est connu comme un peintre accompli, spécialement pour les miniatures, il fit aussi preuve de facultés supérieures en écrivant d'excellentes poésies, quoiqu'il n'eût jamais entendu un son

et ne sût pas ce que c'était. Nack avait beaucoup de talent et devint populaire comme il le méritait.

Plus tard nous trouvons au Collège Gallaudet (pour les sourds-muets) à Washington le professeur Draker qui a montré qu'il aurait pu réussir en littérature, quoique chez lui le goût de l'enseignement l'eût emporté sur les belles lettres. Nous trouvons aussi William Bird qui a écrit quelques poésies révélant un certain talent, mais qui, hélas ! comme tant d'hommes remarquablement doués parmi les sourds-muets, succomba de bonne heure dans la bataille de la vie. Douglas Tilden le sculpteur est un exemple plus récent de ce qu'un individu, devenu totalement sourd dans son enfance, peut faire de lui-même, grâce aux avantages de l'éducation, à la fois dans les arts et dans la littérature. Sa prose possède un style original et bien personnel et il peut quand il le veut faire une étude saisissante dont les revues périodiques s'emparent volontiers. On peut dire de Tilden que c'est d'une mere très douée qu'il a hérité de son double talent artistique et littérané. Parmi les exemples récents du merveilleux pouvoir de l'intelligence à surmonter tous les obstacles de la chair il y a deux personnes que l'on peut grouper ensemble, quoique les femmes aient le droit d'être considérées comme bien plus méritantes lorsqu'elles luttent victorieusement contre les désavantages communs. Songez à Laura Bridgman, sourde-muette et aveugle, écrivant cette étonnante rapsodie *Haly Home !* Quel exemple plus parfait peut servir à montrer qu'une des vocations terrestres les plus hautes est d'instruire les sourds-muets et aveugles. Songez aux efforts patients et dévoués qui sont arrivés enfin à arracher une telle pierre d'un tel sépulcre de la Mort Vivante et à commander aux intelligences qui à l'intérieur attendaient seules dans le silence et dans l'obscurité de venir jouir de la lumière et de la mélodie du jour intellectuel ! Morrison J. Heady également sourd-muet et aveugle a publié un succession de volumes de beaux vers et de prose intéressants. Le vénérable Edwin Booth d'Anamooser (Yowa) contemporain de Burnett, Nack et Carlin a endossé, sans faiblesses, le harnais littéraire pendant la plus grande partie de sa vie longue et laborieuse.

Ses œuvres, d'un cachet particulier veulent qu'on le distingue, et il mérite que sa biographie soit écrite par une main expérimentée. Ce serait allumer une brillante lumière en pleine obscurité, aux yeux de certains de nos frères qui ont du talent, et les encourager dans leurs lutte ascensionnelle, que de leur montrer ce qu'une décision énergique unie à la force intellectuelle peut accomplir en face de tous les obstacles. Il n'y a rien qui montre d'une façon plus concluante que l'éducation élevée, chez les sourds-muets, ne le cède en rien aux autres développements intellectuels de l'époque, que ce fait qu'une quantité disproportionément grande de sourds-muets rédacteurs, reporters et éditeurs s'est formée depuis dix ans dans le pays. L'imprimerie, école qui n'est pas à dédaigner pour les sourds-muets qui veulent arriver, en a décidé beaucoup; mais les méthodes perfectionnées employées dans les écoles de sourds-muets et les belles études faites en dernier lieu au Collège Gallaudet en ont produit encore beaucoup plus parmi ceux qui sont arrivés à un rang élevé.

Ils ne sont aucunement confinés dans des publications d'intérêt spécial pour les sourds-muets, ils sont reçus de tous les côtés, quelques-uns obtiennent des places d'honneur et de larges rétributions.

Nous ne mentionnons aucun nom, mais nous pouvons être fiers de toute la compagnie. Et bientôt il nous sera possible de rechercher les noms de quelques brillants écrivains sourds-muets dans la littérature générale, et nous pourrons remplir la liste un peu courte que nous avons pu redresser jusqu'à présent.

Parmi les femmes écrivains, Mme Mary Peet est celle à qui nous devons donner la priorité car c'est elle qui fut la première à se faire une réputation comme écrivain. Elle n'a pas embrassé à vrai dire complètement la profession littéraire, si elle l'avait fait elle aurait sans aucun doute pleinement réussi. Elle écrit des poésies pathétiques, gracieuses, aux vers faciles.

Mme Angie Fischer Tuller est connue pour avoir écrit des poésies pathétiques, principalement religieuses. — Alice C. Jennings et Rachel J. Phillerick sont aussi bien connues comme écrivains. Leurs ouvrages de prose et de poésie sont

intéressants. Mme Amélia Tenesburg Fischer a fourni aux revues périodiques littéraires de l'époque des poèmes pleins de variété et des études en prose pleines de mérite. C'est aussi une artiste.

Laura Sheridan est un écrivain qui promet. Nous en disons autant de Kate Farlow. Il est cependant remarquable à noter que, règle générale, les femmes écrivains ne fournissent pas un travail régulier, — ou bien elles manquent de continuité dans les idées, ou bien la vie de foyer ou les tyrannies de l'enseignement ont pour elles de plus grandes attractions. Il y a pourtant une femme Mme M. A. M. Cremer, maintenant à Evenstown, qui bien que sourde depuis son enfance et éduquées je crois chez elle, est un exemple frappant du pouvoir que possède une belle intelligence à braver les découragements. Menant une vie quelque peu isolée, elle a donné une grande partie de son temps à la littérature. Ses vers sont beaux et irrépprochables, et ils ont paru dans plusieurs de nos revues. S'il y en a d'oubliées qui auraient dû être mentionnées, j'espère que quelqu'un plus en mesure de le faire, mais qui ne m'empêchera pas de les apprécier avec lui, complétera cet article et donnera les palmes d'honneur là où elles sont dues. Et si le nombre vous en paraissait encore trop petit, il faudrait vous souvenir que les sourds-muets ne sont qu'une petite fraction de la population, et qu'ainsi la liste n'est pas en réalité si disproportionnément courte qu'elle le parait.

*

La haute éducation des Sourds-Muets

AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

PAR THOMAS-FRANÇOIS FOX M. A., de New-York

LU PAR M. ALEXANDER (1)

MONSIEUR LE PRÉSIDENT ET MESSIEURS LES MEMBRES DU CONGRÈS,

La philosophie des entreprises humaines est que le succès peut être raisonnablement considéré comme instrument d'influence s'il est convenablement proportionné au pouvoir des résultats qu'il peut accomplir. Au début de l'éducation des sourds aux Etats-Unis un grand travail a été fait, et le pouvoir qui a été employé a été proportionné à la somme d'erreurs et de préjugés existants qu'il fallait vaincre.

Pour instaurer la communauté d'une croyance à la possibilité d'instruire les sourds, il était nécessaire d'employer le pouvoir mental, la faculté de raisonner, l'éloquence persuasive, et les moyens de mettre ce pouvoir en contact avec l'esprit et le cœur du peuple. Les hommes qui avaient pris cette tâche agissaient avec prudence et prévoyance. Ils possédaient des dons particuliers — étant revêtus de pouvoirs particuliers — et commencèrent d'établir avec un but raisonnable la fondation d'un système durable.

Ils ont posé la base de l'éducation des sourds vers un but droit. Etant des hommes de force et d'une éclatante personnalité, leur instruction était une claire impression de personnelle puissance qui séduisait les regards de ceux vers qui ils s'abaissaient Les histoires de la plupart des vieilles institu-

(1) Traduction Henri Gaillard.

tions signalent les noms de ces hommes distingués : Gallaudet, Clerc, Peet, Weld, Turner, Rae, Ayres, Jacob, Van Nostrand, Cary, Hubbell, Tyler, et autres, qui ont laissé sur leurs élèves la marque d'une impression propre. Hautement doués comme ils l'étaient, c'est autant des instituteurs que des écoliers qu'ils sont le plus passionnément vénérés.

Parmi les traits caractéristiques de ces précoces instituteurs américains de sourds, il y avait le sérieux désir de fortifier et de perfectionner la méthode d'instruction. Dans cette tentative, ils n'étaient pas sous la dépendance de chimériques et décevantes aides, mais plutôt sous la volonté d'obtenir un bénéfice permanent pour ceux au bien-être de qui leurs vies étaient consacrées. Il n'était pas trop tôt que le système d'instruction fut enraciné tel que nous le trouvons aussi fortement dans les écoles déjà établies, corrigeant les erreurs, et indiquant les moyens d'étendre les bénéfices de l'éducation par delà les limites tracées à l'origine. Leurs efforts n'étaient pas irréguliers et capricieux, mais incessants et patients, et, tels qu'ils nous les ont tracés, ils nous remplissent d'admiration devant la persistance par laquelle ils ont été dirigés.

Dans les *Annales Américaines des Sourds*, 1er octobre 1898, Jared A. Ayres, professeur à l'école d'Hartford, apporte un progrès en considérant la question : « Les sourds-muets sont-ils capables de grandes acquisitions, ou bien leur perte de la parole et de l'ouïe les réduisent-ils dans le cercle étroit de rares branches d'études où ils peuvent profiter et parvenir avec succès? ». Après une très complète considération du sujet, sa conclusion était que, avec de possibles exceptions, ils étaient capables d'apprendre presque toutes les branches d'étude possible aux autres. A la première convention des instituteurs américains de sourds, en 1850, le professeur Van Nostrand, de l'Institution de New-York, fut l'avocat qui porta le plus haut le drapeau de l'éducation des sourds et de l'établissement de hautes classes, de celles qui apprennent tout, à l'exception des langues mortes, surtout toutes les études ordinairement suivies dans les plus hautes académies ou même les Collèges.

Ces discussions préliminaires eurent leur effet, et le sujet

était déjà fort avancé, à la seconde convention de 1851, dans la présentation d'un plaidoyer par le professeur Turner, d'Hartford, pour une école supérieure de sourds-muets, pour qu'il fut créé si possible un cours régulier d'études dans les institutions de l'État, conjointement avec les sourds-parlants (demi-muets) ayant acquis une certaine somme de connaissances. Dans la discussion qui suivit, de caractère généralement favorable, le professeur Addison Cary suggéra l'idée que le Gouvernement national fut appelé à aider à l'établissement d'une institution dans laquelle les sourds des Etats-Unis puissent recevoir l'éducation supérieure.

Le résultat de ces *missionnaires* efforts fut la création d'une «Haute Classe Gallaudet» à l'école d'Hartford, et d'une classe similaire à l'institution de New-York en septembre 1852. La classe de l'Institution de New-York servit de modèle à la classe de perfectionnement de l'Institution de Paris, fondée par Itard, et alors, sous la direction de Vaisse, ancien maître à l'Institution de New-York.

En 1853, il y avait quinze Institutions aux Etats-Unis et, dans aucune d'elles, le terme de l'instruction n'était encore de six ans. Les résultats obtenus par un élève d'habileté raisonnable, étaient suffisants pour le préparer pour une occupation ordinaire, mais elles ne donnaient pas le pouvoir de lire et d'écrire avec aisance et fécondité, ni la connaissance des branches utiles de sciences pouvant le qualifier pour être un homme choisi, apprécié et accepté dans la société intellectuelle. Aussi elles ne le mettaient pas en état de s'engager dans les occupations du plus haut et du plus rénumérateur caractère, desquelles son défaut physique ne pouvait uniquement l'exclure. On considérait que, dans les nouvelles classes, un terme additionnel de deux ou trois ans devait être accordé, et que les études devaient comprendre les hautes branches de l'éducation anglaise avec un soin spécial du langage anglais, la littérature, les mathématiques, la politique civile et l'éthique.

Pour ces considérations et pour d'autres, il devenait évident pour les anciennes écoles que l'établissement de classes avancées était absolument indispensable pour le développement intellectuel de tous les plus intelligents élèves. Leur intro-

duction dans nos écoles marque un décisif pas en avant de l'éducation supérieure des sourds. Mais d'aussi loin que peut être considéré le point de départ, elles étaient uniquement dirigées vers le point de vue suprême.

C'est ainsi qu'existait une connaissance distincte pour que le progrès de l'avenir fut possible, plus même, nécessaire, comme l'indiquait l'idée mise en avant par le professeur Cary encore vivant.

Enfin elle trouva une autre expression publique grâce au zèle du poète et de l'artiste, John Carlin d'illustre mémoire. Répétant l'idée de Cary, dans les Annales d'Avril 1854, il tentait le projet d'établir un collège national pour les sourds, conseillant qu'il fut annexé à l'institution de New-York, à Fanwood. Son plaidoyer produisit des discussions, et, à la fin, obtint un résultat. Mais nous ne devons pas perdre de vue ce fait que leurs avancements progressifs et améliorations subséquentes ont été faits par les disciples du système combiné.

Mais il était réservé à l'illustre famille des Gallaudet d'atteindre le point culminant dans l'éducation des sourds-muets d'Amérique. Comme le père, un demi-siècle avant, avait ouvert la voie à la première éducation publique des sourds-muets américains, aussi en 1864, son jeune fils, rendit possible l'éducation supérieure par l'établissement d'un collège national dans la ville capitale des Etats-Unis.

Education, être de réelle valeur, aspirant le plus à adapter les hommes et les femmes à la vie dans le sens le plus large, agrandissant l'esprit et les préparant à se rendre utile dans le monde. C'est ce que le collège Gallaudet accomplit pour ses élèves. Ce n'est pas une haute école, ni une académie, mais un collège avee sa vie propre, sa discipline, les mêmes conditions exactes, et les mêmes pouvoirs de conférer des grades comme ceux qui sont décernés par les plus vieux collèges de la terre. Aujourd'hui le nombre des élèves est de 127, et pendant ses trente-cinq ans d'existence, 568 élèves ont suivi les études. Dans toute cette période il a été traité par le Congrès des États-Unis de la plus libérale et de la plus considérable manière.

Il est devenu le plus grand facteur de l'éducation des sourds-muets en Amérique. Grâce à ses anciens élèves et aux positions qu'ils occupent dans le monde il a une immense influence indirecte par des centaines de mille de leurs compagnons. Nul des anciens élèves de Gallaudet n'a oublié que son éducation était le meilleur moyen pour lui de prendre sa place dans le monde.

Une liste complète des degrés conférés par le collège depuis son organisation, y compris l'année 1899, montre :

123	reçus bacheliers ès-arts ;		
7	—	—	de philosophie ;
22	—	—	ès-sciences ;
2	—	maîtres ès-sciences ;	
19	—	—	ès-arts honoraires ;
30	—	—	ès-arts (cours normaux) ;
25	—	—	ès-arts (sourds-muets) ;
6	—	bacheliers de philosophie honoraires ;	
8	—	docteurs honoraires ;	

En consultant cette liste, nous nous remémorons ces mots d'un des plus distingués anciens élèves de Gallaudet.

« La brève histoire du Collège Gallaudet est connue dans le monde ; la somme de ces résultats peut être estimée. Son histoire a été glorieuse, et ces résultats, toutes choses considérées, ne sont que des succès indéniables. La preuve en est dans l'intelligence et le caractère des élèves, les positions qu'ils ont su conquérir dans les carrières de l'enseignement, de la littérature et des sciences, leur honneur social et la confiance qu'ils possèdent dans la société ; l'élévation et l'impulsion, traitées comme forces indirectes, le Collège les a exercés parmi des centaines des sourds-muets, qui pourtant, n'ont pas été capables de s'enrôler eux-mêmes parmi ses élèves.

Le secret de ce pourquoi, chacun de ses élèves est si consciencieux demeure dans l'histoire de sa vie, mais il faut assurer que la largeur du développement accusé pour le collège dans son pouvoir mental reste comparativement très fort et que son action circonscrite aux aspirations sociales spirituelles et artistiques ouvre dans l'air le plus sombre les plus hautes envolées. Le passé historique du collège a été une

grandeur, une puissance et un facteur moteur dans l'histoire de notre classe.

Ses avantages sont nombreux. S'ils ne sont pas doués, ils sont seulement datés.

Ses prémises sont amples et belles. Ses bâtiments sont commodes et confortables. Le collège est soutenu par le sentiment éclairé du public. La faculté et les directeurs sont imbus de leurs devoirs, ils s'en acquittent avec amour et avec la ferme volonté d'augmenter l'expansion des élèves dans le progrès le meilleur. Finalement, c'est souvent qu'il rend maître de sa destinée parmi les hommes le moindre de ses élèves. Le collège est à la tête de tout ce qui commande les habiletés, fortifie les enthousiasmes, entretient l'esprit de corps parmi les sourds-muets.

Le collège pour les sourds-muets a été fondé comme un collège. Ses promoteurs aspiraient à prouver au monde que nous sommes capables de tenir notre rang dans la haute culture intllectuelle, et d'obtenir dans le monde des résultats correspondant à nos capacités. C'est une des institutions dont la courte carrière a prouvé ses pouvoirs et ses bienfaits, non seulement entre les frontières du pays qui l'a créée, mais dans les nations au-delà des mers.

Mais nous sommes entrés dans l'ère de l'éducation technique, et avec les sourds-muets, dans les cours supérieurs, l'étude des sciences sera la meilleure ligne des recherches, dans la nature des pensées, et déplacera les études classiques. C'est un désir parmi les sourds-muets d'obtenir plus d'éducation technique, et cette demande a déjà été prise en considération pour le collège Gallaudet. Déjà un département technique existe et fait des opérations pratiques, avec des élèves suivant les cours d'ingénieurs civils, d'autres de chimie, et nous pouvons presque devancer le temps quand ce département aura sa pleine part de jeunes hommes poursuivant des cours spéciaux de floriculture, architecture, mécanique et sciences appliquées.

La brillante œuvre se précise et les promesses font augurer un avenir magnifique, mais ce n'est qu'une petite part de l'influence que le collège Gallaudet a exercé pour l'exten-

sion de l'éducation des sourds-muets aux Etats-Unis, et même ailleurs, depuis que des élèves lui sont venus d'aussi loin que de l'Inde. Et indirectement, les hauts mérites des travaux accomplis par ses anciens élèves a encouragé les autres à poursuivre des possibilités plus grandes jusque dans les honneurs académiques. Ils ne sont pas peu ceux des gentlemen sourds-muets qui ont poursuivi des cours dans les universités de premier et second degré. Plusieurs d'entre eux sont des anciens élèves du collège Gallaudet, tous sont des écoles combinées, et seulement deux proviennent des écoles orales, dont une dame. Parmi ceux qui ont suivi les cours dans les collèges et universités d'entendants, nous mentionnons : Rév. H.W. Syle M. A., de Yale, de l'université de Trinité Columbia et du Collège Saint-Jean de Cambridge, Angleterre ; E. Gideon Moore Ph. D., de l'université d'Heidelberg, R. B. Lloyd B. A., et A. L. Fechheimer, de l'université de Colombie ; Théodore Grady, de l'université John Hopkins ; Th. d'Estrella, et M. Smith, de l'université de Californie, G-T. Dougherty, de l'université de Washington ; Hypathia Boyd, de l'université de Wisconsin. Et une demi-douzaine de sourds-muets clergymen ont suivi les cours théologiques pour la préparation au ministère épiscopal.

De tout ce qui précède, il est évident qu'aux Etats-Unis l'éducation supérieure des sourds-muets est une possibilité ouverte à tous ceux qui sont capables d'obtenir de mentales acquisitions, et que leur avancement a pris un pas ferme et régulier avec la marche du progrès général, qui distingue d'une marque éclatante le siècle qui finit.

Une invitation

Saint-Louis, 14 mars 1900.

AUX MEMBRES DU CONGRÈS DES SOURDS-MUETS,
PARIS, FRANCE.

MESSIEURS,

En l'année 1803, les États-Unis achetèrent à la France le territoire de la Louisiane contenant un million de mètres carrés environ. Cette terre ainsi acquise doubla la grandeur du pays à cette époque et devint depuis le cœur de la nation.

En commémoration de cet important événement, une foire du monde, qui sera dénommée *Louisiana Purchase centennial Exposition*, aura lieu en 1903, dans la ville de Saint-Louis, l'ancienne capitale, et présentement le chef-lieu du territoire de la Louisiane.

Les sourds-muets de Saint-Louis, unanimement, envoient une invitation cordiale à tous les sourds-muets du monde à se réunir en un Congrès international dans leur ville à une époque à fixer durant la *Louisiana centennial Exoosition* de 1903.

Le soussigné a été dûment autorisé à transmettre cette invitation aux membres du Congrès de Paris et de demander leur présence et coopération. Comme l'honneur et le plaisir de se rendre personnellement à Paris ne lui est pas possible cette année, ainsi qu'il le fit en 1889, cette invitation est nécessairement transmise par écrit.

Espérant qu'elle recevra le plus cordial accueil des membres, et avec les meilleurs souhaits pour le succès du Congrès de Paris, je reste, avec grand respect, votre obligé serviteur.

J. H. CLOUD.

Un don Américain

Cablogramme envoyé au Congrès

Chicago, 6 avril 1900.

M. Dusuzeau, Président du Congrès international des Sourds-Muets, à Nanterre (Seine).

Cher Monsieur,

Ce matin, nous vous envoyons un cablogramme exprimant le salut des amis de Chicago et vous priant d'accepter un portrait, peint à l'huile, de Thomas Hopkins Gallaudet, le premier éducateur des sourds-muets en Amérique et qui a toujours été regardé même en France comme l'un de nos plus chers amis et bienfaiteurs. Thomas H. Gallaudet est pour nous ce que l'abbé de l'Epée a été pour vous, et, connaissant combien nous sommes redevables à la France, les sourds-muets de Chicago désirent montrer leur appréciation par l'envoi de son portrait.

Nous regrettons de ne pas avoir pu vous envoyer ce portrait assez à temps pour le Congrès comme nous l'avions projeté au début. Et à cause de ce délai nous pensons que cela vaut mieux pour laisser l'artiste finir la peinture et vous l'envoyer à temps pour le 10 décembre qui est le jour où nous célébrons sa naissance en Amérique.

Nous désirons que cette peinture soit remise aux soins du Conseil Municipal, qui, si nous sommes correctement informés, a beaucoup fait pour favoriser les intérêts des sourds-muets de France. Ce portrait de Gallaudet est peint par un brillant artiste de l'Illinois, Clarence A. Mardy, qui est sourd-muet et que nous avons engagé pour faire cette peinture.

Les sourds-muets de Chicago désirent que ce portrait soit

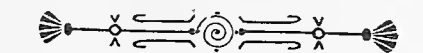
accepté par le Conseil Municipal et ils espèrent que cela se fera avec l'approbation et l'acceptation des sourds-muets de France.

Vous assurant des meilleurs vœux des sourds-muets d'Amérique, et spécialement de Chicago, et avec nos meilleures amitiés personnelles pour vous même et nos amis de Paris, nous avons l'honneur de rester.

POUR LE COMITÉ DU PORTRAIT :

J. HASENSTAB,
président.

O. REGENSBURG,
secrétaire.



LA COMMISSION D'ORGANISATION

(SECTION DES SOURDS-MUETS)

Nous croyons utile de donner ici la liste complète de membres de la Commission d'organisation :

BUREAU :

Le Président,
DUSUZEAU,
Président de l'Association amicale des Sourds-Muets de la Seine.

Le Vice-Président,
EMILE MERCIER,
Président de l'Association amicale des Sourds-Muets de la Champagne.

Le Trésorier,
HENRI DESMAREST,
Président du Conseil d'Administration de l'Imprimerie des S.-M.

Le Secrétaire général,
HENRI JEANVOINE,
Secrétaire général de l'Association amicale des Sourds-Muets de la Champagne.

Le Secrétaire adjoint,
MARCEL MAUDUIT.

Le Secrétaire du Comité du Programme,
HENRI GAILLARD,
Secrétaire général de la Fédération des Societés françaises de Sourds-Muets.

MEMBRES

MM.

Capon, président de l'Association fraternelle des sourds-muets de Normandie, directeur de l'Ecole de sourds-muets d'Elbeuf.

Cauchois, trésorier du Club cycliste des sourds-muets de Paris.

Cochefer, président de la Fédération des sociétés françaises des sourds-muets, membre du Conseil de surveillance de l'Institut départemental des sourds-muets de la Seine.

Desperriers, trésorier de l'Association amicale des sourds-muets de la Seine.

Eymard, vice-président de l'Association amicale des sourds-muets de Paris.

Frossard, vice-président de l'Alliance silencieuse.

Genis, président du Conseil d'administration de la Société d'appui fraternel des sourds-muets de France.

Graff, président de l'Alliance silencieuse.

Hamar, statuaire.

Hirsch, graveur.

George Larose.
Léon Lejeune.
Henri Mercier, trésorier de l'Association amicale des sourds-muets de la Champagne.
Vendrevert, président de l'Association humanitaire des sourds-muets de Provence.

MEMBRES ÉTRANGERS DU COMITÉ INTERNATIONAL DU PROGRAMME

Allemagne

MM.
Albin-Maria Watzulik, à Altenburg.
Max Birnbaum, à Hanovre.
Ch. Krieger, président de la Société des sourds-muets, à Stuttgart.
Karl Rumpf, président de l'Union centrale des sourds-muets allemands, à Berlin.

Autriche

MM.
Bernhard Brill, directeur du *Taubstummen-Courier*, à Vienne.
Johann Toiffl, président de la Société des sourds-muets de Vienne.

Belgique

MM.
Paul Delame, président de la Société des sourds-muets, à Liège.
Robert Dresse, président du Cercle Abbé de l'Epée, à Liège.
Eugène van de Wiele, président de la Société des sourds-muets de Gand.

Danemark

M. J. Hansen, professeur à l'École des sourds-muets de Niborg.

Etats-Unis

Californie

MM.
Thomas Grady, avocat, à San-Francisco.
Douglas Tilden, statuaire, à Oakland

Colorado

M. Veditz, professeur à l'Institution des sourds-muets, Colorado Springs.

Kansas

M. J. V. Dold, professeur, Olathe.

District de Columbia

M. A. Draper, professeur au Collège des sourds-muets, à Washington.

Wisconsin

M. Warren Robinson, professeur à l'Institution des sourds-muets, Delavan,

Illinois

MM.

W. Gregor, professeur à l'Institution des sourds-muets, à Jaksonville.
O. Regensburg, négociant, Chicago.

Minnesota

MM.

Olof Hanson, architecte, Faribault.
J. L. Smith, professeur, Faribault.

New-York

MM.

Thomas-Francis Fox, professeur à l'Institution des sourds-muets de New-York, secrétaire du comité américain.
F.-A. Hodgson, directeur du *Deaf-Mutes Journal*, New-York.

Ohio

MM.

M. Gregor, professeur à l'Institution des sourds-muets, Colombus.
Révérend Mann, pasteur, Gambier, président du Comité américain.

Pensylvanie

M. le Révérend Koehler, pasteur de l'Eglise presbytérienne des sourds-muets, Philadelphie.

Indiana

M. Ch. Kerney, journaliste, Évansville.

Grande-Bretagne

Angleterre

M. G.-F. Healey, Liverpool.

Ecosse

M. Alexandre Mac-Gregor, artiste peintre, Glascow.

Irlande

M. Francis Magnin, pasteur, à Belfast.

Italie

MM.

Francisco Micheloni, employé au Ministère des finances, à Rome.
Francesco Guerra, à Naples.

Norvège

MM.

Lars Hawstadt, au Conseil d'Etat, à Christiania.
Andreas Jansen, rentier, à Christiania.

Suède

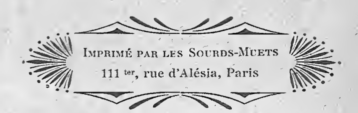
M. Gerhard Titze, professeur, à Karkrona.

Suisse

MM.

Jacques Ricca, à Genève.
Jules Salzgeber, à Genève.
Gustave Secrétan, agronome, à Vandœuvre.

106-00. — Imprimé par les Sourds-Muets (O'Meara)
111 ter, rue d'Alésia, Paris


IMPRIMÉ PAR LES SOURDS-MUETS
111 ter, rue d'Alésia, Paris